

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE DES FRERES MENTOURI- CONSTANTINE.

FACULTE DES SCIENCES DE LA TERRE, DE LA GEOGRAPHIE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

DEPARTEMENT D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

N° d'ordre.....
Série :

Soutenu le :.....

**Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de magister en architecture
Option : urbanisme**

*Métropolisation et territoires préférentiels de la mondialisation en
Algérie. Le cas de Constantine*

Présenté par : ACHERARD Sabrina

Sous la direction de : Pr. BOUKERZAZA. H

Devant le jury :

Président : ZEROUALA. MS.....Professeur.....Université Mentouri.

Rapporteur : BOUKERZAZA. H... Professeur.....Université Mentouri.

Examineur : BENKADRI. H.....Professeur.....Université Mentouri.

Examineur : SAHNOUNE. T.....Professeur.....Université Mentouri.

Remerciements :

Je remercie Mr BOUKERZAZA Hosni pour son aide si précieuse, ses encouragements, son soutien moral et surtout sa patience et ses orientations pour l'élaboration de ce travail. Qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance et de ma profonde gratitude. Encore merci.

Je tiens aussi à remercier :

Mrs BENAMAR et NAIT BELAID du ministère des finances, direction générale du budget.

Mr TABBECH et Melle NAIT BELAID Assia de l'ONS d'Alger.

Mme SEKKAI du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Mr ZITOUNI et sa secrétaire Melle ZEROUG Zahia du ministère délégué chargé de la recherche scientifique.

Mr M. SELMI du ministère des transports.

Mr M. ASSELAH du ministère du commerce.

Mme CHENITI du ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat.

Mrs AMMELLAL et BENAMIRA du conseil national économique et social.

Melle FENINECHE du ministère du tourisme.

Melle BENABBES d'Algérie Télécom d'Alger.

Mr BENTORKI de la direction du tourisme.

Mr BENRABAH de l'entreprise de gestion des services aéroportuaires.

Mr MILI de la DPAT. Constantine.

Mrs MEKROUBI et ACHOUCHE de la SNTF. Constantine.

Mr et Mme HABCHI, Mr ADJELI et Mr AMMOUR de la direction des transports.

Mr H. BENDILMI de l'association des taxieurs. Constantine.

Mr le directeur de la gare routière Est. Constantine.

Je voudrais exprimer mes vifs remerciements à Mr SENDJAKEDDINE Mohamed sous directeur au ministère des finances pour son aide et ses encouragements.

Je voudrais aussi remercier toute personne qui m'a aidé à la réalisation de ce travail. Je tiens à citer Mr GAT Aissa, Mr MEGUELATTI Khaled, Mme SOUIDANI et ses fils Rafik et Walid.

A ma mère et mon père qui ne m'ont jamais mesuré leur aide, leur soutien et leur amour.
A vous maman et papa pour votre aide, vos sacrifices et vos encouragements.

SOMMAIRE

Introduction générale.....	1
----------------------------	---

PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE

CHAPITRE 1 : LA MONDIALISATION

Introduction	8
I- Définition.....	9
I-1-Définition des économistes	9
I-2-Définition des géographes.....	10
I-3-Définition des politologues	11
I-4-Définitions diverses.....	12
II- L'évolution du monde.....	13
II-1- Le monde comme ensemble de monde.....	13
II-2- Le monde comme champ de force.....	13
II-3- Le monde comme réseau hiérarchisé.....	15
II-4- Le monde comme société	15
III- Centre et périphéries dans le monde.....	16
IV- Les acteurs de la mondialisation.....	18
IV-1- Le champ du politique.....	18
IV-2- Le champ de l'économie	18
IV-3- Le champ social.....	18
IV-4- Le champ spatial.....	18
V- Les impacts positifs et négatifs de la mondialisation	19
VI- Conclusion : l'Afrique face à la mondialisation	22

CHAPITRE 2 : LA METROPOLISATION

Introduction	24
I- La ville acteur du champ spatial	24
I-1- Définition de la ville.....	24
I-2- Les acteurs de la ville.....	25

I-3- La hiérarchie des villes.....	25
I-3-1- Les petites villes.....	25
I-3-2- Les villes moyennes.....	26
I-3-3- Les métropoles.....	26
I-3-3-1- Définition des métropoles.....	26
I-3-3-2- Types de métropoles.....	28
I-3-3-2-1- Des villes technologiques.....	28
I-3-3-2-2- Des villes « interfaces » métropoles régionales.....	29
I-3-3-2-3- Des villes de régulation.....	29
II- Définition de la métropolisation.....	30
II-1- Les processus de la métropolisation.....	31
II-2- Les niveaux de la métropolisation.....	32
III- Les critères de la métropolisation.....	32
IV- Les critères de la métropolisation à l'ère de la mondialisation.....	33
V- Conclusion.....	36

CHAPITRE 3 : LE DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Introduction.....	38
I- Définition.....	38
I-1- Le développement urbain.....	38
I-2- Le développement durable.....	39
I-3- Le développement urbain durable.....	40
II- Les objectifs du DUD.....	41
II-1- Veiller à une gestion économique et rationnelle des ressources.....	41
II-2- L'accessibilité pour tous aux avantages de la ville.....	42
II-3- Valoriser le patrimoine.....	43
II-4- Assurer la santé dans la ville.....	44
II-5- Assurer le développement économique de la ville.....	45
III- Les moyens du DUD.....	46
III-1- Des observatoires de connaissance, de suivi et d'évaluation.....	46
III-2- L'organisation du partenariat.....	46
III-3- L'articulation entre le court et le long terme.....	46

III-4- La cohésion entre les différentes échelles du territoire	47
III-5- La citoyenneté	47
IV- Les indicateurs du DUD	47
V- Les agendas 21	48
VI- La ville durable	48
VII- Expériences	50
VII-1- Le Randstadt hollandais : un réseau de villes compactes avec un cœur vert.....	50
VII-2- Londres : l'amélioration durable d'une ville globale.....	52
VIII- Conclusion : villes algériennes et durabilité.....	55

CHAPITRE 4 : L'ALGERIE FACE A LA MONDIALISATION

1- Les réformes économiques en Algérie	56
2- Le commerce extérieur de l'Algérie	59
3- Accord d'association avec l'Union Européenne	63
4- Perspective d'adhésion de l'Algérie à l'OMC	66
5- Les territoires préférentiels de la mondialisation	67

DEUXIEME PARTIE : LE DIAGNOSTIC

CHAPITRE 5 : CONSTANTINE METROPOLE REGIONALE ?

Introduction	72
Présentation de la wilaya de Constantine	72
I- Constantine : son rôle et son statut à travers l'histoire	74
I-1- Historique : évolution de la fonction de commandement	75
I-1-1- Constantine à l'antiquité	75
I-1-2- Cirta capitale du royaume numide	76
I-1-3- Cirta capitale romaine	76
I-1-4- Constantine sous les Byzantins et les Arabes	78
I-1-5- Constantine capitale du beylik de l'Est.....	79
I-1-6- Constantine chef- lieu de département.....	79

I-1-7- Le déclin territorial	81
I-2- La croissance urbaine de Constantine	84
I-2-1- Constantine avant 1837 : période turque	84
I-2-2- La période coloniale :.....	85
I-2-2-1- Constantine entre 1837- 1873	85
I-2-2-2- Constantine entre 1873- 1919.....	87
I-2-2-3- Constantine entre 1919- 1937.....	88
I-2-2-4- Constantine entre 1937- 1962.....	88
I-2-3- La période post-coloniale.....	90
I-2-4- Le groupement de Constantine	92
II- Constantine ville régionale attractive.....	96
III- Constantine : les maux d'une métropole	99
III-1- Les glissements de terrain	99
III-2- L'habitat illicite.....	104
III-3- La dégradation du cadre bâti de la vieille ville	108
III-4- Les problèmes écologiques	110
III-4-1- La pollution atmosphérique	111
III-4-2- Les déchets.....	112
III-4-3- La pollution par les eaux.....	116
III-4-4- Le manque d'espaces verts	116
Conclusion.....	119

CHAPITRE 6 : CONSTANTINE METROPOLE INTERNATIONALE ?

Introduction	120
I- La taille critique.....	121
II- Les connexions :	126
II-1- Les transports	126
II-1-1- Les transports en Algérie.....	127
II-1-1-1- Les transports terrestres	127
II-1-1-1-1- Le transport routier	127
II-1-1-1-2- Le transport routier à Constantine	128

II-1-1-1-2-1-Le transport inter wilaya par bus.....	128
Répartition des flux de passagers par wilaya	131
II-1-1-1-2-2- Le transport par taxis.....	134
Répartition des flux de passagers par wilaya	134
II-1-1-1-2- Le transport ferroviaire	135
II-1-1-1-2-1- Le transport ferroviaire à Constantine.....	137
II-1-1-1-2-2- Répartition des flux de passagers par wilaya	138
II-1-1-2- Le transport aérien	140
II-1-1-2-1-Répartition du trafic passager par EGSA.....	140
II-1-1-2-2- Répartition du trafic aérien par wilaya (2000).....	142
II-1-1-2-2-1- Répartition du trafic national de passagers.....	142
II-1-1-2-2-2- Répartition du trafic international de passagers	142
II-1-1-2-2-3- Répartition du trafic marchandises.....	144
II-1-1-2-3- Le trafic aérien de l'EGSA/Constantine en 2002	144
II-1-1-2-3-1- Répartition du trafic national de l'EGSA/Constantine.....	144
II-1-1-2-3-2- Répartition du trafic international de l'EGSA/Constantine	144
II-1-1-2-4- Le trafic aérien de l'aéroport de Constantine en 2002.....	146
II-1-1-2-4-1- Le trafic national de l'aéroport de Constantine en 2002	146
II-1-1-2-4-1-1- Le trafic par compagnie en 2002.....	146
II-1-1-2-4-1-2- Les flux du trafic national sur les lignes régulières.....	148
II-1-1-2-4-2- Le trafic international de l'aéroport de Constantine (2002).....	150
II-1-1-2-4-2-1- Le trafic par compagnie	150
II-1-1-2-4-2-2- Les flux du trafic international.....	151
II-2- Les télécommunications	154
II-2-1- Les télécommunications en Algérie	155
II-2-1-1- Le téléphone fixe.....	155
II-2-1-1-1- Répartition des abonnements au téléphone fixe par wilaya.....	156
II-2-1-2- Le mobile	158
II-2-1-2-1- Répartition des abonnements au téléphone mobile par wilaya.....	159
II-2-1-2-2- Répartition des abonnements au téléphone mobile par habitant	161
II-2-1-3- L'Internet	163
II-2-1-3-1- Répartition des abonnements Internet par wilaya.....	163

II-2-1-3-2- Répartition par wilaya des abonnements / habitants.....	164
III- Les fonctions :	165
III-1- Les services :	165
III-1-1- Les banques :	165
III-1-1-1- Le secteur bancaire en Algérie	165
III-1-1-2- Constitution du système bancaire algérien	166
Les banques publiques.....	166
Les banques privées nationales et étrangères	167
Les institutions financières spécialisées	167
III-1-1-3- Répartition des établissements bancaires par wilaya	168
III-1-1-4- Répartition des établissements bancaires par chef-lieu de wilaya	170
III-1-2- Le poids du secteur tertiaire dans l'économie	171
III-1-2-1- Le secteur tertiaire en Algérie	173
III-2- La production :	177
III-2-1- Les investissements :	177
III-2-1-1- Les investissements en Algérie	178
Les avantages accordés aux investisseurs	180
III-2-1-1-1- Les investissements retenus par les CALPI :	182
III-2-1-1-1-1- Répartition des projets d'investissement par wilaya	182
III-2-1-1-1-2- Répartition du montant des investissements par wilaya	184
III-2-1-1-1-3- Répartition par wilaya de l'emploi prévu par les investissements	184
III-2-1-1-2- Les investissements retenus par l'ANDI (ex. APSI) :	186
III-2-1-1-2-1- Répartition des projets d'investissements par wilaya	186
III-2-1-1-2-2- Répartition des montants d'investissements par wilaya	187
III-2-1-1-2-3- Répartition par wilaya de l'emploi prévu par les investissements	189
III-2-2- Les entreprises :	192
III-2-2-1- Les entreprises en Algérie	193
Les phases du processus de mise à niveau	194
Les actions visées par le programme de mise à niveau	195

III-2-2-1-1- Les entreprises (personnes morales)	195
III-2-2-1-1-1- Les entreprises par secteur d'activité	195
III-2-2-1-1-1-1- Répartition des entreprises du secteur secondaire par wilaya	197
III-2-2-1-1-1-2- Répartition des entreprises du secteur tertiaire par wilaya	197
III-2-2-1-1-2- Répartition des entreprises par secteur juridique	199
III-2-2-1-1-2-1- Répartition des entreprises du secteur privé national par wilaya	199
III-2-2-1-1-2-2- Répartition des entreprises du secteur public national par wilaya	199
III-2-2-1-1-3- Répartition des entreprises tous secteurs confondus.....	201
III-2-2-1-1-2- Les petites et moyennes entreprises (PME).....	203
III-3- L'enseignement supérieur :	204
III-3-1-L'enseignement supérieur en Algérie	204
III-3-1-1-Le réseau universitaire en Algérie	204
III-3-1-1-1- La métropolisation de la formation supérieure: de 1962-1963 à 1973-1974	206
III-3-1-1-2- La régionalisation de la formation supérieur : 1974-1975 à 1979-1980	207
III-3-1-1-2-1- Répartition des inscrits en graduation.....	208
III-3-1-1-3- La décentralisation de la formation supérieure : 1980-81 à 2000-2001.....	209
III-3-1-1-3-1- La décentralisation I : de 1980-81 à 1985-86	209
III-3-1-1-3-1-1- Répartition des inscrits en graduation en 85-86	210
III-3-1-1-3-2- La décentralisation II : de 1986-87 à 2000-2001	210
III-3-1-1-3-2-1- Répartition des inscrits en graduation en 1995-96	212
III-3-1-1-4- La localisation de la formation supérieure : 2001-2002.....	212
III-3-1-1-4-1- Répartition des inscrits en graduation (2001-2002).....	213
III-3-1-1-4-2- Répartition des inscrits en post-graduation (2001-2002).....	213
III- 3-1-1-4-3- Répartition des enseignants (2001-2002)	215
Conclusion.....	215
III-3-2- La recherche scientifique en Algérie :	217
III-3-2-1- Répartition des laboratoires de recherche (2001-2002).....	217
III-3-2-2- Répartition des enseignants – chercheurs (2001-2002).....	219
III-4- Le tourisme :	221
III-4-1- Le tourisme en Algérie	224
III-4-1-1- Les flux touristiques en Algérie	224

III-4-1-1-1- Répartition des flux touristiques étrangers.....	225
III-4-1-2- La capacité d'accueil en Algérie	227
III-4-1-2-1- Répartition de l'infrastructure hôtelière par wilaya	227
III-4-1-2-2- Répartition de la capacité d'accueil par wilaya.....	230
III-4-1-3- Les flux touristiques au Nord-Est algérien.....	230
III-4-1-3-1- Répartition des touristes algériens dans les hôtels du Nord-Est	230
III-4-1-3-2- Répartition des touristes étrangers dans les hôtels du Nord-Est	230
Conclusion.....	232

TROISIEME PARTIE :
PROPOSITION ET RECOMMANDATIONS

I- Recommandations d'ordre local.....	235
II- Recommandations d'ordre régional.....	237

CONCLUSION GENERALE	249
----------------------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	252
LISTE DES SIGLES	259
LISTE DES TABLEAUX	261
LISTE DES CARTES	262
TABLE DES FIGURES	265
ANNEXE 1	266
ANNEXE 2	271

Introduction générale :

Le monde est, aujourd'hui, confronté à un processus de mondialisation complexe et accéléré qui touche tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle, environnementale, et a des répercussions directes sur les villes et les territoires. Il s'agit d'un processus irréversible qui concerne tous les Etats et toutes les communautés humaines. Il détermine les rapports entre les Etats et les sociétés, ainsi que la place de chacun d'eux dans le monde.

La mondialisation est un mouvement qui se manifeste par le triomphe du système libéral, l'accroissement des échanges, l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le développement des firmes multinationales.

Depuis le début des années 1980, le commerce international a augmenté deux fois plus que la production de biens. Il représente près du tiers des revenus nationaux pour les pays à revenus moyens et le quart pour les pays à faibles revenus. Globalement, il est de 4 000 milliards de dollars par an, soit douze fois plus que ce qu'il était après la seconde guerre mondiale.

Les firmes multinationales réalisent une grande part de tous les investissements directs étrangers et du commerce mondial. Les ventes de 40 000 firmes dépassent 5 000 milliards de dollars par an (source : Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement, CNUCED, 1995). Ces entreprises multinationales exercent une influence déterminante sur les négociations internationales et jouissent d'un pouvoir économique et financier majeur.

Les investissements directs étrangers (IDE)^{*} se font principalement dans les pays développés, qui reçoivent les plus gros montants. Seulement 25 à 30% sont investis dans les pays en développement, cependant que les pays les plus pauvres, notamment en Afrique, sont marginalisés.

Une des caractéristiques clé des firmes est la mobilité, associée à la libre circulation des capitaux. Elles peuvent délocaliser la production rapidement d'un pays à l'autre tout en exigeant nombre de conditions aux pays d'accueil. En effet, elles cherchent la combinaison idéale entre une main-d'œuvre à bon marché, des réductions de taxes, la présence des matières premières, des infrastructures de communication performantes, la possibilité d'exporter biens, services et bénéfices.

^{*} IDE : opération de placement de fonds provenant de l'étranger dans une entreprise, un secteur de la vie économique ou sur les marchés financiers d'un pays donné.
L'IDE bénéficie de la même réglementation qui régit l'investissement national. Il bénéficie également de la libre circulation.

En outre, elles ne sont pas concernées par les contraintes géographiques. Elles font circuler les informations à travers des réseaux qui les relient en utilisant les nouvelles technologies d'information et de communication.

Les points d'appui, de concentration du pouvoir et des acteurs de la mondialisation sont les villes, notamment les mégalo-poles.

L'Algérie fait partie de ce monde et ne peut pas échapper à la mondialisation. Certes, elle a vécu pendant trente ans dans un système économique basé essentiellement sur les fondements du socialisme, mais elle a décidé d'ouvrir son économie, son territoire et de s'intégrer aux processus mondiaux. La crise économique de 1986, consécutive à la chute des cours du pétrole, ses retombées sociales, politiques, culturelles ont été un facteur déclenchant.

L'ouverture de l'économie algérienne aux marchés mondiaux se manifeste par des réformes structurelles entamées à partir de l'année 1988. Ces réformes visent essentiellement la privatisation et la mise à niveau des entreprises algériennes, la modernisation et l'ouverture du secteur bancaire sur les établissements privés nationaux et étrangers, la libéralisation du commerce extérieur, l'allègement des procédures d'investissement afin d'attirer les IDE.

Parallèlement à cela, l'Algérie a signé en 2002 un accord d'association avec l'Union de l'Europe pour la création d'une zone de libre échange. Les négociations en cours avec l'organisation mondiale du commerce (OMC) préparent l'adhésion du pays à cette organisation.

Cependant, l'Algérie qui se prépare économiquement et politiquement afin de s'adapter aux exigences des marchés mondiaux, a-t-elle une politique ou une stratégie destinée à identifier et désigner les territoires qui vont accompagner son intégration et son ouverture à l'économie mondiale ? Quels sont les territoires ou les zones qui sont en mesure d'être des vecteurs de l'intégration à la mondialisation et qui peuvent accueillir les investissements directs étrangers ? Constantine en fait-elle partie ?

Ce travail s'intéresse à cette ville algérienne qui a un poids historique, culturel, économique, universitaire incontestable dans le pays. Troisième ville du pays et considérée comme la « capitale » du nord-est algérien, Constantine peut-elle constituer un territoire préférentiel de la mondialisation en Algérie et rassembler les conditions de la métropolisation ?

Les territoires préférentiels sont les points du territoire national qui possèdent les bases en mesure de faciliter l'intégration à l'économie mondiale et de présenter des avantages aux acteurs de la mondialisation : présence d'une métropole, existence d'équipements et d'infrastructures (réseaux de communication, hôtels, etc.), concentration d'activités industrielles et tertiaires, existence d'un environnement scientifique d'importance, présence étrangère, disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, situation géographique favorable (littoral), présence d'une zone franche (souhaitable).

Les points du territoire qui possèdent ces bases ne sont pas nombreux. Il s'agit de les identifier, de recenser leurs atouts et de les préparer par des investissements complémentaires. Leur potentiel doit convaincre les investissements directs et les opérateurs étrangers par les avantages qu'il leur offre (coût, accessibilité aux marchés, marges, sécurité, etc.).

Le concept de métropolisation est apparu au début des années 1980. Si la métropole est une agglomération urbaine importante qui centralise des fonctions vitales pour l'ensemble du territoire et exerce une influence sur lui, la métropolisation est définie comme étant « l'ensemble de processus dynamiques qui transforment une ville en métropole », c'est-à-dire les processus d'agglomération de la population, de concentration et de diversification des activités tertiaires.

Toutes les définitions insistent sur le caractère essentiel du phénomène dans la civilisation urbaine du XX^{ème} siècle. Certains appréhendent la métropolisation comme la « traduction urbaine de la mondialisation » et soulignent la nécessaire intégration à l'internationalisation croissante des processus de la production. Ils mettent l'accent sur la mise en réseau des métropoles, à l'origine de nouveaux types de relations, tout en montrant, à plus grande échelle, le risque de déséquilibre spatial et social du territoire intra urbain, créé par ce processus.

Ville de l'intérieur du pays, située au cœur d'une armature urbaine équilibrée, Constantine a, depuis des millénaires, exercé une fonction de commandement régionale. Pourtant, elle est confrontée aujourd'hui à de nombreux problèmes qui contribuent à réduire son aire d'influence, limiter son rayonnement, compromettre la qualité de son urbanisation, menacer ses constructions, aggraver le problème du logement, polluer et dégrader son patrimoine architectural, rendre médiocre la qualité de la vie et ternir son image.

La problématique s'articule autour des interrogations suivantes :

- 1- Quel est le statut actuel de Constantine ? Est-elle toujours une métropole régionale ?
- 2- Constantine, qui possède un déficit total en matière d'équipements d'envergure internationale, peut-elle répondre aux critères de la mondialisation ? Est-elle en mesure de devenir une métropole internationale ?
- 3- Quels sont les atouts qui peuvent lui permettre de s'intégrer à la mondialisation et rassembler les conditions de la métropolisation ?
- 4- Faut-il considérer Constantine seule, comme une enclave à développer et intégrer, ou bien faut-il la considérer comme un élément d'un ensemble régional, tel celui qui la relie à Skikda, ensemble appelé à devenir un vecteur plus « fiable » de la mondialisation en Algérie ?

Ces questionnements nous amènent à formuler deux hypothèses :

1. Constantine par son histoire, son statut mène une politique tendant à lui assurer la pérennité de ce statut de ville mère.
2. Constantine dispose d'atouts pour renforcer ou réaliser sa métropolisation. En Algérie, elle fait partie des points ou villes qui peuvent être des vecteurs de l'intégration à la mondialisation.

L'objectif du travail :

Le présent travail s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale qui vise à expliquer les voies d'adaptation à la mondialisation autres que le refus ou l'intégration aveugle. Il s'agit de contribuer à la réflexion sur les moyens et les mécanismes qui peuvent permettre aux villes algériennes (en particulier Constantine) de mieux se situer à l'échelle mondiale et de mieux s'intégrer comme métropoles reconnues.

Méthodologie de recherche :

Afin de réaliser cet objectif, nous avons structuré notre travail en trois parties essentielles.

1. L'approche théorique :

Cette étape porte sur les aspects théoriques clés du thème : mondialisation, métropole, développement urbain durable, etc. Elle vise l'appréhension du sujet dans sa globalité, la familiarisation avec les concepts, l'établissement des critères de la métropolisation.

2. Le diagnostic :

Cette étape s'intéresse, en premier lieu, à l'étude de l'évolution de la fonction de commandement de Constantine à travers l'histoire afin de déterminer son poids et son statut à

travers les siècles. Ensuite, il s'agit de déterminer le statut actuel de Constantine en se référant aux différents travaux effectués à ce sujet. En troisième lieu, cette étape s'attache à l'étude de la croissance urbaine et des problèmes urbains dont souffre actuellement Constantine et qui nuisent à son image, notamment : les glissements de terrain, l'habitat illicite, la dégradation du cadre bâti de la médina ainsi que les problèmes environnementaux.

Cette étape consiste, en outre, en une étude de Constantine qui permettra de la situer par rapport au pays et par rapport à sa région. Elle analyse les différents critères de la métropolisation, dont les données sont disponibles, sur plusieurs niveaux : mondial, national, régional et local (cf. chapitre 6). Parmi les critères retenus, figurent ceux relatifs à la démographie, aux transports, aux télécommunications, aux services (banques et secteur tertiaire), aux entreprises et à l'investissement, à l'université et son potentiel de recherche, au tourisme. Compte tenu des articulations qui existent entre les différents niveaux territoriaux, du mondial au local, nous avons choisi dans l'analyse de passer indifféremment d'un niveau à l'autre (cf. fig n°1). Par exemple, l'importance du transport à l'échelle mondiale est associée à son diagnostic à l'échelle nationale et à la situation de Constantine comme nœud régional.

L'objectif est la détermination des atouts et des contraintes de Constantine afin de pouvoir la préparer aux nouveaux changements de la mondialisation et trouver des réponses aux interrogations soulevées dans la problématique.

3. Propositions et recommandations :

Cette étape porte sur quelques recommandations et propositions afin de développer la métropolisation de Constantine et son intégration à la mondialisation. Elle s'articule sur deux niveaux :

- le premier, consiste à élaborer quelques recommandations à l'échelon local, celui de la ville de Constantine, et porte essentiellement sur les critères de la métropolisation afin de combler les déficits enregistrés, tout en respectant les objectifs du développement urbain durable ;
- le second, consiste à élaborer des recommandations à l'échelle régionale, en proposant le binôme Constantine-Skikda comme modèle et vecteur d'intégration aux réseaux mondiaux et au « système-monde ».

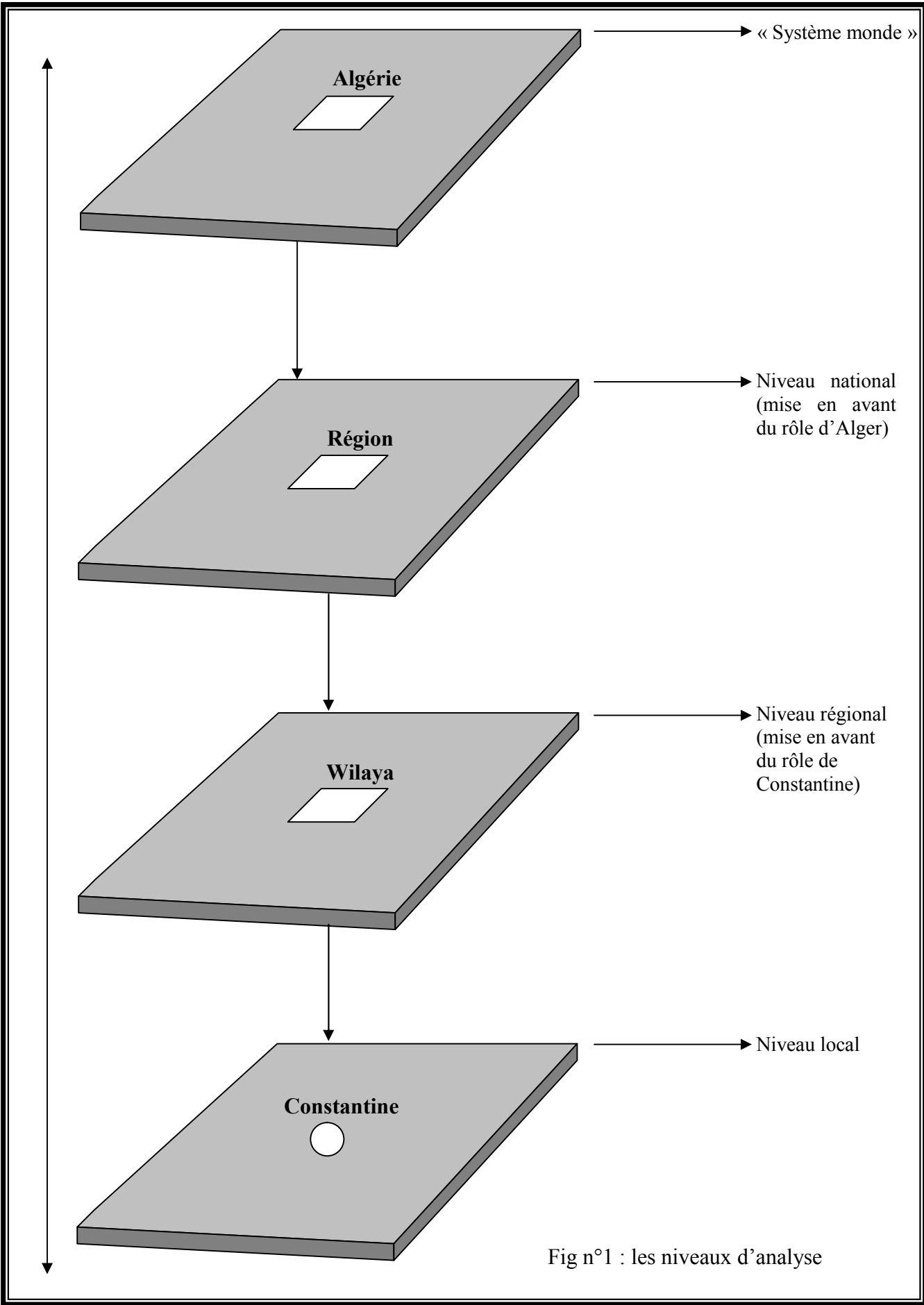


Fig n°1 : les niveaux d'analyse

Les outils méthodologiques :

Les outils de recherche utilisés dans notre travail se présentent comme suit :

1. La recherche bibliographique :

Elle concerne la collecte de documents, ouvrages, travaux de recherche, etc, se rapportant au thème, et ce dans le but de définir les différents concepts de base de notre travail afin de mieux comprendre le sujet.

2. la collecte de données :

La collecte de données est l'étape essentielle de notre travail. Elle a été faite en deux étapes. La première, consiste à recueillir le maximum de données et d'informations relatives aux différents critères de la métropolisation (pour toutes les wilayas), en prenant attache avec plusieurs ministères et institutions nationales, notamment le ministère des transports, la banque centrale d'Algérie, l'office national des statistiques d'Alger, le CNES (conseil national économique et social), l'agence de promotion et de soutien de l'investissement (APSI) et par la suite l'ANDI (l'agence nationale de développement de l'investissement), le ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, le ministère des postes et des télécommunications et puis Algérie Télécom, le ministère du commerce, CERIST, EEPAD, le ministère du tourisme, Djezzy GSM, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, le ministère délégué chargé de la recherche scientifique, le ministère des finances, la chambre nationale de commerce et d'industrie (Alger), le ministère de la culture, le ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, le ministère de la jeunesse et des sports.

Alors que, la deuxième étape consiste à prendre attache avec l'administration locale, au niveau de la ville de Constantine, notamment la direction de l'urbanisme et de la construction (DUC), la direction des transports, la direction du tourisme, la direction de la planification et de l'aménagement du territoire (DPAT), la direction de la culture, la société nationale de transport ferroviaire (SNTF), la gare routière Est, l'entreprise de gestion des services aéroportuaires (EGSA), l'office nationale des statistiques, la direction de la jeunesse et des sports, l'association des taxieurs, etc.

En fonction des données qui ont pu être rassemblées, nous avons effectué un diagnostic basant essentiellement sur leur traitement sous forme de tableaux, cartes et graphes dans le but de mieux comprendre la situation actuelle de Constantine dans le pays et dans sa région.

Introduction :

On parle de mondialisation, de globalisation dans la presse, dans les milieux politiques et économiques ou dans le monde universitaire.

En fait, de quoi s'agit-il ? S'agit t'il d'un phénomène ancien ou nouveau ? Comment peut-on définir ces termes ? Quels sont les acteurs impliqués ? Et quels sont les impacts sur les différents champs politique, spatial, économique et social?

De nombreux problèmes se présentent lorsqu'est abordée la question de la définition de la mondialisation, l'un d'entre eux est la multiplicité des sens, la juxtaposition et l'imbrication des sens codés et des connotations du mot ; l'autre est celui de l'utilisation de deux mots « mondialisation » par les francophones et « globalisation ou globalization » par les anglo-saxons.

Les mots « mondialisation » et « globalisation » apparaissent à la fin des années 1950 et au début des années 1960. « Ils décrivent des phénomènes qui, jusqu'alors régionaux ou nationaux deviennent mondiaux »¹.

Le mot « globalisation » prend son sens plein en 1980 et il s'est largement imposé dans l'analyse financière. Il décrit les « modifications qui se sont produites dans la répartition des mouvements de capitaux entre les grandes régions du monde »². Le concept de « globalisation » trouve, en effet, son contenu dans trois modifications notamment :

- 1- Les mouvements de capitaux qui se sont accrus à partir des années 1980.
- 2- Les mouvements de capitaux qui étaient jusqu'en 1980 des mouvements Nord/Sud, deviennent des mouvements Nord/Nord.
- 3- Depuis 1980 les Etats ont renoncé à contrôler les mouvements des capitaux.

Et il s'est largement imposé dans le domaine économique entre 1990 et 1995 particulièrement dans les analyses (économiques) des multinationales et des marchés financiers planétaires.

La forte diffusion du mot « mondialisation » comme un mot clé des discours sur le monde et sur une mondialité naissante s'explique, selon les économistes, à travers quatre raisons. La première raison est celle « de l'adéquation entre le contenu d'un mot qui décrit bien les évolutions de la mondialité, et les changements que les économistes observent dans les fonctionnements économiques globaux (accélération des changements d'échelle, changement de

¹ DAGORN. R. « Une brève histoire du mot mondialisation » in *Mondialisation les mots et les choses*. ed. Karthala. Paris. 1999. p189.

² PLIHON. D. « Les enjeux de la globalisation financière » in *Mondialisation au delà des mythes*. ed La Découverte. Paris. 1997.

nature des processus internationaux traditionnels, développement de la globalisation financière et affaiblissement des contrôles nationaux et internationaux mis en place par les institutions de Bretton Woods) »³ ; la deuxième vient de « la disparition des contre systèmes du capitalisme notamment la chute de l'URSS et la fin du Tiers-Monde »⁴ ; la troisième est « la récupération du mot par les grands organismes internationaux »⁵, l'exemple le plus représentatif est celui de l'OCDE qui va abondamment, à partir de 1990, utiliser le mot dans ses rapports sur la situation économique mondiale ; la quatrième est « la croyance en un progrès constant de l'histoire. Du Néolithique au 21^{ème} Siècle, il y a un lent progrès de la mondialisation »⁶.

La mise en perspective historique montre que le processus de mondialisation est ancien et conduit à distinguer en gros trois périodes. La période d'avant la première guerre mondiale (1870-1913) qui a été caractérisée d'extrême ouverture au marché mondial et d'intenses échanges économiques internationaux ; la période d'entre les deux-guerres et l'immédiat après-guerre qui a été une période de fermeture et de fragmentation de l'économie mondiale ; et la période qui commence avec le milieu des années 1950 où se met en place une dynamique d'ouverture comparable à la période du 19^{ème} siècle.

I- Définition :

I-1- Définition des économistes :

Les économistes définissent la mondialisation comme l'ensemble de phénomènes qui « sont apparus ou se sont accélérés dans les vingt à vingt-cinq dernières années »⁷. Le premier a trait au développement des échanges commerciaux et à la croissance du taux d'ouverture commerciale des économies nationales ; le second a trait au développement des investissements extérieurs directs ; le troisième concerne la globalisation financière et l'extraordinaire explosion des mouvements internationaux de capitaux financiers ; le quatrième a trait à l'internationalisation des entreprises sur le plan à la fois des marchés, de la production, de la conception, de la stratégie et du produit ; le cinquième domaine concerne l'extension du champ de la concurrence internationale à de secteurs qui en étaient protégés comme les services d'assurances, les services financiers, les télécommunications, l'audiovisuel, les transports, etc ; enfin, le sixième domaine est l'affirmation de la concurrence des pays émergents

³ *Mondialisation. Les mots et les choses*. op. cit. p192.

⁴ idem. p 193.

⁵ idem.

⁶ idem. p194.

⁷ KEBABDJIAN. G. « Analyse économique et mondialisation » in *Mondialisation les mots et les choses*. p53.

Dans le même contexte, CIRIEC (centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives) définit la mondialisation comme « une tendance ambiguë qui exprime une nouvelle réalité mais fait également partie d'une idéologie, le néo-libéralisme, qui s'en remet à la régulation exclusive par le marché pour assurer l'intérêt général. La mondialisation, c'est à la fois une ouverture sans précédent des marchés et la multiplication de « lieux de décision » se situant à l'échelle planétaire »⁸.

I-2- Définition des géographes :

La mondialisation est entendue, par les géographes, comme « le produit de l'ensemble des diffusions, des échanges, et communications entre les différentes parties de l'humanité. C'est un processus qui induit chaque jour un peu plus le niveau le plus haut de l'échelle géographique : il induit plus de mondial, de « mondialité ». Il modifie la place de tous les lieux et la valeur de tous les autres espaces »⁹.

Pour les géographes, la mondialisation se caractérise par l'abolition des frontières « La mondialisation nous apprend concrètement les limites de la terre. C'est la première fois qu'un espace est à la fois de dimension limitée et sans bord, un objet fini mais sans voisin »¹⁰. « La mondialisation modifie la notion du lieu, lui donne même une toute nouvelle importance »¹¹.

En outre, la mondialisation contemporaine se définit, selon Olivier Dollfus « à la fois par la mise en place des sociétés informationnelles, fondées sur le développement de réseaux sans cesse plus performants, au sein desquels la distance kilométrique ne joue plus ou joue moins mais où interviennent alors des barrières culturelles, où la différence se fait entre ceux qui sont branchés et ceux qui ne le sont pas, où l'exclusion accompagne l'intégration. De même, la différence entre sociétés vieilles et sociétés jeunes-généralement pauvres-est un fait majeur qui commandera l'histoire mondiale dans les premières décennies du 21^{ème} siècle, même si elles seront marquées par des convergences démographiques mais les phénomènes d'inertie maintiendront les décalages »^{11'}.

⁸ CIRIEC Canada. « Les tendances lourdes ». Article internet (source non disponible). Décembre 1996.

⁹ DOLLFUS. O. GRATALOUP. Ch, LEVY. J. « Le monde : pluriel et singulier » in *Mondialisation les mots et les choses*. op. cit. p82.

¹⁰ idem. p84.

¹¹ idem. p86.

^{11'} DOLLFUS. O. « Sept questions transversales sur la mondialisation » in *Mondialisation les mots et les choses*. op. cit. p208.

La mondialisation est « un processus de diffusion dans le monde entier ; événement ou phénomène qui dépasse le niveau local, national, continental pour concerner le monde. Il peut être secondaire (lancement mondiale d'une nouvelle lessive), important (communication par satellites), vital (vaccination) ou mortel (risque nucléaire) »¹¹.

De même, selon Philippe MANIERE « la mondialisation, mot traduit de l'anglais globalization, recouvre un ensemble d'évolutions dont certaines ne sont pas récentes mais dont toutes se sont accélérées au cours des deux décennies passées. Elles vont dans le sens de l'abolition des frontières et, au delà, de la distance »¹².

I-3- Définition des politologues :

Les politologues voient que la mondialisation désigne « le processus à travers lequel les entreprises internationalisées échappent aux règles imposées par les Etats-Nations et redéfinissent les stratégies en fonction de leur propres intérêts et de leurs marges de profit »¹³.

Pour eux, la mondialisation ne désigne pas seulement le degré d'ouverture des économies, mais un mode de régulation où l'international primerait sur le national et -très fréquemment- l'effacerait. « L'international passerait à commander sur le national, les normes de fonctionnement de l'entreprise s'imposeraient à celles de l'Etat et le secteur privé imposerait ses priorités à celles du secteur public. Il s'agit d'un phénomène qui se veut « total » ayant des répercussions économiques, politiques, stratégiques, sociales, et culturelles »¹⁴.

Selon Carlos MILIANI, il y aurait au moins trois changements qui rendent l'étape actuelle de la mondialisation différente des périodes passées : la transformation des structures de la politique de la frontière (la prise en considération de la frontière comme espace de régulation ; la frontière en tant que *terra inconguita*, qui peut prendre la forme d'un marché, de la société civile, une chambre législative, une autoroute de l'information) ; le changement des structures de l'économie nationale, ainsi que l'évolution du cadre temporel au sein duquel ces changements ont lieu ; les événements immédiats, les tendances conjoncturelles et la longue durée (vie quotidienne, décennies, siècles) correspondraient aujourd'hui à des (jours/semaines, mois/années et décennies).

¹¹ Mondialisation : quoi ? Article Internet (source non disponible). 2000.

¹² MANIERE. Ph. « Le mauvais procès de la mondialisation » in *le POINT*. Hebdomadaire d'information du 29 Novembre 1999. N° 1419. p93.

¹³ MILIANI.C. « La mondialisation, les organisations internationales et le débat sur la gouvernance » in *Mondialisation les mots et les choses*. op. cit. p170.

¹⁴ idem.

I-4- Définitions diverses :

La mondialisation, au sens général du terme, « constitue à la fois le processus et le résultat du processus selon lequel les phénomènes de divers ordres (économies, environnement, politique, etc) tendent à revêtir une dimension proprement planétaire »¹⁵.

Le terme « renvoie en particulier aux domaines économique et financier, où les effets du processus sont particulièrement sensibles. Celui-ci s'est d'abord nourri du développement considérable des échanges commerciaux au cours des dernières décennies, puis de celui des investissements directs. Il débouche sur une troisième étape, la « globalisation » caractérisée par l'organisation de réseaux de production transnationaux grâce à l'association de l'informatique et des télécommunications, et à la circulation instantanée de l'information »^{15'}.

Le mot mondialisation fonctionne « comme fascination et souvent comme repoussoir. De manière générale la mondialisation fait plutôt peur, parce qu'elle est comme une sorte de flux gigantesque et multiforme qu'on ne peut qu'accompagner et non pas diriger ».¹⁶

La mondialisation peut se mesurer par une collection de données statiques (présence de phénomènes identiques dans plusieurs territoires comme Coca Cola, connaissance de l'anglais, etc) ; des indicateurs de diffusion (nombre de touristes étrangers, communications téléphoniques transnationales, place des échanges extérieurs dans l'économie nationale) ; l'analyse des processus (rôle des taux d'intérêts du marché dans la conjoncture économique, rôle de l'information dans la vie politique des Etats) ; l'étude des opinions et valeurs des populations envers les phénomènes mondiaux (méfiance, hostilité, etc).

D'après Michel Beaud, trois utilisations du mot «mondialisation» coexistent¹⁷ :

1- « la mondialisation comme accession à la dimension mondiale ». Dans ce sens, on peut parler, pour le passé, de la mondialisation de la présence humaine, de l'agriculture ou de telle technique sur la terre et, pour le présent, de la mondialisation de l'information, des télécommunications ou de l'usage de l'anglais.

2- La mondialisation comme multiplication et intensification des interdépendances au niveau mondial. Cette mondialisation ne s'affirme qu'avec l'ère des capitalismes industriels (bateaux à

¹⁵ Librairie Larousse. *Encyclopédie*. Paris. 1998.

^{15'} idem.

¹⁶ BENFERHAT. N. directeur des éditions Marinoor, in *le Matin*, quotidien algérien du 2/9/2000. N°2590.

¹⁷ BEAUD. M. « Sept questions transversales sur la mondialisation » in *Mondialisation les mots et les choses*. op. cit. Pp 207-208.

vapeur, chemin de fer, télégraphe, etc). Elle s'est fortement renforcées dans les dernières décennies.

3-La mondialisation comme mouvement organique englobant. Il s'agit d'un processus dans le cadre duquel des réalités déterminantes (productives, monétaires, financières, culturelles, environnementales) se développent d'une manière organique à l'échelle de la planète en influant de façon marquante l'ensemble des réalités sociales, régionales, nationales et locales ».

II- L'évolution du monde :

Le monde est structuré en réseaux qui ont évolué à travers le temps. La figure 2, montre les quatre modèles de l'évolution qui correspondent à quatre manières dont les groupes humains des différents lieux entrent en relations entre eux.

II-1- Le monde comme ensemble de mondes (modèle culturel, ancien):

C'est un monde fait de groupes humains s'ignorant pour l'essentiel, se rencontrant par hasard et n'imaginant aucune communication entre eux. Il n'est alors même pas nécessaire de reconnaître la qualité d'humain aux non membres du groupe.

La distance entre les sociétés est infinie, elles sont infiniment éloignées les unes des autres. L'identité culturelle est un fondement essentiel de ce modèle.

II-2- Le monde comme champ de force (modèle géopolitique, 19^{ème} et 20^{ème} siècle):

C'est le modèle géopolitique couramment utilisé dans l'analyse des relations internationales et défini comme « l'ensemble des processus qui ont l'existence et l'intégrité territoriale des Etats pour enjeu »¹⁸. Dans ce modèle, la tendance à la coalescence de groupes humains de plus en plus vastes a été confortée mais aussi bloquée par la formation des Etats, qui ont réussi (dans les conditions diverses) à capter une part très importante des ressources de la société.

L'Etat apparaît comme une structure territorialement rigide qui, soit incorporé dans les ensembles non étatiques, soit s'ajuste en force aux autres Etats. Chaque Etat-acteur définit sa propre hiérarchie des proximités (amies ou ennemies) et tend à accroître sa puissance en conservant ou en augmentant son territoire, réservoir de ressources, d'hommes, et de richesses, potentielles, ce qui implique de s'opposer à ses voisins et de neutraliser toute velléité de redécoupage pouvant aboutir à une amputation.

¹⁸ DURAND. M-F, LEVY. J et RETAILLE. D. *Le monde. Espaces et systèmes.* ed, Presse de la fondation nationale des sciences politiques et Dalloz. Paris. 1992. p19.

Fig 2 : évolution du monde.

Ce modèle, construit sur l'identité politique, est générateur de conflits (guerres coloniales, 1^{ère} et 2^{ème} guerre mondiale).

II-3- Le monde comme réseau hiérarchisé (modèle actuel) :

Ce modèle s'applique à l'économie monde caractérisée par l'unification du monde par l'occident et l'intégration d'une part essentielle des productions humaines dans un système d'échanges mondial. Ce modèle définit des centres (constitués des Etats-Unis, de l'Europe de l'Ouest, du Japon et de quelques autres pays) et des périphéries, liés par des flux dissymétriques qui maintiennent l'écart (périphéries exploitées), l'accroissent (périphéries délaissées ou abandonnées) ou le réduisent (périphéries intégrées ou annexées).

Dans ce modèle, il ne s'agit pas seulement d'échanges marchands mais aussi du progrès et du développement. C'est un réseau, fait de lieux accessibles par les transports et les communications modernes où l'enjeu est « non de découper des aires mais d'activer des points (des «sommets») et des lignes (des « arêtes ») ou d'en créer de nouveaux »¹⁹.

L'espace mondial ainsi formé n'a pas la rigidité des partitions étatiques, même s'il est fortement animé par les Etats et autres acteurs dont certains (les firmes multinationales) sont aussi puissants qu'eux. « La toile d'araignée du réseau hiérarchisé de développement se tisse, sans que rien ne semble pouvoir l'arrêter et sans que la puissance des Etats où elle s'installe ne joue nécessairement un rôle décisif »²⁰.

De plus, dans l'économie-monde, une distance unifiée mais différenciée se construit en fonction des hiérarchies existant dans le réseau.

II-4- Le monde comme société (modèle futur):

C'est au fond, la combinaison réussie des trois autres modèles : la communauté (modèle1), l'identité politique (modèle 2) et l'intégration (modèle3). Dans ce modèle, la distance est par définition nulle, puisque tous les points de la terre appartiennent à une même société.

Depuis 1976, l'évolution d'une opinion publique internationale s'est accélérée, grâce à l'ubiquité des médias et à la convergence des modes de vie et l'on assiste à la construction progressive d'une scène politique mondiale avec ses partis (amnesty international) qui convainquent et mobilisent, ses institutions gouvernementales (l'ONU, les sept, le FMI, les ONG).

¹⁹ DURAND. M-F, LEVY. J et RETAILLE. D. op. cit. p21.

²⁰ idem. p27.

III- Centre et périphéries dans le monde :

Dans le système-monde, on communique, on se déplace, on échange des biens économiques avec une rapidité qui ne s'accorde pas avec les frontières, donc les Etats. D'où le passage d'une structure en surfaces à une structure en réseaux.

Le marché unique permet la libre circulation des hommes, des capitaux ou des biens et autorise la constitution de « réseaux planétaires » qui transgressent les limites et les frontières. Ces réseaux sont organisés en centre et périphéries (cf. carte n°1).

Donc, le monde est structuré en réseaux où les grandes villes constituent l'archipel mégalopolitain mondial. A la tête de ce réseau trône la triade New York, Londres, Tokyo, où les capitaux sont produits, gérés et placés. Cette triade tient en main toute l'économie mondiale et constitue le centre de l'économie-monde. Les autres villes du monde constituent les périphéries intégrées au réseau mondial (Sao Paulo au Brésil), annexées (le Mexique), exploitées (zones qui recèlent des richesses intéressant le centre comme l'Algérie). Enfin, le reste du monde n'est que périphéries délaissées qui ne présente que peu ou pas de ressources.

Le centre de l'économie-monde s'était déplacé tout au long des temps modernes et de l'époque contemporaine : Venise, Gênes, Anvers, Amsterdam, Londres, et New York.

En ce qui concerne les relations centre / périphérie dans le monde, elles sont caractérisées soit par l'existence d'une rétroaction positive, c'est-à-dire des actions en retour qui entretiennent et accélèrent les processus et le fossé s'aggrave entre centre et périphérie, car le renforcement du centre entraîne corrélativement un affaiblissement, absolu ou relatif, de la périphérie. Ou bien par l'existence d'une rétroaction négative, c'est-à-dire, des actions de sens contraire qui ralentissent ou même inversent les processus en jeu, et la périphérie est en mesure de combler une partie de son retard, tantôt à l'initiative du centre, tantôt par elle-même.

Le centre se sert volontiers à son profit des capitaux qu'il secrète, mais il peut faire appel à des capitaux en provenance de la périphérie dominée, tout comme il peut valoriser une part plus ou moins grande de ses capitaux dans la périphérie intégrée, limitant du même coup ou inversant les mouvements migratoires. Quant à la périphérie, tantôt elle laisse partir ses capitaux sans protester et parfois même sans en être consciente, tantôt, elle s'efforce de les valoriser sur

Carte1 : centre et périphéries dans le monde

place pour se développer, quitte à faire appel à des capitaux provenant du centre, mais en contrôlant elle-même leur utilisation. Donc, la périphérie peut être « passive » ou « active ».

IV- Les acteurs de la mondialisation :

L'acteur se définit, d'après les apports de la sociologie, « par l'action qu'il accomplit, en fonction d'une stratégie, et qui suppose donc de sa part de l'intentionnalité ; par le système dans lequel il agit, et qui est l'ensemble des interactions des différents acteurs ; par la société, dans la mesure où il contribue à sa dynamique »²². Ce sont les acteurs qui font la mondialisation, en fonction de leurs idéologies, de leurs décisions, et leurs stratégies.

IV -1- Le champ du politique :

On y trouve l'Etat-Nation, les organisations régionales (l'Union Européenne, et l'ALENA), les organisations internationales (l'ONU, l'OMC (ex. GATT), le FMI, le G7, etc).

IV -2- Le champ de l'économie :

Concerne les firmes multinationales (ou transnationales, mondiales, globales), les investisseurs institutionnels (les fonds de pension, les compagnies d'assurance, etc), auxquels sont ajoutées les mafias ou les organisations de trafic de drogue, qui participent, selon une part non négligeable, à la dynamique de l'économie mondiale et dont le but est avant tout le profit.

IV -3- Le champ social :

Est constitué des communautés (par exemple les diasporas, la communauté scientifique, les internautes), des organisations non gouvernementales, qui constituent en quelque sorte une société civile mondiale (Greenpeace, Fédération Internationale des droits de l'homme, etc), des individus (Bill Gates le patron de Microsoft, Georges Soros l'investisseur Hongrois, etc).

IV -4- Le champ spatial :

Les acteurs de la mondialisation se réunissent généralement dans des lieux (les villes) qui leur permettent d'entrer en interaction par la proximité (localisation en un même lieu d'universités, de centres d'affaires, de bourses), et par les moyens de connexion entre les lieux mis à leur disposition (aéroport, zones claires pour la téléphonie portable, etc). Donc, les villes tendent à structurer de plus en plus l'espace mondial et sont les acteurs du champ spatial.

²² Gemdev. *La mondialisation. Les mots et les choses*. ed Karthala. Paris. 1999. p253.

Cependant, les stratégies de chacun des acteurs dépendent de leurs objectifs. Le profit pour les acteurs économiques, l'interaction sociale pour les acteurs sociologiques, la puissance ou la survie pour l'Etat-Nation, la croissance pour la ville.

V-Les impacts positifs et négatifs de la mondialisation :

La mondialisation, pour ses partisans, n'a que des avantages. Elle peut être porteuse d'un grand nombre d'opportunités pour des millions de personnes dans le monde, et en particulier pour les pays en voie de développement notamment en terme de :

- Possibilités d'accès aux marchés des pays développés, aux marchés de capitaux, à l'information et aux nouvelles technologies ;
- possibilités de bénéficier de l'investissement direct étranger qui contribue à la création d'emplois et élargie l'accès aux exportations ;
- prise de conscience, par beaucoup d'entreprises des pays en développement, de la nécessité d'être plus compétitives. « Cela les poussera à une grande rigueur dans la gestion de leurs affaires afin de réduire leurs coûts de production »²³ ;
- développement des transports, des médias et des autoroutes de l'information qui réduisent l'écart entre les pays en créant de nouvelles possibilités de transfert du savoir, améliorent le mode de vie des êtres humains et offrent de grandes possibilités d'éradication de la pauvreté. Comme elles réduisent les distances entre les peuples ;
- création de zones d'activités, de zones franches, d'infrastructures touristiques qui contribuent à la création d'emplois et donc au développement économique et territorial ;
- augmentation des échanges qui stimule la croissance. En effet, les échanges des pays en voie de développement ont augmenté de 8,3% par an et leur PIB réel de 5,5%.

En outre, la mondialisation brise les contraintes étatiques et bureaucratiques et favorise à moyen terme la démocratie²⁴. Elle fait naître des possibilités de création de richesse et d'amélioration de la condition humaine par la levée des entraves au commerce et l'intensification des mouvements de capitaux qui stimulent la croissance économique et augmentent la productivité et le revenu par habitant. En effet, le commerce a été un moteur principal de la croissance économique et l'expansion des échanges mondiaux a été beaucoup plus forte que celle

²³ La mondialisation en question. Article Internet (source non disponible).

²⁴ A propos de mondialisation. Article Internet (source non disponible).

du PIB mondial au cours de ces dernières décennies²⁵. Il a augmenté durant les années 1990 à un taux moyen de 6,8% par an, soit plus de deux fois celui de la production mondiale qui a été de 3,2%²⁶.

Donc, la mondialisation a des côtés positifs, mais, en fait, elle constitue également une menace. « La mondialisation économique et financière provoque destructions et délocalisation des industries et des services, baisses des salaires, dégradation des conditions de travail, chômage et précarité, démantèlement des droits sociaux et des systèmes de protection collective. Elle favorise l'extension des zones de non droit, le pillage de la planète, la spéculation et la criminalité internationale, elle accroît considérablement les inégalités entre le nord et le sud ainsi qu'au sein de chaque pays provoquant des explosions populaires brutalement réprimées »²⁷.

En général, les effets négatifs de la mondialisation, sur les différents plans, peuvent être résumés comme suit* :

- La fragilisation de l'Etat-Nation avec une montée des risques d'éclatement de guerres civiles ou de durcissement des relations entre les composantes d'une nation, (ceci est probable aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud).
- L'augmentation du chômage sera persistante dans le monde sous l'effet conjugué du recours au « downsizing » (dégraissage des effectifs qui correspond à la mise à mort économique de milliers de travailleurs au nom de la productivité et de la restructuration des coûts), de la délocalisation de la production dans les pays repartis sur les cinq continents où les coûts de travail sont faibles. Le corollaire de cette opération est le détournement des investissements productifs et de recherche, particulièrement au profit des zones franches ou des « zones à haute valeur ajoutée ».
- L'accélération du démantèlement des dispositifs des Etat-providence, où s'est enracinée une forte tradition de protection sociale accompagnée de l'émergence de systèmes à double vitesse (santé, éducation, assurance sociale, loisirs, transport).
- L'étalement de la désorganisation sociale.
- La mondialisation a fait de « l'immatériel » la première richesse et, ainsi, les banques de données, les liaisons téléphoniques et satellitaires, les catalogues, les films, les émissions de télévision seront les gisements de richesses du 21^{ème} siècle. L'immatériel décline à une très

²⁵ G.E. Gondwe. « Pour que la mondialisation réussisse en Afrique » in *Finances et développement*. Publication trimestrielle du FMI. Décembre. 2001.

²⁶ idem.

²⁷ Déclaration de l'observatoire de la mondialisation. in www.ecropa.org. 1999.

* BENALI. A. *La tribalisation par la mondialisation*. ed Casbah. Alger. 1999.

grande vitesse les métiers « hard », les métiers manuels et marginalise, par conséquent, des milliers de travailleurs encore utiles économiquement.

- Le processus, à travers le développement de l'Internet, a généré des inégalités immatériels qui tribalisent les citoyens du monde en « inforiche » et « infopauvre ».
- Il a multiplié la proportion des victimes de malnutrition dans les pays pauvres, surtout africains, à la suite du poids de la dette et des contrats des programmes de l'ajustement imposé par le FMI.
- La mondialisation se présente comme l'émergence de problèmes environnementaux globaux (effet de serre, pollution des cours d'eau, couche d'ozone, etc).

Ces maux dont souffrent, désormais, les villes et leurs habitants, principalement ceux des zones de l'exclusion, chercheront des réponses dans une stratégie de développement qui permet la croissance économique sans compromettre le développement social et sans détruire l'environnement. Un développement qui rétablit l'équité entre les hommes et réfléchit sur leur devenir et celui de la planète et impliquerait les Etats dans ce souci de protéger leurs citoyens. Il s'agit du développement urbain durable.

Cependant, face à cette situation que doivent faire les pays en voie de développement ? Comment peuvent-ils bénéficier des avantages de la mondialisation tout en conciliant les objectifs du développement urbain durable et en essayant d'éviter ou de réduire au maximum les inconvénients de la mondialisation ?

Q'en est-il de l'Afrique ? Que doit faire le continent le plus pauvre dans le monde face à la mondialisation ?

En effet, la mondialisation, avec ses effets négatifs et positifs, est un processus irréversible qui s'impose à tous les pays et à tous les Etats. Pour les pays en voie de développement ou en particulier l'Afrique, il s'agit de déterminer les moyens et les mécanismes qui vont permettre une bonne intégration à l'économie mondiale. Cela dépend essentiellement du degré de préparation de chaque pays et de sa capacité de s'adapter aux nouveaux changements exigés par la mondialisation sur tous les plans économiques, sociaux, territoriaux, etc.

VI- Conclusion: l'Afrique face à la mondialisation

L'Afrique est le continent le plus pauvre et le plus marginalisé dans le monde. En effet, plus de 300 millions d'habitants d'Afrique Sub-saharienne vivent avec moins d'un dollar par jour²⁸. De toutes les régions du monde, l'Afrique Sub-saharienne a la plus forte proportion de pauvreté. Près de 48% de la population vivent dans la pauvreté extrême.

De plus, le continent africain est de plus en plus marginalisé dans le commerce international et exclu des flux des investissements directs étrangers (IDE). Sa part dans le commerce international qui était de 3% en 1990, n'est plus que 1,4%²⁹ dont la quasi totalité est relative à des produits de base et des matières premières.

Quant aux investissements, il attire un pourcentage quasi nul. Sa part ne représente que 0,6% du montant des investissements directs étrangers en 2000 et se concentre dans quelques pays seulement³⁰. En effet, malgré la supériorité de ses marges bénéficiaires qui étaient de l'ordre de 19,4% comparés à 18,9% au Moyen Orient, 15,1% en Asie- Pacifique, 8% en Amérique latine et 1,9% en Europe³¹, le continent n'a attiré que 1,1 milliard de dollar d'IDE en 2000 tandis que les autres régions ont enregistré respectivement 1,9 ; 21 ; 19,9 et enfin 76,9 milliards de dollars³².

Ayant choisi l'intégration à l'économie mondiale, les pays africains peuvent bénéficier des avantages de la mondialisation notamment le transfert de technologie, la possibilité d'accéder à certains marchés des pays développés et à certains marchés financiers ainsi que la possibilité de développer le secteur industriel par la prise de conscience, par beaucoup d'entreprises africaines, de la nécessité d'être plus compétitives. Mais, la mondialisation peut présenter des menaces pour l'Afrique. Cependant, pour éviter les effets négatifs de la mondialisation et afin de tirer le meilleur parti de la mondialisation, l'Afrique doit³³:

- Fonder ses perspectives de croissance sur la stabilité macro-économique, un ratio élevé de l'investissement au PIB, des systèmes juridiques et comptables fiables, la mise en valeur du

²⁸ « L'Afrique et la mondialisation » in *Finances et développement*. Publication trimestrielle du FMI. Décembre 2001.

²⁹ M'baye Sanou. « Le Nepad, l'Afrique noire et la mondialisation » in *www. monde- diplomatique. Fr.* Septembre 2002.

³⁰ idem.

³¹ idem.

³² M'baye. op. cit. « L'Afrique noire face aux pièges du libéralisme ». In *www. monde- diplomatique. Fr.* Juillet 2002.

³³ Ibi Ajay. S. « Comment l'Afrique peut bénéficier de la mondialisation » in *Finances et Développement*. op. cit.

capital humain, le développement des infrastructures physiques ainsi que sur des institutions publiques responsables et solides.

- Opérer des réformes pour devenir compétitives et être en mesure de se lancer dans de nouveaux domaines.
- Accorder de l'importance à l'éducation.
- Libéraliser les échanges en éliminant les obstacles au commerce, en adoptant des politiques de changes appropriées et en diversifiant les exportations.
- Chercher à attirer les investisseurs étrangers, en libéralisant la législation sur les investissements, en offrant des incitations fiscales, en assouplissant les restrictions à l'entrée sur les marchés africains et en renforçant les systèmes bancaires et financiers.
- Encourager l'intégration régionale qui constitue une étape importante sur la voie de l'intégration à l'économie mondiale et offre de multiples moyens pour aider les pays africains à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés³⁴.
- Stimuler le développement agricole et assurer une bonne gouvernance³⁵.
- Promouvoir un secteur privé dans un cadre réglementaire libéral et transparent³⁶.
- Conclure des accords d'associations bilatéraux avec l'Union Européenne³⁷.

Donc, face à la mondialisation, l'Afrique doit tenir compte de ses objectifs les plus importants, à savoir la nécessité d'accélérer la croissance et le développement et l'éradication de la pauvreté qui est largement répandue.

Cependant, le succès de la mondialisation en Afrique dépend essentiellement de la volonté des pays africains et de la prise de conscience des citoyens africains de la nécessité d'être compétitifs à l'échelle internationale. Cette réussite peut aussi être possible dans un cadre de partenariat vrai et propice qui tienne compte des besoins et des spécificités de la région.

³⁴ G.E. Gondwe. « Pour que la mondialisation réussisse en Afrique » in *Finances et Développement*. op. cit.

³⁵ « La mondialisation et l'Afrique » in *Finances et développement*. op. cit.

³⁶ idem.

³⁷ P. Chabrien. in *Finances et développement*. op. cit.

Introduction :

L'urbanisation effrénée qu'a connu le monde après la deuxième guerre mondiale, a comme corollaire l'apparition d'un nouveau phénomène, la métropolisation. Cette dernière concerne les villes, dites métropoles, dont la masse démographique est considérable.

Cependant, être métropole ne dépend pas seulement de la taille démographique, mais aussi de la concentration des richesses, des équipements et des réseaux de communication et d'information. Pour cela, les villes entrées dans un processus de métropolisation doivent répondre à de nombreux critères exigés, notamment, par la mondialisation. Quels sont, donc, ces critères ? Et à quoi ils font référence ? Et tout d'abord, qu'est qu'une métropole ? Et qu'est qu'une ville ?

Ce chapitre s'intéresse, au premier lieu, à la définition de la ville et des différentes hiérarchies urbaines. En deuxième lieu, il sera question de définir les métropoles et le processus de métropolisation. En dernier lieu, il aborde la détermination des critères de la métropolisation.

I- La ville : acteur du champ spatial :

I-1- Définition de la ville :

Les critères de définition de la ville sont multiples et varient d'un pays à l'autre. Le nombre d'habitants agglomérés est le critère le plus répandu. En effet, la ville est « une concentration humaine de plus de 2000 habitants* »¹. Pour l'institut national de statistiques économiques et sociales français, la ville est une commune dont l'agglomération comporte des maisons non distantes de plus de 100 mètres, et dont la population agglomérée dépasse 2000 habitants^[*]. Les facteurs économiques sont aussi pris en considération. A cet effet, Delfante, Ch et Pelletier. J définissent la ville comme « un lieu animé, un lieu d'industrie et d'échange de services pour sa population et pour celle de l'extérieur. Elle est le lieu de rassemblement des « cols blancs » de tout niveau social. Elle est symbolisée par ses mouvements, ses maisons hautes et ses encombrements »².

* Le nombre varie d'un pays à un autre :
2 000 en Allemagne fédérale et en France.
2 500 aux Etats-Unis.
5 000 aux Pays Bas.

¹ PELLETIER, J et DELFANTE, Ch. *Villes et urbanisme dans le monde*. ed Masson. Paris. 1989.

^[*] Pour l'institut national de statistiques économiques et sociales français. in PELLETIER et DELFANTE. op. cit.
² idem.

Le dictionnaire Larousse définit la ville comme «une agglomération où la majorité des habitants sont occupés par le commerce, l'industrie ou l'administration. Elle est une entité administrative, commune urbaine dont le volume de sa population résulte de ses fonctions et commande son étendue et son aspect ». ³

Pour K. Lynch, la ville est «une construction dans l'espace à vaste échelle. Elle n'est pas seulement un objet perçu, elle est composée d'éléments statiques et dynamiques. Elle est le produit de nombreuses modifications selon des raisons qui sont propres aux constructeurs. Elle n'arrête pas de changer et doit contrôler sa forme et son développement »⁴.

I-2- Les acteurs de la Ville :

I-2-1- Les acteurs invisibles :

Concernent les influences physiques qui provoquent des blocages, des dissymétries, des agréments, ou des difficultés que l'on retrouve dans la forme, ou l'histoire de la ville (le relief, les cours d'eau et les marais).

I-2-2- Les acteurs administratifs :

On trouve le pouvoir, l'Etat et les collectivités locales.

I-2-3- Les acteurs du secteur privé :

On distingue :

- Les acteurs collectifs privés, notamment les associations de citoyens (dans les pays occidentaux) : association de défense pour s'opposer à une action urbaine ou pour en mieux tirer partie, les associations de propriétaires menacés d'expropriation, les associations d'habitants ou d'usagers, les mouvements écologistes.
- Les acteurs individuels privés réalisent des investissements dans la construction elle-même. Ce sont les opérateurs de la ville.
- Le rôle des personnalités: les responsables politiques (un très grand nombre de villes sont issues de la volonté d'un monarque, d'un chef de parti, ou d'un dictateur).

I-3- La hiérarchie des villes

I-3-1- Les petites villes :

³ Librairie Larousse. *Encyclopédie*. Paris.1998.

⁴ LYNCH. K. *L'image de la cité*. ed Dunod. Paris. 1998.

Ces villes sont caractérisées par une taille démographique qui varie entre 5 000 à 50 000 habitants*, un rayonnement limité (50 km), et des services banaux.

I-3-2-Les villes moyennes :

Ces villes se caractérisent par la concentration d'une population de 50 000 à 200 000 habitants* ; un rayonnement qui ne dépasse pas 100 km ; le manque de services spécialisés (centre hospitalier universitaire, spécialistes), de choix et de variétés (notamment le commerce de luxe et les fonctions ludiques) ; et le recours à d'autres villes plus grandes.

I-3-3- Les métropoles :

I-3-3-1- Définition des métropoles :

On peut distinguer :

- Une définition générique qui renvoie à l'étymologie : « La ville -mère » (du grec *mêtêr* : mère et *polis* : ville) c'est-à-dire la capitale, la ville qui a colonisé des territoires, fondé d'autres villes, la villes de domination, la ville tête d'une armature urbaine ou d'un réseau urbain, la ville de commandement. En effet, si dans la Grèce ancienne, la cité mère s'opposait aux colonies, dans le bas empire romain, *métropolis* ne désignait plus que la capitale d'une province. Par la suite le mot a été élargi à un sens figuré (centre le plus important dans un domaine particulier).
- Des définitions axées sur les dimensions du peuplement qui vont de 50 000 habitants à un million. (Ces dernières références étant souvent considérées comme seuils minimaux). On est bien en présence d'espaces urbains de grande dimension, appréciés au niveau international, marqués par une attention à un environnement d'intégration pluri-national. « Est métropole, toute entité dotée d'attributs quantifiés, d'une certaine taille, marquée par une longue histoire qui en fait souvent une capitale puissante, rayonnant sur une aire importante »⁵.
- Des définitions au contenu géographique et sociologique donnent au terme un sens fonctionnel pour désigner les très grandes villes jouant le rôle de capitale régionale, en particulier aux Etats-Unis (aire métropolitaine) et en France (métropole « d'équilibre » au sens de l'aménagement du territoire). Donc la métropole possède un rayon d'influence qui s'étend sur d'autres villes. « La métropole c'est avant tout une place centrale, un noeud décisionnel, dans un réseau de villes »⁶.

* PELLETIER et DELFANTE. op. cit.

⁵ LACOUR. C et PUISSANT. S. *La métropolisation. Croissance, diversité, fractures*. ed Anthropos. Paris. 1999. p68.

⁶ idem. p154.

« La métropole peut être considérée comme ville mondiale, capitale nationale, ou régionale, ou même simplement comme agglomération »⁷.

- Des définitions basées sur les activités offertes par les métropoles : « La métropole naît de processus renforcés d'agglomération, de proximité et d'interaction entre des agents rassemblés sur un espace dense : hommes, entreprises, organisations. Elle produit de la diversité et de la complexité. Elle appelle la mise en réseau des activités et des territoires et cherche à mieux organiser la complexité par la coordination, la régulation et la cohésion sociale »⁸. « La métropole est une concentration de population et un centre d'activités économiques »⁹. « Le terme 'métropole' désigne des grandes villes qui remplissent un rôle décisionnel et de fourniture de services supérieurs aux ménages et aux entreprises de leur région »¹⁰.

Cependant, les métropoles internationales, qualifiées de « globales » ou directionnelles qui réunissent les fonctions stratégiques et qui vont avoir un rôle central, doivent disposer de trois attributs : la directionnalité, c'est à dire la capacité à rassembler et développer des fonctions stratégiques et décisionnelles au plus haut niveau, aussi bien pour les entreprises que pour les grandes institutions ; la globalité, c'est-à-dire une masse critique suffisante en termes de compétence et de services pour éviter le recours à des villes mieux pourvues ; la connectivité ou degré d'intégration à des systèmes économiques et sociaux urbains nécessaires pour favoriser les échanges et les synergies dans les fonctions de production.

Ces métropoles sont aussi confrontées, selon Camagni et Gibelli à trois défis majeurs :

a- Le défi de la globalisation, principalement d'ordre économique et lié aux processus d'intégration des marchés internationaux de biens, de services et de capitaux. Cette globalisation se réalise surtout grâce à de nouveaux modèles organisationnels et s'appuie sur des accords de coopération et des alliances stratégiques entre firmes (réseaux d'entreprises).

b- Le défi de la durabilité, d'ordre environnementale, qui se traduit par l'impératif d'un développement durable imposant une gestion prudente des ressources naturelles qui ne compromette pas le patrimoine des générations futures.

⁷ idem. p158.

⁸ LACOUR. C et PUISSANT. S. op. cit. p29.

⁹ idem. p69.

¹⁰ idem. p116.

c- Le défi de la cohésion dans le domaine politique et institutionnel qui implique l'intégration sociale, la gouvernance et la reconnaissance de la diversité culturelle :

- La gouvernance : consiste à jouer un rôle de médiateurs entre les forces du marché, la poursuite des intérêts collectifs, et la sauvegarde d'un patrimoine naturel. Elle s'appuie sur les préférences révélées des agents et recourt parfois à des marchés fictifs : marché des droits à construire pour préserver l'urbanisme, marché des droits à polluer pour sauvegarder l'environnement, marché des droits à circuler pour éviter la congestion, etc.

- L'intégration sociale : la grande ville pourrait, à certaines conditions, jouer un rôle intégrateur à l'égard des classes sociales défavorisées, par l'école publique et la mixité sociale qu'elle réalise, par la pratique du sport, par l'éveil culturel et bien entendu par la prévention de la criminalité, la lutte contre la drogue et surtout par la régression du chômage dans les quartiers défavorisés.

- La reconnaissance de la diversité culturelle. Il faut tenir compte des différences de style des grandes métropoles dans le monde. Il existe des variantes continentales, voire nationales du phénomène de métropolisation.

I-3-3-2- Types de métropoles :

Selon Lacour et Puissant^(*), il existe trois types de villes métropolitaines à savoir :

I-3-3-2-1- Des villes technologiques : (Toulouse, Grenoble, Stuttgart, Turin)

Il s'agit de villes dont la base productive est fortement internationalisée. Elles reposent sur des activités spécialisées et regroupent à la fois des établissements de grands groupes industriels, de nombreuses petites et moyennes entreprises high-tech, des centres de recherche scientifique publics et privés importants (disposant d'un fort potentiel universitaire et de recherche et développant de nombreuses coopérations internationales scientifiques et technologiques), des services aux entreprises liés à leur base technologique. Elles sont au cœur de réseaux, liés à leur base productive spécialisée.

Ces villes ne disposent pas d'un développement important des activités financières, de services diversifiés de très haut niveau, elles n'ont qu'un faible rayonnement culturel et touristique.

Elles peuvent être situées à une distance relativement importante d'un aéroport, trouvant alors un relais dans une grande métropole.

^(*) Lacour. C et Puissant. S. op. cit.

Ces métropoles sont en réseaux de recherche, de relations d'affaires concurrentes et complémentaires tout particulièrement en ce qui concerne les activités dans lesquelles leur base productive est spécialisée. Elles traiteront, alors, directement avec d'autres firmes étrangères localisées dans des grandes villes et qui présentent pour elles des compétences technologiques importantes. Elles n'utiliseront leurs relations avec les « capitales » régionales ou nationales qu'en matière de nœuds de communication, de places financières ou lorsqu'elles ont besoin de recourir à des services hautement spécialisés.

I-3-3-2-2- Des villes « interfaces » métropoles régionales : (Milan, Barcelone, Lyon)

Ces villes ont une base productive importante et très diversifiée. Elles proposent de nombreux services aux entreprises et aux personnes. Elles regroupent principalement des entreprises petites et moyennes. Ces villes, souvent de grande taille, ont un fort rayonnement régional. Elles peuvent être considérées comme des « portes d'entrées » de l'économie internationale pour leur région. Ce sont des lieux privilégiés pour des investisseurs étrangers, des relais dans le commerce international en particulier à l'importation.

Ces villes disposent d'universités, de grandes écoles, de centres de recherche, proposent des services aux particuliers de niveau très élevé et offrent une dimension culturelle de haut niveau.

Elles sont situées sur des nœuds de communication, en particulier aériens, importants et seront des points de liaisons avec les grandes villes pour le déplacement des cadres à l'international. Elles se positionnent sur deux types de réseaux ; d'une part, les réseaux d'affaires liés au fonctionnement de leurs entreprises productives, d'autre part, des réseaux de relations beaucoup plus globales liés à l'importance même de la métropole et aux besoins de communication et d'échange des chefs d'entreprises dans des domaines beaucoup plus diversifiés tels que le marketing, les études et conseils, la commercialisation, mais aussi aux besoins liés au fonctionnement des diverses activités de services à la personne et aux services collectifs (culture, loisirs, etc).

I-3-3-2-3- Des villes de régulation : (Genève, Francfort)

Ces villes accueillent des institutions internationales et présentent en conséquence une structure de leurs activités économiques adaptées à ce rôle. Elles se caractérisent par un très important trafic aérien avec de nombreux vols internationaux, par l'existence d'un nombre très important d'établissements financiers et par une grande capacité d'accueil hôtelière.

II- Définition de la métropolisation :

La métropolisation, selon Lacour et Puissant, se définit en trois moments inséparables :

1- L'étalement urbain, qui implique le redéploiement des populations, activités, équipements des villes sur leur territoire environnant et sur de nombreuses autres communes, donnant ainsi naissance à des agglomérations urbaines très diverses. «La métropolisation est souvent interprétée comme une extension spatiale, un « sprawl » supplémentaire ou tout simplement une urbanisation importante mesurée par un indicateur donné. Elle peut être définie, comme un phénomène de concentration des richesses humaines et matérielles dans les villes les plus grandes »¹¹.

2- Elle concerne les métropoles qui avoisinent ou dépassent le million d'habitants et exercent une centralité mondiale. « La métropolisation est l'ensemble des processus qui assure le passage de l'état de ville ou d'urbain à celui de métropole de grande taille et qui transforme les métropoles existantes en unités de nature différente »¹². « La métropolisation concerne des grandes villes et même de très grandes villes à partir de 500 000 à 1 million d'habitants »¹³.

3- Les métropoles se constituent en une armature qui quadrille le monde, cette armature est le « rouage » fondamental de la globalisation ou mondialisation. La métropolisation ainsi définie correspond à l'émergence d'une société nouvelle, la société informationnelle et programmée qui n'a rien à voir avec la société industrielle. « La métropolisation est presque auxiliaire ou induite par la globalisation ; elle devient en quelque sorte la traduction urbaine de la mondialisation : quelques villes seulement créent la mondialisation et en profitent et ce sont principalement des capitales ou les très grandes villes des pays les plus riches du monde »¹⁴.

« La métropolisation ne peut être retenue uniquement comme un phénomène autonome et spécifique : elle relève des changements des systèmes productifs et des analyses urbaines »¹⁵.

« Durant les dix dernières années, la métropolisation va être redécouverte ou utilisée comme questionnement scientifique direct. Elle est certes un état ou un moment spécifique de la

¹¹ LACOUR. C et PUISSANT. S. op. cit. p65.

¹² idem. p72.

¹³ idem. p74.

¹⁴ idem.

croissance urbaine, mais, bien davantage, elle concernerait surtout l'insertion spatiale, la territorialisation urbaine des nouvelles structures productives face ou avec la mondialisation. Elle serait peut être une des références normatives du développement durable »¹⁶.

« La métropolisation constitue l'ensemble des processus qui privilégient les grandes dimensions urbaines marquées par les transformations du système productif, appréhendé au niveau international et mondial. Elle conduit à des organisations et à des recompositions territoriales nouvelles, tout au plan interne des ensembles urbains concernés que sur celui de leurs relations externes »¹⁷.

La métropolisation a deux faces, la première consiste à prendre part à la mondialisation « ce qui nous apparaît comme un enjeu d'une importance considérable, car nous sommes dans une situation analogue à celle d'il y a 150 ans, où il ne fallait pas manquer de promouvoir l'industrialisation, en dépit des oppositions farouches que ce changement suscitait »¹⁸ ; l'autre face est inquiétante, elle est associée aux inégalités sociales, qui génèrent des drames sans fins, d'autre part, elle implique une crise écologique suscitant des politiques de développement durable. « La métropolisation insiste sur la capacité innovante, la souplesse d'adaptation de certaines villes aux impératifs de la mondialisation, mais elle souligne aussi leur fragilisation croissante, leur fonctionnement quotidien difficile, les risques de l'insécurité et l'implosion. A ces préoccupations, vont s'ajouter très rapidement de nouvelles opportunités mais aussi de nouvelles contraintes venant de l'attention aux villes durables ».

II-1- Les processus de la métropolisation :

Les processus de la métropolisation peuvent se résumer en quatre catégories comme suit :

- 1- Un processus qui conduit un ensemble urbain banal à l'obtention d'un statut ou d'un rôle de métropole ou de région urbanisée : une attention est clairement accordée ici à un changement de nature, à l'augmentation du pouvoir de commandement de la ville sur une aire plus importante.
- 2- Un second processus favorise l'émergence et l'épanouissement de villes internationales ou de villes mondiales impulsés principalement par la dynamique des activités productives.

¹⁵ idem. p103.

¹⁶ idem. pp66-67.

¹⁷ LACOUR. C et PUISSANT. S. op. cit. p66.

¹⁸ idem. p62.

- 3- Un troisième processus s'exerce qui renforce les capacités et les mécanismes de concentration en matière de qualification de la main-d'œuvre et d'innovation, notamment.
- 4- Un quatrième processus donne une place prononcée aux ségrégations intra- métropolitaines et aux tensions de toute nature : exclusion, insécurité, inégalités, etc.

II-2 Les niveaux de la métropolisation :

Les différents niveaux de création et de diffusion des dynamiques métropolitaines sont les suivants : la métropolisation mondiale liée à l'internationalisation économique et marquée par la globalisation ; il y a aussi une métropolisation que W. Lever appelle « continentale » et qui renvoie aux villes européennes. Au sens de R. Brunet, cette métropolisation en œuvre à Milan, Madrid, Munich, Francfort, Bruxelles, Rome, Barcelone et Amsterdam notamment, aurait plus ou moins les mêmes caractères que ceux de Londres et Paris avec une intensité moindre et une couverture géographique plus limitée. Elle repose sur des dynamiques d'intégration régionale transnationale, elle se joue sur des capacités à contrôler l'économie « continentale » à partir de plusieurs spécialisations industrielles ou de services, dont certaines peuvent relever directement de la globalisation à échelle géographique et économique réduite : la région Europe, la région pacifique ; enfin la métropolisation d'ordre régional qui s'appliquerait à des villes ayant éventuellement une spécialisation mondiale mais qui, tout en étant attractives au delà de leurs limites administratives, ne peuvent prétendre à des fonctions d'enchaînement et de commandement mondial.

III- Les critères de la métropolisation :

Les métropoles se caractérisent par une masse de population très importante 500 000 à 1million d'habitants ; une aire d'influence régionale et non internationale (d'où la nécessité pour un certain nombre de services rares de recourir à d'autres villes plus importantes) ; un éventail de fonctions industrielles et de services pour une population régionale : les métropoles exercent des fonctions tertiaires particulières (activités d'administration générale, d'encadrement, direction et sièges sociaux des grandes entreprises, services financiers, bancaires et d'assurances, professions rares et très spécialisées, services publics supérieurs et activités de contrôle politique, etc. Le tertiaire supérieur est l'une des caractéristiques dominantes de la métropolisation (activités de commerce, de services privés, et services publics).

« La métropolisation s'observe dans des villes qui détiennent des fonctions économiques majeures ; possèdent une forte population ; disposent de larges aires et espaces urbains et où s'exercent des fonctions politiques majeures »¹⁹.

Les métropoles concentrent les activités culturelles : musées, activités de qualifications : universitaires, grandes écoles, centres de recherches, etc.

IV- Les critères de la métropolisation à l'ère de la mondialisation :

L'internationalisation croissante des processus de production a renouvelé la question de la diversification des activités au sein des grandes métropoles. Celles-ci voient de plus en plus leur échapper certaines activités qui se délocalisent, mais ces pertes souvent compensées par des activités de services hautement spécialisés : les métropoles deviennent des lieux de concentration de l'invention, de l'innovation de la matière grise. Ceci s'accompagne d'une élévation de la qualification de la main-d'œuvre et appelle un renforcement des activités de recherche, fondamentale appliquée, de transfert de technologie et de diffusion des connaissances et des savoirs.

Donc, ces villes, entrées dans un processus de dynamique métropolitaine, sont qualifiées de villes internationales. Les facteurs d'internationalités peuvent être classés sous quatre rubriques qui répondent à des impératifs différents :

- La première regroupe tout ce qui a trait à la capacité d'insertion dans des réseaux mondiaux, les capacités relationnelles des villes, leur aptitude à établir, entretenir des liens d'interdépendances.
- La seconde concerne la nature et la pratique d'activités et de fonctions. Des facteurs d'internationalité sont recensés dans l'orientation particulière des marchés et des échanges (dépassement des frontières), dans les types de structures de décision économique et politique (Etats-majors des firmes internationales, fonction de commandement et de contrôle à l'échelle internationale, etc). Et ceci dans les domaines d'activités sélectifs (banque, bourse, médias, services aux entreprises, technologie de l'information).
- La troisième rassemble des facteurs de types infrastructurel et d'équipement. L'accessibilité internationale généralisée (aéroports, ports, autoroutes, réseaux ferrés, télécommunications, etc).
- La quatrième est constituée par un ensemble de facteurs de nature socioculturelle (le cosmopolitisme via l'attraction migratoire internationale, la main-d'œuvre étrangère qualifiée ou non qualifiée, le tourisme international, les mixités et les ouvertures culturelles, etc).

¹⁹ LACOUR. C et PUISSANT. S. op. cit. p42.

Par ailleurs, les autres conditions de la métropolisation, exigées par la mondialisation, peuvent être résumées dans les critères suivants :

- La métropolisation, concerne les villes de très grande taille plus d'un million d'habitants, parfois davantage deux voire trois millions d'habitants.
- L'évolution économique, les modifications dans le monde de produire, dans les communications et dans les échanges se traduisent dans ces grandes villes par le développement d'une fonction qui prend une importance croissante : les services aux entreprises (petites et moyenne entreprises). Donc, ces métropoles deviennent des villes « d'intermédiation », c'est-à-dire des villes qui exercent toutes les activités assurant la circulation des produits, de l'argent, de l'information.
- M. Polèse (in LACOUR et PUISSANT. p122) souligne que les villes sont internationales par les fonctions d'importation et d'exportation qu'elles assurent pour les producteurs et les consommateurs de leur région. Elles sont des centres fournisseurs de services et de biens pour leur région et deviennent des « gate-way » (portes d'entrées) pour l'économie internationale. Ce sont des lieux de recherche pour y localiser les établissements de commerce de gros des firmes étrangères.

Donc, ces métropoles doivent accompagner leur entreprises régionales sur les nouveaux marchés et pour cela elles ont un rôle d'intermédiaire, et développent leurs fonctions d'interface avec l'étranger c'est-à-dire qu'elles proposent des services qui permettent à leur économie régionale de se positionner à l'international en donnant accès à des ressources mobilisables au niveau régional ou en aidant à pénétrer les marchés extérieurs.

- Les métropoles regroupent les sièges sociaux des grandes banques, la bourse et les principales institutions financières.
- Les métropoles sont les lieux de l'existence et de la pratique des activités informationnelles (les télécommunications, le télé-travail, le traitement d'image et de l'information (administrative, financière, boursière, culturelle, etc), les médias-centres, les réseaux de toute nature). Ces nouvelles technologies de l'information, « les autoroutes de l'information », développent des réseaux de communication moins lisibles mais tout à fait efficaces, permettent de structurer une grande souplesse et sont le moteur de l'innovation dans l'activité humaine.
- Les métropoles sont des espaces d'attraction des activités et des hommes, et de diffusion des innovations et des informations. Ce rôle essentiel de captation, de filtrage et de distribution des

flux s'exerce à travers tout un ensemble de réseaux dont les métropoles constituent les points d'articulation et l'interface. On peut en identifier plusieurs :

- Des réseaux d'entreprises, fonctionnant selon des modes variés : la sous-traitance, le district industriel, la filiale de société multinationale, le complexe d'activités.

L'accélération des rythmes de la production en flux tendus a renforcé l'émergence de ces réseaux d'entreprises qui fonctionnent le plus souvent en étoile à partir du donneur d'ordres. L'évolution de ces réseaux, leur recomposition est relativement rapide, les temporalités sont brèves, de l'ordre de la décennie ou plus.

- Des réseaux de transport, de communication, d'information, d'innovation : la multiplicité des canaux de communication, la transmission rapide des informations et des innovations.

En ce qui concerne les transports, les grandes agglomérations, sont de mieux en mieux desservies par tous les modes de transport. Ces lieux deviennent des nœuds d'interconnexion entre divers types de réseaux d'infrastructures permettant des mises en réseau au sein d'un même mode de transport et entre différents modes.

- * Les réseaux routiers et autoroutiers sont interconnectés avec une continuité des circulations.
 - * Les réseaux ferroviaires sont connectés dans les gares avec des correspondances permettant des relations entre réseau de banlieue, réseau régional et réseaux grandes lignes ou TGV (train à grande vitesse).
 - * Des interconnexions se développent grâce à des pôles multimodaux (avion-TGV-autoroute-port), de même, des plates-formes d'échanges multimodales se développent pour les marchandises.
- Des réseaux de socialisation, d'affinités, de pouvoirs qui ont un rôle plus symbolique, façonnant l'image de la ville, renforçant son attractivité et étendant son pouvoir de commandement.

Donc, les grandes métropoles fonctionnent comme un pôle central commun à tous ces réseaux, attirant et dispersant tour à tour les flux de personnes, de biens, de services, de capitaux. Elles amplifient les externalités des réseaux qui émergent : entre les entreprises par la fidélisation des clients de la marque, entre les usagers des services publics métropolitains par des effets de clubs

(le téléphone), d'assortissement ou de gamme. Ces métropoles sont vues, par les experts, comme des gigantesques « hubs* ».

- Les métropoles attirent et concentrent le potentiel de formation et de recherche : université, centres de recherche, centres de formation, etc. De ce fait, un certain nombre d'activités demandant la main d'œuvre qualifiée seront attirées par une localisation sur ces grandes agglomérations par les synergies capables de se développer avec les autres entreprises, par les possibilités rapides de transmission de l'information et des connaissances.

Donc, la concentration du savoir scientifique et technique, d'institutions, d'entreprises et de main d'œuvre très qualifiée forme le creuset de l'innovation à l'ère de l'informatique.

- Elles regroupent les activités de création artistique et médiatique (studios de radio et de télévision, maisons d'édition, production de multimédia, presse, théâtre, musée, etc) et fonctionnent sur un rayonnement international tout en conservant leur influence régionale de proximité.

- Les métropoles se caractérisent par une capacité d'accueil hôtelière très importante et doivent être le centre d'organisation des grandes manifestations mondiales (scientifiques, culturelles, sportives).

- Il faut aussi tenir compte des temporalités urbaines : la nécessité d'un temps longs : « la métropolisation ne se décrète pas, elle nécessite un temps de maturation et d'épanouissement »²⁰, et des normes de modes comportementaux créés par la métropolisation.

V- Conclusion :

A l'ère de la mondialisation, les métropoles doivent répondre aux critères énumérés dans le tableau suivant :

Tableau n°1 : les indicateurs d'intégration à la mondialisation.

Numéro	Indicateur
01	Situation géographique / environnement international
02	Population / taille critique démographique
03	Existence d'une aire métropolitaine
04	Activités industrielles et tertiaires (concentration)

* « hub » : aéroport à trafic aérien qui aménage les horaires des avions pour optimiser les correspondances. Plaque tournante aérienne qui a une fonction économique importante.

²⁰ LACOUR. C et PUISSANT. S. op. cit. p67.

05	Présence de firmes et banques nationales et étrangères
06	Investissements étrangers (accessibilité)
07	Présence d'une zone franche
08	Présence d'un aéroport : trafic, liaison, fonction de nœud
09	Présence d'un port : trafic, liaisons
10	Réseau routier et autoroutier, positions géographique / réseau
11	Emission de billets d'avion : importance dans le pays
12	Trafic téléphonique national et international
13	Importance des abonnements fax et internet
14	Production de l'information
15	Nombre et taille des agences de publicité (employés, recettes)
16	Revue scientifique
17	Universités : type de filières et recherche scientifique
18	Hôtels, parcs, quartiers d'affaires
19	Qualité de l'architecture, de l'image
20	Existence de relations internationales (jumelage, représentation paradiplomatique.)
21	Fonction internationale
22	Manifestations (grand événementiel)

Introduction :

L'urbanisation, l'un des faits majeurs de notre ère prend depuis quelques décennies une ampleur considérable. En effet, la population urbaine a connu un accroissement spectaculaire et le nombre des grandes villes suit une courbe ascendante et alarmante. On compte environ 250 villes de plus de 1 million d'habitant dans le monde¹. Les problèmes liés à cette urbanisation effrénée qui affectent toutes les sociétés, nécessitent de se doter d'un projet neuf mobilisateur dont le premier objectif est l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain.

Le développement urbain durable s'inscrit dans cette optique et se propose d'apporter une approche globale pour atteindre ce but. Cependant, comment se définit le développement urbain durable ? Quels sont ses objectifs et ses moyens ? Comment peut-on le mesurer ? Et qu'en est-il des villes algériennes ?

I- Définition :

I-1- Le développement urbain :

Si par croissance on entend un processus quantitatif, par développement on désigne un processus élargi à des préoccupations de qualité.

F. Choay et P. Merlin² font référence à la croissance des richesses, aux innovations technologiques et aux acquis culturels comme catalyseur du développement.

Le développement induit une transformation des structures des sociétés visant l'amélioration du bien être de l'homme. Transposé à l'urbain, ce concept retrouve toute son essence puisqu'on y retrouve le développement économique dont la ville est devenue support, les progrès technologiques (informatique, télématique) et les acquis culturels que peuvent être le souci écologique (tri des déchets, emploi des énergies propres).

Le développement urbain qui se traduit par la transformation de la structure urbaine vise l'amélioration des conditions de vie des habitants en milieu urbain. Ce processus entre généralement dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire d'un pays et l'en est une des motivations.

L'aménagement du territoire qui est « l'art ou la technique de disposer avec ordre, à travers l'espace et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser en prenant en compte les contraintes

¹ GODARD Olivier. « Le développement durable et la question urbaine ». in *courrier du CNRS*. N°81.

² Choay. F et .Merlin. P. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*. PUF. Paris. 1988. p217.

naturelles, humaines et économiques voire stratégiques »³ a un caractère volontaire et une dimension prospective. C'est une action à long terme qui doit en permanence renouveler ses principes en fonction des nouveautés technologiques, transport, informatique, télécommunication susceptibles d'affecter l'organisation du territoire.

La mise en pratique d'une politique d'aménagement du territoire nécessite l'élaboration d'un nombre de moyens dont des moyens administratifs (ministères, collectivités territoriales), des organismes publics chargés de la mise en œuvre à l'échelle locale et à l'échelle régionale, des moyens financiers et des mécanismes réglementaires.

Le développement urbain, inscrit dans une vision d'aménagement du territoire, nécessite également l'encouragement des formes de coopération intercommunal, l'action d'organismes parapublics des associations, le développement des formes modernes de communications (réseau câble, satellite, etc) et la prise en compte du développement local.

I-2- Le développement durable :

La commission Brundtland (1987) a défini le développement durable comme étant un développement qui satisfait les besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à réaliser leurs propres besoins.

Les progrès en matière d'industrie, la course vers le profit ont produit certains effets négatifs à plus ou moins terme (parfois ils sont irréversible) sur les sociétés et leur environnement : pollution, abattage des forêts, chômage, pauvreté, etc)

Le développement durable se propose d'être un développement qui ne construit pas lui-même ses propres obstacles et les causes de propre fin. Cette notion découle du constat qu'on s'est écarté des grands équilibres planétaires, du refus de laisser les mécanismes économiques assouvir les besoins sans les maîtriser, d'une volonté au contraire, de responsabilité partagée pour mieux respecter les milieux et les populations.

Le développement durable pose la nécessité de maintenir et d'améliorer la qualité de l'environnement naturel, d'assurer la pérennité des ressources, de réduire les différences de niveau de vie des populations du monde, de favoriser l'autosuffisance des communautés et de permettre le transfert des connaissances ou richesses aux générations futures.

Le développement durable est en fait une recherche d'un équilibre et d'une conciliation entre le souci écologique, social, économique, domaines qui tendent à s'écarter les uns des autres.

³ Choay. F et .Merlin. P. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*. op. cit. p30.

Un développement durable nécessite la modification des modes de production (ex : par l'emploi des énergies propres) et des pratiques de consommation (gestion parcimonieuse des ressources naturelles) et de mettre en œuvre de nouvelles démarches et des stratégies où tous les acteurs de la vie seraient associés.

Le développement durable se présente donc sous forme d'un projet futur dont le but est de changer progressivement la société actuelle pour en former une plus solidaire dans l'espace et dans le temps. Cette notion de solidarité vient dissiper l'ambiguïté contenue dans le mot « durable ». En fait, il ne s'agit pas de faire durer le milieu physique du temps présent ou l'état actuel du point de vue social ou économique « heureusement le monde a changé, grâce au travail de nos prédécesseurs. Est-il néanmoins, aujourd'hui tel que nous ayons envie de le transmettre en l'état sans y rien modifier »⁴.

Le développement durable n'est pas synonyme de conservation ou de prolongation de l'état actuel des choses. Cette forme de développement est en fait une ambition de faire durer les capacités d'évolution et les possibilités de renouvellement.

Tout autant que le développement urbain, l'application du développement durable nécessite la mise au point d'un cadre juridique et certaines procédures qui sont en fait en cours d'élaboration.

I-3- Le développement urbain durable :

La notion de développement durable est-elle transportable à la ville ? La ville depuis plusieurs décennies a subi d'importantes mutations :

- Concentration de populations de plus en plus importantes en milieu urbain, urbanisation accélérée des grandes villes : en cent ans, la population urbaine aura été multipliée par vingt pendant que la population mondiale quadruplait. Trois milliards de personnes, soit la moitié des habitants de la terre, vivent aujourd'hui dans des villes et 20 millions continueront de s'y installer chaque année dans le monde. 80% de la population des pays développés vivent déjà en ville.
- Mutation dans le rôle de la ville : elle devient le lieu primordial de la production et concentre aujourd'hui plus de pouvoir politique et économique.

La globalisation de l'économie fait des villes un lieu d'articulation avec l'économie mondiale.

⁴ BRUNET. R. « Le développement durable en haut de l'échelle » in www.mgm.fr.

La nature de cette croissance urbaine démesurée et de ces bouleversements politico-économiques provoquent un certain nombre de tensions au sein de l'espace urbain,

- Impact sur l'environnement dû à la concentration urbaine notamment les problèmes aigus de consommation des ressources rares (eau, énergie sol) et la production de nuisances (pollution de l'air, déchets, bruits).
- Impact social et économique sur les populations tels que l'inégalité sociale, l'exclusion (quartiers périphériques marginalisés, paupérisés).

La ville n'arrive plus donc à assurer son rôle de lieu d'échange de cohésion sociale. Etant appelées à concentrer la plus grande partie de la population mondiale et des activités économiques, les villes doivent trouver des réponses aux défis environnementaux, sociaux et économiques auxquelles font face et à ce titre, elles doivent être un terrain privilégié pour l'application des principes du développement durable.

II- Les objectifs du développement urbain durable :

II-1- Veiller à une gestion économique et rationnelle des ressources :

Les ressources naturelles (eau, air, énergie, sol) remplissent des fonctions vitales, mais ces ressources sont difficilement voire même non renouvelables.

La croissance démesurée des villes, l'industrialisation et la croissance économique menacent de plus en plus les écosystèmes de l'environnement mondial et local et tendent à l'épuisement des ressources.

Le développement durable préconise le changement et le remplacement des modes de production et de consommation non viables. Cela nécessitera l'utilisation des énergies propres, la réduction de la production des déchets en favorisant leur utilisation en tant que ressource : il existe aujourd'hui des solutions autre que l'incinération telle que la collecte sélective ; le tri à la source, le compostage individuel ou encore la valorisation par méthanisation (production du biogaz).

Une gestion économe des ressources passe également par la limitation de la consommation énergétique des villes. Les collectivités peuvent agir à travers la planification urbaine en favorisant la densification de leur agglomération, source d'économie d'énergie, en diminuant les distances entre les lieux d'habitation et de travail, en favorisant le travail à domicile ; ou encore à travers une politique des transports qui freinerait l'usage de l'automobile en faveur du transport en commun, des vélos, etc.

D'autres mesures sont encore envisageables : la récupération de la chaleur industrielle ou du biogaz des décharges, l'architecture bioclimatique, l'isolation des bâtiments, l'utilisation des énergies propres et renouvelables, etc.

D'autre part, la conception même des bâtiments et leur insertion dans leur environnement conditionne aussi la mise en œuvre d'un développement urbain durable : proximité des services urbains et des transports publics.

Les collectivités locales devront également être attentives à la qualité architecturale qu'on appelle haute qualité environnementale (HQE) en favorisant l'utilisation de matériaux qui assurent un confort hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif, afin de minimiser les coûts en matière de chauffage et d'isolation.

II-2 - L'accessibilité pour tous aux avantages de la ville :

Le D.U.D dans son optique d'équité sociale tend à réduire le sentiment d'exclusion de certaines populations défavorisées ou habitants de zones marginalisées.

L'un des droits les plus élémentaire auquel aspire le D.U.D est l'accès au logement. Le droit au logement est prévu à l'article 25 de la déclaration des droits de l'homme. Chaque personne ou famille a droit à un logement sécurisant et salubre, cela implique l'application des normes de sécurité dans la construction, la réhabilitation des logements insalubres mais aussi d'entourer les logements d'ensemble de jardins, etc.

Dans la nouvelle économie de marché qui s'installe, l'accès au logement est lié à la solvabilité des ménages. Ce droit devient alors aléatoire pour certaines catégories de personnes : chômeurs, personnes âgées, handicapés. Il incombe aux pouvoirs publics de veiller à ce que la possibilité d'acquérir ou de louer un logement existe, qu'elle soit égale pour tous et à un coût raisonnable. La mise au point d'une législation en cette matière afin de revoir les critères d'attribution des logements sociaux devient une nécessité.

Les pouvoirs publics doivent adopter des codes et règlements pour aider les pauvres des zones urbaines et rurales, les chômeurs, et ceux qui ne disposent pas de revenus à se procurer un logement.

La ville est par nature le lieu de la diversité et du brassage des hommes et des activités. Or la spécialisation et la séparation des fonctions de la ville appauvrissent cette caractéristique essentielle de la ville. Le D.U.D préconise de réhabiliter la diversité des activités et la mixité des

usages du sol. Il s'agira d'une répartition rationnelle des équipements et de leur diversification à travers le territoire de la ville et son aire d'influence.

L'un des droits fondamentaux de tout citoyen et citoyenne est le libre accès à tous les équipements et manifestations de la vie sociale sans distinction d'âge, de nationalité, aptitudes physiques ou mentales.

Les aménagements devront être envisagés de sorte que tous les utilisateurs puissent y accéder : bâtiments publics, commerciaux ou administratifs, équipements socioculturels, sportifs, de santé ou religieux, rues et lieux publics doivent être adaptées. La formation d'agents pour l'accueil des personnes handicapées dans certains équipements devra également être un outil approprié pour atteindre cet objectif auquel il conviendrait surtout de sensibiliser les habitants à l'existence de personnes moins favorisées de la société, et ce dès leur jeune âge en les incitant à la tolérance et à l'intégration. La mobilisation des associations joue, à ce titre, un rôle important pour la défense des intérêts des groupes de personnes défavorisés ou minoritaires. Les autorités doivent consulter ces associations lors de la conception d'un projet afin d'améliorer la qualité des services.

Ces groupes de personnes trouvent généralement aussi des difficultés dans l'utilisation de moyens de déplacement et transport en commun. Il convient de leur apporter de l'aide grâce à l'utilisation par exemple de pictogrammes universels, une signalisation appropriée, l'adaptation des moyens de transport aux handicapés moteurs, etc.

II-3 - Valoriser le patrimoine :

Le patrimoine peut inclure des éléments naturels liés au site et à la topographie ou au climat aussi bien que des éléments construits et façonnés par l'être humain et qui sont le produit de ses valeurs artistiques et culturelles.

Considéré comme nécessaire pour assurer l'identité et la mémoire de la ville, le patrimoine a pour potentiel de transmettre aux générations futures un système de référence culturelle, d'inscrire l'évolution de la ville dans la continuité par la valorisation d'un héritage commun. Le patrimoine constitue un facteur de stabilité sociale, un signe de reconnaissance et d'appartenance à un territoire.

Les pouvoirs publics et les citoyens ont un devoir de protection envers le patrimoine qui en plus d'assurer l'identité peut stimuler le développement économique des villes.

La conservation du patrimoine va souvent de pair avec la revitalisation économique de la ville et en accroît l'intérêt tant pour les touristes que pour le monde des affaires. La reconversion de certains bâtiments permet d'aménager des logements, des hôtels, des centres d'entreprises, des bureaux, etc.

La formation de spécialistes en conservation et restauration est essentielle. Cette revalorisation des métiers d'artisan permettra également d'ouvrir des perspectives de carrière notamment pour les jeunes, de lutter contre le chômage, de réaliser des économies d'énergie, de matières premières, d'infrastructure.

Le patrimoine doit participer à la vie contemporaine et n'est pas synonyme de faire de la ville un musée en plein air. La restauration doit permettre aux bâtiments de remplir des fonctions contemporaines et de s'intégrer pleinement au milieu urbain.

II-4- Assurer la santé dans la ville :

Parmi les principaux fondements du D.U.D, on retrouve l'amélioration de l'environnement matériel et social dans lequel vivent les gens.

Les villes ont un rôle important à jouer dans la promotion de la santé et son soutien. Elles doivent assurer une qualité de vie suffisante et un environnement viable. Les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre des politiques de santé publique adaptées à la vie urbaine, ses contraintes et ses impératifs.

Il est indispensable en cette matière de prendre conscience des inégalités dans l'accessibilité à la santé et de les réduire en considérant les besoins spécifiques des groupes désavantagés, de créer un environnement de soutien et des conditions sociales permettant aux gens d'apporter et de trouver l'aide nécessaire en cas de maladie ou d'accidents (encourager le bénévolat, promouvoir les cours de secourisme)

L'environnement urbain doit être favorable à la bonne santé de tous les habitants. Ce principe passe par la gestion des déchets, le contrôle et la production de la pollution de l'air, de l'eau, du sol, et de la pollution sonore, l'élimination complète des déchets dangereux et la limitation de leur production, des mesures de protection vis a vis des catastrophes naturelles affectant l'environnement naturel et bâti, le suivi des régions et populations urbaines les plus sensibles, équipements spéciaux pour handicapés.

Les pouvoirs publics doivent veiller à une alimentation saine et sans danger en eau potable, au contrôle de l'approvisionnement et la distribution des biens de consommation périssables, à

l'inspection des denrées alimentaires, au contrôle de l'application des règlements relatifs aux aliments industriels et à l'hygiène des lieux de restauration et d'hébergement.

Il devient indispensable de promouvoir les initiatives communautaires en matière de santé, d'encourager les actions de décentralisation des services de santé au niveau des quartiers, d'apporter le soutien actif aux groupes et organisations bénévoles intéressées à l'hygiène publique et de favoriser la mobilisation des citoyens en permettant et favorisant leur participation aux décisions de l'administration de la santé et en développant des formations en santé communautaire de spécialistes et travailleurs bénévoles.

La santé en milieu urbain est aussi un sujet d'importance internationale et implique la coordination des actions locales avec les programmes internationaux, les échanges entre villes d'information et d'expériences pour une nouvelle santé publique à travers, par exemple, des actions communes de « villes saines » initiées par l'organisation mondiale de la santé (OMS).

II-5- Assurer le développement économique de la ville :

Compte tenu de leur évolution et de celle des attentes des populations, les villes doivent être considérées comme vecteur du développement économique, c'est à dire comme structure économique de production, de distribution, d'échange et de communication : le développement économique des villes est essentiel surtout s'il peut contribuer à améliorer le niveau de vie des habitants.

Les pouvoirs publics doivent soutenir et stimuler la création d'emplois notamment en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi, d'aider les entreprises en créant dans les villes les conditions favorables au développement économique. Ceci dépend d'une infrastructure adéquate permettant et favorisant cette croissance : transport, télécommunication, services publics, équipements sociaux et collectifs. Les pouvoirs publics doivent donc identifier les lacunes en infrastructure et en tenir compte dans leurs plans de développement socio-économiques.

Ces stratégies et programmes de développement doivent être élaborés en considérant la ville par rapport à sa région. Les villes peuvent être complémentaires en matière d'accès aux ressources en eau ou autres ressources naturelles produites dans l'une ou l'autre, une partie de la population d'une ville peut travailler dans une autre région ou en utiliser les services.

La collaboration entre le secteur privé et le secteur public représente une composante de la croissance et du développement économique de la ville. La fourniture des infrastructures a été longtemps du ressort des pouvoirs publics. Actuellement les services publics sont soumis aux lois de la concurrence auxquelles viennent s'ajouter les coûts élevés de financement et de gestion de ces infrastructures. Dans la mesure où ces infrastructures profitent à d'autres secteurs, un nouveau partage des responsabilités doit être envisagé. Cette collaboration doit également s'étendre aux domaines de l'éducation et de la formation, des équipements sociaux, de la rénovation des centres urbains.

III- Les moyens du développement urbain durable (DUD) :

Les objectifs du D.U.D, pour être atteints, nécessitent la mise au point d'instruments composites et combinés. Ces instruments permettront aux collectivités locales à orienter et évaluer le développement de leur ville et leur territoire vers la durabilité. Parmi ces moyens, on retrouve :

III-1- Des observatoires de connaissance, de suivi et d'évaluation :

Une connaissance détaillée des spécificités des territoires est préalable à toute prospective d'aménagement. Cette connaissance sera organisée par des observatoires qui auront pour tâche de revoler la complexité et la dynamique des territoires et leurs interactions. Ces observatoires seront également conçus comme des moyens d'évaluation des politiques urbaines. Des indicateurs seront conçus comme outil d'évaluation pour l'adaptation des documents d'aménagement aux réalités vécues.

III-2- L'organisation du partenariat :

Pour mieux asseoir la politique d'aménagement durable, il est indispensable que le programme d'action élaboré soit le résultat d'un accord entre les différents partenaires : collectivités locales, promoteurs, opérateurs des services publics (transport, eau, électricité, télécommunication), société civile, mouvements associatifs, syndicats, etc. La mobilisation active de ces partenaires est la garantie de l'efficacité des politiques à mener.

III-3- L'articulation entre le court et le long terme :

Il s'agit de prendre des mesures à effet immédiat mais aussi de déterminer des interventions à plus long terme : c'est à dire éviter d'inscrire et de penser l'action uniquement à échéance de quatre ou cinq ans mais d'élaborer une stratégie qui anticipe les évolutions auxquelles peuvent conduire les politiques et garantir l'adéquation entre cette stratégie et les actions de court terme.

L'analyse prospective constitue un outil qui permet de mieux gérer le présent et l'avenir. Bon nombre d'évolutions ne peuvent être anticipées, il est donc important de se montrer prudents et d'adopter la démarche du «principe de précaution» (conférence de Rio. 1992). Cette démarche privilégie plus l'approche préventive que curative.

III-4- La cohésion entre les différentes échelles du territoire :

Le principe de développement durable renvoie à une démarche locale pour une action globale (penser globalement, agir localement). Il s'agit de prendre en compte toutes les relations existantes entre les systèmes ou entre les éléments d'un système qu'il s'agisse d'une ville, d'une collectivité locale, administration régionale, d'un écosystème ou de la biosphère, ceci pour comprendre le fonctionnement du système et donc agir sur lui.

III-5- La citoyenneté :

Le développement durable repose sur la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision. La satisfaction des besoins matériels, sociaux et affectifs ne peut être assurée et garantie sans un dialogue ouvert entre les gestionnaires publics et les citoyens.

La gestion d'une ville doit être menée de façon à garantir la prise en compte du point de vue des citoyens ; la concertation doit prendre le pas sur la simple information.

La participation des citoyens devra être assurée par l'élection libre et démocratique de leurs représentants, par la reconnaissance des associations.

Ce principe de citoyenneté repose également sur une responsabilisation des populations dans l'exercice de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Cette citoyenneté devra s'acquérir par la formation, des actions de sensibilisation du public aux problèmes de la ville. Le rôle de la femme est essentiel, étant la mieux placée pour connaître certains besoins spécifiques notamment en matière d'éducation des enfants et d'autres domaines encore.

IV- Les indicateurs du développement urbain durable (D.U.D) :

Comment peut-on mesurer l'état de progression d'un pays vers la durabilité ?

Le D.U.D requiert à cet effet l'élaboration d'instruments spécifiques qu'on nomme des indicateurs. Il s'agit d'un ensemble de statistiques et de paramètres observables dans le temps qui, combinés, quantifient et qualifient une information ou un phénomène.

Ces indicateurs ont pour rôle de transcrire l'information technique (issue d'une expertise le plus souvent) en une donnée simple pouvant être utilisée et communiquée aux publics et aux dirigeants.

Ces indicateurs, d'une manière générale, permettent d'identifier des points problématiques, de formuler des priorités pour la mise en œuvre des décisions politiques et aussi de permettre le suivi et l'évaluation des répercussions de ces décisions. Ce sont d'importants outils qui reflètent non seulement l'état des lieux mais indiquent aussi le niveau qu'on souhaite atteindre et identifient la direction dans laquelle on doit s'engager.

L'organisation des Nations-Unies (ONU) a établi une liste d'indicateurs sociaux, environnementaux, économiques et institutionnels (voir annexe1). La quantification de ces indicateurs est une tâche de longue haleine et n'est pas encore finalisée (sauf pour certains domaines) pour qu'on puisse prétendre à des résultats concluants. Cette opération nécessite le recensement et le traitement d'un nombre considérable de données à relever dans différents secteurs. La coopération des appareils étatique, industriels et autres est fortement requise pour arriver à des résultats fiables.

V- Les agendas 21 :

Appelés aussi actions 21 locales, ou agendas pour les villes du 21ème siècle, se sont des programmes d'action que les collectivités locales adoptent en vue de la mise en pratique du concept de développement urbain de leurs villes.

L'agenda 21 est un instrument de planification urbaine, un projet sur le long terme, qui détermine les orientations des politiques communales à entreprendre. C'est un outil de cohérence entre les collectivités qui permet d'avoir une vision et une démarche commune vers le développement urbain durable. Sans remplacer les outils de planification déjà existants, l'agenda 21 les adapte aux nouvelles exigences et allie l'ensemble de ces outils.

Ces programmes sont en application dans bon nombre de villes, notamment les villes européennes. Vue la récente mise en application de ces programmes, nous ne pouvons prétendre à une évaluation rigoureuse.

VI- La ville durable :

L'une des principales réflexions concernant le développement urbain durable a trait aux formes urbaines c'est à dire à la morphologie des villes et notamment aux densités des agglomérations.

A une ville relativement compacte, croissant sans discontinuité par cercles concentriques, s'oppose aujourd'hui une ville diluée qui ne cesse de s'étendre et gagne aujourd'hui des bourgs physiquement séparés des agglomérations mais qui leur sont rattachés fonctionnellement.

L'un des problèmes liés à cet étalement urbain est matérialisé par un usage immodéré de l'automobile. Le zonage a en effet conduit à la séparation des zones d'habitat des zones d'activités et rend bon nombre d'habitants entièrement dépendants de la voiture. Or la domination de l'automobile se traduit par une consommation énergétique élevée, par les problèmes de congestion urbaine et de bruit et soumet les agglomérations à la pollution atmosphérique avec tous les impacts sur la santé humaine qu'elle implique.

L'extension urbaine est d'autre part problématique du point de vue des infrastructures et des services urbains dans la mesure où chaque citoyen est en droit de disposer d'un accès égal aux équipements et services. L'étalement des villes est donc synonyme de coût élevé d'équipements puisqu'il génère une surexploitation des réseaux d'assainissement, de transport, d'approvisionnement en eau, en électricité. Malgré les efforts qui consistent à assurer ces services, les zones périphériques demeurent moins bien desservies que les centres d'où la naissance de disparités, d'inégalités, voire même de zones d'exclusion.

L'aménagement urbain durable préconise la lutte contre la poursuite de cet étalement urbain qui conduit à une forte consommation de l'espace et des ressources énergétiques.

Le développement urbain durable se prononce en faveur d'une ville compacte. La ville durable serait synonyme de ville dense. Ce modèle de ville qui s'oppose à celui de la ville éclatée ou « émergente » a été expérimenté dans plusieurs villes européennes.

Les mesures prises par ces villes pour concrétiser le concept de la ville durable reposent sur les principes suivants :

- Défendre la mixité dans les usages du sol. Cette mixité fonctionnelle et sociale permet de réduire le besoin de déplacement et de lutter contre la ségrégation sociale.
- Densifier le bâti en comblant les espaces interstitiels et réutilisant les friches urbaines.
- Limiter l'éparpillement résidentiel par la maîtrise foncière des terrains, le contrôle de la consommation et de l'usage du sol.
- Reconquérir les espaces publics qui ont à la fois une fonction sociale et une fonction écologique lorsqu'il s'agit d'espaces verts, à partir de la constitution de réserves foncières.

- Renforcer l'urbanisme autour de points forts de forte accessibilité en particulier près de dessertes de transport. Il s'agit de localiser les activités économiques et les zones d'habitation en fonction des voies de communication et des réseaux de transport en commun.

Il existe toutefois certaines contraintes à ce principe de ville compacte. La densification résidentielle pourrait contrarier les objectifs écologiques de sauvegarde de l'environnement et d'économie d'énergie mais aussi les règles élémentaires de prospect par l'ensoleillement. Du fait de la pression exercée sur les rares zones libres, elle risque d'augmenter la congestion et de diminuer la qualité urbaine, de compromettre les opportunités d'utilisation des systèmes naturels de production énergétique avec par conséquent des effets négatifs sur la pollution. La densification résidentielle dans les zones centrales est avantageuse pour le foncier mais elle comporte des effets indésirables de congestion.

En revanche, effectuée en zones périphériques, la densification est un type d'urbanisme assez compacte et maîtrisée qui s'identifierait à un polycentrisme en réseau qui peut être défini comme le renforcement de l'urbanisme autour de centres urbains secondaires (nœuds du réseau) complémentaires dans leurs activités, avec diversification des fonctions, accompagnés d'un réseau de transports publics de liaison entre les nœuds et d'une protection des espaces verts intermédiaires offrant une respiration à la ville .

VII- Expériences :

Le concept de ville durable a été mis en application dans plusieurs villes européennes (le Randstadt Hollandais, Londres, Milan, Munich, Vienne, Turin). Dans leur mise en œuvre du concept de durabilité on retrouve des similitudes entre ces villes, ce qui n'empêche pas les spécificités liées à la culture de chaque pays.

Dans le plus bref aperçu ci-dessous on retrouvera le contexte, les priorités fixées pour ces villes notamment le Randstadt et Londres et également les outils utilisés pour atteindre l'objectif de développement durable. Quelques indicateurs permettront d'évaluer l'efficacité de ces expériences.

VII-1- Le Randstadt Hollandais : un réseau de villes compactes avec un cœur vert :

Les Pays-Bas sont le pays européen le plus densément peuplé, mais aussi le plus pollué de l'Europe occidentale, du fait de sa situation géographique à l'embouchure du Rhin et de ses activités comme l'agriculture intensive, l'industrie chimique et les transports .

Ce pays, possédant au préalable une tradition en matière de contrôle du développement urbain (vu la spécificité de ses terrains) a mis l'accent depuis les années quatre vingt sur la maîtrise de la dispersion spatiale en adoptant une politique de « compact city » (ville compacte) dans les centres majeurs.

Cette politique s'est traduite par le renforcement du système polycentrique du Ranstadt (constitué des provinces du Noord-Holland, Flevoland, Utrecht, Zuid-Holland) et la préservation du cœur vert.

Les fondements de cette politique ont été la sauvegarde de l'activité agricole dans le cœur vert, la localisation de nouvelles activités autour des noyaux urbains, la limitation des urbanisations nouvelles en zones rurales, l'intégration de réseaux de transport dans la planification urbaine, le contrôle des déchets et des émissions de gaz polluants, l'optimisation des ressources et la valorisation des contextes locaux.

La politique hollandaise de développement durable correspond en fait à une approche « aréolaire » selon laquelle chaque système territorial est considéré comme un micro-système et où toutes les ressources sont évaluées en fonction de leur possibilité de régénération et de substitution.

La requalification des zones désaffectées, la densification des zones périurbaines et la valorisation des espaces verts sont les fondements du scénario spatial pour l'an 2015.

Cette volonté de contrôle de l'urbanisation est conjuguée à une diminution de la mobilité. Les domaines d'intervention sont alors la concentration des logements, emplois et structures par les loisirs et les services et leur localisation à une distance optimale pour limiter l'utilisation de la voiture. Un plan de stationnement est aussi adopté pour restreindre le nombre de places de stationnement pour les véhicules privés en faveur du réseau de transport en commun, itinéraire piétons et cyclables.

L'élaboration de ces politiques spatiales est menée à différents échelons :

1. Au niveau national : une commission gouvernementale « la national spatial planning agency », rattachée au ministère de l'intérieur et de l'aménagement de l'espace et du territoire, oriente et amorce l'aménagement du territoire, en délimitant par des programmes spécifiques les objectifs accessibles à l'échelon régional et municipal. Après que le parlement ait approuvé le scénario de développement du territoire, on répartit les subventions et l'on assure la phase d'évaluation technique et normative de chaque intervention sur le plan local.

Un rapport national, document de planification stratégique est alors établi, ce document indispensable à l'orientation des transformations prévues, est le fruit d'accords et de consultations avec les groupes d'intérêt et les acteurs de la communauté locale.

2. Au niveau régional : l'autorité régionale établit un document formel de planification de moyen terme : le « streek plan » (mis à jour tous les dix ans) qui contient des modalités de réglementation permettant l'amorce des transformations à l'échelon municipal.

L'approbation du plan est précédée d'une phase de consultation avec les municipalités, qui peuvent proposer d'autres solutions. Cette procédure est garante de la cohérence normative entre la politique régionale et la politique nationale.

3. Au niveau provincial : par exemple la province du Noord-Holland qui comprend la région urbaine d'Amsterdam a participé en 1990 avec les autres provinces à la formation de « Scénario d'urbanisation interrégional de la Randstadt ». C'est un document qui fournit la mise en œuvre des plans et projets locaux à long terme (jusqu'à 2015).

La philosophie hollandaise de planification adopte donc le principe de durabilité comme élément directeur dans le dessein de développement spatial du Randstadt et dans l'intégration des politiques spatiales et des stratégies environnementales, sur deux niveaux de planification : l'un à l'échelle micro-territoriale, relatif à l'orientation des modifications du milieu directe de la Randstadt, l'autre, macro-territorial concernant l'amélioration de la position de la Randstadt (qui se veut métropole internationale) dans le contexte international.

La maîtrise du développement de l'habitat et de sa dispersion s'est manifestée dans le modèle de ville compacte et dans la densification des centres majeurs. Le cœur vert a été un élément essentiel dans la lutte contre l'étalement urbain, dans la prévention de l'urbanisation générale et la protection des régions naturelles. Des dernières évaluations de la politique hollandaise, qui formulent des indicateurs positifs (par exemple : en matière d'environnement, baisse de 5% du taux atmosphérique de Nox entre 1988 et 1992) il est possible de conclure que le système polycentrique des villes de le Randstadt Hollandais représente une forme d'organisation urbaine qui répond au mieux aux objectifs du développement urbain durable.

VII-2- Londres : l'amélioration durable d'une métropole globale :

La politique d'aménagement urbain adopté par Londres ou le « greater London » dans une stratégie de développement durable peut être analysée de deux points de vue : celui de la structure physique et des transformations du territoire (rapports pleins et vides, espaces naturels

et artificiels) et ce en fonction des exigences des collectivités concernées (besoins en énergie, coûts socio-économiques) et celui de la mobilité (accessibilité, mouvements intra et extra urbains, transport).

La ville de Londres dans sa lutte du « sprawl » ou étalement urbain adopte également le concept de « compact city » (cité compacte). La densification du tissu consiste à insérer de nouveaux immeubles là où c'est spatialement possible afin de ne pas empiéter sur les espaces périurbains (ce qui augmenterait à l'infini le périmètre métropolitain).

Il s'agit d'une augmentation rationnelle de la densité urbaine augmentation mesurée non sur la base de standards prédéfinis, mais plutôt sur l'analyse des réalités locales spécifiques et des exigences de l'environnement naturel et de sauvegarde de la qualité des zones résidentielles existantes.

La lutte contre la ville étalée utilise comme instrument les ceintures vertes (de tradition en Angleterre). Cette ceinture a pour rôle d'établir des frontières et des limites pour préserver la campagne des phénomènes d'urbanisation rurale et d'empêcher la fusion des centres urbains proches.

L'agglomération métropolitaine de Londres adopte également le modèle polycentrique à noyaux multiples. Il s'agit d'un réseau hiérarchisé de centres où les pôles sont structurés et localisés selon un schéma hiérarchique qui en prévoit la différenciation en « centres de district » et en « centres stratégiques ». Les premiers situés aussi bien dans les zones centrales que dans les banlieues de Londres, interviennent (essentiellement sur le plan local) comme principaux fournisseurs de services à rendre à la zone d'influence la plus proche. L'influence des seconds s'étend à plusieurs municipalités : les fonctions « stratégiques » qui les caractérisent étant hautement qualifiées et spécialisées (activités culturelles, artistiques et de spectacle et certaines formes de commerce)

La qualité des réseaux d'échanges et de communication représente le but stratégique du modèle polycentrique. Le système des transports et les infrastructures relatives assurent la facilité et la vitesse de déplacement et l'accessibilité aux services désormais non plus concentrés en hiérarchie mais stratégiquement répartis.

La redistribution hiérarchique par pôles, qui tend à modifier le visage du greater London (gravitant traditionnellement autour d'un centre ville puissant) est le fruit de la politique de revitalisation économique dont ont bénéficié les villes situées à l'Est de Londres.

Ces villes, situées le long de la Tamise ont fait l'objet d'une importante stratégie de développement appelée : « Thames Gateway » (restructurer la porte de la Tamise), afin de redynamiser une zone affectée par une mutation brutale de son tissu industriel. Pour conduire cette restructuration, un outil stratégique a été mis en place : le « North Kent Success » outil qui se caractérise par le partenariat public privé. Cette opération avait pour ambition de conduire la stratégie de revitalisation dans une perspective de développement durable et s'est traduite par la densification des friches industrielles

La forme de ces villes fût planifiée conjointement aux réseaux urbains de transport. Historiquement radial pour faciliter l'accès au centre par la voie ferrée, le dessin de la voirie suit maintenant des parcours périphériques. Le mot d'ordre est la limitation de l'usage de la voiture, la législation anglaise prévoit à cet effet différentes modalités basées essentiellement sur le principe de pollueur payeur, à savoir : impôts verts sur l'essence et action de responsabilisation du pollueur.

Le rééquilibrage de l'aire métropolitaine londonienne est subordonné, dans le long terme à la possibilité d'organiser conjointement, en termes structuraux et fonctionnels, la forme de l'habitat et des réseaux de transport. Les modalités de gestion du trafic sont de ce fait en évolution. De la vision sectorielle misant, pour réduire la congestion, sur l'intervention sur l'infrastructure, on est passé à la volonté de limiter et de contenir les mouvements intra-urbains en utilisant des instruments de nature variée qui évoluent et se modifient avec le temps.

Compte tenu de l'inefficacité et l'inaptitude des solutions « infrastructure only », le plan stratégique pour Londres implique une série d'objectifs pour une mobilité durable : toutes les propositions semblent confirmer que le transport individuel est inacceptable comme modalité prédominante. Une autre solution a consisté à proposer un « Road Pricing » : un permis individuel d'accès à des zones délimitées que l'automobiliste achète. L'objectif de limitation du trafic implique également l'allocation d'espaces de stationnement, de réalisation de projets de réseaux autoroutiers basés non pas sur l'augmentation des capacités mais de leur amélioration en ce qui concerne les conditions d'accessibilité.

L'élément fondamental de la mobilité urbaine durable à Londres devient le système public avec l'amélioration, l'agrandissement et l'augmentation en nombre des voies ferrées traditionnelles et du métro, la réorganisation et une meilleure gestion des services d'autobus : fiabilité et fréquence plus élevée, coordination des différentes modalités de déplacement.

Le transport sur rail est considéré comme l'alternative la plus efficace à l'usage de la voiture. La ville de Londres a donc adapté son réseau ferré aux modifications de la structure

urbaine en réalisant un système périphérique propre à dessiner « l'inner London » et en repérant les nœuds et les liaisons stratégiques dans les zones les plus excentrées en combinant le système avec celui des tramways et des bus pour la mobilité locale.

La durabilité de la forme urbaine de Londres se joue donc sur les pouvoirs structurants de la ceinture verte, la densification des espaces construits par intégration de fonctions et d'activités, l'adoption du modèle polycentrique et la réorganisation des modalités de déplacement.

VIII- Conclusion : villes algériennes et durabilité :

Le concept de développement urbain durable commence relativement à faire son apparition en Algérie à travers des séminaires⁵ ou des discours politiques soutenus par les instances chargées de la protection de l'environnement.

Qu'en est-il de son applicabilité aux villes algériennes ? Possède-t-on une assise favorable ? Ce qui est certain vu le constat alarmant que tous les acteurs de la ville s'accordent à faire, les villes algériennes nécessitent les solutions préconisées par le développement urbain durable.

La ville algérienne, vu le processus d'urbanisation qu'elle a connu, vit en effet nombre de problèmes : conurbation, déséquilibre entre centre et périphérie, congestion, pollution, difficulté de maîtrise de la croissance, difficulté d'approvisionnement en eau ou en énergie, désuétude des centres historiques maux qui interpellent l'adoption de stratégies de planification et de gestion plus rationnelles.

Le pays est actuellement en pleine mutation socio-économique avec la libéralisation, l'économie de marché et les privatisations, etc. Ces mutations, incontournables, ne pourraient-elles pas constituer des opportunités pour insuffler une dynamique nouvelle à nos villes ? Car il est aujourd'hui clair qu'aucune action de développement ne pourra être efficace sans une croissance économique qui serait le catalyseur du développement urbain durable.

D'autre part, les outils de planification ou de gestion de l'espace en Algérie permettent-ils le processus de concertation qui est l'élément fondamental pour le développement durable ? Ils ne peuvent en fait plus nier ce processus. Un effort considérable de sensibilisation et de responsabilisation des citoyens dans leurs droits et obligations est à entreprendre au niveau de l'éducation, de la formation et de l'information pour y pallier.

⁵ Séminaire international « Espace oasien et développement durable ». Biskra 14,15, et 16 Novembre. 2000.

L'Algérie face à la mondialisation :

1- Les réformes économiques en Algérie :

Depuis son indépendance, l'Algérie a essayé de bâtir un système politique, économique et social qui a dominé à l'époque, nombre de pays du tiers-monde.

Fondée sur les principes du socialisme, et essentiellement basée sur les hydrocarbures, l'économie nationale se caractérise par une gestion centralisée et totalement administrée et plus particulièrement par¹: une planification impérative appuyée sur des banques d'état et un large secteur public productif, relais des options politico-sociales du pays ; une fixation centrale des prix sur les marchés officiels, cherchant à soutenir le pouvoir d'achat à la population et un contrôle égalitariste des salaires ; un monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ; un cours du dinar surévalué et complété par de sévères restrictions de charge ; un secteur privé formel ainsi qu'un autre secteur informel.

Mais, la dépendance de l'économie nationale des revenus du pétrole, a conduit à la crise économique de 1986², suite essentiellement à l'affaissement du prix des hydrocarbures et à la dépréciation du cours du dollar.

Cette situation, accentuée par les émeutes d'Octobre 1988, a conduit l'Etat à entreprendre un programme de réformes structurelles comme fondement dans le passage de l'ancien système à un autre basé sur l'ouverture et la concurrence internationale.

Donc, autrefois régulée par l'Etat, l'économie a entamé une libéralisation progressive, dans le cadre des réformes, à travers une série de textes concernant le marché des biens et de services, les marchés monétaires et financiers, etc.

Les réformes ont débuté en 1988³, notamment celle relative aux entreprises. Elle vise à rendre effective l'autonomie de gestion des entreprises. Comme elle a permis de transformer les entreprises publiques à caractère économique (EPE) en sociétés par actions (SPA) et de supprimer la tutelle de l'Etat. Autrement dit, de privatiser les entreprises publiques.

Une autre réforme concernant le secteur bancaire a commencé au début des années 1990 avec la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 Avril 1990. Elle vise le

¹ BENISSAD. « L'Ajustement structurel en Algérie », in *El Watan* du Dimanche 24 janvier 1999.

² Centre d'économie et de finances internationales. *La Méditerranée économique*. ed. Economie. Paris. 1992.

³BOUKROUH. N. (Ministre du commerce) dans un colloque sur l'Algérie. in www.ubiquis-reporting.com.18.10.2001 .

développement et l'adaptation du secteur bancaire algérien aux normes internationales. Comme elle a permis l'ouverture de l'espace financier algérien aux banques et institutions financières privées nationales ou étrangères.

En 1991, a été adoptée une loi visant à réduire le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Il s'agit notamment du décret exécutif n°91/37⁴ du 13 Février 1991, relatif aux conditions d'intervention en matière du commerce extérieur. Cette libéralisation sera poursuivie avec la mise en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne et l'éventuelle adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

De plus, un code des investissements libérant les initiatives a été mis en place pour la première fois en Algérie en 1993⁵. Il a été modifié par l'ordonnance n°01/03 du 20 Août 2001 relative au développement de l'investissement qui fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services.

Une deuxième réforme concernant les entreprises publiques a été adoptée en 1995⁶. Relative à la privatisation, elle donne toute latitude au conseil de privatisation, créé à cet effet, et aux 16 holdings publics, qui avaient pris le relais des fonds de participation dissous, de privatiser selon des formules appropriées les entreprises et unités économiques désignées.

Une troisième réforme du secteur public a été adoptée en 1996⁷. Elle vise la mise à niveau des entreprises algériennes afin d'améliorer la qualité de leurs produits et leur niveau de compétitivité. Elle a comme objectif d'assurer une bonne intégration des entreprises nationales à l'économie mondiale et de leur permettre de faire face à la concurrence des produits étrangers.

Outre ces changements, une autre réforme a été entrée en vigueur depuis la promulgation en Août 2001⁸, d'une ordonnance relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques.

⁴ Seghiri. H, A. Kaci. S. *Impact de la protection sur la performance de l'industrie manufacturière dans la perspective d'adhésion de l'Algérie à l'OMC*. Mémoire de fin d'études en statistiques. INPS. ALger. Novembre 1998.

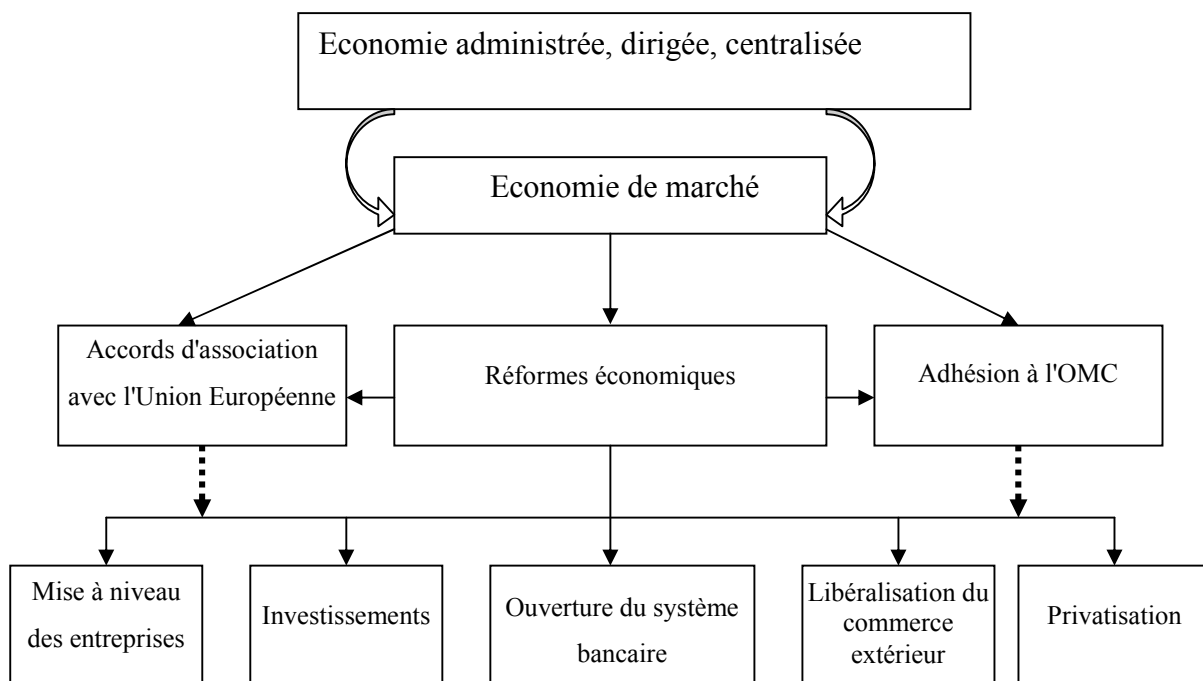
⁵ BOUKROUH . N (ministre du commerce). op. cit.

⁶ ACOM (Agence de Communication). *Algéroscope. L'Algérie en chiffres*. Annuaire économique et social. Alger. 2002. p.38.

⁷ Chambre algérienne de commerce et d'industrie. *Mutations*. Revue trimestrielle. N°41. 2002.

⁸ *Algéroscope*. op. cit. p39.

En somme, le schéma général de l'économie nationale se présente comme suit :



(Réalisation : auteur)

Fig n° 3 : Evolution de l'économie nationale et les différentes réformes adoptées

Donc, toutes ces réformes ont comme objectif de soutenir l'économie nationale dans son processus d'intégration à l'économie mondiale et de là préparer les différents acteurs économiques aux éventuelles changements que va connaître la scène économique algérienne notamment avec la libéralisation du commerce extérieur dans le cadre de la perspective d'adhésion de l'Algérie à l'OMC qui est prévue avant la fin de l'année 2004, et surtout avec la mise en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne qui sera concrétisé par la création de la zone de libre échange entre l'Algérie et ses partenaires Européens.

Cependant, comment se présente actuellement le commerce extérieur de l'Algérie ? Quels sont les principaux produits hors hydrocarbures exportés ? Et quels sont les mécanismes et les mesures mis en place afin de diversifier les exportations algériennes ?

En outre, quels changements va connaître le commerce extérieur dans le cadre de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et l'accord d'association avec l'Union Européenne ?

2- Le commerce extérieur de l'Algérie :

L'Algérie dont la position géographique, le potentiel économique et les capacités humaines constituent ses atouts premiers, s'est attachée à organiser son commerce extérieur de manière à l'adapter au nouveau contexte de la mondialisation.

Mais, malgré ces atouts, les exportations hors hydrocarbures ne représentent que 3 à 4%⁹ en moyenne par rapport aux exportations totales du pays

En effet, pour l'année 2001, les exportations hors hydrocarbures, sur lesquelles on fonde beaucoup d'espoirs, n'ont été que de 564 millions¹⁰ de dollars, soit 2,8% du total des exportations enregistrant ainsi une diminution de près de 9,5% par rapport à l'année 2000. Pour cette année (2001), les exportations ont été de 20,04 milliards¹¹ de dollars alors que les importations ont été de 9,76 milliards de dollars, donnant ainsi un excédent commercial de l'ordre de 10,28 milliards de dollars.

En termes de structures, les hydrocarbures s'établissent à 19,476 milliards de dollars, ce qui correspond à près de 97,2 % des exportations totales. (cf. figure n°4)

Le reste des exportations, dites exportations hors hydrocarbures, se partage la part restante. Elles sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau n°2 : les principaux groupes de produits hors hydrocarbures exportés en 2001.

Groupes d'utilisation	Valeur en millions de dollars	Structure en % dans les produits H-H	Structures en % dans le total général
Alimentaire	34	6,03 %	0,17 %
Produits bruts	39	6,91 %	0,19 %
Demi-produits	413	73,23 %	2,06 %
Biens d'équipements agricoles	22	3,90 %	0,11 %
Biens d'équipements industriels	42	7,45 %	0,21 %
Biens de consommation non alimentaires	14	2,48 %	0,07 %
Total exportations hors hydrocarbures	564	100 %	2,81 %
Total général	20 040	-----	100 %

Source : ministère du commerce. 2001

⁹ Document internet, (source non disponible).

¹⁰ Ministère du commerce.

¹¹ idem.

D'après le tableau, le groupe « demi-produits » vient en tête avec 413 millions de dollars, soit 73,23% du total des exportations hors hydrocarbures. Il est suivi par le groupe « Biens d'équipements industriels » (42 millions de dollars), les groupes « produits bruts » et « alimentaire » (39 et 34 millions de dollars) et enfin les groupes « biens d'équipements agricoles » et « biens de consommation non alimentaire » avec une valeur inférieure à 25 millions de dollars (cf. fig n°5).

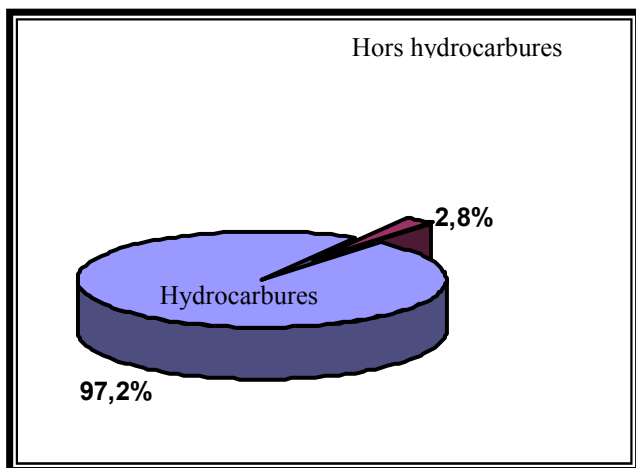


fig n°4 : Structure des produits d'exportation en 2001

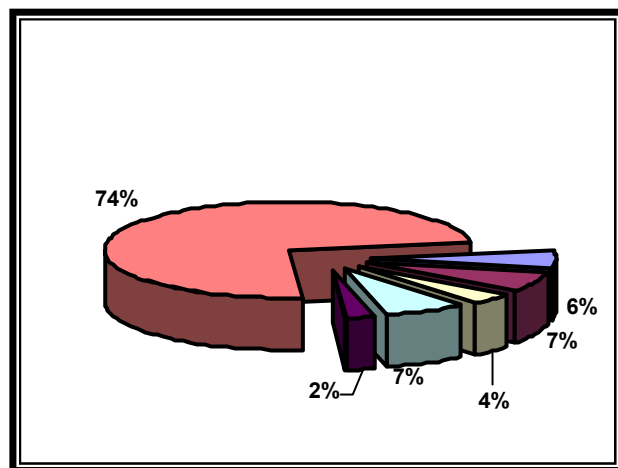


fig n°5 : Structure des produits d'exportation hors hydrocarbures en 2001

Concernant les importations, elles ont enregistré une légère augmentation de l'ordre de 6,07% par rapport à l'année 2000. En effet, elles sont passées de 9,201 milliards en 2000 à 9,76 milliards de dollars en 2001. Les principaux produits importés en 2000 et 2001 sont énumérés dans le tableau suivant :

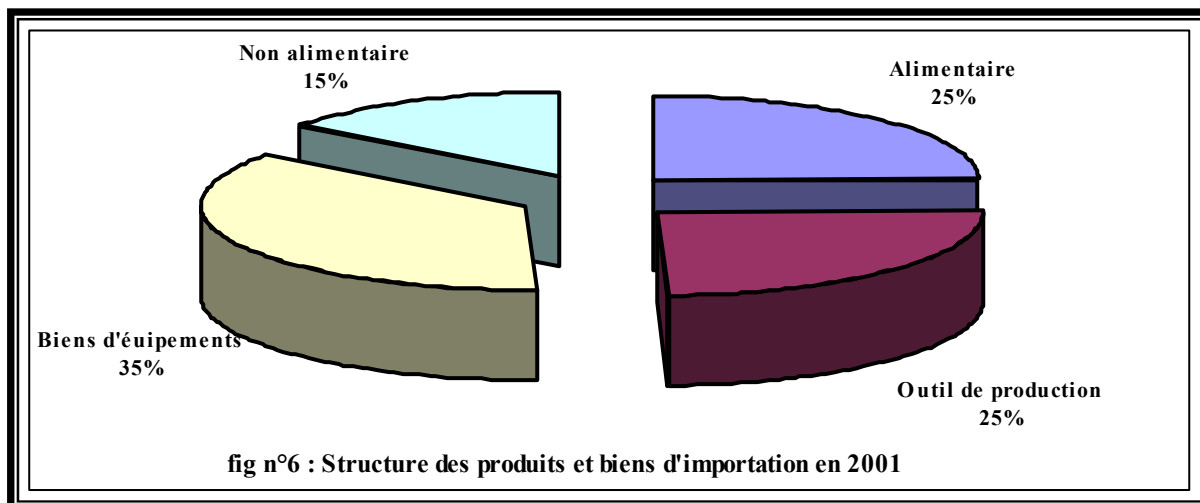
Tableau n°3 : les principaux groupes de produits importés en 2000 et 2001 :

Groupes De produits	Valeur mds USD en 2000	Valeur mds USD en 2001	Structures en % dans le total général 2001
Alimentaire	2,465	2,401	24,6 %
Approvisionnement outil de production	2,280	2,428	24,88 %
Biens d'équipement	3,070	3,487	35,73 %
Biens de consommation non alimentaire	1,386	1,444	14,79 %
Total général	9,201	9,760	100 %

Source : ministère du commerce

Selon le tableau le groupe « biens d'équipements » est au premiers rang avec 3,487 milliards de dollars. Il est suivi par le groupe « approvisionnement outil de production » (2,487

milliards USD), le groupe « alimentaire » (2,401 milliards USD) et enfin les « biens de consommation non alimentaire » avec 1,444 milliard de dollars.



En d'autres termes, un peu plus du 1/3 des importations correspond au groupe « biens d'équipements », la moitié aux groupes « approvisionnement outil de production » et « alimentaire » alors que la part restante correspond aux « biens de consommation non alimentaire » (cf. fig n°6).

Par ailleurs, la répartition des échanges de l'Algérie par région économiques est représentée dans le tableau ci-dessous :

Tableau n°4 : répartition des échanges de l'Algérie par région économique en 2001

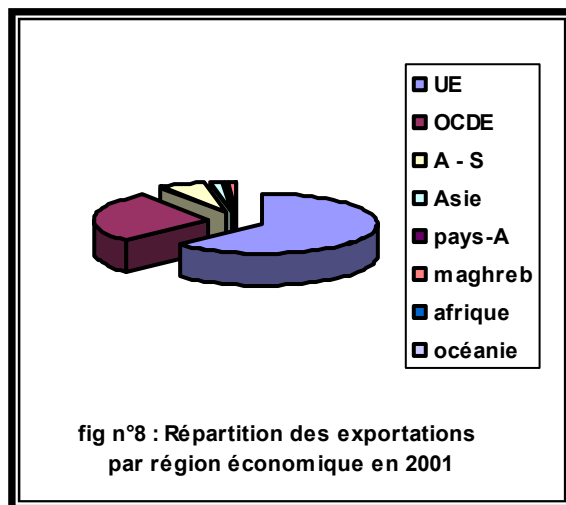
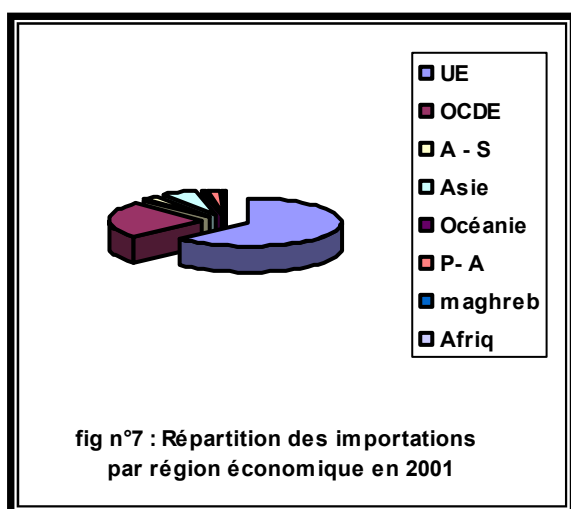
Régions	Importations		Exportations	
	Valeur en mds USD	Structure en %	Valeur en mds USD	Structure en %
Union Européenne	5,798	59,4 %	12,536	62,6 %
OCDE*	2,210	22,64 %	5,495	27,42 %
Autre pays (Europe)	0,604	6,20 %	0,080	0,40 %
Amérique du Sud	0,246	2,52 %	1,340	6,70 %
Asie	0,571	5,95 %	0,288	1,40 %
Océanie	0,089	0,91 %	0	0
Pays Arabes	0,171	1,80 %	0,069	0,34 %
Pays du Maghreb	0,063	0,60 %	0,227	1,13 %
Pays d'Afrique	0,008	0,10 %	0,005	0,02 %
Total général	9,760	100	20,040	100 %

Source : Algéroscope, l'Algérie en chiffres. Annuaire économique et social. 2002.

* Pays de l'OCDE non européens.

Ce tableau indique que les pays de l'Union Européenne sont les premiers partenaires commerciaux de l'Algérie. Les importations en provenance de cette région ont atteint 5,798 milliards USD, soit 59,4 % du total des importations. Elles ont enregistré une augmentation de 10,31 % par rapport à l'année 2000¹². Alors que les exportations de l'Algérie vers ces pays étaient de l'ordre de 12,536 milliards de dollars, soit 62,6 % du total des exportations enregistrant ainsi une diminution de 9,11 % par rapport à l'année 2000¹³.

Ils sont suivis par les pays non européens de l'OCDE, qui occupent le deuxième rang et ce de par l'importance de nos échanges mutuels. En effet, durant l'année 2001, les importations algériennes ont enregistré un volume de 2,210 milliards de dollars, soit une part de 22,6 %, alors que les exportations étaient de l'ordre de 5,495 milliards de dollars, soit 27,4 % des exportations. Par rapport à l'année 2000, les importations algériennes en provenance de ces pays ont enregistré une légère augmentation de 0,73 %, soit 16 millions de dollars alors que les exportations vers ces pays ont connu une diminution de l'ordre de 5,67 %, soit 330 millions de dollars.



Les échanges commerciaux de l'Algérie avec les autres régions sont faibles. Ils varient entre 8 et 604 millions de dollars pour les importations et entre 5 à 1340 millions pour les exportations. Par rapport aux volumes globaux des échanges, ces régions ne représentent que 18 % pour les exportations.

Donc, les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE (non européens) sont les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie. Ils détiennent l'essentiel des échanges commerciaux avec l'Algérie (cf. fig n° 7 et 8).

¹² *Algéroscope*. op. cit. p22.

¹³ idem.

Le commerce extérieur de l'Algérie durant le premier trimestre 2003 :

Le centre national de l'informatique et des statistiques (CNIS) des douanes, a indiqué que les recettes des exportations ont atteint 4,89 milliards de dollars durant le premier trimestre 2003¹⁴, avec une augmentation de 17,72 % par rapport à la même période de l'année 2002.

Cependant, les exportations des hydrocarbures représentent plus de 96 % du volume global¹⁵ alors que les exportations hors hydrocarbures n'ont pas dépassé les 3,28 % durant la même période, soit un montant de 166 millions de dollars.

Selon le CNIS, l'Union Européenne est toujours le principal partenaire commercial de l'Algérie. Les importations ont augmenté de 211 millions de dollars¹⁶, soit 13,7 % tandis que les exportations vers ces pays se sont accrues de 328 millions de dollars¹⁷, soit 11,59 % par rapport au premier trimestre de l'année 2002.

Donc, les exportations algériennes sont essentiellement composées des hydrocarbures alors que la part des produits hors hydrocarbures reste faible et insignifiante par rapport au total, malgré l'existence, depuis 1996, d'un office de promotion du commerce extérieur.

L'Algérie doit encore fournir beaucoup d'efforts afin d'améliorer la qualité de ses produits, dans le cadre de la mise à niveau des entreprises, pour qu'ils puissent être exportés et de là concurrencer les produits étrangers. Mais, la question qui se pose actuellement est la suivante : L'Algérie peut-elle réaliser cet objectif ou bien relever ce défi avant la mise en vigueur de l'accord d'association avec l'Union Européenne et avant la conclusion des négociations avec l'OMC ?

3- Accord d'association avec l'Union Européenne :

Lancé le 13 Octobre 1993¹⁸, date à laquelle l'Algérie avait formulé son engagement dans le partenariat euro-méditerranéen, l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne, a été signé le 22 Avril 2002¹⁹ à Valence en Espagne, après 18 rounds de négociations.

En effet, le processus de négociations a été longtemps bloqué et ce du fait des hésitations de l'Union Européenne devant la situation politique et sécuritaire de l'Algérie d'une part, et parce que l'Algérie voulait que l'accord tienne compte des particularités du pays et de sa situation de

¹⁴ M. Abdelkader, in *le quotidien d'Oran* du 22 Avril 2003.

¹⁵ idem.

¹⁶ idem.

¹⁷ idem.

¹⁸ in *Mutations*, revue trimestrielle éditée par la CACI. N°39. 2002. p14.

¹⁹ idem. p29.

transition vers l'économie de marché, d'autre part. De plus, la spécificité algérienne réside, selon les négociateurs algériens, dans le fait que le pays dispose d'un appareil industriel qui a seulement besoin d'une aide financière supplémentaire pour sa mise à niveau et pour ne pas voir la concurrence étrangère compromettre ses capacités.

L'objectif de l'accord vise à donner à la coopération multiforme de l'Algérie avec ses partenaires de l'Union Européenne une dimension plus large, plus complémentaire, plus intégrée puisque englobant l'ensemble des volets de la déclaration de Barcelone : politique et sécuritaire, économique et financier, culturel, social et humain ainsi que certaines autres questions introduites par la partie algérienne.

Dans la perspective de la mise en œuvre de l'accord d'association, la commission européenne fixe comme objectifs généraux à la coopération financière avec l'Algérie de traiter en priorité, dans une perspective de développement durable, les réformes visant la modernisation de l'économie ; la mise à niveau des infrastructures économiques ; la promotion de l'investissement privé et de la création d'emploi, la mise à niveau et la reconversion de l'industrie et les conséquences de la zone de libre échange; l'accompagnement des politiques dans les secteurs sociaux.

En outre, l'Union Européenne dans la perspective du renforcement de l'intervention communautaire en Algérie, a mis au point un programme indicatif national 2002-2004 d'un montant de 150 millions²⁰ d'Euros. Cette intervention soutiendra le processus de réformes en complémentarité avec l'appui de certaines institutions internationales (Banque Mondiale, PNUD, ONUDI, BAD²¹, etc) et se focaliserait sur le parachèvement du dispositif réglementaire notamment.

Par ailleurs, l'accord vise la création d'une zone de libre échange par un démantèlement tarifaire s'étalant sur une période de 12 ans. Cette zone, dans laquelle circuleront librement marchandises, biens et services, dans l'esprit de création d'une zone de prospérité partagée, de

²⁰ *Mutations*. op. cit. p19.

²¹ PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.
ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement Industriel.
BAD : Banque Asiatique de Développement.

co-développement et de pleine sécurité, entrera en vigueur à l'horizon 2010-2015 après un mois de sa ratification par les parlements signataires.

Suite à cet accord, les produits industriels sont soumis à un calendrier précisant le démantèlement des droits de douane imposés. Le calendrier du démantèlement tarifaire comprend trois listes, à savoir :

1. Les matières premières :

Dont les droits de douanes seront immédiatement supprimés à l'entrée en vigueur de l'accord et qui représentent 25 % des exportations algériennes de l'Union Européenne.

2. Les produits semi-finis et les équipements industriels:

Qui représentent 35 % des importations algériennes en provenance de l'Union Européenne, pour lesquels le démantèlement tarifaire interviendra deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord et s'étalera sur une période de 5 ans, à raison d'une réduction de 20 %²² chaque année.

3. Les produits finis :

Représentent 40 % des importations algériennes en provenance de l'Union Européenne. Le démantèlement tarifaire les concernant prendra effet deux ans après l'entrée en vigueur de l'accord et s'étalera sur une période de 10 ans à raison d'une réduction de 10 %²³ chaque année.

L'accord d'association, une fois entré en vigueur, c'est-à-dire une fois ratifié par le parlement européen, les parlements nationaux et régionaux des pays membres et par le parlement algérien, d'ici à 2005, aidera à l'instauration d'une relation mutuelle bénéfique et avantageuse pour les parties signataires. Il constituera un instrument et un mécanisme à même d'aider l'économie nationale à mieux s'intégrer dans l'économie mondiale. Dans le cadre de cet accord, les entreprises algériennes, outre le développement de leurs capacités concurrentiels et compétitives, l'amélioration des outils de gestion et leur adaptation aux normes et standards en vigueur de par le monde, bénéficieront du développement du commerce international et des investissements.

²² *Mutations*. op. cit.

²³ idem. p19.

4- Perspective d'adhésion de l'Algérie à l'OMC :

Observateur depuis 1987²⁴, l'Algérie a déposé officiellement à l'OMC son mémorandum sur le régime de son commerce extérieur en juin 1996. Le dépôt de ce mémorandum constitue le premier acte de la procédure d'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Près de 500 questions écrites ont été adressées à l'Algérie par l'OMC en réponse à sa demande d'adhésion. Les questions portent essentiellement sur sa politique de privatisation, d'investissements, les prix appliqués et la concurrence, les taux de change, les taxes douanières et le contrôle ainsi que sur le commerce extérieur.

Le premier round des négociations dans un cadre multilatéral s'était étalé jusqu'en 1998 et ponctué par des réponses aux questions posées par les pays membres de l'OMC et le deuxième round entamé en 2000 au niveau bilatéral²⁵.

La gestion du dossier OMC est assurée par un comité gouvernemental, placé sous l'autorité du chef du gouvernement. Institué en Juillet 2001, il est chargé d'arrêter la stratégie de négociations et de superviser sa conduite. Alors qu'une unité centrale de coordination, sous l'autorité du ministre du commerce, est chargée de la coordination de l'action des différents intervenants et de proposer le calendrier et les mesures de mise en conformité de la législation algérienne avec les règles de l'OMC. L'unité centrale est constituée de deux groupes de travail : « marchandises » et « services ».

Les négociations avec l'OMC se font à deux niveaux : multilatéral et bilatéral. Concernant le premier niveau, le groupe de travail de l'OMC, formé de tous les pays membres (145 pays), plus particulièrement intéressés par l'adhésion de l'Algérie, examine les candidatures au vu des règles de l'Organisation notamment la conformité du régime du commerce extérieur aux principes et normes qui régissent le système du commerce multilatéral. Quant au deuxième niveau, le gouvernement algérien engage des négociations, avec les gouvernements intéressés, sur les tarifs douaniers des produits agricoles et non agricoles ainsi que les engagements spécifiques en matière du commerce des services.

²⁴ *Mutations*. Revue trimestrielle éditée par la CACI. N° 40. p.6.

²⁵ *idem*. p21.

A ce propos, l'Algérie a choisi sept secteurs de services²⁶, parmi onze autres, qui seront libérés conformément aux lois de négociations adoptés par l'OMC, ces dernières incluant les taxes et les tarifs douaniers de même que la convention générale pour le service.

Parmi les secteurs concernés : le secteur des télécommunications, la construction, la distribution, les finances, l'environnement et les services aux entreprises.

Ces négociations, tant bilatérales que multilatérales, devront prendre fin avant le dernier trimestre 2004²⁷. Si deux tiers des membres votent en faveur de l'adhésion, l'Algérie sera admise, ce qui demande une ratification par le parlement national.

De par son adhésion, l'Algérie vise surtout à prendre en charge les grandes préoccupations de sa politique commerciale extérieure qui consiste à sortir définitivement du statut d'exportateur exclusif des hydrocarbures, de relever le niveau général de la compétitivité du secteur industriel, de maîtriser et de contrôler les importations des produits agro-alimentaires destinés à la consommation finale.

Cependant, la réussite de cette adhésion dépend essentiellement de la capacité de la société algérienne dans son ensemble à rétablir les niveaux de compétitivité, de dynamisme et d'innovation technologique lui permettant de prospérer dans le cadre de l'économie ouverte sur le monde. Dans ce cadre, les questions suivantes doivent être posées :

- Q'en est-il des territoires qui vont être concernés par cette ouverture ?
- Y a-t-il un programme ou un plan d'actions pour déterminer les territoires préférentiels de la mondialisation en Algérie ?
- Et quels sont ces territoires ?

5- Les territoires préférentiels de la mondialisation :

Les exigences et les préférences des firmes multinationales sont claires : elle cherchent à éviter des droits de douane ou des obstacles à l'échange ; décomposer le processus productif à l'échelle de plusieurs pays ; profiter du faible coût de la main d'œuvre, de la proximité d'un gisement, de la présence d'un marché solvable, des conditions financières d'accueil dans un pays et d'un régime politique donné. Elles investissent là où existent les ressources naturelles,

²⁶ *Mutations*. op. cit. p20.

²⁷ *idem*. p7.

l'infrastructure de communication ou les circuits de commercialisation (routes, autoroutes, ports, aéroports, etc) et une main d'œuvre à faible coût. Mais aussi là où il y a les biens immatériels comme les compétences administratives, technologiques ou scientifiques.

Par l'effet de concentration des activités et de la production, la mondialisation favorise le développement d'enclaves de prospérités.

Cependant, qu'en est-il de l'Algérie ? Et quels peuvent être les territoires préférentiels de la mondialisation en Algérie ou les territoires d'accueil des firmes multinationales (FMN) et des investissements directs étrangers (IDE)?

L'Algérie qui se prépare économiquement, n'a pas défini, en parallèle, les territoires qui vont accompagner son intégration. C'est-à-dire les territoires qui sont en mesure de rassembler les conditions exigées par la mondialisation et accueillir les investissements directs étrangers. En effet, on remarque l'absence d'une politique, d'un plan d'action ou d'une stratégie visant à déterminer ou à délimiter ces zones.

Compte tenu des exigences de la mondialisation, notamment la maritimisation du monde et l'existence des richesses naturelles, s'il y a des zones préférentielles de la mondialisation en Algérie, elles se trouvent autour des grandes villes côtières et autour des champs du pétrole et du gaz naturel. C'est à dire là où sont rassemblées quelques conditions telles que la taille démographique, les ports, un potentiel de recherche, la concentration des activités industrielles et tertiaires, etc.

A cet effet, les villes qui nous semblent en mesure d'être des vecteurs de la mondialisation en Algérie sont les suivantes : (cf. carte n°2)

1. Alger et son aire métropolitaine :

Première ville et capitale du pays, Alger dépasse la taille millionnaire ; détient l'essentiel des abonnements en matière de téléphonie fixe et mobile ainsi qu'en matière d'Internet, premier port et aéroport à l'échelle nationale ; détient l'essentiel des établissements bancaires et financiers et siège des différentes banques étrangères installées en Algérie ; concentre l'essentiel des entreprises, des petites et moyennes entreprises (PME), des projets d'investissement nationaux, de l'infrastructure et de la capacité d'accueil hôtelières nationales et dispose d'une

hôtellerie moderne notamment les hôtels haut de gamme ; constitue le premier pôle universitaire du pays et dispose d'un grand potentiel de recherche et d'une bourse nationale.

2. Oran :

Deuxième ville du pays et capitale du Nord-Ouest, Oran est le premier pôle d'exportation des hydrocarbures en Algérie ; deuxième port, aéroport et pôle universitaire du pays. Elle est classée deuxième après Alger en matière de concentration des projets d'investissements, des entreprises, des établissements bancaires et financiers, des réseaux de communication, de l'infrastructure hôtelière, etc. De même, l'activité touristique y est développée.

3. Constantine :

Troisième ville du pays, capitale et ville mère du Nord-Est algérien, Constantine constitue un nœud et un carrefour au niveau de sa région. Elle rassemble les critères suivants : sa proximité du littoral et donc d'une grande zone industrielle de taille mondiale (Skikda) spécialisées dans la transformation des hydrocarbures (elle se situe à 89 km du littoral et à vol d'oiseau, elle est à 60 km seulement) ; son poids historique, culturel et civilisationnel ; l'essor de l'activité commerciale notamment le commerce de gros ; troisième aéroport international du pays et le premier à l'échelle régionale ; troisième pôle universitaire au niveau national et le premier au niveau régional avec un grand potentiel de recherche.

4. Annaba :

Quatrième ville du pays, Annaba est le cinquième port après Alger, Oran, Arzew et Skikda. Elle répond aux critères suivants : zone d'accueil des projets d'investissement étrangers sous forme de partenariat (ISPAT : partenariat algéro-indien) ; l'essor de l'activité touristique ; pôle industriel et universitaire dans le pays.

5. Skikda :

Débouché naturel et maritime de Constantine depuis des millénaires, Skikda rassemble les critères suivants : deuxième pôle d'hydrocarbures après Arzew ; existence d'une zone industrielle de taille mondiale ; deuxième port en terme de trafic global ; essor de l'activité touristique ; existence de trois ports (un port spécialisé dans l'exportation des hydrocarbures, un port spécialisé dans le conteneur, un port de pêche).

Carte n°2 : les territoires préférentiels de la mondialisation.

6. les champs de gaz et du pétrole :

Ils reçoivent l'essentiel des investissements directs étrangers (8 milliards de dollars) et sont riches en matières premières à caractère stratégique et vital pour l'économie mondiale.

Cependant, l'ensemble de ces villes, à l'exception d'Alger, ne semble pas répondre à tous les critères de la métropolisation.

Qu'en est-il de Constantine ? Peut-elle répondre à ces critères?

Est-elle en mesure de devenir une métropole internationale ? quels sont ses atouts et ses contraintes vis à vis de ces exigences ?

Introduction :

Constantine, l'antique Cirta, a été toujours perçue comme la capitale du Nord-Est algérien. Sa fonction de commandement sur un territoire très vaste remonte à l'époque numide où elle était capitale de la Numidie. Et elle a pu garder son statut pendant des siècles.

Cependant, actuellement avec l'émergence d'autres grandes villes; Constantine exerce-t-elle toujours la fonction de capitale régionale ? Est-elle toujours la capitale du Nord-Est algérien ?

Ce chapitre aborde, en premier lieu, l'évolution de la fonction de commandement de Constantine à travers l'histoire. En second lieu, il étudie le processus de la croissance urbaine de Constantine et ses conséquences sur le plan urbain. En dernier lieu, il recense les différents maux dont souffre actuellement Constantine. Il s'agit notamment des glissements de terrain, l'habitat illicite, la dégradation du cadre bâti de la médina, ainsi que les problèmes écologiques.

Présentation de la wilaya de Constantine :

« On ne présente pas Constantine, elle se présente et l'on salue, elle se découvre et nous nous découvrons. Elle éclate comme un regard à l'aurore et court sur l'horizon qu'elle étonne et soulève. Puis satisfaite de son effet, elle se fige dans sa gravité, se groupe dans sa légende, se renferme dans son éternité »

Malek Hadad

1- Situation à l'échelle nationale :

Située au cœur du Nord-Est algérien, Constantine se trouve à 437 km de la capitale Alger ; 89 km de Skikda, le port le plus proche ; 156 km d'Annaba.

C'est une wilaya charnière, entre le tell et les hautes plaines, entre le Nord et le Sud. Elle est en même temps un espace carrefour, au croisement des grands axes Nord-Sud et Ouest-Est.

2- Situation à l'échelle régionale :

Constantine est limitée par la wilaya de Skikda au Nord ; la wilaya d'Oum El Bouaghi au Sud ; la wilaya de Guelma à l'Est et la wilaya de Mila à l'Ouest.

3- Situation à l'échelle locale :

Le dernier découpage administratif partage la wilaya de Constantine en six chefs lieux de daïra composés au total de douze communes comme suit :

- a)- La daïra de Constantine : Commune de Constantine.
- b)- La daïra d'El Khroub : commune d'El Khroub, commune de Aïn Smara, commune de Ouled Rahmoune.
- c)- La daïra de Aïn Abid : commune de Aïn Abid, commune de Ben Badis.
- d)- La daïra de Hamma Bouziane : commune de Hamma Bouziane, commune de Messaoud Boudjeriou.
- e)- La daïra d'Ibn Ziad : commune d'Ibn Ziad, commune de Messaoud Boudjeriou.
- f)- La daïra de Zigoud Youcef : commune de Zigoud Youcef, commune de Béni Hamidane

4- La superficie :

D'une superficie de 2297,2 Km² la wilaya de Constantine ne représente que 0,09% de l'ensemble de la superficie du territoire national.

I- Constantine : son rôle et son statut à travers l'histoire :

« Et voici Constantine, la cité phénomène, Constantine l'étrange, gardée comme par un serpent qui se roulerait à ses pieds, par le Rhumel, fleuve d'enfer coulant au fond d'un abîme rouge comme si les flammes éternelles l'avaient brûlé »

Guy de MAUPASSANT



Source : DUC

I-1- Historique : évolution de la fonction de commandement :

Constantine, l'antique Cirta, est l'une des plus vieilles villes de l'Algérie. Elle doit son existence et sa renommée à son site qu'ont rendu célèbres voyageurs, historiens et poètes de tous les temps et de tous les pays.

Si remarquable par sa situation, elle a servi de thèmes à de nombreux dictons locaux. Ses habitants n'ont cessé de l'appeler « bled el Houa » expression qui signifie à la fois « cité aérienne », « cité du ravin », et « cité des passions ».

Un général Tunisien qui venait d'essuyer un échec sous les murs de la ville en 1807, dépeint l'extraordinaire situation de cette forteresse naturelle : «bénissez, habitants de Constantine, la mémoire de vos aïeux qui ont construit votre ville sur un piton inaccessible ; ailleurs, les corbeaux fientent sur les gens ; là, vous fientez sur les corbeaux »¹.

El Abdery a fait cette poétique comparaison : « pareil au bracelet qui entoure le bras, un fleuve grondant au fond d'un ravin inaccessible, enserme le rocher qui supporte Constantine, il défend cette ville, comme les monts escarpés protègent le nid du corbeau »².

Alexandre Dumas a dit son émotion : « nous jetâmes un cri d'admiration, presque de stupeur. Au fond d'une gorge sombre, sur la crête d'une montagne baignant dans les derniers reflets rougeâtres d'un soleil couchant, apparaissait une ville fantastique quelque chose comme l'île volante de Gulliver »³.

Elle a cette particularité très rare d'avoir vécu près de 3000 ans sur un même site, le Rocher.

I-1-1- Constantine à l'antiquité :

A l'aube de l'histoire de l'humanité, le premier Constantinois avait commencé d'abord par s'installer sur les hauteurs, par mesure de sécurité, au Mansourah, à Djebel Ouahch et dans les grottes de Sidi M'Cid. Ensuite, il avait élargi son territoire en descendant vers Bekira, Tidis, El Haria et Sigus, où avait fleuri la civilisation mégalithique.

Enfin, il décida de choisir une résidence fixe, le rocher, où, plus tard, il bâtit une ville forteresse, protégée naturellement par le Rhumel.

¹ BIESSE. M. *Constantine. La conquête et le temps des pionniers*. (Document : archives de la wilaya de Constantine).

² Vallet .E. *Constantine, son passé, son centenaire*. ed Braham. Constantine. p6.

³ idem. p8.

De l'époque préhistorique, il nous reste, entre autres, les ossements du plateau de Mansourah, les coups de poings, les pointes et les grattoirs du Djebel El Ouahch, la céramique et les outils en pierre polie et en ivoire de la grotte des Ours, la tête du mouflon de la grotte des mouflons, les fragments d'aiguilles, le petit polissoir, la hache polie et la massette en fer de la grotte des pigeons et enfin, les dolmens aux formes si variées de Bou Nouara, Du Djebel Merah et de Ras Aïn Bou Merzoug.

I-1-2- Cirta capitale du royaume numide :

Fondée, entre le 4^{ème} et le 3^{ème} siècle avant JC⁴, Cirta joua un rôle important à l'époque des royaumes numides. C'est ainsi que, sous le règne de Syphax (mort en 203 avant JC), elle était l'une des capitales du royaume berbère des Massaesytes.

Elle était aussi une cité prospère grâce au commerce, car elle constituait un marché par excellence où les trafiquants phéniciens ou carthaginois troquaient les produits de l'industrie, de la céramique, des tissus, du métal contre des productions locales.

Résidence royale, ville forte, marché actif, Cirta est la plus ancienne des capitales berbères. Sa richesse, son importance, sa valeur, expliquent qu'elle ait été l'objet des convoitises des différentes branches des numides et surtout des deux grands royaumes Massyle et Massaesyte.

Mais sous Massinissa, Cirta fut la capitale de la Numidie qui s'étend jusqu'au Maroc. Elle fut embellie, un palais y fut construit où l'Aguellid numide recevait des étrangers et notamment des musiciens grecs. Attirée par le prince et son entourage, une population nombreuse, estimée à 150 000 âmes⁵ s'y fixa.

I-1-3- Cirta capitale romaine :

Après l'occupation de l'Afrique par César, la Numidie érigée en province romaine, prit le nom d'Africa Nova. Cirta connaît, ainsi, une destinée nouvelle. Elle devient la capitale d'un fief donné par César à l'un de ses auxiliaires : Sittus. Deux ans plus tard, elle fut rattachée à la province d'Africa Nova, puis en 27 avant J.C, sous Auguste, à la vieille province d'Afrique.

⁴ LAROUK. Med. H et FILALI. A. *Constantine, étude de l'évolution historique et du milieu naturel*. ed El Baath. Constantine. 1984. p14. (Ouvrage en arabe. Traduction du titre par l'auteur).

⁵ « *Bulletin archéologique de l'Est* ».N°12. Constantine. 1952. p9 in LAROUK. Med. H et FILALI. A. op. cit. p14.

C'est à la date de 44, que vraisemblablement, fut créée la colonie romaine de Cirta appelée : Colonia Julia Juvenalis honoris et Virtutis Cirta. Une colonie romaine, c'est en droit strict, un fragment de Rome transporté idéalement sur le territoire provincial avec toutes les institutions juridiques, administratives qui font le régime municipal.

Ensuite, Cirta fut la capitale des quatre colonies : Cirta, Rusicade (Skikda), Milev (Mila) et Chullu (Collo) qui furent groupées en une unité administrative commune qui s'appela : la confédération des quatre colonies cirtéennes. Elles eurent un conseil municipal commun, et des magistrats communs, triumvirs, édiles, questeurs qui siègeraient à Cirta et qui administreraient l'ensemble de la confédération. Dans chacune des trois autres colonies, l'administration était confiée à un praefectus annuel, délégué par les magistrats et le conseil de la confédération. Par la suite, Cuicul (Djemila) fit également partie de la confédération.

Passée du rang de capitale d'un royaume à celui de colonie maîtresse d'une confédération, Cirta ne redeviendra capitale de province qu'en 297, sous Dioclétien, Lorsqu'elle sera capitale de la Numidie Cirtéenne suite à la division de la Numidie en territoire civil ou Numidie Cirtéenne et en Numidie militaire.

Cirta, devint, sous Juba II, un centre de haute civilisation, le rendez-vous des savants et des lettres et continua à s'enrichir par le commerce et l'industrie qui y présentaient une vie intense.

Les communications avec le reste du pays étaient assurées par des voies importantes : l'artère principale venant de Carthage draine Theveste (Tébessa), Sigus, Cirta, Milev et gagne l'Ouest par Sitifis et Auzia. Des voies secondaires relient directement Cirta aux principaux centres agricoles. Enfin, la voie d'accès à la mer permettait l'acheminement facile vers Rusicade (Skikda) des approvisionnements en blés, vins et huiles prélevés par Rome.

Au début du 4^{ème} siècle, vers 311, après un déclin passager dû aux luttes contre l'usurpateur Alexandre, elle a connu un nouvel essor, sous Constantin qui la rebâtit et lui donna son nom qu'elle a conservé à travers les siècles.

Il nous reste des monuments romains, hélas, que des stèles, des statues, les vestiges du grand aqueduc, du pont d'Antonin, d'un ensemble monumental de deux basiliques et d'une chapelle et le tombeau de Praecilius.

I-1-4- Constantine sous les Byzantins et les arabes :

Vandales et Byzantins, laissèrent peu de traces de leur passage à Constantine qui perdit beaucoup de son importance.

On ne sait trop ce que fit Constantine durant les premiers mois de la conquête arabe, il est probable que sa situation la mit quelques temps à l'abri et qu'elle fut peu mêlée aux événements dont l'Afrique était le théâtre. Mais enfin, elle tomba sous les coups des chiaïtes et devint un des plus beaux bijoux de l'empire de Mehdi Obeïd Allah. La dynastie obeïdite ou fatimide dura jusqu'à la fin du 10^{ème} siècle.

Sous les Zirides et les Hammadides, la ville connut un regain d'activité comme en témoignent les écrits d'El Bekri et d'El Idrisi⁶. Sous le règne de Yahia, dernier Emir Hammadide, vit s'édifier sa grande mosquée.

Sous les Almohades, Constantine perdit quelque peu de son importance, mais, à l'arrivée des Hafside, elle recommença à jouer un rôle de premier plan dans l'histoire du Maghreb. Sous le règne des sultans de Tunis ou de Bejaia, qui la gouvernèrent pendant trois siècles, elle connut une histoire extrêmement mouvementée. Elle fut assiégée de nombreuses fois par les émirs de Tlemcen, occupée temporairement par les Mérinides, reçut les ambassadeurs du roi de Castille et du roi du Mali. Ses gouverneurs la dotèrent de remparts, d'une casbah où résidaient le gouverneur et les hauts fonctionnaires, de jardins, de mosquées, d'un moucella et d'un hippodrome.

A l'époque Hafside, Constantine, fut une grande cité commerçante et un important centre intellectuel où s'illustrèrent l'historien ibn Qunfoud, le médecin Ibn Hamza, le traditionniste Ibn Seffar, et le poète Ibn El Fekkoun.

Par Bougie, Collo et Bône, Constantine était en relations suivies avec l'Espagne, avec les Pisans et les Génois, dès le 11^{ème} siècle. A la fin du 15^{ème} siècle, après la chute des Maures

⁶ BOUROUIBA. R. *Constantine*. Alger. 1979. p35.

d'Espagne, les marchands Catalans et Aragonais abandonnèrent les comptoirs qu'ils occupaient, à Stora et à Collo, au grand bénéfice des Gênois et Marseillais. Les tribus du territoire de Constantine prenaient une part active dans le commerce, livrant des grains et des cuirs, et recevant en échange surtout des cotonnades. En fait, le mouvement des échanges s'analysait essentiellement en importations d'objets manufacturés et en exportations de produits bruts du sol.

I-1-5- Constantine capitale du beylik de l'Est :

Il est difficile de dire, d'une manière précise, la date à laquelle Constantine tomba aux mains des Turcs, mais il est vraisemblable que cet événement eut lieu vers 1535. A partir de cette date, Constantine entre dans une nouvelle phase de son histoire. Elle ne dépend plus de Bejaia et de Tunis mais d'Alger, la capitale de l'Algérie turque.

Sous l'autorité du pacha d'Alger, l'Algérie est divisée en trois provinces Constantine, le Titeri et Oran (cf. carte n°3), à la tête desquelles sont installés des caïds ou walis puis des beys qui jouissaient de pouvoirs étendus et furent dotés de solides structures administratives.

Constantine gagne l'année 1771, où apparaît Salah bey qui fut à la fois un chef militaire et un administrateur de premier plan. Il envisageait avec faveur d'asseoir sur des bases solides et durables les relations avec l'étranger. Il plaça notamment des agents commerciaux auprès des négociants Européens fixés à Collo, à Stora, à Bône et à la Calle. Le commerce constantinois tirait le plus grand bénéfice de ces relations.

Etant un marché permanent, exerçant une fonction économique à la quelle elle s'est depuis longtemps adaptée sa fonction politique et militaire, Constantine attirait fortement les territoires qui l'entourait. Les habitants de la province fréquentaient assidûment ses souks et venaient y effectuer la plupart de leurs échanges, vendant leurs produits : céréales, laines, moutons, fruits et légumes pour acheter ces multiples projets manufacturés, quelques épices et quelques denrées rares, sucre et café notamment.

I-1-6- Constantine chef-lieu de département :

Après la prise de la ville par les français en 1837, Constantine demeure soumise à l'administration de l'autorité militaire. Cette organisation fut modifiée par une ordonnance de

Carte3

Carte n°4

1845 qui partagera l'Algérie en trois provinces, chacune divisée en arrondissements, cercles et communes.

En 1848 les «départements» sont créés. La province de Constantine devient le département de Constantine avec à sa tête un préfet assisté d'un conseil de préfecture et d'un conseil général électif.

Le département de Constantine, qui s'étend sur la partie orientale de l'Algérie (cf. carte n°4), est le plus vaste et le plus peuplé de tous les départements. Sa superficie égale au 1/6^{ème} de la France est divisée en sept arrondissements : Bougie (Bejaia), Philippville (Skikda), Bône (Annaba), Sétif, Guelma et Batna. Le département compte 14 villes de plus de 10 000 habitants parmi lesquelles deux grandes cités seulement dépassent 100 000 habitants, Constantine et Bône et deux autres 50 000 habitants Philippeville et Sétif. Les quatre villes côtières importantes sont les ports du département : Bougie, Djidjilli (Jijel), Philippeville, et Bône.

Au nord des hautes plaines, sept villes sont des grands marchés établis généralement sur l'emplacement de cités antiques : Bordj Bou Arréridj, Sétif, St Arnaud (El Eulma), Aïn Beïda, Guelma, Souk Ahras et la capitale du département de Constantine qui est le seul chef-lieu algérien établi à l'intérieur des terres, à la limite du tell et des hauts plateaux, à la frontière de la Kabylie et de la plaine bônoise. Les trois villes importantes de la zone méridionale sont Batna, Biskra, et Tébessa.

Constantine est le siège de la préfecture, de la sous-préfecture, de la division et de l'évêché de Constantine. Située au centre du département, elle est une admirable plaque-tournante.

I-1-7- Le déclin territorial :

A partir de 1956, la superficie de Constantine n'a cessé de se rétrécir jusqu'au dernier découpage administratif effectué après l'indépendance (cf. carte n°5). En effet, en 1956 les trois départements de l'Algérie du Nord passèrent à quinze. En ce qui concerne celui de Constantine, il fut divisé en cinq départements : Constantine, Bône, Batna, Sétif et Bougie et en 27 arrondissements.

Les premières années de l'indépendance se caractérisent par la continuité malgré l'introduction de quelques changements au niveau local. Les départements et les arrondissements furent conservés dans leurs anciennes formes héritées.

Carte n°5

La réforme du département, promulguées par l'ordonnance N° 69-38 du 23-05-1969, sous sa nouvelle appellation de wilaya a pour but le remplacement des anciennes structures dans le cadre de l'option socialiste adoptée par l'Algérie. En conséquence, les cinq départements du Nord-Est devenaient 4 wilayas, Constantine, Bône, Batna et Sétif.

En 1974, le nombre de wilaya double pour l'ensemble du territoire national, il passe de 15 à 31 suite au nouveau découpage qui intervient à un moment où l'Algérie connaît une industrialisation massive et une urbanisation très forte et très ressentie. Sur les 16 nouvelles wilayas promues pour tout le pays, la moitié concerne le Nord-Est algérien. Les 4 anciennes wilayas passent à 12.

Enfin, le découpage administratif de 1984, partage l'Algérie en 48 wilayas dont 17 sont situées au Nord Est.

Donc, l'ancien département de Constantine, passe à 5 départements en 1956, puis à 4 wilayas en 1969, ensuite à 12 wilayas en 1974 et enfin à 17 wilayas en 1984, réduisant ainsi l'aire de commandement de la ville dans sa région.

I-2- La croissance urbaine de Constantine : (cf. carte n° 6)

I-2-1-Constantine avant 1837 : période turque :

Après l'installation du pouvoir turc, Constantine connaît un essor urbain important. Les monuments les plus considérables de la ville sont édifiés durant le 18^{ème} siècle (1713-1792), à travers la succession de cinq remarquables gouverneurs (cf. historique).

Sous le règne de Salah Bey, Constantine connaît son plus remarquable développement urbain avec l'extension de la ville vers le nord. Ville qui auparavant ne s'étendait pas plus loin que le carrefour appelé Maqaad el Hut. Avec cette extension, Salah Bey édifia près du nouveau souk (souk El Assr), la medersa et la mosquée de Sidi El Kettani ainsi que son palais. Il créa un nouveau quartier, Charea où il regroupa la communauté Juive.

De plus, il annexa une autre medersa à la mosquée de Sidi Lakhdar, restaura le pont d'El Kantara, développa le commerce et l'agriculture, encouragea fortement toutes les industries locales (tannerie, cordonnerie, tissage, etc), et effectua de grandes plantations d'oliviers au Hamma. Il a également contribué au développement de la cité à l'extérieur de ses murs, près de la porte «Beb Djedid» par la construction d'un faubourg qui comprenait des boutiques et des magasins et faisait fonction de marché de gros. Ce faubourg a été entièrement rasé, en 1837 sur ordre de Ahmed Bey, pour des raisons stratégiques.

Donc, la cité s'est développée spontanément sans plan pré-établi, reflétant l'organisation sociale, culturelle et culturelle de ses habitants.

Caractéristiques générales de la médina :

Occupant une superficie de 30ha, la médina de Constantine constitue un tissu compact délimité par une barrière naturelle protégée par le ravin et renforcée par un rempart pour des raisons de sécurité.

Ce rempart constitue une barrière artificielle franchissable en des points précis : les quatre portes (Beb el Djebia, Beb el Oued, Beb Djedid, et Beb el Kantara). Le réseau routier de la médina est irrégulier et hiérarchisé comme suit :

- **Les voies principales :**

Quatre artères principales permettaient de relier les trois principales portes de la cité (Beb el Djebia, Beb Djedid, et Beb el Kantara), entre elles. Elles convergent vers Beb el Kantara tout en délimitant le centre de la cité « souk ET Tujar ».

- **Les rues secondaires :**

Plus étroites que les voies principales et plus ou moins irrégulières, elles lient les voies principales et permettent la relation entre les différentes parties de la cité et le centre.

- **Les impasses :**

Prenant naissance à partir des voies principales et des rues secondaires, elles mènent vers les habitations tout en appartenant aux riverains.

La cité était partagée en quatre grands quartiers résidentiels : la casbah au Nord Ouest, Tabia à l'Ouest, Bab el Djebia au Sud et El kantara au Nord-Est. Tous situés dans les angles de la cité et dont les limites n'étaient pas définies ; seul Bab el Djebia paraissait bien défini. Un cinquième quartier, à caractère commercial, (souk ET Tujar) occupait le cœur de la cité.

Ces quartiers se divisaient en sous quartiers au nombre de 19. Par exemple « Tabia » se divisait en « Tabia el Kebira » et « Tabia el Barania », la « Casbah » était complétée par les sous quartiers « El Amamra » et les îlots entourant la mosquée kettania. Chaque quartier possédait une mosquée, un petit souk et des hammams.

La médina regroupait plusieurs souks dont le plus important était «souk ET Tujar», situé au cœur de la cité. Etant le résultat de la juxtaposition des ateliers et des échoppes, il regroupait 25 marchés en occupant une surface de 2 ha. Alors que, « souk El Asr » et « souk El Djemaâ », se situent au Nord de la cité, près des remparts.

Ce fut l'image de la ville avant sa prise en 1837, par les Français.

I-2-2- La période coloniale : Constantine entre 1837-1962 :

I-2-2-1- Constantine entre 1837-1873 :

Ne pouvant s'installer à l'extérieur de la médina du fait de la position stratégique du rocher, les Français décidèrent de s'installer à l'intérieur des murs de la ville.

Constantine a été considérée comme une ville garnison, ce qui explique l'existence d'établissements militaires sur le rocher (La Casbah : 5ha) et hors du rocher (Bardo : 3ha et Galliffet : 10ha).

En fait, cette période a été caractérisée par plusieurs faits dont les plus importants sont résumés comme suit :

1. L'intervention sur le tissu traditionnel :

- Les deux portes (Beb el Oued et Beb Djedid) ont été bouchées et l'on a percé entre elles la porte Vallée. Alors que la porte El Kantara a été refaite à la même place.
- Le rempart a été en partie reconstruit, rectifié et pourvu d'un chemin de ronde.
- La casbah a été entourée d'une enceinte régulière et continue et toutes les constructions qui s'y trouvaient ont été démolies pour faire place à la caserne d'infanterie, à l'hôpital militaire, à la prison et à l'artillerie.
- « Souk el Asr », a été grandi et est devenu la place Négrier.
- « Souk el Djemaâ », a fait place au collège communal.
- En 1873, la population européenne et celle musulmane formaient deux masses égales dont chacune dépassait 17000 h, par conséquent, le rocher fut partagé en deux quartiers administrés séparément : la zone européenne à l'Ouest et celle musulmane à l'Est. Cette dernière a conservé son irrégularité mais elle ne demeure pas intacte car la rue nationale (rue Ben M'hidi) qui lie entre les deux portes principales, Vallée et El Kantara, forme un long ruban de constructions européennes traversant le quartier musulman.

2. La préparation de l'extension extra-muros :

La superficie de la médina devient rapidement insuffisante et les premiers faubourgs se constituent dont le faubourg St Jean fut le premier quartier à prendre quelque importance. Le quartier El Kantara se résume à quelques maisons environnant la gare.

3. La préparation de l'extension future :

En préparant le dérasement de la colline du Coudiat et en traçant des voies allant vers le Sud, l'Est et l'Ouest. Ces dernières prennent naissance à partir des bornes de croissance, les trois portes (el Kantara, Vallée et el Djebia).

Parallèlement à cette programmation, il existe des actions ponctuelles de constructions des équipements, telles que la gare et la minoterie lavie ; de réalisation de ponts telles que la reconstruction du pont d'El Kantra et la construction du pont du diable qui permettait aux voitures venant de Batna de franchir le Rhumel et de se diriger vers Constantine en montant les pentes du Bardo ; ainsi que le boisement du Mansourah et l'inauguration du chemin de fer.

I-2-2-2- Constantine entre 1873-1919 :

Entre 1873-1919, la croissance urbaine de Constantine a été marquée par :

1. Un fait historique : l'éclatement de la cité qui se transforme en ville afin d'assurer la continuité de l'ancien avec le nouveau. « C'est un moment de l'histoire où la ville englobe l'enceinte et abandonne sa forme antérieure caractérisée architecturalement par la présence du mur. C'est le moment où il n'y a plus un dedans et un dehors, mais un centre et une périphérie au sens actuel»¹. La différence est marquée par la densification du tissu, à l'intérieur (centre) : tissu ancien dense, saturé dont toutes les possibilités de croissance internes sont bloquées ; à l'extérieur : tissu nouveau, encore lâche ; le tracé géométrique des voies et des parcelles ; la concentration des équipements éducatifs, culturels, de pouvoir et administratifs au centre, alors que la périphérie est à caractère résidentiel ; ainsi que dans les types de constructions.

2. L'extension du faubourg St Jean, et l'apparition de nouveaux faubourgs : Il s'agit de :
 - Faubourg Belle vue où les lotissements ont fait apparaître des groupes de villas, disposées le long des voies de communication.
 - Faubourg El Kantara à l'Est de la voie ferrée.
 - Faubourg Gallieni qui commence à prendre forme à partir de la gare.
 - Sidi Mabrouk inférieur était réduit à quelques maisons isolées avec les ateliers, alors que Sidi Mabrouk supérieur ne comprenait que quelques immeubles.
 - Et enfin le plateau du Mansourah commençait à être conquis par des habitations.

3. La préparation de l'extension future, avec le tracé de deux quartiers, la pépinière, et la cité des chasseurs dans la direction Sud-Ouest et Sud-Est.

4. L'inauguration de deux importants ponts : celui de Sidi Rached et celui de Sidi M'Cid.

5. La construction d'importants équipements tels que :
 - Le théâtre qui fut inauguré en 1883.
 - La préfecture qui date de 1885.
 - La mairie qui fut inaugurée en 1902.
 - Le palais de justice qui fut terminé en 1914.
 - La poste qui date de 1917.
 - Le lycée de jeunes filles qui fut établi au centre de la rue nationale.

¹ PANERAI. C, VEYRENCH. M (groupe d'auteurs). *Les éléments d'analyse urbaine*.

- La medersa qui abritait l'école supérieure arabe.

Ainsi que la transformation de quelques établissements tels que le collège communal qui devenait en 1910 le lycée de garçons et le collège départemental qui devenait hôpital civil.

I-2-2-3- Constantine entre 1919-1937 :

Il en est de même pour la période 1919-1937 caractérisée par :

1. L'extension des faubourgs existants dans les directions Nord-Est, Sud-Est et Sud-Ouest et l'apparition de nouveaux quartiers périphériques tels que :
 - Faubourg Lamy dans la direction du faubourg El Kantara.
 - Bardo et Route Bienfait, habités par les autochtones, l'un occupant une surface de 10 ha, l'autre 5ha.
 - Le Coudiat, occupant une surface de 6ha, prend peu à peu un triple aspect : des maisons modernes, des immeubles administratifs et des écoles.
2. La construction de deux ponts : le pont des chutes qui, construit en 1925, permet de relier rapidement Constantine aux bains de Sidi M'Cid et la passerelle Perrégaux qui relie au centre ville, le faubourg Gallieni.
3. La construction de plusieurs équipements administratifs, culturels, commerciaux tels que la nouvelle poste, la maison de l'agriculture, le casino et le marché au centre, le palais consulaire, la maison de l'enfance et le musée Gustave Mercier au Coudiat.
La Brèche fut dotée de deux squares : square Vallée et square de la république.

I-2-2-4- Constantine entre 1937-1962 :

Cette période est caractérisée par :

1. L'extension de la ville dans trois directions Nord-Est, Sud-Est, Sud-Ouest, avec l'achèvement des quartiers périphériques déjà entamés entre 1919-1937 : Coudiat, Sidi Mabrouk (S.M.K), Mansourah, et faubourg Lamy. Cette extension a été réalisée suivant la même conception urbanistique et architecturale que celles des périodes précédentes et destinée à la population européenne, ainsi qu'à une minorité privilégiée de familles d'autochtones de profession libérale ou des propriétaires fonciers.

2. Apparition de l'habitat illicite sous forme de bidonvilles et de constructions spontanées en dur. Ce type d'habitat se situe aux carrières d'El Kantara, sur les pentes abruptes de Belle vue, les berges du Rhumel et au Mansourah.

Evolution de l'habitat illicite :

Entre 1943-1954 : le solde migratoire à Constantine est estimé à 2,6% annuellement soit un volume global de 12 790 immigrants. Il s'agit de ruraux fuyant les campagnes paupérisées par l'irrégularité du rendement agricole sur les hautes plaines constantinoises et par les perturbations et l'insécurité. La ville reçoit, en plus, de nombreuses familles échappées des treize centres de regroupement, créés dans l'arrondissement de Constantine, où les conditions de vie sont très défavorables. De plus, la population autochtone, devient deux fois plus nombreuse que la population européenne, ne pouvant plus se loger dans la vieille ville, ni obtenir un logement dans la ville européenne, elle opte pour l'habitat informel qui se développe d'une manière anarchique. 1800 logements de type bidonvilles et 2900 illicites en dur sont ainsi réalisés.

Face à ce problème, les autorités locales, après avoir tenté des opérations ponctuelles et construit des cités de recasement (Djenane Zitoune, cité El Bir, etc), changent d'optique. Il faut non seulement faire face et d'une manière radicale à ce foisonnement d'habitat non réglementaire considéré comme déstabilisateur de l'ordre urbain déjà établi, mais également tenter d'intégrer toute cette population autochtone dans le cadre institutionnel colonial. Ainsi, naquit la conception du plan de Constantine en 1959.

Le plan de Constantine :

Le plan de Constantine, a pour objectif primordial, « la renaissance du Bled ». Il consiste en des projets de création d'emplois par le développement à long terme de l'industrie et de l'agriculture. Parallèlement, un important programme de logements est lancé à travers la ville (CILOC, Fadila Saadane, etc) ; l'accent est mis sur le développement du logement dans le cadre de l'application des zones à urbaniser en priorité (Z.U.P), et un effort est réalisé pour l'implantation de quelques équipements.

Cette nouvelle production publique de logements doit servir en priorité la population algérienne défavorisée. Dans ce cadre, chaque ville de plus de 10.000 habitants bénéficie d'un Plan d'Urbanisme Directeur (P.U.D), qui permet la délimitation des zones de croissance urbaine

à moyen et long terme, et donne plus de possibilités quant à la maîtrise du développement de l'habitat spontané.

Mais, malgré l'utilisation de la procédure des Z.U.P qui sous-entend la production de logements sociaux destinés aux habitants des bidonvilles et des constructions spontanées en dur, le facteur financier n'est pas résolu.

Pour concilier ce problème de financement et le souci de bâtir des logements sociaux, les pouvoirs publics exigent la solvabilité des futurs acquéreurs. Donc, les logements produits par l'office H.L.M (habitat à loyer modéré) et la société civile immobilière, sont soumis à la location simple, et la location vente.

- Pour la location simple : les postulants, paient un loyer mensuel dont le montant est calculé à partir de l'amortissement du coût de production.

- Pour la location vente : les postulants, en plus du loyer mensuel, devait verser un apport initial variant entre 1 500 F et 4 500 F².

Comme l'emploi rémunéré et stable était rare, l'accessibilité au logement ne concerne qu'une minorité par manque de solvabilité, même pour la catégorie favorisée l'accès au logement ne semble donc pas évident, l'habitat informel continue à se propager.

I-2-3- La période post-coloniale :

Après que la colonisation eut structuré l'espace urbain donnant lieu à une ségrégation spatiale et sociale, l'appropriation de la ville s'effectue les premiers mois de l'indépendance sans l'existence d'aucune réglementation.

Le départ des Européens laisse un parc vacant réoccupé par la population algérienne. Devant l'occupation anarchique des biens vacants caractérisée par une squattérisation ou appropriation légalisée (certains Européens ayant vendu leurs biens avant leur départ) ou encore par sous-location, l'ordonnance du 6 Mai 1966 déclare biens de l'état tout le parc hérité. Les montants de loyers sont révisés conformément au décret n°66-68 du 23 Avril 1968.

Malgré cette réglementation visant à éviter la surpopulation des logements, on enregistre encore de grands écarts de taux d'occupation par pièce dus à l'accroissement de la population et à l'apport humain de l'exode rural.

² MENDIAUX. E. « Le plan de Constantine ». in *Eurtoafrica* . N°6. Avril 1962. pp-18-22.

Carte 6 : les différentes étapes de la croissance urbaine de Constantine.

Pour parer à cette surpopulation, le seul outil disponible est le plan de Constantine avec ses projets et sa législation urbaine. C'est ainsi que l'on commence par achever les constructions entamées en 1959. On assiste alors à l'apparition des cités Filali, les Terrasses, le Bosquet. L'extension de la ville prend les directions suivantes :

Au Sud-Ouest :

La croissance de la ville s'oriente en continuité avec le tissu colonial, dans le prolongement de l'axe Belle-vue et donne naissance aux quartiers 20 Août (réalisé dans le cadre du 1^{er} plan quadriennal 1970-1974), 5 Juillet et Boudjenana (820 logements réalisés entre 1975-1986) et Boussouf créée en 1982 (4483 logements dont 3536 collectifs).

Il s'agit d'une croissance planifiée sous forme de programmes de logements en opérations Z.H.U.N et lotissements.

Au Sud et Sud- Est :

L'extension de la ville prend les directions Sud et Sud- Est en continuité avec le tissu colonial et dans le prolongement des axes Djenane Zitoune et Sidi Mabrouk respectivement. Dans la première direction, elle donne naissance à la cité des frères Ferrad (Z.H.U.N) et à plusieurs lotissements (Zouaghi, Bel Hadj, El Fedj, etc) ; alors que dans l'autre direction, on assiste à la création de la cité Daksi (Z.H.U.N) et de la cité El Hayet (lotissements).

Au Nord-Est :

La croissance prend la direction nord-est en continuité avec le tissu colonial et sur le prolongement de l'axe El Kantara. Elle donne naissance aux quartiers Ziadia (lancé en 1975), Sakiet Sidi youcef (lancé en 1977 avec 2000 logements), Djebel Ouahch (1981 avec 1574 logements dont 936 individuels), Serkina, Mansourah et Benchicou (lotissements).

Il s'agit également de logements réalisés sous forme de Z.H.U.N et de lotissements afin de répondre aux besoins de la population.

Parallèlement à cette croissance planifiée, il y a apparition de l'habitat spontané en dur dans différentes directions de la ville. Il s'agit notamment des quartiers suivants : Benchergui, Boudrae Salah, El Menchar, Ben Tellis, Rue de Roumanie, Bardo, Oued el Had, El Gammas, etc.

I-2-4- Le groupement de Constantine :

Le groupement de Constantine jouit d'une position géographique remarquable, avec Constantine au centre entourée par ses quatre communes limitrophes : Hamma Bouziane,

Didouche Mourad au Nord ; El Khroub au Sud Est et Aïn Smara au Sud-Ouest (cf. carte n° 7). Ce qui renforce le pouvoir rayonnant et attractif de la ville sur ses satellites.

Considérée comme chef-lieu de Wilaya, Constantine abrite les 2/3 de la population totale de la wilaya. Elle a connu une forte croissance démographique, ce qui a engendré une urbanisation reportée sur les communes voisines (Hamma Bouziane, Didouche Mourad, Aïn Smara, El Khroub) qui ont été englobées dans l'extension de la ville.

A partir des années 1970, le report de croissance de Constantine est envisagé sur les communes périphériques par recherche des surfaces urbanisables.

Les disponibilités en terrains se présentent ainsi :

- Vides du tissu urbain : 248 ha.
- Terrains à la périphérie de Constantine : 378 ha.
- Environs Nord et Sud d'El Khroub : 400ha.
- Terrains limitrophes de Didouche Mourad : 210 ha.
- Zone de Aïn Smara : 370 ha.
- Plateau de Aïn El Bey : 900 ha.

Total : 2 506 ha.

La disponibilité en terrains urbanisables, a permis un report sur les satellites en tant que sites d'accueil, qui sont devenus dès lors réceptacles de l'exode rural qu'a connu Constantine depuis la période coloniale. La population du Khroub et Aïn Smara a plus que doublé en dix ans ; cela est dû essentiellement au transfert de la population de Constantine vers ces communes.

Cette situation a créé un double problème dans ces satellites car au lieu de s'occuper à satisfaire leurs propres besoins, elles se sont occupées des problèmes imposés par la population de la ville de Constantine surtout qu'elles sont arrivées à un point de saturation qui ne leur permet plus d'accueillir ce surplus, surtout au détriment de leurs terres à vocation agricole.

Dans les années 1980, Constantine continue de s'accroître. Mais le prolongement en continuité n'est plus possible car les poches urbaines ainsi que les terrains récupérés des bidonvilles ne peuvent contenir qu'un programme restreint ; le développement par report sur les satellites présente plusieurs inconvénients, notamment la consommation des meilleures terres agricoles et la dépendance de l'agglomération mère pour les fonctions tertiaires.

CARTE 7 / LE GROUPEMENT DE CNE

Ainsi, une réflexion pour résoudre ce problème s'avère nécessaire surtout que les agglomérations du groupement de Constantine, d'après le PDAU, ne permettent de satisfaire des besoins en logement que jusqu'à l'horizon 2003. La saturation du site nécessite de rechercher d'autres terrains à urbaniser.

La nécessité de trouver un site capable de contenir un vaste programme d'habitat conduit les autorités à choisir le plateau d'Aïn El Bey pour la création d'une ville nouvelle baptisée actuellement Ali Mendjeli.

Le site, à cet effet, présente plusieurs avantages indéniables :

- Sa proximité de Constantine et des deux autres satellites (le terrain est situé entre les deux communes d'El Khroub et de Aïn Smara).
- Sa bonne constructibilité et stabilité (très bonne portance du sol).
- Son accessibilité par l'autoroute.
- Sa médiocre valeur agricole.
- Sa grande capacité (1500 ha de terres urbanisables).

C'est ainsi que la ville nouvelle Ali Mendjeli, au lieu de constituer un simple centre de report de croissance démographique, doit participer à la dynamique urbaine et économique du « grand Constantine », fonction rendue possible par la proximité de l'axe autoroutier et de l'activité aéroportuaire.

A cet effet, le groupement dispose d'un réseau routier important qui peut assurer les liaisons entre la métropole et les villes satellites par les routes nationales RN 5, RN 3, RN 27, RN 79. En plus de ce réseau, la nouvelle liaison autoroutière Est-Ouest va renforcer ce dispositif. Cette voie de contournement passe par les quatre communes Constantine, El Khroub, Aïn Smara et Didouche Mourad. Le groupement est desservi aussi par un réseau de chemins de Wilaya. Il s'agit de CW 133, CW 131, et CW 101.

II- Constantine ville régionale attractive :

Autrefois, exerçant une fonction de commandement sur tout le Nord-Est algérien, Constantine a vu son aire d'influence se partager avec une autre métropole : Annaba. Port exportateur à l'époque coloniale et pôle industriel après l'indépendance, Annaba a connu un fort essor grâce à la richesse de son arrière pays. En effet, celui-ci est très riche en minerai de fer et de phosphate notamment à El Ouenza, Djebel Onk et Boukhadra. Cette région a bénéficié à l'époque coloniale d'une voie ferrée reliant Tébessa à Annaba. Cette ligne a été prolongée jusqu'à Djebel Onk et a été électrifiée après l'indépendance.

Ces liaisons étroites avec Annaba, l'existence d'industries sidérurgiques et d'engrais phosphatés font qu'Annaba exerce une forte attraction et rayonne sur quatre wilayas à savoir : Tébessa, Souk Ahras, El Tarf et Guelma. Comme le montre la carte n° 8 réalisée par M. Côte.

Cependant, Annaba qui est classée, par Marc Côte, au même rang que Constantine, soit le niveau 9^(*), souffre de sa situation excentrée dans l'extrême Nord-Est du pays qui réduit son rayonnement. « Elle n'est qu'une métropole incomplète, complémentaire et rivale de Constantine mais qui n'enlève pas à celle-ci sa suprématie sur l'ensemble de l'Est »¹.

Donc, malgré la création tardive de complexes industriels qui restent insuffisants par rapport aux pôles portuaires (Skikda et Annaba), l'émergence de trois grandes villes de niveau 8 (Sétif, Batna et Skikda), qui sont issues des différents découpages administratifs et dont le développement a été réalisé dans le cadre du rééquilibrage de l'armature urbaine, et malgré la grande concurrence avec Annaba, Constantine continue à être attractive.

En effet, Constantine, qui jouit d'une situation privilégiée, et se trouve au cœur d'une armature urbaine équilibrée et constituée de grandes villes de niveau 8, de villes moyennes de niveau 7 et de petites villes de niveau 6 et 5 (cf. fig n° 9), a toujours joué le rôle de métropole. « Elle est ville et capitale de l'Est, depuis plus de 2000 ans et sans discontinuité »².

Ville d'artisanat actif dans le passé, marché de grains à l'époque coloniale, capitale du commerce du tissu (le plus important commerce de gros de tissu de l'Est)³, pôle universitaire et

(*) Classement des villes suivant leurs équipements, affectés chacun d'un indice. Un indice synthétique permet de les classer de 10 (Alger) et 9 (Constantine, Oran et Annaba) à 1 (ville qui possède les équipements de base).

¹ Côte. M. *L'Algérie*. Masson. Paris. 1996. P.217

² idem.

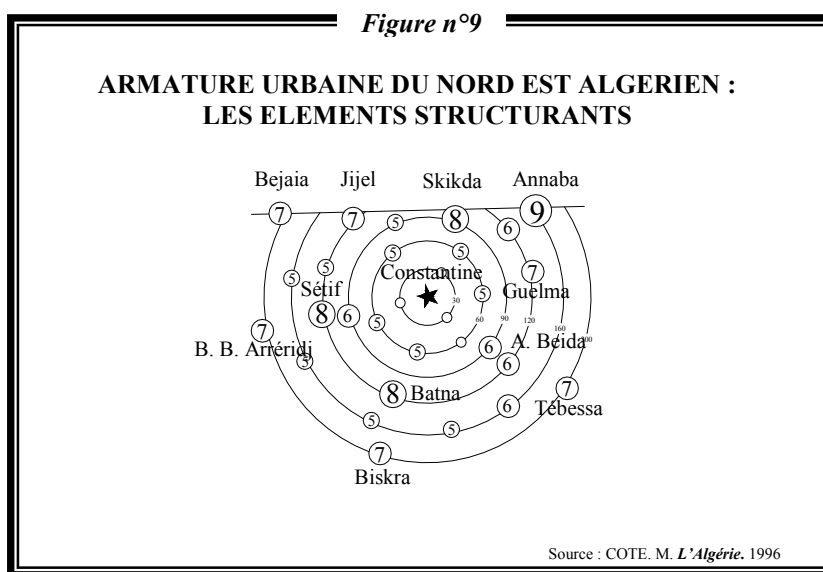
³ CHERIBET.Y. « La ville nouvelle comme pôle régional ou solution à la problématique de la croissance urbaine à Constantine » dans le cadre d'un séminaire national : *une ville nouvelle, pourquoi ?* Organisé par le Laboratoire de l'aménagement du territoire. Constantine 22 et 23 Mai 2001.

Carte8 les aires d'influences dans le Nord Est algérien.

hospitalier après l'indépendance, elle a toujours maintenu son rôle de capitale régionale et entretenu des relations étroites avec sa région.

Le souk d'El Khroub qui est le deuxième du pays et les zones industrielles étendent leur influence sur la région du Nord-Est du pays⁴.

Par ailleurs, Constantine qui se situe à la croisée de deux grands axes : l'axe Est-Ouest du contact Tell-hautes plaines de l'axe méridien qui relie le littoral au Sahara, est un véritable carrefour routier, ferroviaire et aérien. Son aéroport international, le troisième à l'échelle nationale après ceux d'Alger et d'Oran et le premier à l'échelle du Nord-Est algérien contrôle l'ensemble des aéroports de la région et draine les flux de passagers sur le réseau domestique ainsi que sur le réseau international



⁴ CHERIBET.Y. op. cit.

III-Constantine : les maux d'une métropole :

III-1-Les glissements de terrain :

Parmi les maux urbains dont souffre actuellement Constantine figure un problème majeur, le glissement de terrain. Celui-ci est un phénomène ancien dont les premières manifestations dommageables ont été observées dès 1910 avec les premiers dégâts apparus sur le pont de sidi Rached¹. De plus, le plan urbain de 1960 a localisé les régions affectées par les glissements et a interdit ainsi toute construction dans ces zones.

Cependant, il semble que la croissance urbaine de ces dernières années a conduit à une augmentation significative des risques selon deux mécanismes :²

- Les zones construites se sont largement étendues et la partie exposée aux conséquences dommageables des glissements a donc augmenté ;
- Certains travaux réalisés ont conduit à initier ou favoriser des glissements de terrain. Il s'agit notamment de terrassements ou de modification de pentes, de fuites dans les réseaux d'alimentation en eau potable (AEP), les réseaux d'évacuation des eaux usées ainsi que la mauvaise maîtrise des eaux de ruissellement.

Menaçant un patrimoine de 15 000 logements³ et touchant une population de 100 000 habitants⁴, les glissements s'étendent sur une superficie de 120 ha.

En effet, les glissements s'étendent sur la quasi-totalité de la partie Sud-Ouest de la ville de Constantine (cf. carte n° 9) affectant ainsi plusieurs quartiers groupés en cinq zones. Il s'agit notamment des quartiers suivants : Belouizded (32ha), Kitouni, Kaidi, Belle vue, cité 20 Août 55, Ciloc, cité Boussof, cité Zaouch (10ha), Boudrae Salah et El Menia (29ha), Benchergui et Bardo (14 ha). Ainsi que le terrain de la mosquée Emir Abdelkader, la culée nord du pont sidi Rached, le terrain de l'université, la décharge publique, le chemin forestier et la place Krikri.

Cependant, les glissements au niveau de la zone A, qui regroupe les quartiers Belouizded, Kitouni et Kaidi, sont les plus critiques vu leur ampleur (33 ha)⁵ et la

¹ DUC (Direction de l'urbanisme et de la construction). *Etude sur les glissements de terrain à travers la ville de Constantine*. Réalisée par BET français Arcadis/EEG Simecsol. 2003.

² idem.

³ Direction de l'urbanisme et de la construction. «Etude d'un glissement de terrain de grande ampleur en milieu urbain- cas de la ville de Constantine » dans le cadre du colloque international sur *les risques majeurs et l'aménagement du territoire*. Constantine du 15 au 16 Mars 2004.

⁴ idem.

⁵ DUC. op. cit. p63.

Carte 9 : les zones de glissement.

population concernée, près de 60 000 habitants⁶, soit 60% de la population touchée par les glissements .

Face à cette situation, plusieurs travaux d'expertise ont été lancés afin de prendre en charge ce phénomène et ont tous conclu la nécessité d'une étude globale et approfondie de l'ensemble des zones touchées. L'étude porte essentiellement sur quatre missions à savoir :

1. Un diagnostic de l'ensemble des sites touchés par le glissement.
2. Une évaluation de l'impact du glissement de terrain. Cette mission porte sur l'expertise des constructions endommagées et l'établissement d'un plan de vulnérabilité aux risques naturels à Constantine.
3. Une étude de solutions de confortement.
4. Une surveillance des mouvements de terrain qui constitue une opération permanente et qui sera menée comme suit :

4-A-Dispositif et réseau de surveillance des glissements de terrain. Dans ce contexte, la conception du plan de surveillance comprend la surveillance des déplacements en surface et en profondeur ; la surveillance de la piézométrie en relation avec la pluviométrie ; le choix des zones à surveiller.

4-B-Développement d'un système d'information géographique (SIG) appliqué aux glissements de terrain de la ville de Constantine. Il s'agit de regrouper dans une base de données unique les résultats des nombreuses études et tous types de données relatives aux glissements et de les stocker sous forme numérique. En effet, le SIG représente un système de surveillance et d'analyse des glissements de terrain.

4-C-Mise en place d'un observatoire des glissements afin de suivre l'évolution du phénomène et ses différents paramètres (déplacements, piézométrie, hydroclimatologie, etc) et pour comprendre les mécanismes et les relations entre ces paramètres.

L'observatoire aura aussi comme mission d'alerter les services compétents et la population dans les périodes de crise.

Actuellement, deux variantes de solutions de confortement du site de Belouizded ont été proposées à savoir⁷ :

1. Solution par la réalisation de tranchées drainant de 35 m de profondeur sur une superficie de 20 ha.

⁶ DUC .op. cit. p62.

⁷ idem. p5.

2. Solution par la réalisation de galeries drainant de 3m de diamètre, sur une profondeur de 8m, une superficie de plus de 20ha.

Cependant, la mise en œuvre de ces solutions nécessite des moyens logistiques spéciaux ainsi que le déplacement des habitants de cette zone qui nécessite à son tour la réalisation d'un programme de 2000 logements⁸. Alors que le terrain de la zone ne pourra plus être urbanisé.

En outre, le déplacement des populations sera suivi par une opération de démolition des constructions menacées. A cet effet, 60% du bâti de la zone A qui regroupe les quartiers Belouizded, Kitouni et Kaidi sont classés en zone rouge, C'est-à-dire à démolir⁹.

Effectivement, la démolition de certaines constructions a été entamée depuis la fin de l'année 2003 (cf. fig n° 10).

Les autres constructions bénéficieront soit d'une opération de réhabilitation, soit d'une opération de rénovation, selon les résultats des rapports d'expertise.

Les mêmes opérations seront menées pour les autres zones et ce selon leur cas et d'après le classement de leur bâti dans l'étude d'expertise, réalisée par le CTC*, qui classe les constructions en trois zones, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°5 : les différentes opérations menées, dans le cadre des glissements de terrain, selon l'état des constructions :

Zone	Etat	Opération
Rouge	Très mauvais	A démolir.
Orange	Mauvais ou moyen.	A conforter (réhabiliter ou rénover).
Verte	Bon	A réhabiliter si nécessaire.

Source : CTC. Constantine.

Enfin, cette situation alarmante des glissements de terrain à travers la ville de Constantine nous amène à poser des interrogations majeures :

Quel sera l'impact de ces glissements de terrain sur l'image d'une métropole régionale contestée dans son statut ?

Quelle sera la future image de ces zones ?

La reconstruction de quelques zones ou bien le reboisement ou la réhabilitation d'autres zones peuvent-ils donner à Constantine une autre image qui tienne compte de la durabilité

⁸ Colloque international sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire .op. cit.

⁹ DUC. op. cit.

* CTC : Contrôle Technique des Constructions.

Fig 10 : démolition des constructions (glissements)

de la ville et de l'aspect architectural et esthétique des grandes villes à l'échelle mondiale ?

Il nous semble qu'il est nécessaire, voire impératif de penser à la reconstruction de l'image de Constantine en tenant compte de la qualité et des normes architecturales appliquées de par le monde et en respectant les exigences du développement urbain durable qui est un outil très important dans la réorganisation de la ville et la redéfinition de sa nouvelle image.

Cependant, les glissements de terrain ne constituent pas le seul problème dont souffre actuellement Constantine. On peut citer également le problème de l'habitat illicite et les problèmes écologiques ainsi que la dégradation du bâti de la vieille ville.

III-2- L'habitat illicite :

L'habitat illicite à Constantine est un phénomène ancien. Son apparition, due essentiellement à l'exode rural et à l'accroissement de la population, remonte à l'époque coloniale. En effet, l'habitat illicite est apparu entre 1937 et 1962, dans différents sites de la ville tels que les carrières d'El Kantara, les pentes de Belle vue, les berges du Rhumel, Bardo, Mansourah, Bidi luiza et la cité El Bir.

Les raisons en sont multiples ; d'une part, les ruraux fuyant les campagnes, paupérisées par l'irrégularité du rendement agricole et par les perturbations et l'insécurité, constituent un solde migratoire estimé à 2,6 % annuellement, soit un volume globale de 12 790 immigrants (cf. croissance urbaine de Constantine) ; d'autre part, la population autochtone a connu un fort développement démographique. Elle était deux fois plus nombreuse que la population européenne.

Ces deux raisons ont conduit à l'apparition de l'habitat illicite qui s'est développé d'une manière anarchique sous forme de bidonvilles et de constructions spontanées en dur. A cet effet, entre 1948-1954 ont été réalisés 1 800 logements de type bidonvilles et 2 900 illicites construits en dur*. Les matériaux utilisés étaient souvent récupérés parmi les déchets ou bien achetés à bas prix. Il s'agit notamment de matériaux hétéroclites tels que le bois, les plaques de zinc, la tôle de récupération ; parfois les matériaux sont fabriqués sur place (toub ou brique d'argile malaxée à la paille).

* HAFIANE. A. *Dynamique urbaine et planification : l'habitat illégal dans l'évolution de Constantine*. Thèse de 3^{ème} cycle. Université de Grenoble. 1983. p72.

Après l'indépendance, Constantine continue d'être attractive pour les ruraux. Cette attractivité se manifeste par un exode rural intensif. En parallèle, sa population s'est considérablement accrue alors que les logements réalisés restent en deçà des besoins de la ville.

Ces facteurs ont conduit à la prolifération de l'habitat illicite surtout de types bidonvilles, à travers 75 sites de la ville de Constantine¹⁰ dont les plus importants sont : Sabatier, Amirouche, Halbedel, Bardo, Chalet des Pins, Pont du Diable, Avenue de Roumanie, cité Ben Tellis, Mansourah, terrain Tennoudji, Ziadia, Oued El Hed, Daksi, Arcades romaines, domaine Améziane, carrière Lentini, carrière Gance, Sarkina, Boumerzoug, etc.

Utilisant essentiellement le parpaing, la tôle en feuille ondulée ou en ternite, les bidonvilles ont sextuplé en 46 ans. Ils sont passés de 1 800 en 1954 à 11 638 baraques¹¹ en 2000 pour une population estimée à 81 500 personnes.

Au niveau de la wilaya, les bidonvilles se situent dans toutes les communes. Ils sont de l'ordre de 17 164 gourbis pour 124 654 personnes, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 6 : état des bidonvilles à Constantine.

Commune	Sites bidonvilles	Constructions	Ménages	Population
Constantine	75	11 638	11 638	81 466
Tot Wilaya	197	17 164	17 804	124 654

Source : DPAT. 2000.

Les bidonvilles ont atteint donc un seuil critique dans la ville de Constantine qui regroupe 38,1% des bidonvilles de la wilaya, soit un peu plus du (1/3) tiers.

Malgré les opérations d'amélioration de vie dans les bidonvilles comme l'installation des bornes fontaines, l'alimentation en électricité, la réalisation du réseau d'assainissement ou à défaut de fosses septiques, les conditions de vie restent lamentables et les constructions ne répondent en aucun cas aux normes urbanistiques, architecturales et esthétiques. De plus, elles donnent un aspect désolant surtout celles situées à l'entrée de la ville (cf. fig n° 11).

¹⁰ DPAT (direction de la planification et de l'aménagement du territoire). *Monographie de la wilaya de Constantine*. Constantine 2000. p 267.

¹¹ idem.

Cette situation alarmante a conduit les autorités locales à entreprendre plusieurs opérations visant l'éradication de ces baraques afin d'améliorer l'image de la ville. Effectivement, plusieurs habitants des bidonvilles ont été relogés et leurs constructions ont été démolies au courant de ces deux dernières années. Cette opération a touché plusieurs sites à Constantine, on peut évoquer à titre d'exemple l'éradication des bidonvilles à faubourg Lamy, Daksi, Terrain Tennoudji, etc.

A cet effet, le nombre de bidonvilles est passé de 11 638 en 2000 à 8 510 en 2001 puis à 7 107 baraques en 2002¹². En effet, en 2002, les bidonvilles ont régressé de 4 531 gourbis, soit 38,93 % du volume global.

Les bidonvilles sont répartis à travers la quasi-totalité des secteurs urbains de la ville de Constantine, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 7 : répartition des bidonvilles à travers les secteurs urbains de la ville de Constantine (2002).

Secteurs urbains	bidonvilles	ménages
El Kantara	1 961	1 961
Sidi Mabrouk	622	622
Boudrae Salah	104	125
Belle vue	74	74
5 juillet	48	48
Ziadia	1 003	1 033
Gammas	616	616
Sidi Rached	938	938
Muriers	1 741	1 804
Total	7 104	7 221

Source : APC de Constantine. 2003.

Comme l'indique le tableau, le secteur El Kantara vient en tête avec 1 961 bidonvilles, soit 27,6% du total des bidonvilles. Il est suivi par le secteur les Mûriers qui représente 24,5% des bidonvilles. Alors que, le plus faible taux est celui du secteur 5 juillet (0,67%).

¹² APC. Constantine. 2003.

Fig 11 : habitat spontané

Près des 8/10 des bidonvilles se concentrent dans les secteurs urbains El Kantara, les Mûriers, Ziadia et Sidi Rached. Deux secteurs (El Kantara et les Mûriers) abritent 52,1% des bidonvilles, soit un peu plus de la moitié.

Cette forte concentration des bidonvilles se fait dans des quartiers situés à la périphérie immédiate du centre ville (péricentre).

Concernant l'habitat spontané en dur, il s'agit essentiellement de lotissements illicites qui «sont nés d'une transaction entre un propriétaire terrien et des citoyens pour l'acquisition d'une parcelle de terrain sur laquelle ils construisent leur logement, souvent de grande valeur, sans aucun respect des normes urbaines »¹³.

Ce type d'habitat est dans un état d'anarchie totale. Les constructions sont en dur mais leur organisation ne répond pas aux normes architecturales, esthétiques et urbaines. Elles forment des quartiers entiers tels que Bidi Luiza, Rue Roumanie, Chalet des pins, Ben Chergui, etc. (cf. fig n° 11).

Leur situation nécessite une restructuration et une régularisation juridique afin de leur donner une image et un nouvel aspect qui tiennent compte du statut de Constantine comme métropole régionale et capitale du Nord-Est algérien et comme future métropole connue à l'échelle mondiale !

De plus, la situation alarmante des bidonvilles nécessite la création de moyens de contrôle efficace et performant afin d'annihiler les baraques qui restent et interdire toute reconstruction ou réapparition de celles déjà détruites et ce dans le seul objectif d'améliorer l'image de Constantine.

Par ailleurs, un des autres problèmes dont souffre Constantine est relatif à la dégradation du cadre bâti de la vieille ville.

III-3- La dégradation du cadre bâti de la vieille ville :

Le cadre bâti de la médina est dans un état de vétusté et de dégradation très avancé. Sur 1 549 constructions, 1 069 sont en moyen et mauvais état, soit 69% des constructions, comme le montre le tableau suivant :

¹³ DPAT .op. cit. p276.

Fig 12 : médina

Tableau n° 8 : état des constructions de la médina de Constantine.

Etat du bâti	Constructions	%
Bon	356	28
Moyen	812	52,4
Mauvais	257	16,6
En ruine	124	8
Total	1 549	100

Source : DUC. 2003.

Près des 7/10 des constructions de la médina nécessitent des opérations de restauration, réhabilitation et rénovation alors que près du 1/10 sont en ruines. Cette situation est due essentiellement à la surpopulation surtout au niveau des quartiers traditionnels, le manque d'entretien, la surexploitation et déviation des espaces publics et des habitations.

Devant cette situation alarmante, nous assistons à la disparition d'une partie considérable de notre histoire, notre patrimoine et de la mémoire collective de toutes les générations surtout au niveau du quartier Souika qui est laissé à l'abandon et dont les constructions menacent ruines (cf. fig n° 12).

Malgré quelques opérations de réhabilitation, de restructuration et de rénovation, entamées depuis quelques années au niveau du rocher, le quartier Souika n'est pas pris en considération et n'a bénéficié d'aucune opération urbaine.

Cependant, il est nécessaire voire impératif de prendre en charge ce patrimoine architectural, culturel et urbanistique afin de le sauvegarder et le conserver pour les générations futures en tant que témoin de notre histoire, notre civilisation, notre identité, nos traditions et nos pratiques sociales et spatiales.

Une telle démarche, dans le cadre du développement urbain durable peut contribuer au développement du tourisme urbain et donner une autre image et un nouvel aspect à une partie qui constitue le cœur de la ville mais qui est délaissée et abandonnée à l'oubli.

III-4-Les problèmes écologiques :

A l'instar des grandes villes algériennes, la situation environnementale est alarmante à Constantine. En effet, la croissance démographique et urbaine conjuguée au

développement économique et industriel ont conduit à l'aggravation de la question écologique. Parmi les problèmes, on peut citer la pollution de l'air, la pollution par les déchets et les eaux ainsi que le manque d'espaces verts.

III-4-1- La pollution atmosphérique :

La pollution atmosphérique à Constantine est due essentiellement à la circulation mécanique et aux activités industrielles. En effet, le développement du parc automobile dont le nombre est estimé à 103 832 véhicules¹⁴ a engendré une pollution atmosphérique causée essentiellement par le rejet des différents gaz dont le volume est très important. Comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 9 : volume des différents gaz émis par le trafic automobile dans la ville de Constantine.

Gaz rejetés	NOx	CO ₂	COVNM	Pcb	SO ₂
Volume	4 820	36 000	9 300	40	170

Source : ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. 2000. In Zertal. N. B¹⁵.

Sachant que :

NOx : oxyde d'azote.

CO₂ : Oxyde de carbone.

COVNM : composés organiques volatiles non méthaniques.

Pcb : polychlorobiphényle.

SO₂ : Oxyde de soufre.

Cette situation est accentuée par l'étroitesse des rues et la concentration des commerces, services et administrations au niveau du centre ville ; la vétusté du parc automobile dont les $\frac{3}{4}$ correspondent à une tranche d'âge de 15 à plus de 20 ans (28,44% de 15 à 19 ans et 46,63% plus de 20 ans¹⁶) ; la position géographique de Constantine qui est un véritable carrefour au Nord-Est algérien. Située au croisement des grands axes routiers Nord-Sud (Skikda-Biskra) et Est-Ouest (Annaba-Sétif), Constantine reçoit quotidiennement des flux très importants d'automobiles et de bus provenant des différentes wilayas pour plusieurs motifs.

¹⁴ ONS (office National des Statistiques). *Parc National automobile au 31 Décembre 2000*. Collection statistique n° : 101. Alger. Mais 2002. p32.

¹⁵ Zertal. N.B. *Etat de l'environnement urbain et prémisses de développement urbain durable en Algérie*. Mémoire de Magister en Architecture. Option urbanisme. Constantine. 2001. p110.

¹⁶ ONS. op. cit. p45.

Donc, tous ces éléments ont contribué à la dégradation de la qualité de l'air au niveau du centre ville ainsi que sur les principales artères qui desservent les différentes wilayas.

En outre, la pollution de l'air est également engendrée par le tissu industriel existant dans la wilaya de Constantine notamment la cimenterie de Hamma Bouziane, la carrière d'El Khroub, et les différentes zones industrielles. Ces unités industrielles ont un impact négatif sur la qualité de l'air, la santé de la population et même sur les terres agricoles.

III-4-2- Les déchets :

Les déchets ménagers, industriels et hospitaliers constituent une autre forme de pollution au niveau de Constantine. En effet, les déchets ménagers prennent de plus en plus d'ampleur ces dernières années. La quantité des ordures ménagères produite annuellement dans la ville de Constantine est de l'ordre de 182 500 tonnes /an, soit 500t/jour¹⁷.

Cette situation est accentuée par l'accroissement démographique et le manque de gestion rigoureuse des déchets que ce soit au niveau de la collecte, du transport ou bien du traitement et de l'élimination des ordures.

A cela s'ajoute, le manque de culture écologique au niveau de la population, qu'illustre l'image des différents quartiers de la ville dont les surfaces interstitielles sont transformées en décharge (cf. fig n° 13).

Les décharges se trouvent dans plusieurs secteurs urbains et même le long de quelques routes nationales comme l'indique le tableau suivant (cf. fig n° 14):

Tableau n° 10 : les décharges sauvages à Constantine.

Secteurs urbains	Localisation	Surface en m²	Autres informations
Les Mûriers	5 ^{ème} Km-Onama ;	2500	Déchets divers talus
	Route Sissaoui ;	50 000	
	Avenue Roumanie.	300	
Belle Vue	Derrière immeuble du Ciloc ;	1000	Talus
	Kef Cheddad ;	700	
	Cité des combattants ;	200	
	Derrière CASOREC.	200	
	Descente Ben Chergui ;	600	Entrée de la ville talus

¹⁷ Zertal .N.B. op. cit. p115.

Boudrae Salah	Route d'El Menia ;	20 000	
	Salah Bey ;	20 000	
	Benchergui ;	1 000	
Sidi Mabrouk	Boulevard de l'Est ;	500	
	Mansourah (bidonville) ;	600	
Sidi Rached	Route corniche;	10 000	Entrée de la ville talus
	Sidi M'cid ;	800	
	Sidi Kaidi Abdellah ;	500	
	Vieille ville (Suika).	1000	
El Kantara	Monuments aux morts.	400	
5 Juillet	Cité Boussouf (3 ^{ème} tranche) ;	300	
	Zone industrielle (Palma).	250	
Ziadia	Sakiat Sidi Youcef ;	400	
	Diebel Ouahch.	800	
Gammas	Gammas (nouveau) ;	5000	
	Gammas (ancien) ;	5000	
	Route El Meridj.	6000	
RN5	Vers Ain Smara.	1000	Entrée de la ville
RN3	Vers Bekira.	1000	Entrée de la ville

Source : inspection de l'environnement de la wilaya de Constantine. 2001. in ZERTAL. op. cit.

De plus, l'infrastructure sanitaire au niveau de la wilaya participe aussi à la production des déchets dont les quantités sont de l'ordre de 208,99 tonnes /an selon l'enquête menée, par Mme Zertal N.B¹⁸, dans 5 hôpitaux, 3 cliniques, 17 polycliniques, 22 centres de santé et 37 salles de soins. Parmi ces déchets, il y a 63,81 t/an de déchets ordinaires et 189 t/an de déchets infectieux.

La même étude révèle plusieurs dysfonctionnements dans la gestion des déchets à savoir le manque de tri de séparation des déchets, la mauvaise organisation des circuits de collecte, l'inexistence de lieux appropriés pour le stockage des déchets, absence de nettoyage et de désinfection des aires de stockage, et le non respect de la durée d'entreposage (48h) des déchets.

¹⁸ ZERTAL. N.B. op. cit. p117.

Fig 13 : les déchets

Fig 14 : décharge sauvage

Outre les déchets ménagers et hospitaliers, les unités industrielles produisent des déchets dangereux et toxiques, notamment les déchets cyanurés, sels de trempe, peinture périmée et boue de peintures, boue de déshuilage, huiles usagées de vidange et de coupe¹⁹.

III-4-3- La pollution par les eaux :

Cette pollution est due essentiellement au rejet des liquides industriels qui sont souvent utilisés par l'irrigation. En effet, l'Oued Rhumel collecte de grandes quantités d'eaux résiduaires, de rejet de la zone industrielle de Didouche Morad et la zone industrielle Palma, de l'ORELAIT, et de la SNVI Constantine. Ces eaux sont de l'ordre de 5 480 m³/jours²⁰.

III-4-4- Le manque d'espaces verts:

L'environnement à Constantine souffre beaucoup du manque des espaces verts. En effet, le déficit en espace verts est de l'ordre de 2 188 ha²¹ et il est enregistré dans tout les types, à savoir les aires de jeu, les jardins publics et squares, les forêts et les parcs d'attraction, les arbres d'alignement ainsi que les espaces verts de proximité des ensembles d'habitations collectifs.

De plus, les espaces verts existants sont délaissés et n'ont bénéficié d'aucun traitement ni d'aucun entretien alors que quelques jardins publics sont transformés en souk ou bien en lieux exclusifs pour les hommes seulement (cf. fig n° 15).

Cependant, les nouvelles extensions urbaines sont dépourvues d'espaces verts, d'aires de jeux et même des arbres d'alignement. Cette situation est le résultat d'une planification qui a donné beaucoup d'importance à la quantité au détriment de la qualité afin de régler en urgence une demande accrue en logements.

Les quartiers d'habitat spontané sont totalement dépourvus d'espaces verts et ne répondent en aucun cas aux normes urbaines, architecturales ou écologiques.

Enfin, la situation urbaine et environnementale de Constantine nous amène à poser une interrogation majeure : n'est-il pas temps de promouvoir une politique de

¹⁹ ZERTAL. N.B. op. cit. p121.

²⁰ idem. p120.

²¹ Acte du colloque de Biskra. p457. in ZERTAL. op. cit.

Fig15 : situation des jardins publics

Fig 15 : les jardins

développement urbain durable qui tient compte des problèmes urbains et écologiques tout en conciliant les différents acteurs urbains et en assurant la participation des citoyens ?

Conclusion :

Constantine, avec son poids historique, civilisationnel et culturel continue de jouer le rôle de capitale du Nord-Est algérien. En effet, elle est la ville mère de toutes les villes de sa région, malgré la réduction de son aire d'influence, à partir de 1956, suite aux différents découpages administratifs qui ont donné naissance à plusieurs villes ou wilayas, et en dépit de l'émergence de grandes villes qui lui disputent son statut de métropole de la région et son aire d'influence, notamment Annaba ; Constantine continue d'être attractive (COTE. M : l'Algérie.1996).

Cependant, Constantine souffre de plusieurs problèmes urbains qui nuisent à son statut et à son image de métropole régionale. Il s'agit notamment :

- De l'habitat illicite qui est réparti à travers plusieurs sites de la ville et qui constitue des quartiers entiers pour ce qui est de l'habitat spontané en dur.
- Des glissements de terrain qui affectent une grande partie de la ville touchant une partie considérable du patrimoine architectural hérité de la période coloniale.
- De la dégradation du cadre bâti d'une partie de notre histoire, de nos traditions, notre civilisation et de la mémoire collective de toutes les générations.
- Des problèmes environnementaux, notamment la pollution atmosphérique, la pollution par les eaux et par les déchets ainsi que le manque des poumons verts dans la ville.

Cumulant une somme d'éléments contraires, Constantine apparaît comme une ville paradoxale dont le rayonnement et le prestige permanents ont généré, jusque là, des maux et peuvent, demain, entraîner une dynamique de métropolisation positive.

Associé à des actions de modernisation et de développement, son enracinement historique reste son atout majeur.

Introduction :

A l'ère de la mondialisation, les métropoles doivent répondre à plusieurs critères exigés par les mutations économiques, sociales, culturelles, que connaît aujourd'hui le monde. Parmi ces critères, on peut citer la taille millionnaire, la concentration des entreprises, des investissements, des réseaux de communication et d'information, des établissements bancaires et financiers, etc. De plus, les métropoles possèdent un grand potentiel de recherche et sont les lieux privilégiés pour les activités touristiques et les manifestations sportives et culturelles à l'échelle mondiale. (cf. chapitre2).

Dans ce chapitre nous allons essayer de situer Constantine par rapport au pays et par rapport à sa région, car Constantine doit s'imposer à l'échelle nationale pour qu'elle le puisse à l'échelle internationale. Mais, le manque de données nous a conduit à choisir les critères disponibles, à savoir :

1. La taille démographique ;
2. Les transports ;
3. Les réseaux de connexion : Internet et la téléphonie fixe et mobile ;
4. Les banques ;
5. Le poids du secteur tertiaire dans l'économie ;
6. Le tourisme ;
7. L'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;
8. Les entreprises ;
9. Les investissements.

L'analyse se rapportant aux différents critères choisis comporte plusieurs niveaux :

1- Le premier niveau : mondial

Il porte essentiellement sur l'importance ou bien la situation de chaque élément dans le monde, en donnant plusieurs illustrations.

2- Le deuxième niveau : national

Il concerne la situation de chaque élément en Algérie quand c'est possible, ainsi que la répartition des statistiques relatives à chaque critère par wilaya afin de déterminer leur concentration.

3- Le troisième niveau : régional

Ce niveau intervient quand les données relatives à quelques critères ne sont pas disponibles pour toutes les wilayas. Dans ce cas, seul le Nord-Est algérien est retenu.

4- Le quatrième niveau : local

Par local, nous désignons la wilaya ou bien la ville selon la disponibilité des données, sachant que la quasi-totalité des données est relative aux wilayas. Ce niveau intervient lors de la répartition des statistiques correspondant à chaque élément par wilaya et quand les données ne sont disponibles que pour la wilaya de Constantine. Comme c'est le cas des transports terrestres (wilaya de Constantine) et la taille critique (la ville de Constantine) par exemple.

Enfin, il est important de signaler que toute l'analyse faite à l'échelle nationale, suit le fond cartographique en ce qui concerne le découpage de l'Algérie en grandes régions : Nord et Sud. A cet effet, le Nord, selon le fond de carte, regroupe 41 wilayas et le Sud 7 wilayas.

I- La taille critique :

Le monde a connu depuis la seconde guerre mondiale une forte croissance économique accompagnée d'un accroissement démographique spectaculaire. En effet, la population mondiale s'est considérablement accrue pour dépasser les six milliards d'hommes en 2002, soit 6 193 217 173 personnes¹. Plus de la moitié de cette population est urbaine, elle se concentre dans les villes, notamment les villes de plus de 500 000, un million voire 10 millions d'habitants.

Les villes, de taille millionnaire, ont connu le même rythme de croissance. Elles sont passées de 17 en 1900² à 85 en 1950³ pour atteindre 294 agglomérations en 1990⁴ et elles seront 550 en 2020.

Par ailleurs, l'ONU (l'organisation des nations unies) a recensé plus de 50 agglomérations de plus de 3 millions d'habitants, comme le montre le tableau ci-dessous :

¹ Statistiques du monde. in *Microsoft Encarta*.2003.

² LACOUR. C et PUISSANT.S. *La métropolisation. Croissance, diversité, fractures*. ed Anthropos. Paris. 1999. pp 329-335.

³ idem.

⁴ idem.

Tableau n°11 : les principales agglomérations de plus de 3 millions d'habitants dans le monde en 1996.

Rang	Ville	Pays	Continent	Population
01	Tokyo	Japon	Asie	27 200 000
02	Mexico	Mexique	Amérique centrale	16 900 000
03	Sao Paolo	Brésil	Amérique du sud	16 800 000
04	New York	Etats- Unis	Amérique du nord	16 400 000
05	Bombay	Inde	Asie	15 700 000
06	Shanghai	Chine	Asie	13 700 000
07	Los Angeles	Etats-Unis	Amérique du nord	12 600 000
08	Calcutta	Inde	Asie	12 100 000
09	Bueno aires	Argentine	Amérique du sud	11 900 000
10	Séoul	Corée du sud	Asie	11 800 000
11	Pékin	Chine	Asie	11 400 000
12	Lagos	Nigeria	Afrique	10 900 000
13	Osaka	Japon	Asie	10 600 000
14	Delhi	Inde	Asie	10 300 000
15	Rio de Janeiro	Brésil	Amérique du sud	10 300 000
16	Karachi	Pakistan	Asie	10 100 000
17	Le Caire	Egypte	Afrique	9 900 000
18	Manille	Philippine	Asie	9 600 000
19	Paris	France	Europe	9 600 000
20	Tianjin	Chine	Asie	9 600 000
21	Moscou	Russie	Europe	9 300 000
22	Jakarta	Indonésie	Asie	8 800 000
23	Istanbul	Turquie	Proche-orient	8 200 000
24	Londres	Angleterre	Europe	7 600 000
25	Chicago	Etats-Unis	Amérique du nord	6 900 000
26	Téhéran	Iran	Asie	6 900 000
27	Bangkok	Thaïlande	Asie	6 700 000
28	Santa fe de bogota	Colombie	Amérique du sud	6 200 000
29	Madras	Inde	Asie	6 100 000
30	Hong Kong	Chine	Asie	5 900 000
31	Shen yang	Chine	Asie	5 200 000
32	St Petersburg	Russie	Europe	5 100 000
33	Bangalore	Inde	Asie	5 000 000
34	Canton	Chine	Asie	4 600 000
35	Changdu	Chine	Asie	4 5 00 000
36	Bagdad	Irak	Asie	4 400 000

37	Changchun	Chine	Asie	4 400 000
38	Toronto	Canada	Amérique du nord	4 400 000
39	Wuhan	Chine	Asie	4 300 000
40	Philadelphie	Etats-Unis	Amérique du nord	4 300 000
41	Milan	Italie	Europe	4 200 000
42	Madrid	Espagne	Europe	4 100 000
43	Pusan	Corée du sud	Asie	4 100 000
44	Rangoun	Birmanie	Asie	4 000 000
45	Belo horizonte	Brésil	Amérique du sud	3 9 00 000
46	San fransisco	Etas-Unis	Amérique du nord	3 9 00 000
47	Casablanca	Maroc	Afrique	3 8 00 000
48	Jinan	Chine	Asie	3 7 00 000
49	Hô chi minh-ville	Viet nam	Asie	3 6 00 000
50	Chongging	Chine	Asie	3 6 00 000
51	Sydney	Australie	Océanie	3 6 00 000

Source : Organisation des Nations –Unies, in *Microsoft Encarta*. Collection 2003.

A cet effet, la répartition par continent se présente comme suit :

- L'Asie détient 28 agglomérations, soit 54,9 % du total des agglomérations.
- L'Amérique regroupe 12 principales agglomérations, ce qui correspond à 23,5% du total.
- L'Europe dispose de 07 agglomérations, soit 13,7% du total.
- L'Afrique possède 03 agglomérations, soit 5,9% du total.
- Enfin, l'Océanie avec une seule agglomération, soit 1,96% du total.

Sur 28 agglomérations qui se trouvent sur le continent asiatique, 11 correspondent à la Chine ; 5 à l'Inde ; 2 à la Corée du Sud ; 2 au Japon et le reste se partage entre 08 pays avec une agglomération pour chacun. De plus, sur les 12 agglomérations qui correspondent au continent américain, 5 concernent les Etats- Unis ; 3 le Brésil alors que 4 pays se partagent les 4 agglomérations qui restent. Quant au continent européen, la Russie dispose de deux agglomérations tandis que les autres pays se partagent les 05 agglomérations restantes. Alors que les 03 agglomérations africaines concernent trois pays ; à savoir : Nigeria, l'Egypte et le Maroc. Cependant, l'agglomération de l'Océanie concerne l'Australie.

Les agglomérations millionnaires se concentrent dans les pays développés ainsi que dans les pays en voie de développement alors qu'en 1900 un peu plus des 9/10 des agglomérations millionnaires se regroupent dans les pays développés.

Concernant l'Algérie, le 4^{ème} recensement de la population et de l'habitat de 1998 a fait ressortir une seule agglomération millionnaire et une autre proche de la taille millionnaire. Il s'agit notamment des agglomérations suivantes : Alger et Oran qui ont enregistré 2 121 030 et 979 918 habitants respectivement.

Cependant, l'agglomération constantinoise vient en troisième position avec 687 865 habitants.

Sachant que l'agglomération algéroise regroupe les communes mentionnées dans le tableau suivant :

Tableau n°12 : les différentes communes de l'agglomération algéroise.

Communes	Population
Alger	1 569 897
Bir khadem	55 084
Dar El Beida	28 842
Bordj El kifan	103 690
Bir Touta	7 600
Sidi Moussa	21 855
Ain Taya	22 859
Douira	18 830
Khraicia	8 060
Shaoula	11 653
Cheraga	31 492

Source : RGPH 1998.

Communes	Population
Bordj El Behri	27 905
Hraoua	12 845
Rouiba	25 577
Reghaia	36 391
Ain Beniane	50 75
staoueli	30 802
Zeralda	18 183
Ouled fayet	7 889
El Achour	17 760
Draria	13 060
Tot. agglomération	2 121 030

Et que l'agglomération oranaise regroupe les communes indiquées dans le tableau suivant :

Tableau n°13 : les différentes communes de l'agglomération oranaise.

Communes	Population
Oran	634 112
Messerghine	18 089
Es Sania	64 797
Sidi Chami	58 857
Hassi Bounif	44 649
Mars El Kebir	14 167
En Nedjma	33 130

Source : RGPH 1998.

Communes	Population
Hay Chahid Mahmoud	12 338
Hassi Ben Okba	9 435
Gdyel	30 000
Hassiane Touail	7530
Ain Beida	26 893
Ain Turk	25 921
Tot. agglomération	979 918

Alors que l'agglomération constantinoise regroupe les communes suivantes :

Tableau n°14 : les différentes communes de l'agglomération constantinoise.

Communes	Population
Constantine	4 81 947
Hamma Bouziane	58 307
Didouche Morad	33 266
El Khroub	89 919
Ain Smara	24 426
Tot. agglomération	687 865

Source : RGPH 1998.

Donc, l'agglomération constantinoise, groupement de Constantine, dépasse les 500 000 habitants qui est la taille critique des métropoles mais n'atteint pas la taille millionnaire.

Et même à l'horizon 2005, l'agglomération constantinoise n'atteindra pas la taille millionnaire.

La projection de la population de l'agglomération à l'horizon 2005 est de l'ordre de 762 670 habitants, elle est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n°15 : projection de la population de l'agglomération constantinoise à l'horizon 2005.

Communes	Population 2005
Constantine	4 96 300
Hamma Bouziane	72 000
Didouche Morad	44 650
El Khroub	119 120
Ain Smara	30 600
Tot. agglomération	762 670

Source : DPAT (direction de la planification et de l'aménagement du territoire), *monographie de la wilaya de Constantine. 2000. P24.*

II- Les connexions :

II-1- Les transports :

Les transports jouent un rôle considérable dans le monde. En effet, ils permettent l'exploitation et le désenclavement des régions isolées, ils facilitent la mobilité des hommes et l'exploitation des ressources naturelles, comme ils permettent, grâce à leur modernité, la spécialisation ou la mise en valeur des terres agricoles. Ils constituent un facteur important du mouvement de la mondialisation par les progrès techniques qui ont permis un confort et une rapidité croissante des échanges et par les baisses des coûts.

Les transports internationaux ont connu une croissance considérable suite à l'augmentation, engendrée par la mondialisation, des échanges de biens, de services et de capitaux. En effet, le tonnage transporté dans ce demi siècle a été multiplié par 10, et davantage en tonnes mille¹. De son côté, le transport aérien de personnes, au cours des dernières décennies, a doublé environ tous les 10 ans².

Donc, les transports maritimes dominent le commerce mondial. Ils s'imposent pour le trafic des matières premières et des autres marchandises non périssables. Ils représentent l'essentiel des échanges mondiaux, soit les 2/3 en valeur et les 3/4 en volume³. L'avion les dépasse pour le transport de voyageurs. Il a l'avantage de la vitesse et permet de désenclaver toute région.

Quand au transport terrestre, il joue un rôle majeur dans les liaisons intracontinentales. Il se divise en deux, soit le transport routier et le transport ferroviaire. Ce dernier, concurrence, grâce aux trains à grande vitesse (TGV), l'avion sur les distances moyennes de 400 à 500 km. En outre, il constitue l'essentiel moyen de transport pour les marchandises dans les pays en voie de développement.

Les transports sont donc essentiels dans le monde en pleines mutations dans lequel nous vivons, mais ils concernent les pays développés qui détiennent les grands trafics internationaux et les réseaux de communications les plus modernes et les plus développés. A cet effet, les pays de la Triade (Etats- Unis, Japon, et l'UE) sont les mieux équipés en réseaux de communications alors que les réseaux de la plupart des pays en voie de développement sont discontinus et leurs axes de pénétration sont mal reliés entre eux.

¹ BAUCHET. P. *Les transports dans l'économie mondiale, élément de domination.* ed Economica. Paris. 1997. 250p.

² idem.

³ in Carlot. Y, Hanty. M, Vila. F, Oster. D et Zwang. A. *Géographie.* ed Nathan. Paris. 1995. p74.

II-1-1- Les transports en Algérie :

L'Algérie, consciente de l'importance des transports dans le développement économique, a développé, pendant quatre décennies, son réseau de communication hérité de la période coloniale. En 2000, l'Algérie possède 29 aéroports dont 17 sont internationaux⁴, 10 ports marchands et 35 ports de pêche⁵. Son réseau terrestre est constitué de plus de 100 000 kilomètres de routes⁶ et de 4 219 km de voies ferrées⁷.

II-1-1-1-Les transports terrestres :

Ils se divisent en deux, à savoir : le transport routier et le transport ferroviaire

II-1-1-1-1-Le transport routier :

Ce type de transport est le mode le plus prédominant, tant pour les transports de voyageurs que pour les marchandises. Il prend en charge, selon le CNES (conseil national économique et social), plus de 90% des trafics intérieurs⁸. Il est assuré par un réseau routier assez développé et assez consistant. Le réseau routier en Algérie, comporte en longueurs 104 450 kilomètres dont 73 603 kilomètres revêtus⁹. Il est réparti comme suit :

- 27 338 kilomètres de routes nationales (R.N), soit 26,2 % du total.
- 23 587 kilomètres de chemins de wilaya (C.W), soit 22,6 % du total.
- 53 524 kilomètres de chemins communaux (C.C), soit 51,2 % du total.

Pour le premier semestre 2002, l'offre de transport de marchandises en terme de véhicules, selon le CNES, était égale à 189 656 véhicules, soit une progression de 12,4 % par rapport à 2001. Il en est de même pour le nombre d'opérateurs qui était de l'ordre de 116 818 opérateurs, enregistrant le même taux de progression.

Les mêmes résultats ont été enregistrés par le transport de voyageurs qui regroupe 48 725 véhicules, soit une hausse de 2,6 % par rapport à 2001¹⁰. Alors que, le nombre d'opérateurs a atteint 41 030 opérateurs, soit une augmentation de 1,6 % et le nombre de places offertes s'est accru pour atteindre 1,4 millions enregistrant ainsi une progression de 4,1 %¹¹.

⁴ Ministère des transports.

⁵ Ministère des transports. *Annuaire statistique des transports 2000*. Alger. Juin 2001.

⁶ ONS (Office National des Statistiques). *Annuaire statistique de l'Algérie*. Numéro 19. Alger. Edition 2001.

⁷ Direction des chemins de fer de Constantine.

⁸ CNES. *Projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2002*. Alger. Décembre 2002.

⁹ ONS. op. cit. p232.

¹⁰ CNES. op. cit.

¹¹ idem.

II-1-1-1-2-Le transport routier à Constantine :

Constantine, par sa situation géographique, joue le rôle de carrefour dans la région Nord-Est. Son réseau d'infrastructure routière s'étend sur 1 285,2 kilomètres¹² et se compose des liaisons suivantes :

- 15 liaisons classées dans la catégorie de routes nationales (RN), totalisant 268 kilomètres¹³, soit 20,9 % du réseau routier de la wilaya. Ce qui correspond à 1,2 % du réseau national.

Ces routes, dont la largeur varie entre 6 et 14 m, desservent neuf chefs-lieux de communes dans la wilaya, plusieurs agglomérations secondaires et relient Constantine à tous les chefs-lieux de wilayas limitrophes (cf. carte n°10).

- 31 liaisons classées dans la catégorie de chemins de wilayas totalisant 403 kilomètres¹⁴, soit 31,4 % du réseau de la wilaya. Ce qui correspond à 1,9 % du réseau national.

Ces voies, d'une largeur variant entre 5 et 7 m, permettent le désenclavement de la population et desservent pratiquement tous les lieux habités. En effet, elles relient les chefs-lieux de communes ne se trouvant pas sur un axe de route nationale à ces dernières par des jonctions. Comme elles relient les agglomérations secondaires aux chefs-lieux de communes.

- Un ensemble de liaisons locales totalisant près de 614,2 km, soit 47,8 % du réseau de la wilaya¹⁵. Ce qui correspond à 2,1 % du réseau national. Les chemins communaux permettent le désenclavement des populations rurales habitants les petites agglomérations et les lieux non desservis par les chemins de wilayas.

De grands axes routiers, saturés et à forte densité de circulation, traversent la wilaya de Constantine. Afin d'alléger et d'améliorer la fluidité de la circulation sur ces axes, un important programme de réalisations de bretelles, voies de contournement des villes et échangeurs, a été entrepris depuis les années 1980. Une partie de ce programme a été achevée et l'autre est en cours, qui porte sur la réalisation de l'autoroute Est-Ouest, dont une partie a été inaugurée au début de l'année 2004.

II-1-1-1-2-1-Le transport inter wilaya par bus :

Concernant le transport en commun inter wilaya, Constantine dispose de deux gares routières qui répondent aux besoins des voyageurs. Ces deux gares routières disposent d'un

¹² DPAT (Direction de la Planification et de l'aménagement du territoire). *Monographie de la wilaya de Constantine. 2000.* p312.

¹³ idem. p307.

¹⁴ idem. p309.

¹⁵ DPAT. op. cit. p311.

Carte n°10 : le réseau routier de la wilaya de Constantine.

réseau de 29 lignes sur lesquelles opèrent 147 véhicules totalisant une capacité de 8 287 places¹⁶. Ces capacités sont renforcées par les apports des transporteurs des autres wilayas qui transitent par Constantine.

La gare routière Est dispose de 15 lignes et dessert 11 wilayas dont 9 du Nord-Est et reçoit, en outre, 17 bus de transit quotidiennement. Il s'agit des lignes suivantes : Constantine- Guelma, Constantine- Annaba, Constantine- Biskra, Constantine- Tébessa, Constantine-Ouenna, Constantine- Khenchela, Constantine- Souk-Ahras, Constantine- Batna, Constantine- Skikda, Constantine- Collo, Constantine- Oum El Bouaghi, Constantine- Ain El Beida, Constantine- Ain M'lila, Constantine- Alger, Constantine- Hassi Messaoud.

Tandis que la gare routière Ouest, dispose de 14 lignes desservant 5 wilayas du Nord-Est qui se situent à l'Ouest de Constantine. Il s'agit de Mila avec dix lignes (Constantine- Mila-Ancer, Constantine- Grarem Gouga, Constantine- Oued Athmania, Constantine- Oued Nedja, Constantine- Ahmed Rachedi, Constantine- Rouached, Constantine- Ferdjioua, Constantine- Mila, Constantine- Teleghma, Constantine- Chelghoum Laïd) ; Bejaia ; Jijel ; Sétif et Bordj Bou Arréridj

Concernant le nombre de voyageurs, nous avons estimé le trafic annuel, réalisé par les deux gares routières, à 8 996 520 voyageurs dont 254 405 passagers en écart de passage.

A cet effet, le nombre annuel de voyageurs est l'ensemble du nombre annuel de voyageurs enregistrés dans chaque destination.

Ainsi, **le nombre annuel de voyageurs par destination = nombre de bus /j x 70 % des places offertes x 365 j**. Sachant que les 70 % représentent le taux de remplissage du bus et correspondent à la moyenne des taux de remplissage de chaque saison. Ces derniers se présentent comme suit : l'été (90 %), l'automne (60 %), l'hiver (50 %), le printemps (80 %).

De plus, le nombre de places varie entre 30 pour les moyens trajets et 59 places pour les longs trajets. Sachant aussi que ce nombre de places est la moyenne des places offertes par les différents types de bus (de 27 à 32 places pour les moyens trajets et de 55 à 61 places pour les longs trajets).

¹⁶ DPAT. op. cit. p317.

***Répartition des flux de passagers par wilaya :**

Les flux annuels de passagers, par bus, et par destination sont représentés dans la carte n°11 qui donne les résultats suivants :

1- Par lignes directes, Constantine se trouve au cœur d'un réseau desservant la capitale Alger, Hassi Messaoud ainsi que la totalité des wilayas du Nord-Est, à l'exception d'El Tarf et M'sila. Totalisant ainsi 8 742 115 passagers par an. A cet effet, la gare routière Est assure la mobilité de presque 5 millions de passagers. Ce qui correspond à 56,9 % du trafic total. Alors que la gare routière Ouest, qui dessert 5 wilayas, assure le déplacement de 3 768 990 passagers, soit 43,1 % du trafic total.

De plus, les flux réalisés par la gare routière Est sont répartis comme suit :

- 22,9 % correspondent à la ligne Constantine- Annaba,
- 17,2 % correspondent à la ligne Constantine- Skikda,
- 14,8 % correspondent à la ligne Constantine- Batna,
- 45,1 % correspondent aux autres lignes.

Donc, Annaba, Skikda et Batna sont concernées par plus de la moitié des flux de passagers de Constantine, alors que les autres destinations se partagent moins de l'autre moitié.

Les flux réalisés par la gare routière Ouest sont répartis comme suit :

- 47,6 % des flux sont réalisés entre Constantine et Mila,
- 29 % des flux sont réalisés entre Constantine et Sétif,
- 18,4 % des flux sont réalisés entre Constantine et Guelma,
- 5% des flux sont réalisés entre Constantine et les wilayas suivantes : Bordj Bou Arréridj et Bejaia.

Près de la moitié des flux annuel de passagers de Constantine, réalisés par la gare routière Ouest, correspond à Mila, un peu plus du 1/4 à Sétif, tandis que le reste se partage entre les destinations Guelma, Bordj Bou Arréridj et Bejaia.

Par ailleurs, la répartition des flux du trafic annuel de passagers par wilaya, montre la prédominance de la wilaya de Mila en terme de déplacement et d'échanges avec Constantine.

En effet, le flux le plus élevé est enregistré entre Constantine et Mila. Il s'élève à 1 793 610 passagers, soit 20,5% du trafic total ; il est suivi par les flux enregistrés entre Constantine-Annaba et Constantine - Sétif qui occupent le 2^{ème} rang avec respectivement 1 137 340 et

Carte n°11 : répartition des flux annuel de passagers par bus.

1 092 445 voyageurs ; puis par le flux réalisé entre Constantine et Skikda qui occupe le 4^{ème} rang avec 869 430 passagers, soit près de 10% du trafic ; ensuite par les flux réalisés entre Constantine et les wilayas suivantes : Oum EL Bouaghi, Batna, Guelma et Jijel (8% et 8,8%). Enfin, les flux réalisés avec les autres wilayas sont faibles et inférieurs à la moyenne.

47,3% des flux annuel de passagers, sont enregistrés entre Constantine et les wilayas limitrophes (Skikda, Guelma, Mila et Oum El Bouaghi) ; 25,5% entre Constantine et deux wilayas à savoir Annaba et Sétif et 27,2% sont enregistrés entre Constantine et les autres wilayas. De plus, 96,3% des flux se font entre Constantine et les wilayas du Nord-Est, alors que le reste se partage entre les autres destinations.

2- Constantine est le point de passage ou de transit obligatoire qui lie le Nord et le Sud ainsi que l'Est et l'Ouest. En effet, 17 bus par jour passent par Constantine pour lier différentes wilayas entre elles. Donc, Constantine assure les liaisons entre le Nord et le Sud du pays notamment à travers les lignes suivantes :

- L'oued-Constantine-Annaba, avec 4 bus/jour, soit 59 860 passagers par an.
- Biskra-Constantine-Annaba, avec 1 bus/jour, soit 14 965 passagers pas an.
- Batna-Constantine-Skikda, avec 1 bus/jour, soit 14 965 passagers par an.
- Jijel-Constantine-Sétif, avec 1 bus/jour
- Batna-Constantine-Annaba, avec 1 bus/jour

De plus, Constantine est le point de jonction entre l'Est et l'Ouest du pays à travers les lignes suivantes : Guelma-Constantine-Sétif ; Annaba-Constantine-Sétif ; Alger-Constantine-Tébessa ; Alger-Constantine-Skikda ; Alger-Constantine-Souk Ahras ; Alger-Constantine-El Kala ; Alger-Constantine-Annaba ; Alger-Constantine-Ain El Beida ; Alger-Constantine-Guelma.

Toutes ces lignes ont enregistré 254 504 passagers / an.

En conclusion, Constantine est une véritable plaque tournante au cœur du Nord-Est algérien. Elle joue le rôle de jonction et de distribution des différents flux entre le Nord et le Sud et entre l'Est et l'Ouest comme elle émet et attire les différents flux des wilayas du Nord-Est, de la capitale et de Ouargla.

II-1-1-1-2-2- Le transport par taxis :

Le transport pas taxis est assuré par 700 véhicules qui circulent dans les deux gares routières¹⁷. A cet effet, les deux gares routières assurent les liaisons avec 15 wilayas dont 11 du Nord-Est algérien, et ce à travers les 24 lignes suivantes : Constantine - Annaba ; Constantine - Mila ; Constantine-Grarem ; Constantine-Jijel ; Constantine-Taher ; Constantine-Milia ; Constantine-Skikda ; Constantine-Collo ; Constantine-Tamalous ; Constantine-Batna ; Constantine-Biskra ; Constantine-Khenchela ; Constantine-Tébessa ; Constantine-Guelma ; Constantine-Souk Ahras ; Constantine-Oum El Bouaghi ; Constantine-Ain El Beida ; Constantine-Ain M'lila ; Constantine-Alger ; Constantine-Oran ; Constantine-El Oued ; Constantine-Ouargla ; Constantine-Hassi Messaoud ; Constantine-Touggourt

Quand au nombre de voyageurs annuel inter wilaya, par taxis, nous l'avons estimé à 792 780 passagers. Sachant que cette estimation est faite sur la base des chiffres et données fournis par l'association des taxieurs de la wilaya de Constantine, sise à la gare routière Est. A cet effet, le nombre annuel de voyageurs par taxis = la somme du nombre annuel de chaque destination.

Ainsi, **le nombre annuel de chaque destination = nombre de véhicules par jour x nombre de places par véhicules x 365j**. Sachant que le nombre de places par véhicule est égal à 6 et que le nombre de véhicules par jour est la moyenne du nombre de véhicules des deux semestres.

Répartition des flux de passagers par wilaya :

Les flux annuel de passagers par taxis, pour chaque destination sont représentés dans la carte n°12, qui donne les résultats suivants :

1- La répartition des flux par région montre la prédominance de la région Nord-Est qui détient 78 ,5% des flux, soit 621 960 voyageurs. Les 21,5% qui restent sont répartis entre les autres régions comme suit :

- 11,9 % des flux sont réalisés entre Constantine et la région Centre-Nord ;
- 5,5 % des flux sont réalisés entre Constantine et la région Sud ;
- 4,1 % des flux sont réalisés entre Constantine et la région Nord-Ouest.

De plus, les flux entre Constantine et la région Nord-Est, sont répartis de la façon suivante :

¹⁷ DPAT. op. cit. p318.

- 22,9 % des flux correspondent à la destination Skikda ;
- 19,4 % des flux correspondent à la destination Jijel ;
- 13,7 % des flux correspondent à la destination Annaba ;
- 12,7 % des flux correspondent à la destination Oum El Bouaghi ;
- 31,3 % correspondent aux autres destinations.

En outre, à la destination Ouargla correspond les $\frac{3}{4}$ des flux réalisés entre Constantine et le Sud. Alors que les flux entre Constantine et la région Centre-Nord et Constantine et la région Nord-Ouest correspondent à 100 % aux destinations Alger et Oran, respectivement.

Constantine est liée beaucoup plus aux wilayas du Nord-Est alors que ses liaisons avec le reste du pays sont faibles et ne concernent que 4 wilayas (Alger, Oran, Ouargla, et El Oued).

2- La répartition des flux, par taxis, à travers les wilayas montre la prédominance de la wilaya de Skikda en terme de mobilité avec constantine. En effet, le flux entre Constantine et Skikda représente près de 18 % du trafic total, soit 142 350 voyageurs ; il est suivi par celui réalisé avec Jijel qui occupe le 2^{ème} rang avec 120 450 voyageurs ; puis par les flux réalisés avec les wilayas Alger, Annaba et Oum El Bouaghi (9,9% à 11,9%) ; enfin, les flux réalisés avec les autres wilayas sont faibles et inférieurs à la moyenne établie à 52 852 voyageurs.

De plus, 35,9 % du trafic total, par taxis, est réalisé entre Constantine et ses wilayas limitrophes (Skikda, Guelma, Mila, et Oum El Bouaghi).

Néanmoins, le trafic annuel de passagers, par taxis, est faible. Il ne représente que 9,1 % de celui enregistré par bus. Ceci est du essentiellement au coût du transport par taxis qui est plus élevé que celui par bus et aussi à la vétuste du parc de taxis.

II-1-1-1-2- Le transport ferroviaire :

Le réseau ferré national, plus que centenaire, compte actuellement 4 219 kilomètres de lignes exploitées et Construites à deux largeurs de voies différentes, 3 138 kilomètres à écartement normal (1935 mm) (dont 345 kilomètres en double voie et 260 kilomètres électrifiés en courant continu 3000 volts) et 1 081 kilomètres à écartement étroit (1055 mm)¹⁸.

¹⁸ Direction des chemins de fer. op. cit.

Carte n°12 : répartition des flux annuel de passagers par taxis.

Pour assurer ses missions de transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs, la SNTF dispose de 10 311 wagons de marchandises, 493 voitures à voyageurs, 227 locomotives de lignes, 8 gares marchandises, etc.¹⁹

Les plus importantes liaisons ferroviaires sont situées le long de la côte et desservent toutes les principales villes portuaires. Ces villes sont reliées avec les principales villes intérieures, alors que le Sud est relié par deux lignes seulement à savoir : Bechar et Touggourt (cf. carte n°13).

La plus grande part des déplacements des voyageurs est constaté sur le trafic banlieue qui s'élève, en 2000, à 23,6 millions de voyageurs. Ce qui correspond à 83,3 % du trafic total. Tandis que les deux autres types de trafic, soit le service régional et grandes lignes ne représentent respectivement que 12,4 % et 4,3 % du trafic total²⁰.

Quant au transport de marchandises, la SNTF a transporté 7,89 millions tonnes de marchandises dont 3,91 concernent Annaba, 2,063 Constantine, 1, 047 Oran et 0,871 Alger²¹.

II-1-1-1-2-1-Le transport ferroviaire à Constantine :

Le réseau de chemin de fer de la wilaya de Constantine est d'une longueur de 97 kilomètres²². Il s'est renforcé vers la fin des années 1980 par le doublement de la voie qui prend naissance de la localité d'El Gourzi (commune de Ouled Rahmoune) et se termine dans l'agglomération chef- lieu de Ramdhane Djamel (wilaya de Skikda).

Ces deux localités assurent la jonction entre les différents axes de voies ferrées à savoir :

- La localité d'El Gourzi fait la jonction entre Constantine - Biskra pour le transport de marchandises et entre Annaba- Alger.
- La localité de Ramdhane Djamel est un carrefour entre Constantine et les villes côtières Jijel, Skikda et Annaba.

La réalisation de cette double voie s'est accompagnée par les réalisations et rénovations de 8 gares et 2 haltes se trouvant sur ce tronçon.

¹⁹ Direction des chemins de fer. op. cit.

²⁰ Ministère des transports. op. cit.

²¹ idem.

²² DPAT. op. cit.

Concernant le transport inter wilaya, par train, Constantine dispose de 4 lignes inter wilayas qui assurent les liaisons avec 7 wilayas dont 5 du Nord-Est du pays.

La fréquence de ces lignes est comme suit :

- Constantine- Skikda : 2 allers- retours/ jour.
- Constantine- Jijel : 1 aller- retour/ jour.
- Constantine- Alger : 1 aller- retour/ jour. En desservant les wilayas de Sétif, Bordj Bou Arréridj et Bouira.
- Constantine- Annaba : 1 aller- retour quotidien.

II-1-1-1-2-2- Répartition des flux de passagers par wilaya :

Le trafic de passagers ayant utilisé le train des lignes inter wilaya, s'élève à 884 349 personnes en 2002²³. Sachant que les flux sortants représentent 57,9 % du trafic total, soit 512 262 passagers alors que le reste correspond aux flux entrants avec 42,1%, soit 372 087 passagers. Ces flux sont représentés dans la carte n°14 qui donne les résultats suivants :

1- Par train, Constantine est, beaucoup plus, liée aux wilayas du Nord-Est alors que ses liaisons avec le reste du pays sont très faibles et ne concernent que deux wilayas du Centre-Nord (Alger et Bouira).

Au niveau de la région Nord-Est, elle est liée à 5 wilayas seulement dont 3 wilayas côtières (Annaba, Skikda et Jijel) et 2 wilayas des hautes plaines (Sétif et Bordj Bou Arridj). Avec ces cinq wilayas, Constantine a enregistré les flux les plus élevés, soit 93,6% du trafic total (827 641 voyageurs) dont la moitié concerne la wilaya de Skikda.

2- La répartition de ces flux par wilaya montre la prédominance de la wilaya de Skikda en terme d'échanges et de mobilité avec Constantine. En effet, le flux le plus élevé est enregistré entre Constantine et Skikda qui occupe le premier rang ; il est suivi par celui enregistré entre Constantine et Jijel qui occupe le deuxième rang avec 38,3% du trafic total ; alors que les flux enregistrés avec les autres wilayas varient entre 1,2% et 5,2%.

Néanmoins, le transport ferroviaire est faible et fortement concurrencé par le transport routier pour différentes raisons dont les principales sont :

- Les coûts sont moins avantageux.
- Le temps et les délais sont plus longs.

²³ Direction de la SNTF. op. cit.

Carte n°13 : le réseau ferré en Algérie.

Carte n°14 : répartition des flux de passagers par train.

II-1-1-2-Le transport aérien :

Actuellement, l'Algérie possède 29 aéroports qui assurent le transport de marchandises ainsi que celui des passagers sur le réseau domestique et international.

Le Sud possède, à lui seul, 16 aéroports qui sont répartis à travers six wilayas comme suit :

- 4 aéroports à Ouargla (Hassi Messaoud, Ouargla, Hassi R'mel et Touggourt).
- 3 aéroports à Illizi (Djanet, Illizi et In Amenas).
- 3 aéroports à Tamanrasset (In Salah, In Guezzam et Tamanrasset).
- 3 aéroports à Adrar (Timimoun, Bordj Bedj Mokhtar et Adrar).
- 2 aéroports à Ghardaia (EL Golea et Ghardaia).
- 1 aéroport à Tindouf.

L'ensemble des aéroports a enregistré, en 2000, 6,3 millions de passagers sur les deux réseaux, dont 3,8 millions sur le réseau national.

II-1-1-2-1-Répartition du trafic passager par EGSA :

La répartition du trafic passager par EGSA (entreprise de gestion des services aéroportuaires) montre la prédominance de l'EGSA/Alger comme l'indique le tableau suivant :

Tableau n°16 : répartition du trafic passager par EGSA. 2000

EGSA	Trafic		Total
	NATIONAL	INTERNATIONAL	
EGSA. Alger	2 525 259	1 498 489	4 023 748
EGSA. Oran	863 909	379 637	1 243 546
EGSA. Constantine	457 360	674 063	1 131 423
Total Général	3 846 528	2 552 189	6 398 717

Source : ministère des transports.

En effet, l'EGSA Alger détient 65,7% du trafic national et 58,7% du trafic international, alors que les autres EGSA se partagent le reste.

L'EGSA/ Alger assure la gestion de 14 aéroports notamment du Centre-Nord et du Sud-Est du pays, ce qui correspond à la moitié des aéroports, alors que les deux autres EGSA se partagent le reste avec 8 aéroports pour l'EGSA Oran et 6 aéroports pour l'EGSA Constantine.

La répartition du trafic passager à l'intérieur de chaque EGSA, montre la prédominance des aéroports d'Alger, Oran et Constantine. En effet, à Alger correspond 55,7% du trafic national et 91,5% du trafic international, ce qui représente 69% du trafic total de l'EGSA Alger.

Tableau n°17 : EGSA/ Alger : répartition du trafic passager par aéroport. 2000.

Aéroports	Trafic Passagers		Total
	national	international	
Alger	1 406 498	1 370 610	2 777 108
Autres aéroports	1 118 761	127 879	1 246 640
Total EGSA/Alger	2 525 259	1 498 489	4 023 748

Source : ministère des transports.

L'aéroport d'Alger détient un peu plus de la moitié du trafic national de l'EGSA et un peu plus des 9/10 du trafic international alors que 13 aéroports se partagent les parts restantes.

De plus, à l'aéroport d'Oran correspond 72,2% du trafic national et 78,2% du trafic international, soit 74,2% du trafic total de l'EGSA /Oran.

Tableau n°18 : EGSA /Oran : répartition du trafic passager par aéroport. 2000.

Aéroports	Trafic Passagers		Total
	National	International	
Oran	625 514	296 916	922 430
Autres aéroports	238 395	82 721	321 116
Total EGSA/Oran	863 909	379 637	1 243 546

Source : ministère des transports.

Par ailleurs, à l'aéroport de Constantine correspond 50,5% du trafic national et 58,2% du trafic international, soit 55,1% du trafic total de l'EGSA /Constantine.

Tableau n°19 : EGSA/Constantine : répartition du trafic passager par aéroport. 2000.

Aéroports	Trafic Passagers		Total
	National	International	
Constantine	230 870	392 492	623 362
Annaba	92 950	248 925	341 875
Tébessa	37 129	0	37 129
Biskra	35 812	24 945	60 757
Batna	18 990	7 698	26 688
Jijel	41 609	3	41 612
Total EGSA/Cne	457 360	674 063	1 131 423

Source : ministère des transports.

Il en est même pour la répartition par wilaya qui donne les mêmes résultats

II-1-1-2-2- Répartition du trafic aérien par wilaya : (2000)

II-1-1-2-2-1- Répartition du trafic national de passagers :

La répartition du trafic national de passagers est représentée dans la carte n°15 qui montre les disparités entre Alger et les autres wilayas, en terme du transport aérien de voyageurs.

En effet, Alger occupe le premier rang avec 1 406 498 passagers, soit 36,6% du trafic national total. Elle est suivie de loin par Oran et Ouargla qui occupent le 2^{ème} rang avec respectivement 625 514 et 566 933 passagers ; puis par Constantine qui occupe le 4^{ème} rang avec 230 870 passagers, soit 6% du trafic national. Alors que le reste des wilayas a enregistré un trafic inférieur à la moyenne nationale établie à 202 449 passagers.

Donc, à Alger, Oran, Ouargla et Constantine correspond près des $\frac{3}{4}$ du trafic national de passagers tandis que les autres wilayas se partagent plus du $\frac{1}{4}$ restant.

Par ailleurs, la répartition par région est comme suit :

- 2 641 924 passagers correspondent au Nord, soit 68,7 % du trafic national de passagers.
- 1 204 604 passagers correspondent au Sud, soit 31,3% du trafic national.

II-1-1-2-2-2-Répartition du trafic international de passagers :

Le trafic international de passagers a atteint, en 2000, 2 552 189 passagers, soit 39,9% du trafic total. Il concerne 15 wilayas dont 9 wilayas du Nord.

La répartition de ce trafic par wilaya est représentée dans la carte n°16, qui montre les disparités Nord/Sud ainsi que les disparités entre Alger et les autres wilayas.

En effet, le Nord détient 2 492 744 passagers sur le réseau international, soit 97,7% du trafic international total, tandis que les 2,3% qui restent se partagent entre les wilayas du Sud.

De plus, Alger occupe le premier rang avec 1 370 610 passagers sur le réseau international, soit 53,7% du trafic. Elle est suivie de loin par Constantine qui occupe le deuxième rang avec 392 492 passagers, soit 15,4% du trafic ; puis par Oran et Annaba qui occupent le troisième rang avec respectivement 296 916 et 248 925 passagers. Les autres wilayas se situent au dessous de la moyenne nationale établie à 170 146 passagers.

Alger, Constantine et Oran détiennent 80,7% du trafic international. Cela témoigne de la forte concentration de ce trafic.

Carte n°15 : répartition du trafic national de passagers par wilaya

Carte n°16 : répartition du trafic international de passagers par wilaya.

II-1-1-2-2-3-Répartition du trafic marchandises :

Le tonnage transporté en 2000, était de l'ordre de 22 194,34 tonnes. La répartition du trafic fret est représentée dans la carte n°17 qui montre les disparités entre Alger et autres wilayas. En effet, Alger détient 67% du trafic fret total, soit 14 875,75 tonnes. Elle est suivie de loin par Ouargla qui occupe le deuxième rang avec 3 082,97 tonnes ; puis par Oran avec 1 438 tonnes. Le reste des wilayas a enregistré un trafic inférieur à la moyenne nationale établie à 1 305,549 tonnes. Parmi celles-ci, Constantine a enregistré 721,42 tonnes transportées, soit 3,3% du trafic total.

Par ailleurs, la répartition par région montre les disparités Nord/Sud. En effet, le Nord détient 80,3% du trafic total, soit 17 826,69 tonnes alors que les 6 wilayas du Sud se partagent le reste, soit 19,7%.

Cependant, pour l'année 2002 nous disposons seulement des données relatives au transport aérien de l'entreprise de gestion des services des aéroports de Constantine.

II-1-1-2-3-Le trafic aérien de l'EGSA/Constantine en 2002 :

Durant l'année 2002, le trafic passager réalisé par l'EGSA/Constantine a atteint 1 572 747 passagers contre 1 131 432 pour l'année 2000.

II-1-1-2-3-1-Répartition du trafic national de l'EGSA/Constantine :

Le trafic national représente 72,7% du trafic total de l'EGSA, soit 1 143 430 passagers. La répartition de ce trafic montre les disparités entre l'aéroport de Constantine et les autres aéroports du Nord-Est algérien (cf. carte n°18). En effet, l'aéroport de Constantine occupe le premier rang avec 502 329 passagers, soit 43,9 % ; il est suivi par l'aéroport d'Annaba qui occupe le deuxième rang avec 29% ; alors que les autres aéroports, au nombre de cinq, ont un trafic inférieur à la moyenne établie à 163 347 passagers.

A Constantine et Annaba correspond un peu plus des 7/10 du trafic national dans le Nord-Est, confirmant l'effet de concentration dans les transports aériens.

II-1-1-2-3-2-Répartition du trafic international de l'EGSA/Constantine :

Le trafic international a atteint 429 317 passagers, soit 27,3 % du trafic total de l'EGSA. Il concerne quatre wilayas à savoir : Constantine, Annaba, Batna et Biskra.

Carte n°17 : répartition du trafic fret par wilaya.

La répartition de ce trafic est représentée dans la carte n°19, qui montre les disparités entre l'aéroport de Constantine et les autres aéroports du Nord-Est. En effet, l'aéroport de Constantine détient 60 % du trafic international de l'EGSA, soit 257 681 passagers.

Cependant, mis à part l'aéroport d'Annaba qui a enregistré un taux proche de la moyenne, les deux autres aéroports ont enregistré un trafic inférieur à la moyenne établie à 107 329 passagers, dont le plus faible est celui de Biskra.

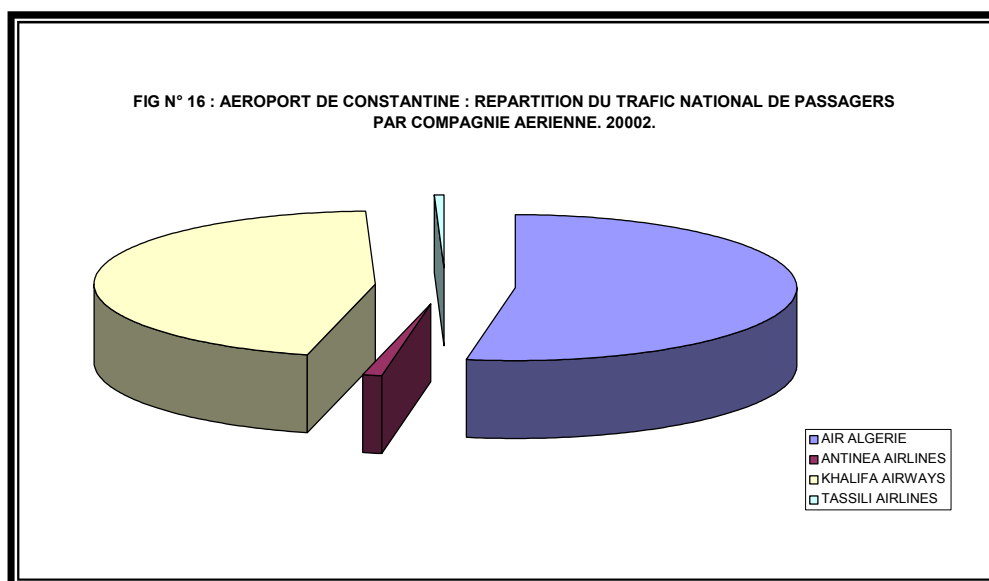
Donc, l'aéroport de Constantine détient l'essentiel du trafic de passagers sur le réseau national ou international.

II-1-1-2-4-Le trafic aérien de l'aéroport de Constantine en 2002 :

II-1-1-2-4-1-Le trafic national de l'aéroport de Constantine en 2002 :

II-1-1-2-4-1-1-Le trafic par compagnie en 2002 :

Quatre compagnies aériennes publiques et privées assurent les liaisons sur le réseau national de l'aéroport de Constantine, à savoir : Air Algérie, Khalifa Airways, Antinea Airlines et Tassili Airlines (cf. fig n°16). Air Algérie est une compagnie nationale publique qui détient l'essentiel du trafic passager sur le réseau domestique de l'aéroport de Constantine. Sa part revient, en 2002, à 52,8% du trafic national de l'aéroport, soit 264 699 passagers et ce à travers 7 lignes régulières et 3 lignes irrégulières. Il s'agit pour les lignes régulières des liaisons suivantes : Constantine-Alger ; Constantine-Oran ; Constantine-Hassi Messaoud ; Constantine-Hassi R'mel ; Constantine-In Amenas ; Constantine-Tindouf et Constantine-Tamanrasset. Pour les lignes irrégulières, il s'agit des liaisons suivantes : Constantine-Annaba ; Constantine-Biskra et Constantine-Rourdh Nouss (puit de pétrole à H. Messaoud).



Carte n°18 : NEA. Répartition du trafic national en 2002.

Carte n°19 : NEA. Répartition du trafic international en 2002.

De plus, la compagnie nationale privée, Khalifa Airways*, détient aussi une part importante dans le trafic national de passagers. A cet effet, le nombre de personnes transportées, en 2002, s'élève à 229 204 passagers, soit 45,6% du trafic national total de Constantine et ce à travers 3 lignes régulières (Constantine-Alger ; Constantine-Hassi Messaoud et Constantine-Tamanrasset). Alors que la ligne irrégulière de la compagnie concerne Adrar.

Le trafic réalisé par les autres compagnies se présente comme suit :

- 1,1% du trafic national de l'aéroport correspond à Antinea Airlines sur une ligne régulière (Constantine-Alger),
- 0,54% correspond à la compagnie Tassili Airlines, à travers une ligne régulière (Constantine-Rourdh Nouss) et deux lignes irrégulières (Constantine-Hassi Messaoud, et Constantine-Bejaia).

Les liaisons régulières assurées par toutes les compagnies aériennes sont les suivantes : Constantine – Alger ; Constantine – Oran ; Constantine - Hassi Messaoud ; Constantine - Hassi R'Mel ; Constantine - Rourdh Nouss ; Constantine - In Amennas ; Constantine – Tamanrasset ; Constantine - Tindouf.

II-1-1-2-4-1-2-Les flux du trafic national sur les lignes régulières :

Le trafic national réalisé par l'aéroport de Constantine sur les lignes régulières est de l'ordre de 501 866 passagers. Les flux de ce trafic sont représentés dans la carte n°20 qui donne les résultats suivants :

1- La répartition des flux par région montre la prédominance de la région Nord en terme de liaisons aériennes avec Constantine. En effet, 77% des flux aériens de l'aéroport de Constantine sont réalisés avec le Nord du pays, soit 386 286 passagers alors que les 23% qui restent sont répartis à travers les lignes desservant le Sud.

2- La répartition des flux par lignes montre la prédominance d'Alger en matière d'échanges et de liaisons aériennes avec Constantine. En effet, la ligne Constantine-Alger détient 73,8% du trafic national de l'aéroport de Constantine, soit 370 211 passagers transportés. Elle est suivie par la ligne Constantine-Hassi Messaoud qui occupe le deuxième rang avec 65 778 passagers.

Les flux des autres lignes sont faibles et inférieurs à la moyenne établie à 12,5%.

* Le trafic de la compagnie aérienne Khalifa Airways a été arrêté à partir de l'année 2003 sur tous les réseaux de l'aéroport de Constantine.

Carte n°20 : répartition des flux du trafic national de l'aéroport de Constantine.2002.

Aux lignes Constantine-Alger et Constantine-H.Messaoud correspond près des 9/10 des flux du trafic national de l'aéroport de Constantine tandis que 6 lignes se partagent la part restante.

II-1-1-2-4-2-Le trafic international de l'aéroport de Constantine (2002) :

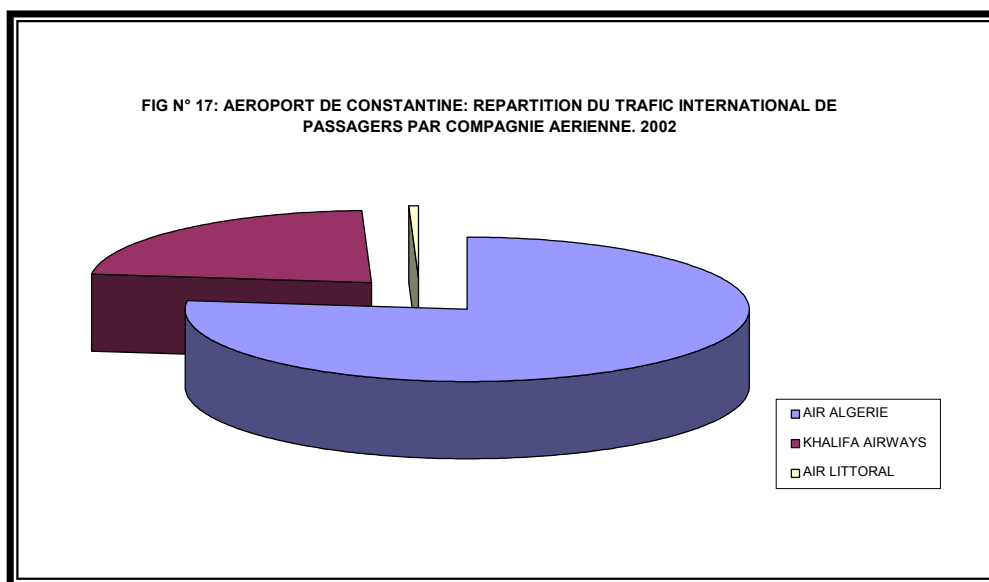
II-1-1-2-4-2-1- Le trafic par compagnie :

Le trafic passagers de l'aéroport de Constantine sur le réseau international est assuré par trois compagnies aériennes à savoir : Air Algérie, Khalifa Airways et Air littoral.

En effet, Air Algérie détient 76,8% du trafic international de l'aéroport de Constantine, soit 198 010 passagers et ce à travers dix lignes dont 4 sont régulières (Djeddah, Lyon, Marseille et Paris). Alors que les lignes irrégulières concernent Mulhouse, Genève, Lille, Metz, Nice et Luxembourg.

De plus, la compagnie Khalifa Airways détient une part considérable dans le trafic international de Constantine en 2002. Sa part s'élève à 22,8%, soit 58 557 passagers transportés sur 3 lignes régulières (Lyon, Marseille et Mulhouse) et 3 lignes irrégulières (Istanbul, Nantes et Monastir). Et enfin, Air Littoral dispose de 0,4% qui restent, soit 1 114 passagers sur une seule ligne (Constantine-Nice).

Donc, un peu plus des 3/4 du trafic international de l'aéroport de Constantine en 2002, correspondent à Air Algérie, près du quart (1/4) à Khalifa Airways et le reste correspond à Air littoral (cf. figure n°17).



Autrement dit, Air Algérie et Khalifa Airways détiennent 99,6% du trafic international de l'aéroport de Constantine, en 2002, alors que Air Littoral dispose d'une part très faible et insignifiante.

L'ensemble de ces compagnies assure les liaisons régulières suivantes : Constantine-Marseille ; Constantine-Lyon ; Constantine-Paris ; Constantine-Mulhouse ; Constantine-Djeddah ; Constantine-Nice. Alors que les liaisons irrégulières sont les suivantes : Constantine - Genève ; Constantine- Lille ; Constantine- Istanbul ; Constantine- Metz ; Constantine- Monastir ; Constantine- Nantes ; Constantine- Luxembourg.

II-1-1-2-4-2-2-Les flux du trafic international :

Le trafic international réalisé par l'aéroport de Constantine, en 2002, sur les lignes régulières est de l'ordre de 251 014 passagers. Les flux de ce trafic sont représentés dans la carte n°21 qui donne les résultats suivants :

1- La répartition des flux par pays montre la prédominance de la France en terme de connexion avec l'aéroport de Constantine. En effet, la France détient 92,2% du trafic international de Constantine sur les lignes régulières. La part restante concerne l'Arabie Saoudite.

2- La répartition par ville montre la prédominance de Marseille en terme de liaisons aériennes avec Constantine. En effet, la ligne Constantine-Marseille détient le flux le plus élevé avec 97 975 passagers, soit 39%. Elle est suivie par la ligne Constantine-Lyon qui vient en second lieu avec 25,1% des flux ; puis par la ligne Constantine-Paris qui vient en troisième lieu avec 17,8%. Les autres lignes ont enregistré un trafic inférieur à la moyenne établie à 41 554 passagers.

Pour les lignes irrégulières, le trafic international de l'aéroport de Constantine est de l'ordre de 6 667 passagers, soit 2,6% du trafic international de l'aéroport.

Cependant, le flux le plus élevé est enregistré sur la ligne Constantine-Lille qui détient 47% du trafic international sur les lignes irrégulières, soit 3 134 passagers. Alors que le flux le plus faible est enregistré sur la ligne Constantine-Luxembourg avec 265 passagers seulement, soit 4%.

En conclusion, l'aéroport de Constantine occupe une place très importante dans le pays ainsi que dans le Nord-Est algérien .En effet, il est :

Carte n°21 : répartition des flux du trafic international de l'aéroport de Constantine.2002.

- Le troisième aéroport à l'échelle nationale, après ceux d'Alger et d'Oran, il a réalisé 6% du trafic national total et 15,7% du trafic international en 2000, ce qui correspond à 9,7% du trafic total.
- Le premier aéroport au niveau du Nord-Est algérien : il a réalisé en 2000 ; 50,5% du trafic national et 58,2% du trafic international, soit 55,1% du trafic total de l'EGSA. Alors qu'en 2002, il a réalisé 43,9% du trafic national et 60% du trafic international, soit la moitié du trafic total de l'EGSA.
- L'aéroport de Constantine assure la connexion de Constantine avec les principales villes du Nord et du Sud du pays sur le réseau domestique.

Il réalise, en outre, les liaisons aériennes de Constantine avec Djeddah et les principales villes françaises sur les lignes régulières du réseau international ainsi qu'avec quelques villes européennes et une ville tunisienne sur les lignes irrégulières.

II-2-Les télécommunications :

Les télécommunications font partie de la vie d'un nombre croissant de personnes dans le monde. Pour la plupart des utilisateurs des pays développés et pour un nombre de plus en plus grand dans les pays en développement, le téléphone est un objet usuel. Il est devenu un outil indispensable de la vie, au 20^{ème} siècle, au même titre que la voiture ou la télévision.

Les télécommunications représentent un poids économique énorme à cause de leur influence sur le développement. Elles réduisent les distances sur terre et créent de nouvelles artères d'échanges de données électroniques à grande vitesse. Elles sont utilisées dans plusieurs secteurs tels que l'enseignement (l'enseignement à distance : vidéoconférence, etc) et la santé (télémédecine).

Leurs ramifications sociales sont multiples : le téléphone mobile, la télévision par satellite et l'Internet constituent quelques exemples seulement des mutations qu'opèrent les télécommunications dans la façon de communiquer, de s'informer ou d'exécuter des opérations commerciales.

Les télécommunications sont, en outre, favorables à l'environnement. En effet, communiquer des informations par la voie électronique est une solution presque plus écologique que déplacer des biens et des personnes.

Les télécommunications mondiales sont dominées par :

- L'émergence des services de l'Internet et du multimédia. En effet, les services Internet avec 35 millions d'utilisateurs en 1996¹, ont connu une croissance annuelle de 60% pour atteindre 210 millions d'utilisateurs environ à la fin 2000², alors que les services multimédia à large bande (télémédecine, téléenseignement, télé achat, etc) sont appelés à accroître avec le développement des accès radio à haut débit de 3^{ème} génération.
- L'accroissement des services de données par rapport aux services téléphoniques.
- La prédominance des réseaux radiocellulaires fixes et mobiles par rapport aux réseaux filaires.
- La prédominance des services mobiles par rapport aux services fixes. Ils connaissent un taux d'accroissement de 35% par an pour atteindre à la fin 2000, 500 millions d'abonnés dont la moitié pour le GSM³.

¹ Union internationale des télécommunications. *Rapport sur le développement mondial des télécommunications*. Genève. 1994.

² idem.

³ idem.

II-2-1- Les télécommunications en Algérie :

Le réseau national se caractérise par⁴ un déficit important en raccordement téléphonique, une densité téléphonique faible (5,4%), un taux de numérisation insuffisant (66%), un nombre d'abonnés aux réseaux radiocellulaires faibles et en deçà de la moyenne régionale et internationale, un service de transmission de données insuffisant et une qualité de service moyenne. Par contre, il présente des atouts et des potentialités méritoires, notamment : une infrastructure de base suffisamment établie, une couverture nationale assez importante, un maillage et une sécurisation renforcés et un potentiel important de personne d'encadrement, de maîtrise et d'exécution.

L'Algérie, afin de développer son réseau de télécommunications, a procédé à l'ouverture du secteur au capital privé national et étranger. Pour cela, elle s'est dotée d'une autorité de régulation, ARPT, autorité de régulation de la poste et des télécommunications. Cette institution indépendante, financièrement autonome, veillera essentiellement à la transparence et à garantir une concurrence loyale entre opérateurs ; au respect des aspects réglementaires et législatifs ; au contrôle et à la tarification de toutes les transactions.

Dans la perspective d'une libéralisation inévitable des prix, l'ARPT intervient sur les tarifs d'interconnexion et dans l'encadrement des prix pour protéger les usagers de ce secteur contre des hausses injustifiées.

L'Algérie connaît une libéralisation progressive du secteur. En effet, deux opérateurs étaient présents : Algérie Telecom et Orascom Telecom.

II-2-1-1- Le téléphone fixe :

Le nombre d'abonnés au téléphone fixe en Algérie a presque triplé en trois ans. Il est passé de 1 397 000 en 1998⁵ à 3 679 677 en 2001⁶. Mais le taux national d'équipement en téléphone reste extrêmement faible. En effet, ce sont les administrations, les commerces, les services et les entreprises qui sont les mieux équipés en téléphone fixe avec un taux d'abonnement de plus de 70% en 1997⁷. Tandis que seulement 23% des ménages sont raccordés⁸.

⁴ MEKRAOUI. M. « Vers un service multimédia ». in *Mutations*, revue trimestrielle éditée par la CACI. N° 30. décembre 1999. p18.

⁵ Ministère des PTT.

⁶ idem.

⁷ ACOM. *Algéroscope. L'Algérie en chiffres*. Annuaire économique et social. Alger. 2002. p25.

⁸ idem.

En outre, par type d'habitat, les immeubles sont plus raccordés que les maisons individuelles. Ceci est facilité par les économies d'échelle que permet ce genre de raccordement.

De plus, les zones urbaines sont mieux équipées que les zones rurales. En effet, les wilayas où existent de fortes concentrations urbaines sont les mieux dotées, ainsi que celles situées dans le Sud du pays où d'autres facteurs, tel l'intérêt économique ont pu influencer sur un meilleur équipement, comme le confirme la répartition par wilaya.

II-2-1-1-1- Répartition des abonnements au téléphone fixe par wilaya :

La répartition des abonnements au téléphone fixe, en 2001, par wilaya est représentée dans la carte n°22 qui montre les disparités Nord / Sud et les disparités entre Alger et les autres wilayas. En effet, la répartition par région se présente comme suit :

- Le Centre-Nord : 38,4% des abonnements.
- Le Nord-Est : 31,05% des abonnements.
- Le Nord-Ouest : 21,04% des abonnements.
- Le Sud : 9,5% des abonnements.

Le Nord détient les 9/10^{ème} des abonnements au téléphone fixe tandis que les wilayas du Sud se partagent la part restante.

De plus, de la part qui correspond au Nord-Est, 13,2% appartiennent à Constantine ; Alger détient 47,3% des abonnements du Centre-Nord ; Oran 28,2% des abonnements du Nord-Ouest et Ouargla 23,3% des abonnements du Sud. Ces chiffres montrent la prédominance des grandes villes.

Il en est de même pour la répartition par wilaya qui montre la prédominance d'Alger à l'échelle nationale en terme de téléphonie fixe. En effet, Alger vient en premier lieu avec 668 920 abonnés, soit 18,2% des abonnements. Elle est suivie de loin par Oran avec 218 057 abonnés, soit 5,9% des abonnements ; puis par Constantine et Sétif avec respectivement 151 009 et 122 432 abonnés, soit respectivement 4,1% et 3,3% des abonnements.

Donc, Alger, Oran et Constantine détiennent 28,2% des abonnements, soit plus du ¼ tandis que les autres wilayas se partagent moins des ¾ restants.

Les wilayas les plus raccordées aux réseaux de téléphonie fixe sont généralement les wilayas qui correspondent aux grandes villes où l'intérêt économique nécessite un bon équipement. La répartition par wilaya semble répondre à une certaine logique géographique des grandes villes/petites villes.

Carte n°22 : répartition des abonnements au téléphone fixe/wilaya.

Concernant Constantine, elle est mieux équipée en téléphone fixe. En effet, avec 151 009 abonnés, soit 4,1% des abonnements, elle occupe le troisième rang à l'échelle nationale après Alger et Oran, et le premier rang à l'échelle du Nord-Est algérien avec 13,2% des abonnements de la région.

De plus, avec 1,1 téléphone par ménage, soit 11 téléphones pour 10 ménages qui est proche de la moyenne nationale (12 téléphones pour 10 ménages), les besoins de ses ménages, en terme de raccordements au téléphone fixe, semblent être satisfaits.

II-2-1-2- Le mobile :

L'introduction du système GSM, Global System for Mobile communication, dans le monde des télécommunications a révolutionné le concept de la communication téléphonique. Aujourd'hui, grâce à cette technologie avancée, se déplacer n'est plus incompatible avec communiquer car l'abonné GSM est joignable partout.

Mais, les abonnés au téléphone mobile se concentrent dans les pays développés. Les 24 pays industrialisés de l'OCDE représentent plus de 90% du parc des téléphones mobiles, contre juste 70% de celui des lignes téléphoniques principales.

Le réseau GSM en Algérie, en l'occurrence, le réseau AMN (Algerian Mobile Network) a été installé en janvier 1999 et ouvert au public en février de la même année. Dès lors la demande a connu un afflux massif ce qui a conduit à une extension du réseau et par là même à la fourniture de l'ensemble des services offerts par ce nouveau système.

En effet, le réseau AMN offre une large gamme de services notamment (le service de téléphonie, la messagerie courte, le roaming international, le transfert d'appel, l'appel en attente, la conférence multipartie, le service fax, la transmission de données, etc).

Par les avantages qu'il offre, le téléphone mobile suscite immédiatement un engouement auprès des fonctionnaires, des opérateurs de commerce et des hommes d'affaires.

A cet effet, le nombre d'abonnés reliés au réseau de téléphonie mobile est de l'ordre de 130 282 à l'échelle nationale, en 2002, dont 4000 abonnements pour le système Thuraya ou GMPCS* .

* GMPCS : Global Mobiles Personnel for Communication by Satellite (mobile personnel pour communication par satellite).

Le réseau Algérie Telecom couvre l'ensemble du territoire national alors que le nombre d'abonnés est faible, seulement 130 282 abonnés (GSM + Thuraya) sont reliés alors que la demande en instance est élevée.

Toutefois, ces abonnements ne sont pas répartis équitablement entre les différentes wilayas du territoire national, comme le montre la répartition par wilaya.

II-2-1-2-1- Répartition des abonnements au téléphone mobile par wilaya :

Il est important de signaler que les effectifs de Orascom Telecom ne sont pas pris en considération par manque de données.

En effet, Orascom Telecom est le premier opérateur étranger à obtenir une licence après l'ouverture du secteur des télécommunications et ce à travers sa filiale OTA. Cet opérateur égyptien est commercialement dénommé Djezzy GSM.

En 2002, le réseau couvre 30 wilayas et offre le service roaming qui permet la connexion avec 52 pays dans le monde. Durant la même année, le nombre d'abonnés était estimé à 500 000 abonnés, soit presque 5 fois le nombre d'abonnés raccordé à Algérie Telecom.

Avec un nombre d'abonnés qui dépasse 1,5 millions, le réseau couvrira, en fin 2004, l'ensemble du territoire national. Cette couverture est surfacique au Nord, linéaire (le long des voies de communications) dans les Hautes plaines et ponctuelle au Sud (cf. carte n°23).

La répartition des abonnements au téléphone mobile par wilaya est représentée dans la carte n°24, qui montre les disparités entre le Nord et le Sud et entre Alger et les autres wilayas.

En effet, Alger se détache de l'ensemble des wilayas avec 75 251 abonnés, soit 57,8% du total. Elle est suivie par Constantine et Oran qui viennent en deuxième position avec respectivement 3,1% et 5% du total, soit respectivement 4 039 et 6 530 abonnés ; puis par Tipaza qui vient en troisième position avec 2 795 abonnés, soit 2,1% du total. Enfin, les autres wilayas, au nombre de 44 ont enregistré un abonnement inférieur à la moyenne nationale établie à 2 714 abonnés, soit 2,1% du total.

Donc, Alger détient à elle seule plus de la moitié des abonnements au téléphone mobile alors que les autres wilayas se partagent moins de l'autre moitié. De plus, si on considère Alger et sa périphérie (Blida, Boumerdès, Tipaza) ce taux s'élève à 63,7%, soit près des $\frac{2}{3}$ des abonnements.

Carte 23 : couverture du réseau Djezzy.

Alger et sa périphérie, Oran et Constantine, détiennent l'essentiel des abonnements, soit plus des 7/10^{ème} alors que les autres wilayas, au nombre de 42, se partagent la part restante, confirmant la primauté des grandes villes.

Par ailleurs, le Nord détient 125 716 abonnés, soit 96,5% du total des abonnements alors que le Sud ne dispose que de 4 566 abonnés, soit 3,5% du total.

II-2-1-2-2- Répartition des abonnements au téléphone mobile par habitant :

La répartition des abonnements au téléphone mobile par habitants est représentée dans la carte n°25, qui confirme les disparités entre les nantis de téléphones mobiles et les défavorisés, car ce sont généralement les wilayas des grandes villes ou bien celles qui ont une faible population qui enregistrent les taux de pénétration des téléphones mobiles par habitants les plus élevés.

En effet, les wilayas : Alger, Tindouf et Illizi ont un taux de pénétration des téléphones mobiles qui varie entre 10 à 29 pour 1 000 habitants. En second lieu, viennent Constantine, Oran, Tipaza, Boumerdès et Ouargla qui ont un taux faible, 4 à 6 téléphones pour 1 000 habitants. Enfin, les autres wilayas ont enregistré un taux de pénétration au téléphone mobile très faible.

D'une manière générale, le taux national de pénétration des téléphones mobiles est très faible comparativement au taux mondial qui était estimé en 1992 à un téléphone pour 244 habitants⁹.

Concernant Constantine, elle est mieux équipée en téléphonie mobile comparativement aux autres wilayas. En effet, avec 4 039 abonnés (Algérie Telecom), soit 3,1% des abonnements, elle occupe le troisième rang à l'échelle nationale après Alger et Oran. Elle est classée première à l'échelle du Nord-Est du pays, mais son taux de raccordement au téléphone mobile, soit 5 téléphones pour 1 000 habitants qui est supérieur à la moyenne nationale, est faible et ne répond pas à tous les besoins de la population.

⁹ Union internationale des télécommunications. op. cit.

Carte 24 : répartition des abonnements au téléphone mobile par wilaya.

Carte 25 : répartition par wilaya des abonnements au téléphone mobile /habitants

II-2-1-3- L'Internet :

L'Internet constitue la grande technique qui a révolutionné le monde des télécommunications. En effet, depuis son apparition dans les années 1990, le nombre d'utilisateurs n'a cessé de croître pour atteindre 210 millions environ à la fin 2000.

Ainsi, il trouve un grand succès non seulement chez les particuliers mais également dans tous les secteurs notamment : les banques, la presse, le tourisme, les entreprises, l'enseignement, les éditeurs de livres ou de musique, etc.

L'Internet est une immense banque de données. Textes, données, images, sons et de la vidéo sont disponibles en abondance. Il permet la transmission des données, le développement du travail à distance et le commerce par téléachat. Il est aussi économique car les connexions sont locales.

Internet a fait son apparition en Algérie en 1997. Les services Internet sont offerts par plusieurs opérateurs.

Concernant le nombre d'abonnés Internet, il n'est disponible que pour deux opérateurs (CERIST et EEPAD) qui ont, en 2002, 36 195 et 18 529 abonnés respectivement, soit un total de 54 724 abonnés.

Cependant, le nombre d'abonnés par wilaya n'est disponible que pour un opérateur dont le réseau couvre 13 wilayas en Juillet 2002, comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°20 : nombre d'abonnés Internet à CERIST en 2002.

Wilaya	Abonnés	Wilaya	Abonnés
Alger	18 084	M'sila	1 004
Bejaia	4 185	Biskra	877
Constantine	2 561	Boumerdès	701
Batna	2 348	Jijel	548
Ouargla	2 138	Bordj. B. A	529
Annaba	1 944	Blida	171
Oran	1 105	Total	36 195

Source : CERIST.

II-2-1-3-1- Répartition des abonnements Internet par wilaya :

La répartition des abonnements par wilaya confirme les disparités Nord/Sud et la prédominance d'Alger en terme d'accès à Internet. En effet, aux wilayas du Nord correspond 94,1% des abonnements Internet alors que le reste correspond à Ouargla.

De plus, la répartition par wilaya confirme les disparités entre Alger et les autres wilayas. En effet, Alger détient 49,96% des abonnements. Elle est suivie par Bejaia avec 4 185 abonnés, soit 11,6% des abonnements, puis par Constantine, qui vient en troisième lieu avec 2 561 abonnés, soit un taux de l'ordre de 7,1%.

Enfin, les 10 wilayas qui restent ont enregistré un taux inférieur à la moyenne nationale établie à 2 784 abonnés.

II-2-1-3-2- Répartition par wilaya des abonnements / habitants :

La répartition par wilaya des abonnements/habitants, comme l'indique le tableau ci-dessous, montre qu'Alger est première avec un taux de pénétration de 70 abonnés pour 10 000 habitants, suivie par Bejaia et Ouargla qui occupent le deuxième rang avec 50 abonnements pour 10 000 habitants.

Tableau n°21 : nombre d'abonnés / 10 000 habitants par wilaya.

Wilaya	Abon/10 000 h		
Alger	70	Biskra	15
Bejaia	50	M'sila	12
Ouargla	50	Boumerdès	10
Annaba	35	Jijel	10
Constantine	32	Bordj. B. A	10
Batna	14	Oran	9
		Blida	2

Source : CERIST.

Annaba et Constantine viennent en troisième position avec un taux de pénétration de 35 et 32 abonnements pour 10 000 habitants. Alors que, les autres wilayas ont un taux de pénétration inférieur à la moyenne établie à 25 abonnements pour 10 000 habitants.

Le nombre d'abonnés connectés à Internet en Algérie ainsi que le taux de pénétration restent faibles comparativement aux pays de la Méditerranée notamment.

Concernant Constantine, elle est classée troisième à l'échelle nationale après Alger et Bejaia, en terme de connexion à Internet avec 7,1% du total. Son taux est proche de la moyenne nationale, mais il est faible par rapport à Alger.

Cependant, elle occupe le cinquième rang, après Alger, Bejaia, Ouargla et Annaba, par le taux de pénétration.

III -Les fonctions :

III -1-Les services :

III -1-1-Les banques :

Nerf de l'économie, le secteur bancaire reste le véritable régulateur de la circulation monétaire. En effet, l'une de ses principales fonctions consiste à être le vecteur de montants, de délais et de risques entre épargnants et investisseurs et ce en fournissant de l'argent et des informations. Dans les affaires de crédits et de dépôt, la banque joue le rôle d'intermédiaire en remettant l'argent déposé, par les clients, sous forme de crédit à ses clients.

Quand elle octroie des crédits, exécute des opérations de paiement, prend des dépôts en charge, effectue des placements, etc, une banque crée de la valeur pour ses clients, collaborateurs, fournisseurs, et actionnaires. Donc, elle ne se distingue guère des autres entreprises, la différence majeure réside dans un potentiel de risque très élevé en cas d'effondrement car si cela devait se produire, c'est l'ensemble du secteur économique qui serait menacé. Les banques sont d'une importance majeure pour l'économie car elles constituent la principale source de financement pour le développement économique.

III-1-1-1- Le secteur bancaire en Algérie :

L'Algérie disposait, il y a un peu plus de dix ans, d'un secteur bancaire qui fonctionnait et évoluait en tant qu'instrument privilégié au service de l'économie publique et de la planification centralisée. L'activité bancaire était exclusivement tournée vers le bon fonctionnement des entreprises publiques, qui représentaient l'essentiel de l'économie algérienne.

Mais, depuis la loi sur la monnaie et le crédit du 14.04.1990, un nouvel environnement financier et bancaire plus conforme à la libéralisation de l'économie de sa tutelle administrative, a commencé à se mettre en place. Cette loi a introduit, pour la première fois en Algérie, la rationalité et les règles bancaires universelles en fixant le cadre global d'exercice de la concurrence et en faisant de la Banque d'Algérie la véritable autorité monétaire. Cette dernière, devait dès lors assurer les conditions les plus favorables à un développement ordonné de l'économie nationale tout en veillant à la stabilité et au bon fonctionnement du système bancaire.

Les banques et établissements financiers sont devenus, au terme de cette loi, des personnes morales, constitués sous forme de sociétés par actions, disposant d'un capital social et d'une

autonomie financière. Elles peuvent, en plus des opérations classiques traditionnelles, recevoir du public des fonds destinés à être placés en participation auprès d'une entreprise, comme elles peuvent prendre et détenir elles-mêmes des participations des entreprises existantes ou en voie de création. Elles peuvent également procéder à l'émission, dans le public et sur le territoire national, d'emprunts en moyen et à long terme, et mobiliser des concours d'origine externe.

De plus, cette loi a créé de nouveaux organes d'encadrement et de dynamisation du système bancaire et financier, tels que le conseil national de la monnaie et du crédit (CNMC), la commission bancaire, la centrale des risques, et l'association des banques et des établissements financiers (ABEF).

Enfin, la loi sur la monnaie et le crédit a ouvert l'espace bancaire algérien aux banques et institutions financières nationales ou étrangères.

III-1-1-2 Constitution du système bancaire algérien :

Le système bancaire algérien compte actuellement 31 institutions bancaires et financières entre banques publiques, privées nationales et étrangères et institutions financières spécialisées.

Les banques publiques :

Couvrant un réseau de plus de 900 agences¹, les banques publiques ont joué un rôle prépondérant dans le développement économique du pays. Elles sont toutes engagées, actuellement, dans un important programme de mise à niveau et de modernisation des entreprises nationales.

Il s'agit notamment de :

- La banque Extérieure d'Algérie (BEA),
- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR),
- La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP),
- La Banque Nationale d'Algérie (BNA),
- Le Crédit Populaire Algérien (CPA),
- La Banque de Développement Locale (BDL),
- La Banque Algérienne de Développement (BAD),
- La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA).

¹ BOUYAKOUB. F (PDG de la BADR) in *La nouvelle république* du Samedi 27.06.2002. N° 1331.

Les banques privées nationales et étrangères :

Ces institutions ont l'avantage de démarrer leurs activités dans le cadre d'une économie ouverte. La plupart sont beaucoup plus tournées vers des activités de banques d'affaires et de commerce extérieur que des activités de banques de détail.

Il s'agit pour les banques algériennes de :

- La Mouna Banque,
- L'Union Bank,
- El Khalifa Bank*,
- La Banque Commerciale et Industrielle d'Algérie (BCIA)*,
- La Compagnie Algérienne de Banque (CAB),

Pour les banques étrangères, il s'agit de :

- La Banque El Baraka d'Algérie (Arabie Saoudite / Algérie),
- L'Arab Banking Corporation (ABC), (Bahrein),
- La Citibank (Etats-Unis),
- Natexis (France),
- La Banque Nationale Populaire (BNP-Paribas),
- El Rayan Bank (Quatar),
- La Société Générale,
- La Banque du Maghreb Arabe pour l'Investissement et le Commerce (BAMIC),
- Trust Bank,
- Algérien International Bank (AIB),
- La Banque Générale Méditerranéenne.

Les institutions financières spécialisées :

Ces institutions remplissent essentiellement deux fonctions à savoir : l'octroi des financements spécialisés ou la prise des participations dans des projets et des entreprises et la prévision des risques par des dispositifs de garantie appropriés afin de permettre aux banques d'atténuer les risques d'insolvabilité. Il s'agit de :

- La Caisse Nationale du Logement (CNL),
- La Société de Refinancement Hypothécaire (SRH),
- La Société de Garantie du Crédit Immobilier (SGCI),

(*) La Banque Khalifa et la BCIA ont été dissoutes en 2003.

- La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX),
- La Caisse de Garantie des Marchés Publics (CGMP),
- La Financière Algéro-Européenne de Participation (FINALEP),
- La Sofinance.

III-1-1-3- Répartition des établissements bancaires par wilaya :

Le réseau bancaire algérien, constitué de banques publiques et privées nationales et étrangères, s'étale sur toutes les wilayas mais avec des disparités Nord/Sud, grandes villes/petites villes. Ainsi, les wilayas où il y a une grande activité économique et donc une grande circulation des flux financiers, sont les mieux équipées en infrastructure bancaire.

Au Nord du pays correspondent 92,6% de l'ensemble des institutions bancaires contre 7,4% pour le Sud. (cf. carte n°26).

Dans l'ensemble, Alger dispose à elle seule de 164 établissements, soit 14,8% de l'ensemble des institutions bancaires. Et si on prend Alger et sa périphérie, c'est-à-dire Alger, Tipaza, Blida et Tizi Ouzou, le nombre s'élève à 271 établissements soit 24,43% de l'ensemble des institutions bancaires. Oran et Tlemcen occupent le 2^{ème} rang avec respectivement 66 et 47 établissements, soit respectivement un taux d'implantation des institutions bancaires égale à 5,95% et 4,23%. Au troisième rang, viennent Sétif, Bejaia et Constantine avec 34 établissements pour Sétif et Bejaia et 30 pour Constantine, soit un taux qui varie entre 2,7% et 3,1%.

Ouargla se trouve au dessus de la moyenne nationale et cela s'explique par l'importance de cette wilaya dans l'économie nationale ainsi que par l'implantation de plusieurs entreprises internationales dans le cadre des investissements directs étrangers dans les hydrocarbures. Ces entreprises internationales sont souvent accompagnées d'une implantation d'institutions bancaires et financières étrangères.

Cependant, Alger ne se caractérise pas seulement par l'existence d'un grand nombre d'établissements à l'échelle nationale mais aussi par l'implantation de l'ensemble des banques publiques et privées nationales et étrangères. Par contre, les autres wilayas, ne disposent que de quelques banques publiques ou nationales privées.

Concernant Constantine, le nombre d'institutions implantées, publiques et privées, est supérieur à la moyenne nationale, mais il reste faible par rapport au total général et comparativement à Alger et à d'autres wilayas.

Carte 26 : répartition des banques par wilaya.

Carte 27 : répartition des banques par chef-lieu de wilaya.

A cette faiblesse, enregistrée dans les institutions implantées dans la wilaya de Constantine, s'ajoute, à l'exception d'El Baraka Bank, l'absence des institutions bancaires étrangères qui permettent le financement des investissements, l'accès aux flux financiers et une grande ouverture sur l'économie mondiale.

III-1-1-4- Répartition des établissements bancaires par chef-lieu de wilaya :

La répartition des établissements bancaires et financiers par chef-lieu de wilaya (cf. carte n°27) répond à une logique marchande et territoriale car les chefs-lieux de wilayas détiennent le nombre le plus élevé d'institutions bancaires. En effet, sur 164 banques implantées dans la wilaya d'Alger, 148 le sont au chef-lieu de la wilaya, soit 90,24%. La ville d'Oran abrite 75,8% des banques de la wilaya et Constantine 57,1%.

Dans l'ensemble, les chefs-lieux de wilayas détiennent l'essentiel des institutions bancaires de leur wilaya.

Concernant Constantine, le chef-lieu de la wilaya est bien doté en matière des institutions bancaires par rapport à l'ensemble, car il se situe au dessus de la moyenne nationale. Il correspond à presque le double de la moyenne nationale.

Il est proche de ceux des wilayas d'Annaba et Tlemcen, mais, il est faible par rapport à celui d'Oran et d'Alger.

III-1-2- Le poids du secteur tertiaire dans l'économie :

L'économie mondiale connaît, depuis plusieurs décennies, une tertiarisation croissante des activités. On parle aujourd'hui, d'économie et de sociétés, postindustrielles dominées par les services.

En effet, le tertiaire est un ensemble mal défini, incluant toutes les activités n'appartenant pas au secteur primaire ou secondaire. Autrement dit, il regroupe les activités de commerce (échange de marchandises), de transports et de services aux entreprises ou aux particuliers.

On classe généralement les services en deux catégories :

- Les services marchands dont le but est de rapporter de l'argent (professions libérales, spectacles, tourisme, assurances, banques, gestion, conseil, transport et télécommunication).
- Les services non marchands financés par l'impôt et gérés par l'Etat ou les collectivités locales (éducation, police, santé, administration).

Le poids du tertiaire dans l'économie s'est considérablement accru. Dans les économies industrialisées, la valeur ajoutée des services est supérieure à 60% de la production totale, soit par exemple, 70% en Australie, 71% en France, 60% au Japon et 72% aux Etats-Unis¹. Les services représentent, dans les marchés émergents, plus de la moitié de la production économique, avec 55% dans la République Tchèque, 59% en Hongrie, 54% en Pologne².

Le secteur des services est aussi le segment le plus large de la production économique de plusieurs pays en développement.

En outre, le secteur tertiaire contribue à la création d'emploi. Il occupe 70% des actifs. En effet, il occupe plus de la moitié de la population active dans les pays de la triade (Etats-Unis, le Japon et l'Union Européenne). A titre d'exemple, il :

- occupe 73,3% de la population active des Etats-Unis, en 1995, et réalise ainsi 72% de son PIB³. Il représente en valeur 30% des exportations américaines ;
- emploie 61,7% de la population active Japonaise, en 1996, et fournit près de 58% du PIB⁴ ;
- domine l'économie européenne. Les activités concernant le commerce, les transports, les télécommunications, les banques, les assurances et les services aux entreprises,

¹ Commission des politiques du commerce et de l'investissement internationaux. « Avantages de la libération du commerce de services » in www.iccwbo.org. 7 Septembre 1999.

² idem.

³ Microsoft Encarta.2003.

⁴ idem.

représentent la moitié du PIB de l'Union Européenne et occupe les 2/3 des actifs Européens⁵.

En outre, dans les pays de l'Union Européenne, le secteur tertiaire :

- occupe 59% de la population active en Allemagne et fournit 65,4% du PIB⁶ (Produit Intérieur Brut).
- représente 70% du PNB (Produit National Brut) de la France, en 1995, et participe à 38% aux exportations⁷. En 1997, les chiffres clés du tertiaire en France sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°22 : importance du secteur tertiaire en France

Part dans la population active	70%
Part dans la consommation des ménages	36,8%
Part dans le nombre d'entreprises	73%
Part dans le nombre d'affaires	69,4%
Part dans la création d'entreprises	78,3%
Part dans la valeur ajoutée	70,9%

Source : document Internet, source non disponible.

De plus, il constitue le secteur qui crée le plus d'emplois dans les pays de la périphérie mais ces emplois ne dépassent pas la moitié des actifs. A titre d'exemple, le tertiaire :

- emploie 46,9% de la population active de la Malaisie, en 1993, et représente environ 40% du PIB⁸.
- occupe 31,5% de la population active Chinoise et fournit 33,2% du PIB⁹.
- emploie 41% des actifs Marocains et contribue pour 49% à la formation du PIB¹⁰ en 1995.

Le développement des activités tertiaires s'explique par plusieurs facteurs :

1. La hausse du niveau de vie et l'accroissement du temps libre ont créé de nouveaux besoins notamment le tourisme.
2. La généralisation du travail féminin, notamment dans les pays riches, a entraîné l'apparition de nouvelles activités (garde d'enfants, restauration, ménage, etc).

⁵ Microsoft Encarta. op. cit.

⁶ idem.

⁷ idem..

⁸ idem.

⁹ idem.

¹⁰ idem.

3. L'urbanisation favorise les services (proximité, transports).
4. Les entreprises consomment également de plus en plus de services (conseil, recherche, publicité).

III-1-2-1- Le secteur tertiaire en Algérie :

En Algérie, le secteur tertiaire occupe 48,3% de la population active et représente 38% du PIB en 1995. En 2000, les services, avec 24% de part, constituent le deuxième poste de la production intérieure brute (PIB), après les hydrocarbures (34% du PIB).

Afin de localiser la sur-représentation ou la sous-représentation d'un secteur d'activité, on utilise généralement le quotient de localisation ou de concentration « QL », soit le rapport entre la proportion du secteur d'activité dans la wilaya et la proportion du secteur dans le pays. Si « QL » est supérieur à 1, le secteur est sur-représenté dans la wilaya et inversement s'il est inférieur à 1. Pour une valeur 1, « QL » signifie que la concentration du secteur X dans la wilaya est égale à celle de l'ensemble du pays. Le quotient de localisation aborde la distribution d'un secteur d'activité dans le pays et représente ainsi une mesure d'égalité unigroupe pouvant être discrétisée et cartographiée. Il se calcule selon la formule suivante :

$$QL = (a \times Tb) / (b \times Ta)$$

a : nombre d'entreprises dans un secteur d'activité pour une wilaya donnée.

b : nombre d'entreprises dans l'ensemble des secteurs d'activités pour cette wilaya.

Ta : nombre d'entreprises dans le secteur d'activité pour toutes les wilayas.

Tb : nombre d'entreprises dans l'ensemble des secteurs d'activités dans toutes les wilayas.

Les résultats obtenus après le calcul de l'indice de localisation « QL », pour les 48 wilayas et dans les trois secteurs d'activités (primaire, secondaire et tertiaire), sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n°23 : l'indice de localisation « QL » par secteur d'activité pour toutes les wilayas

Code wilaya	« QL »1	« QL » 2	« QL » 3
01	1,51	1,22	0,8
02	0,97	0,61	1,29
03	0,59	1,35	0,77
04	1,66	0,54	1,29
05	0,82	0,99	1,02
06	1,37	1,01	0,96
07	0,72	0,87	1,12
08	0,24	1,23	0,89
09	0,55	1,17	0,91

10	1,31	1,25	0,79
11	0,75	0,98	1,03
12	0,60	1,05	0,99
13	1,39	1,03	0,95
14	1,65	1,30	0,73
15	0,75	1,23	0,85
16	0,37	0,90	1,12
17	2,62	1,05	0,84
18	1,16	1,24	0,81
19	0,75	1,23	0,85
20	1,73	1,13	0,85
21	0,70	1,11	0,94
22	1,41	1,17	0,84
23	1,08	1,04	0,97
24	1,84	1,11	0,86
25	0,29	0,93	1,11
26	2,35	1,09	0,83
27	2,26	0,91	0,97
28	1,76	1,14	0,83
29	1,20	0,89	1,07
30	0,28	0,96	1,09
31	0,18	0,97	1,08
32	0,89	0,88	1,09
33	0,57	1,23	0,87
34	0,83	1,38	0,73
35	3,13	1,02	0,82
36	8,75	0,92	0,46
37	00	1,57	0,66
38	0,17	1,09	0,98
39	0,83	1,34	0,76
40	2,08	0,97	0,94
41	2,39	1,03	0,87
42	0,79	0,99	1,02
43	1,36	1,03	0,95
44	3,39	0,63	1,09
45	1,52	1,13	0,86
46	1,26	1,31	0,75
47	0,61	1,28	0,83
48	1,29	0,84	1,09

Source : O.N.S (Alger) +auteur

« QL »1 : indice de localisation pour le secteur primaire.

« QL »2 : indice de localisation pour le secteur secondaire.

« QL »3 : indice de localisation pour le secteur tertiaire.

Il est important de signaler que cet indice est calculé à partir du nombre d'entreprises enregistrées dans chaque secteur. Ces entreprises sont des personnes morales*, recensées par l'ONS.

*Personne morale : entité juridique (entreprise, collectivité locale) qui possède des organes, des institutions propres et qui possède également un patrimoine et des biens qui lui sont propres. La personne morale est responsable devant la loi. Elle a des droits et des obligations. Si la personne morale est responsable directement et physiquement devant la loi, la personne morale est responsable par ses organes. (MAHIOU. A. *Cours d'institutions administratives*. Ed OPU. Alger. 1979).

Ce tableau montre que 31 wilayas sont « spécialisées* » dans l'activité industrielle, tandis que 25 sont spécialisées dans le secteur primaire.

Enfin, la « spécialisation » tertiaire concerne 14 wilayas. Parmi ces wilayas, dix sont dominées par le tertiaire uniquement, dont Constantine, Batna, Oran, Tipaza, Alger, Ouargla, etc. (cf. carte n°28).

Concernant Constantine, il y a une véritable « spécialisation » tertiaire, comme à Alger et Oran. Il s'agit des grandes villes du pays et logiquement les activités tertiaires se concentrent et dominent dans les plus grands centres urbains.

* Une wilaya peut être spécialisée dans plus d'une activité.

Carte 28 : l'indice de localisation pour les différents secteurs d'activité.

III-2-La production:

III-2-1- Les investissements:

Le rôle de l'investissement est reconnu comme un progrès générateur de croissance et de productivité et donc créateur d'emplois.

Pour cela et afin de relever le défi de la mondialisation et en éviter les pièges, les pays en développement doivent s'ouvrir plus largement aux Investissements Directs Etrangers (IDE) qui contribuent à réduire la pauvreté.

En effet, les IDE constituent le moteur du processus économique de mondialisation, donc ils conditionnent l'intégration à l'économie globale. Selon la banque asiatique de développement, l'IDE a l'avantage d'être un canal de transfert d'expertise technique et de gestion qui vient avec l'usine et les équipements en même temps que le marketing et la distribution¹.

Cependant, les multinationales représentent une grande part de tous les IDE. Selon le rapport « investissements mondiaux » de la CNUCED*, en 1995, les ventes des 40 000 multinationales et de leurs filiales dépassaient 5 000 mds USD².

De plus, la plupart des IDE restent dans les pays développés. Seulement 25 à 30% sont investis dans les pays en développement³. De ceux-ci, 37,5% vont en Chine et à d'autres pays comme le Brésil, le Mexique, Singapour et l'Indonésie; Cinquante nations en développement se partagent quant à elles 41,5% des IDE. Donc, il ne reste pas grand-chose pour les pays les moins développés. A cet effet, des 80 mds de dollars provenant des IDE du privé dans les pays en développement, en 1994, seulement 4,5 mds de dollars allaient en Afrique⁴. Donc l'Afrique est exclue des flux d'IDE.

Ainsi, selon les estimations de l'Union Européenne, les pays sud méditerranéens reçoivent environ 6 milliards de dollars d'IDE⁵, soit à peine 1% des flux mondiaux et 5% de ceux qui sont orientés vers les pays en voie de développement.

¹ BAD : Banque Asiatique de Développement, document internet, source non disponible.

* CNUCED : Commission des Nation Unies pour le Commerce et le Développement.

² « Mémento pour l'an 2000 ». Document internet, source non disponible.

³ idem.

⁴ idem.

⁵ MAMART. M. « Investissements Directs Etrangers. Les paramètres de blocage ». in *La tribune-online.com*. Lundi 12 Mai 2003.

Cette faiblesse des IDE dans la région s'explique, selon un rapport de l'UE en 2002, par le manque d'un environnement suffisamment porteur par les investisseurs privés nationaux ou étrangers qu'il s'agisse du cadre réglementaire ou de son application ou de la segmentation des marchés.

Généralement les multinationales cherchent à investir là où existent les ressources naturelles, l'infrastructure des communications ou les circuits de commercialisation et le faible coût de la main d'œuvre. Mais, aussi là où il y a les biens immatériels, fondés sur la connaissance, comme les compétences administratives ou technologiques.

III-2-1-1- Les investissements en Algérie:

L'Algérie est dotée d'un code d'investissement de 1993, réformé par l'ordonnance n°01-03 du 20 Août 2001, relative au développement de l'investissement.

Cette ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et ou de licence.

En Algérie, il est entendu par investissements toutes création d'activités nouvelles, extensions de capacités de production, réhabilitation ou restructuration, participation dans le capital d'une entreprise et enfin, les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Dans ce contexte, il est créé, auprès du Chef du gouvernement, une agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) qui remplace l'APSI (l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements).

L'ANDI est chargée notamment de promouvoir les investissements, leur développement et leur suivi; informer et assister les investisseurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets; faciliter l'accomplissement des formalités constitutives des entreprises et la réalisation des projets; octroyer les avantages liés à l'investissement ; gérer le fonds d'appui et le portefeuille foncier et immobilier destiné à l'investissement; de s'assurer du respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération ; contribuer au développement et la promotion de nouveaux espaces et formes d'investissements pour le marché national.

Il est créé au sein de l'ANDI un guichet unique décentralisé, institué par l'article 23 de l'ordonnance n°01-03 du 20 Août 2001. L'objectif du guichet unique est d'assurer, par sa coordination avec les administrations concernées, l'allègement et la simplification des procédures et formalités de constitution des sociétés et la réalisation du projet.

Il regroupe des représentants locaux de l'agence, les organismes et administrations concernées par l'investissement comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°24 : composition du guichet unique décentralisé.

Guichets	Organismes	Services
GUD	Agence Nationale de Développement de l'Investissement	Informé, orienter, délivrer l'attestation de dépôt de la déclaration d'avantages, de demande d'avantages, décision d'octroi d'avantages, modification, etc.
CNRC	Centre National du Registre de Commerce	Délivrer le certificat de non-antériorité de dénomination et récépissé provisoire du registre de commerce.
Douanes	Direction des douanes	Assister l'investisseur dans le règlement des formalités douanières.
Impôts	Direction des impôts	Informé sur la réglementation fiscale, délivrer l'attestation de position fiscale, la déclaration d'existence, la carte d'immatriculation fiscale, assister l'investisseur dans le règlement des difficultés d'ordre fiscal pour l'exécution de la décision d'octroi des avantages.
Foncier	Organismes chargés du foncier et CALPI	Informé les disponibilités foncières et immobilières. Délivrer la décision de réservation foncière.
Urbanisme	Direction de l'urbanisme	Assister l'investisseur pour l'obtention du permis de construire et autres autorisations pour le droit de bâtir.
ANEM	Direction de l'emploi	Informé sur la législation et réglementation du travail, emploi des étrangers. Délivrer des permis de travail.
Recettes des impôts	Direction des impôts	Enregistrer et percevoir les droits relatifs aux actes de constitution ou de modification des sociétés et aux procès verbaux de délibération des organes de gestion et d'administration.
Annexe de la recette	Direction du trésor	Percevoir les droits de redevances du trésor autres que celles relevant de la recette des impôts dues aux titre de la constitution des sociétés
APC	APC du chef-lieu de wilaya	Légalisation de tous documents nécessaires à la constitution de dossiers d'investissements.

Source : ANDI. Alger.

GUD : Guichet Unique Décentralisé.

CNRS : Chambre Nationale du Registre de Commerce.

ANEM : Agence Nationale de l'Emploi.

CALPI : Comité Animation Locale pour la Promotion de l'Investissement.

APC : Assemblée Populaire Communale.

Outre le guichet unique décentralisé, il est créé au sein de l'ANDI le fonds d'appui à l'investissement. Il est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructure nécessaires à la réalisation de l'investissement.

Le contrôle des investissements est assuré par le Conseil National d'Investissements, présidé par le chef du gouvernement et chargé de proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement et l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement

Les avantages accordés aux investisseurs :

L'ordonnance octroi les avantages suivants :

- Application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectués dans le cadre de l'investissement.
- L'application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de 2 (pour mille) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital;
- La prise en charge partielle ou totale par l'Etat des dépenses au titre des travaux d'infrastructure nécessaires à la réalisation de l'investissement.
- L'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS), de l'IRG* sur les bénéfices distribués, du versement forfaitaire (VF) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP);
- L'exonération à compter de la date d'acquisition de la taxe foncière sur les propriétés immobilières, pour une période de 10 ans;

* IRG : impôt sur le revenu global.

- L'octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et à faciliter l'investissement tel que le report des déficits et les délais d'amortissement.
- Pour les investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et notamment lorsqu'ils utilisent des technologies propres susceptibles de préserver l'environnement, de protéger les ressources naturelles, d'économiser l'énergie et de conduire au développement durable : les avantages accordés par le régime particulier sont définis contractuellement après approbation du Conseil National de l'Investissement.

De plus, l'ordonnance du 20 Août 2001 et le droit commercial algérien stipulent la pérennité des garanties suivantes : l'intangibilité des avantages acquis, le transfert de capitaux et de revenus, le traitement identique de tous les investisseurs, la couverture par les conventions et accords internationaux bilatéraux ou multilatéraux d'encouragement et de protection des investissements et la possibilité de recours à l'arbitrage international en cas de litige pour les investisseurs non résidents.

Cependant, malgré ce dispositif réglementaire qui encourage l'investissement direct étranger, et l'institution des différents organes de l'investissement par l'Etat, les résultats restent faibles par rapport aux autres pays. Hormis le cas Ispat qui a racheté le complexe sidérurgique d'El Hadjar, quelques filiales de partenariat entre Henkel et Isis, Saïdal et Pfizer et Aventis, et Orascom qui a construit une usine de ciment à M'sila, les IDE sont faibles comparativement à l'effort consentis par l'Etat que ce soit en matière d'appui ou d'avantage. En effet, les investissements directs étrangers, hors hydrocarbures, ont atteint 580 millions de dollars au cours du premier semestre 2002, soit 75% de plus qu'au premier semestre 2001. Mais cela reste faible par rapport aux flux mondiaux et régionaux. Alors que, les IDE dans le secteur des hydrocarbures, de 1999 à 2004, ont atteint 8 milliards de dollars*.

Cependant, notre analyse des investissements est basée sur leur concentration à l'échelle nationale et concerne deux types d'investissements :

- Les investissements retenus par les CALPI, (Comité Animation Locale pour la Promotion de l'Investissement).
- Les investissements retenus par l'ANDI.

* KHALLIL. Ch. Ministre de l'énergie et des mines.

Par investissements retenus par les CALPI, nous désignons les investissements d'envergure locale, dont le montant est inférieur à 300 millions de DA.

Alors que par investissements retenus par l'ANDI, nous désignons les investissements d'envergure nationale dont le montant est supérieur à 300 millions de DA.

III-2-1-1-1- Les investissements retenus par les CALPI :

Les investissements retenus par les CALPI de 1994 à 1999 ont atteint un montant global de plus de plus de 505 milliards de dinars pour 13 020 projets devant créer 317 087 emplois.

III-2-1-1-1-1- Répartition des projets d'investissements par wilaya :

La répartition des projets d'investissements retenus par les CALPI par wilaya est représentée dans la carte n°29 qui donne les résultats suivants :

1- La répartition par région montre les disparités entre le Nord-Est et les autres régions. En effet, le Nord-Est détient 49,7% du total des projets d'investissements alors que la part des autres régions se présente comme suit:

- 20,8% des projets correspondent au Centre-Nord.
- 15% des projets correspondent au Nord-Ouest.
- 14,6% des projets correspondent au Sud.

Le Nord-Est et le Centre-Nord détiennent les 7/10 des projets d'investissements retenus par les CALPI tandis que le Nord-Ouest et le Sud se partagent la part restante.

2- La répartition par wilaya ne répond pas à la logique géographique des grandes villes ou de métropoles. Car, le nombre de projets le plus élevé est enregistré dans la wilaya d'Adrar qui détient 749 projets, soit 5,8 % du total. Alors que Alger avec 248 projets seulement se situe au dessous de la moyenne nationale.

En effet, Adrar occupe le premier rang avec M'sila qui a enregistré 733 projets, soit 5,6% du total. Elles sont suivies par El Taref, Ouargla, Khenchela, et Bouira qui ont enregistré un nombre de projets qui varie entre 557 et 608 ; puis par Sétif, Mostaganem, Mila, Constantine, Skikda, Tébessa et Bordj Bou Arreridj avec un nombre de projets qui varie entre 408 et 508.

L'explication de cette répartition vient du fait qu'il s'agit d'investissements d'envergure locale c'est-à-dire destinés au développement local de chaque wilaya, alors que les grandes villes telles que Alger, Oran, Constantine, Annaba, etc, s'intéressent beaucoup plus aux investissements d'envergure nationale et internationale.

CARTE 29 : répartition des projets « CALPI »

Concernant Constantine, le nombre de projets d'investissements enregistrés dans la wilaya est supérieur à la moyenne nationale. Avec 430 projets, soit 3,3% du total, elle est classée 10^{ème} à l'échelle nationale.

De plus, avec 6,6% des projets enregistrés au Nord-Est, elle est classée 6^{ème} à l'échelle régionale après M'sila, El Tarf, Khenchela, Sétif et Mila.

III-2-1-1-2- Répartition du montant des investissements par wilaya :

La répartition du montant des investissements retenus par les CALPI est représentée dans la carte n°30 qui montre que le montant des investissements n'est pas proportionnel au nombre de projets. En effet, la wilaya qui dispose du plus grand nombre de projets n'a pas enregistré le montant le plus élevé. C'est-à-dire, le montant des investissements retenus par les CALPI dans la wilaya d'Adrar qui est de l'ordre de 9,73 mds de DA est inférieur à la moyenne nationale qui est égale à 10,52 mds de DA.

De plus, sur 21 wilayas qui ont un nombre de projets supérieur à la moyenne nationale, 8 wilayas seulement ont un montant supérieur à la moyenne nationale (Oran, Skikda, Annaba, Bouira, Ouargla, Mostaganem, Chlef et El Tarf).

Par ailleurs, la répartition des montants d'investissements montre les disparités entre le Nord et le Sud. Car le Nord détient 89,7% du total du montant d'investissements, soit 455,17 mds de DA. Alors que les sept wilayas du Sud se partagent 50,01 mds de DA, soit 10,3% du total.

En terme de montants, les investissements se concentrent au Nord et plus particulièrement dans trois grandes villes littorales, à savoir : Oran, Annaba et Skikda.

Concernant Constantine, le montant des projets d'investissements enregistrés dans la wilaya est inférieur à la moyenne nationale. Avec 6,22 mds de DA, le montant de ses projets ne représente que 1,2% du montant global.

III-2-1-1-3- Répartition par wilaya de l'emploi prévu par les investissements :

La répartition des emplois prévus par les investissements retenus par les CALPI, semble avoir la même logique que celle des projets, comme le montre la carte n°31.

Carte 30 : montants « CALPI »

Carte 31 : emplois « CALPI »

En effet, les emplois prévus sont de l'ordre de 317 087 emplois et se concentrent beaucoup plus au Nord-Est et au Centre-Nord du pays, sur le littoral de la région Nord-Ouest et dans quelques wilayas du Sud : Ouargla et Adrar notamment. A cet effet, la part de chaque région se présente comme suit :

- 44,7% des emplois prévus correspondent au Nord-Est.
- 22,7% des emplois correspondent au Centre-Nord.
- 16,4% des emplois correspondent au Nord-Ouest .
- 16,2% des emplois correspondent au Sud.

Donc, un peu plus des 2/3 des emplois prévus par les investissements, se concentrent au Nord-Est et au Centre-Nord du pays tandis que le reste des régions se partage près du 1/3 restant.

Concernant la wilaya de Constantine, le nombre d'emplois prévus par les investissements retenus par les CALPI est supérieur à la moyenne nationale, soit une fois et demi la moyenne. Avec ses 10 053 emplois, soit 3,2% du total, elle est classée 10^{ème} à l'échelle nationale. De plus, avec 7,1% des emplois prévus par les investissements retenus par les CALPI au niveau du Nord-Est algérien, elle est classée 5^{ème} après El Tarf, M'sila, Annaba, et Bordj Bou Arréridj.

III-2-1-1-2- Les investissements retenus par l'ANDI (ex. APSI) :

L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, ANDI, a enregistré du 13.11.1993 au 31.12.2001, 48 213 projets d'investissements pour un montant global estimé à 3 622,7 milliards de DA.

III-2-1-1-2-1- Répartition des projets d'investissements par wilaya :

La répartition des projets retenus par l'ANDI répond à la logique métropolitaine car ils se concentrent dans les grandes villes et les wilayas de Ouargla et Ghardaïa au Sud (hydrocarbures et communauté forte). La répartition des projets retenus par l'ANDI par wilaya est représentée dans la carte n°32 qui montre ce qui suit :

1- La répartition par région montre les disparités entre le Nord et le Sud. En effet, le Nord détient 89,4% de l'ensemble des projets d'investissements alors que le Sud dispose des 10,6% restants.

De plus, la part qui correspond au Nord est répartie comme suit :

- 23,5% des projets se concentrent à Alger.
- 2,9% des projets correspondent à Tizi-Ouzou, Blida, Boumerdès et Oran.

- 2,5% correspondent à Constantine.
- 51,1% des projets correspondent aux autres wilayas du Nord.

Donc, Alger, Tizi-Ouzou, Blida, Boumerdès, Oran et Constantine accueillent près de la moitié des projets d'investissement enregistrés au Nord tandis que les autres wilayas se partagent un peu plus de l'autre moitié.

2- La répartition par wilaya montre les disparités entre Alger et les autres wilayas. Car Alger détient à elle seule 10 119 projets d'investissement, soit 21% du total. Elle est suivie par Tizi-Ouzou qui vient en second lieu avec 3 152 projets, soit 6,5% du total ; puis par Blida, Ouargla, Boumerdes, Oran et Bejaia qui viennent en troisième position avec un nombre de projets supérieur à 2 000 ; ensuite par Sétif, Tipaza, Chlef, Ghardaïa, Constantine et Batna avec plus de 1 000 projets pour chacune.

Les disparités s'accroissent plus si on prend Alger avec sa périphérie (Tizi-Ouzou, Blida, Boumerdes, Tipaza et Bejaia) car le nombre de projets passe à 21 156, soit 43,9% du total. Les projets d'investissements se concentrent donc dans un petit territoire correspondant à Alger et sa périphérie. Il s'agit d'une logique métropolitaine.

Concernant Constantine, le nombre de projets dans la wilaya est supérieur à la moyenne nationale, mais ne représente que 2,3% du total. Avec 1 088 projets, elle est classée 12^{ème} à l'échelle nationale et 3^{ème} au niveau du Nord-Est algérien après Bejaia et Sétif. Elle occupe donc une place importante à l'échelle nationale et à l'échelle régionale, même si elle ne représente que le 1 /10^{ème} d'Alger.

III-2-1-1-2-2- Répartition des montants d'investissements par wilaya :

La répartition des montants d'investissements par wilaya confirme les disparités entre Alger et les autres wilayas (cf. carte n°33). En effet, Alger occupe le premier rang avec 898,086 milliards de DA, soit 24,8% du total. Elle est suivie par Oran et Ouargla qui occupent le 2^{ème} rang avec respectivement 279,251 et 257,885 milliards de DA (7,7% et 7,1%).

Alger et sa périphérie (Tizi-Ouzou, Blida, Tipaza, Boumerdes et Bejaia) détiennent 1397, 011 mds de DA, soit 38,6% du total.

Carte 32 : projets « ANDI »

Par ailleurs, la répartition par région confirme les disparités entre le Nord et le Sud : 3179,843 milliards de DA contre 442,86 milliards de DA.

Concernant Constantine, le montant des projets d'investissements retenus par l'ANDI, dans la wilaya est inférieur à la moyenne nationale. Avec 65,340 milliards de DA, le montant de ses projets ne représente que 1,8% du montant global et c'est faible par rapport à Alger et Oran notamment. A cet effet, elle est classée 15^{ème} à l'échelle nationale et 6^{ème} à l'échelle du Nord-Est algérien après Annaba, Tébessa, Bejaia, Sétif et Batna.

III-2-1-1-2-3- Répartition par wilaya de l'emploi prévu par les investissements (ANDI) :

Les emplois prévus par les investissements retenus par l'ANDI sont estimés à 1 718 874 emplois à l'échelle nationale. Leur répartition à travers le territoire national maintient la même logique que celle des projets (cf. carte n°34).

La répartition par région montre les disparités entre le Nord (86,8% des emplois) et le Sud. La répartition par wilaya illustre les disparités entre Alger et les autres wilayas. En effet, Alger occupe le premier rang avec 23,8% des emplois et 39,5% avec sa périphérie.

Concernant Constantine, le nombre d'emplois prévus par les investissements retenus par l'ANDI à l'échelle de la wilaya est proche de la moyenne nationale. Avec 33 816 emplois, elle ne représente que 1,96% du total. A cet effet, elle est classée 16^{ème} à l'échelle nationale et 6^{ème} à l'échelle du Nord-Est algérien.

La répartition des investissements retenus par l'ANDI à l'échelle nationale répond à une logique de métropolisation car il ressort de l'analyse la prédominance d'Alger et de sa périphérie en terme de concentration des projets, des montants et des emplois. Elle répond, en outre, à une logique des grandes villes car les investissements se concentrent beaucoup plus dans les grandes villes et là où il y a une certaine dynamique économique.

Pour l'année 2002, le nombre de projets d'investissement enregistré dans l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), a atteint quelques 51 200 projets

Carte 33 : montants « ANDI »

Carte 34 : emploi « ANDI »

d'investissement pour un montant estimé à 3 720 milliards de DA, soit respectivement une progression de 6,15% et 2,7% par rapport à l'année 2001⁶.

L'emploi est de 2,1 millions de postes enregistrant ainsi une augmentation de 22,2% par rapport à 2001.

La répartition par secteur est présentée comme suit :

- 39 % pour le secteur tertiaire ;
- 37 % pour le secteur secondaire ;
- 19 % pour le bâtiment et les travaux publics ;
- 6 % pour l'agriculture.

Cependant, la répartition par région confirme les disparités dégagées. En effet, 87 % des projets se concentrent au Nord avec 70% sur le littoral et 17% dans les hauts plateaux, alors que le Sud ne bénéficie que de 13% de l'ensemble des projets seulement.

⁶ TEMMAR. M.(ministre de la participation et de la promotion de l'investissement). in *Mutations*, revue trimestrielle éditée par la chambre algérienne de commerce et d'industrie. N°41. p9.

III-2-2-Les entreprises :

Moteur de la croissance économique, les entreprises sont devenues, avec la mondialisation, de plus en plus multinationales. En effet, les multinationales sont des entreprises qui mènent des activités de la production et la commercialisation dans plus d'un pays.

L'organisation des Nations Unies, l'ONU, en recense plus de 40 000¹ qui fédèrent un réseau de plus de 300 000 filiales². Près de 45% des 600 plus grandes multinationales sont américaines, 16% sont japonaises et près de 10% sont françaises³. Sur les 200 plus importantes multinationales, 190 proviennent des pays de la triade (Etats-Unis, Japon et l'Union Européenne) alors que les dix restantes sont réparties entre les pays de la périphérie notamment la Corée du Sud, la Chine, le Venezuela et le Mexique⁴.

Les multinationales contrôlent l'essentiel de la production et de la circulation des biens et des services dans le monde. A cet effet, les 500 premières firmes contrôlent près de 70% du commerce mondial et 80% des investissements étrangers⁵.

Les FMN représentent une force économique puissante. Le chiffre d'affaire de 200 firmes équivaut au quart du PNB mondial (Produit National Brut).

De plus, le chiffre d'affaire de nombreuses multinationales est plus élevé que le revenu des pays en développement et même de certains pays développés. Par exemple, en 1994, le chiffre d'affaire du plus grand fabricant d'automobile dans le monde, General Motors, dépassait le PNB de la Turquie et du Danemark⁶. Par ailleurs, le chiffre d'affaire des quatre plus grandes firmes (General Motors, Ford Motors, Exxon et Shell) dépasse le produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique entière. Et même les petites firmes telle que « Advanced Micro Devices », classée au 500^{ème} rang des firmes américaines, a un chiffre d'affaire annuel de 2,5 milliards de dollars⁷, soit l'équivalent du PNB du Mali.

Bien que la majorité des multinationales soient des entreprises de grandes tailles, un nombre croissant de petites et moyennes entreprises (PME) ont été lancées depuis le début des années 1980 à la conquête du marché international en développant leurs activités à l'étranger.

¹ « Mémento pour l'an 2000 ». Document Internet, source non disponible.

² Microsoft Ecarta. 2003.

³ idem.

⁴ « Mémento pour l'an 2000 ».op. cit.

⁵ idem.

⁶ « A propos de la mondialisation ». in www.ajpads.org.

⁷« Mémento pour l'an 2000 ». op. cit.

Mais les PME ainsi que les firmes multinationales se concentrent dans les pays développés alors que les pays sous développés sont exclus du commerce international et des flux des IDE.

Pour prétendre une place dans l'économie mondiale, les pays en développement se voient dans l'obligation de développer leurs industries et donc leurs entreprises selon les normes de la concurrence internationale. A cet effet, les Nations Unies se sont engagées à aider ces pays afin d'accélérer leurs développement et ce à travers des organismes et institutions comme l'ONUDI*. Ce dernier, collabore avec les gouvernements, les associations professionnelles et les entreprises pour résoudre leurs problèmes industriels et les aider à se doter de moyens à résoudre eux-mêmes ces problèmes.

III-2-2-1- Les entreprises en Algérie :

A l'instar des pays en développement, l'Algérie, consciente de ces enjeux, a commencé depuis les années 1990 l'adaptation de ses entreprises aux nouvelles exigences de l'économie du marché et ce à travers deux réformes :

- La première réforme concerne la privatisation des entreprises publiques économiques (EPE) depuis 1995.
- La deuxième réforme porte sur la mise à niveau des entreprises algériennes.

En effet, le secteur économique algérien est constitué principalement d'entreprises publiques, privées et de petites et moyennes entreprises (PME).

Mais, dans le cadre de l'insertion de l'Algérie dans l'économie mondiale, ces entreprises ne sont pas en mesure de concurrencer les entreprises étrangères ni d'en faire face. A cet effet, l'Algérie s'est engagée depuis 1996, en collaboration avec l'ONUDI (1999) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) dans un important programme de mise à niveau de ses entreprises.

Le programme de mise à niveau s'adresse aux entreprises publiques ou privées, du secteur industriel ou de services liés à l'industrie afin de développer leur compétitivité et préparer leur insertion dans l'économie mondiale. A cet effet, le ministère de l'industrie a enregistré, dix mois après le lancement du programme, 113 demandes d'inscription. Il a également procédé au

* ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel.

lancement de deux opérations pilotes d'assistance à la mise à niveau de 51 entreprises⁸ initiées avec le concours et l'expérience de l'ONUDI.

Cependant, les entreprises doivent répondre aux critères de sélection suivants⁹ :

- L'adhésion de l'entreprise au programme.
- L'importance de l'entreprise comme modèle pour les autres entreprises de son secteur d'activité en ce qui concerne les produits, le marché, la situation concurrentielle, le potentiel matériel et l'engagement financier à appliquer le programme de mise à niveau.
- La contribution de l'entreprise en terme d'emploi, de valeur ajoutée, et de potentiel d'exportation.
- L'application par l'entreprise de l'opportunité qui lui est présentée ; la motivation de cette entreprise, ses capacités à participer au financement de l'investissement requis à la mise à niveau ; et enfin sa disposition à coopérer, à faciliter la mission des experts et à appliquer les recommandations proposées.
- La compétence et le dynamisme de l'entrepreneur et de son équipe de gestionnaires.

Pour veiller au bon déroulement de ce programme, un ensemble d'instruments et de moyens ont été créés, à savoir : le fonds de promotion de la compétitivité industrielle, la direction générale de la restructuration industrielle, le comité national de la compétitivité industrielle, et tout les services d'appuis tels que les centres techniques spécialisés, les bureaux d'études et consultants.

Les phases du processus de mise à niveau :

Le processus de mise à niveau comprend différentes phases à savoir¹⁰:

- Une phase préliminaire caractérisée par l'adhésion volontaire de l'entreprise au programme de mise à niveau, la détermination de son éligibilité aux aides du fonds de promotion de la compétitivité industrielle et par le choix, par l'entreprise, d'un bureau d'étude et de conseils pour l'accompagner dans ce processus de mise à niveau.
- Une phase consacrée à la réalisation d'une étude de diagnostic stratégique global de l'entreprise avec formulation d'un plan de mise à niveau par le bureau d'étude choisi.

⁸ in *Mutations*. Publication trimestrielle de la CACI. n° 41. Mars 2002. p13.

⁹ idem. p19.

¹⁰ M.DJABOUB. H. in *Mutations*. op. cit. p13.

- Une phase concerne la soumission du dossier de mise à niveau au comité national de la compétitivité industrielle pour validation et décision d'octroi des aides prévues par le fonds et la signature de la convention avec le ministère.

Les actions visées par le programme de mise à niveau :

Le programme de mise à niveau vise plusieurs actions notamment¹¹ :

- **Les investissements matériels comme :** les équipements de production ; les équipements de manutention et de stockage ; les équipements en matériels informatiques ; les équipements et installations de production d'utilité à l'industrie (froid, chaud, électricité, etc.) ; les aménagements liés au processus de production et tout autre investissement matériel qui concourt à l'amélioration de la compétitivité industrielle.
- **Les investissements immatériels comme :** les études y compris la recherche et le développement ; l'assistance technique ; les logiciels ; la formation ; la mise en place de systèmes de qualité (certification, qualité, etc.) ; la normalisation ; la mise en place de systèmes d'information et de gestion tels que l'amélioration des systèmes internes, pour permettre aux dirigeants de réagir plus vite aux changements de conjoncture, mais aussi comme moyen d'accéder au marché de capitaux par le canal de la bourse et l'information industrielle et commerciale.

III-2-2-1-1- Les entreprises (personnes morales) :

III-2-2-1-1-1- Les entreprises par secteur d'activité :

L'ONS (l'Office Nationale des Statistiques) a recensé, en 2002, 79 609 entreprises personnes morales. Ces entreprises sont réparties par secteur d'activité comme suit :

- 3 621 entreprises du secteur primaire (4,5%) .
- 19 660 entreprises du secteur secondaire (24,7%).
- 11 908 entreprises du secteur du BTP* (15%).
- 44 420 entreprises du secteur tertiaire (55,8%).

Le secteur primaire regroupe les activités productrices et extractives (l'agriculture et les mines) ; le secteur secondaire est l'ensemble des activités économiques correspondant à la transformation des matières premières en biens productifs ou en biens de consommation ; le

¹¹ *Mutations*. op. cit. p8.

* BTP : bâtiment et travaux publics.

secteur tertiaire est l'ensemble des activités produisant des services tels que le commerce, le transport, les banques, les assurances, hôtellerie, etc.

La nomenclature de chaque secteur d'activité est représentée dans le tableau suivant :

Tableau n°25 : nomenclature des secteurs d'activités en Algérie :

Secteur	Activités
01-Primaire	Agriculture, pêche, chasse, sylviculture et exploitation forestière. Mines et carrières.
02-Secondaire	Hydrocarbures. Industries sidérurgiques, métal, mécanique, électricité(ISMME), matériaux de construction, céramiques, verre. Chimie, caoutchouc, plastiques. Industries agroalimentaires, tabacs, allumettes. Industries textiles, bonneterie, confection. Industries des cuirs et chaussures. Industries des bois, liège, papier, imprimerie, etc. Industries diverses.
03-Tertiaire	Eau et énergie. Transport et auxiliaires de transport, communication PTT. Commerces. Hôtels, restaurant, cafés. Services fournis aux entreprises. Services marchands fournis aux ménages. Etablissements financiers. Affaires immobilières. Services non marchands fournis à la collectivité.
04-BTP	Services et travaux publics pétroliers. Bâtiments et travaux publics (non pétroliers)

Source : ONS. Alger.

III-2-2-1-1-1-1- Répartition des entreprises du secteur secondaire par wilaya :

La répartition des entreprises du secteur secondaire répond à la logique des grandes villes/ petites villes. Comme le montre la carte n°35.

En effet, les entreprises se concentrent à Alger et sa périphérie immédiate (Tipaza, Blida, Boumerdès, Tizi-Ouzou et Bejaia) qui détiennent 48,17% du total des entreprises industrielles, alors que plus de l'autre moitié se partage entre les autres wilayas. Cela correspond à une logique de métropolisation pour Alger (5490 entreprises pour elle seule).

Alger et sa périphérie, Oran, Constantine et Sétif, abritent 63,2% des entreprises. Donc, près des 2/3 des entreprises industrielles se concentrent dans les grandes villes.

La répartition des entreprises du secteur tertiaire suit la même logique que celles des entreprises du secteur secondaire.

III-2-2-1-1-1-2- Répartition des entreprises du secteur tertiaire par wilaya :

La répartition des entreprises du secteur tertiaire par wilaya est présentée dans la carte n°36 qui montre les disparités Nord / Sud et grandes villes / petites villes ainsi que les disparités entre Alger et les autres wilayas. On peut les résumer comme suit :

1- Le Nord détient 42 527 entreprises de services, alors que le Sud ne dispose que de 1 893 entreprises seulement. Ce qui correspond respectivement à 95,7% et 4,3% du total. Donc, le Nord détient la quasi totalité des entreprises de service tandis que les sept wilayas du Sud se partagent la petite part restante.

2- Les entreprises de services se concentrent à Alger et sa périphérie (Alger, Tizi-Ouzou, Bejaia, Blida, Boumerdès et Tipaza) qui en détiennent 47,4% du total, soit presque la moitié. Sachant qu'Alger détient à elle seule 14 044 entreprises de services, soit 31,6% du total, occupant ainsi le premier rang. Constantine et Oran regroupent respectivement 2 157 et 2 894 entreprises de service, soit un taux égale à 4,9% et 6,5%respectivement. L'ensemble de ces wilayas possède près des 3/5 des entreprises de services.

Concernant Constantine, le nombre d'entreprises du secteur tertiaire enregistrées dans la wilaya est largement supérieur à la moyenne nationale. Avec ses 2 157 entreprises de services, Constantine est la troisième wilaya à l'échelle nationale après Alger et Oran. Mais, sa part qui est de l'ordre de 4,9% du total reste faible par rapport à celle d'Alger.

Carte 35 : entreprises du secteur2

Carte36 : entreprises du secteur3

III-2-2-1-1-2- Répartition des entreprises par secteur juridique :

Les entreprises, personnes morales, recensées par l'ONS sont réparties par secteur juridique comme suit :

- 1) 78 147 entreprises relèvent du secteur privé national, (98,2%).
- 2) 1 232 entreprises relèvent du secteur public. Elles sont constituées principalement de :
 - 808 entreprises du secteur public national, (1%) .
 - 424 entreprises du secteur public local, (0,5%).
- 3)- 230 entreprises se partagent entre les autres secteurs juridiques, soit le secteur privé étranger, public étranger, et société d'économie mixte), (0,3%).

III-2-2-1-1-2-1- Répartition des entreprises du secteur privé national par wilaya :

La répartition des entreprises privées nationales est représentée dans la carte n°37 qui montre les disparités entre le Nord et le Sud et entre Alger et les autres wilayas. En effet, le Nord détient 74 469 entreprises, soit 95,3% du total des entreprises privées nationales, tandis que le Sud regroupe 3 678 entreprises seulement, soit 4,7% du total.

Alger détient à elle seule 22 062 entreprises, soit 28,2% du total. Ce qui correspond à un peu plus du ¼. Elle est suivie par Oran, Tizi-ouzou, Constantine et Sétif avec respectivement 4 658, 3 718, 3 381, et 3 332 entreprises (6% ; 4,8% ; 4,3% et 4,2%).

Par ailleurs, les entreprises privées nationales se concentrent dans les grandes villes. En effet, Alger et sa périphérie (Tipaza, Blida, Boumerdès, Tizi-ouzou et Bejaia) détiennent 35 935 entreprises, soit 46% du total. Alger et sa périphérie, Oran, Constantine et Sétif détiennent 47 306 entreprises, soit 60,5% du total, alors que 39 wilayas se partagent le reste.

Concernant Constantine, le nombre d'entreprises privées nationales enregistré dans la wilaya est largement supérieur à la moyenne nationale, soit plus que le double. Mais, il est faible par rapport à celui enregistré à Alger.

III-2-2-1-1-2-2- Répartition des entreprises du secteur public national par wilaya :

La répartition des entreprises publiques nationales par wilaya suit la même logique que celle des entreprises privées nationales. (cf. carte n°38).

Carte 37 : entreprises privées nationales

Carte 38 : entreprises publiques nationales.

En effet, la répartition par région montre les disparités Nord / Sud. Car le Nord détient 774 entreprises publiques nationales, soit 95,8% du total, alors que les wilayas du Sud regroupent 34 entreprises seulement.

Par ailleurs, la répartition par wilaya montre les disparités entre Alger et les autres wilayas. En effet, Alger se détache des autres wilayas occupant ainsi le premier rang avec 303 entreprises, soit 37,5% du total. Elle est suivie par Oran, Constantine et Annaba qui occupent le 2^{ème} rang avec respectivement 48 ; 41 et 38 entreprises, soit un taux égale respectivement à 5,9% ; 5,1% et 4,7%.

Concernant Constantine, le nombre d'entreprises publiques nationales enregistrées dans la wilaya se situe au dessus de la moyenne nationale, soit presque deux fois et demi la moyenne. Il représente 5,1% du total, 13,5% de celles d'Alger et 85,4% de celles d'Oran.

Constantine est classée 3^{ème} à l'échelle nationale après Alger et Oran, et 1^{ère} à l'échelle du Nord-Est.

III-2-2-1-1-3- Répartition des entreprises tous secteurs confondus:

La répartition des entreprises tous secteurs confondus est représentée dans la carte n°39 qui donne les résultats suivants :

1- La répartition par région montre les disparités entre le Nord et le Sud, car le Nord détient 75 840 entreprises. Ce qui correspond à 95,3% du total, alors que le Sud ne regroupe que 3 769 entreprises, soit 4,7% du total.

2- La répartition par wilaya montre les disparités entre Alger et les autres wilayas. Car Alger détient à elle seule 22 551 entreprises, soit 28,3% du total. Elle est suivie par Oran qui occupe le 2^{ème} rang avec 4 736 entreprises, soit 5,9% du total ; puis par Tizi-Ouzou, Constantine et Sétif qui ont respectivement 3 745; 3 446 ; et 3 356 entreprises (4,7% ; 4,3% et 4,2 %).

3- Les entreprises se concentrent dans les grandes villes notamment : Alger et sa périphérie (Tizi-Ouzou, Boumerdès, Blida, Tipaza et Bejaia), Constantine, Oran et Sétif. En effet, Alger et sa périphérie détiennent 36 552 entreprises, soit 45,9% du total.

Concernant Constantine, le nombre d'entreprises enregistré dans la wilaya est largement

Carte 39 : entreprises tous secteurs confondus

Carte 40 : les PME.

supérieur à la moyenne nationale, soit le double. Avec 3 446 entreprises, soit 4,3% du total, elle est classée 4^{ème} à l'échelle nationale après Alger, Oran et Tizi-Ouzou et première à l'échelle du Nord-Est algérien.

III-2-2-1-2- Les petites et moyennes entreprises (PME) :

Le ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, a enregistré 188 564 petites et moyennes entreprises à l'échelle nationale en 2002.

La répartition des PME est représentée dans la carte n°40 qui donne les résultats suivants :

1- La répartition par région montre les disparités Nord/Sud, car le Nord détient 176 942 petites et moyennes entreprises, (PME), soit 93,8% alors que le Sud regroupe 11 622 PME seulement.

De plus, la répartition des PME enregistrées au Nord se présente comme suit :

- 67 896 PME correspondent au Centre-Nord, soit 38,4% des PME du Nord.
- 64 402 PME correspondent au Nord-Est, soit 36,4% des PME du Nord.
- 41 353 PME correspondent au Nord-Ouest, soit 23,4% des PME du Nord.
- 3 291 PME du Nord, soit 1,8% sont des entreprises exerçant une activité maritime et dont nous nous disposons pas de leur répartition par wilaya.

2- Les PME se concentrent à Alger et sa périphérie (Tizi-Ouzou, Blida, Boumerdès et Tipaza) qui détiennent 48 071 entreprises (PME), soit 70,8% des PME du Centre-Nord et 25,5% du total des PME.

3- La répartition par wilaya montre les disparités entre Alger et les autres wilayas. En effet, Alger détient 22 243 PME, soit 11,8% du total. Elle est suivie par Oran qui occupe le deuxième rang avec 13 406 PME, soit 7,1% du total ; puis par Tizi-Ouzou, Bejaia, Sétif, Blida, Chlef, Boumerdès, et Constantine qui ont un nombre de PME variant entre 5 687 et 9 350.

Concernant Constantine, le nombre de PME enregistrées dans la wilaya est largement supérieur à la moyenne nationale.

Avec 5 687 PME, soit 3% du total et 8,8% des PME du Nord-Est, elle est classée parmi les dix (10) premières wilayas à l'échelle nationale. Elle occupe la 9^{ème} classe après Alger, Oran, Tizi-Ouzou, Bejaia, Sétif, Blida, Chlef et Boumerdès. Alors qu'elle est classée 3^{ème} à l'échelle du Nord-Est algérien après Sétif et Bejaia. Cependant, le nombre de PME à Constantine est faible par rapport à Alger et Oran.

III-3- L'enseignement supérieur :

Abréviation de l'expression latine « universitas magistrorum et scholarium »*, l'université est un établissement d'enseignement supérieur habilitée à délivrer des diplômes. Son rôle et sa mission sont fondamentaux dans l'élaboration et l'application des savoirs et savoir-faire destinés à répondre aux besoins sans cesse croissants des hommes. En effet, le rôle de l'université est de former les hommes à partir d'un enseignement de haute spécificité basé sur la recherche.

En fait, la recherche au sens large, production, diffusion, maîtrise et mise en œuvres des connaissances nouvelles, est aujourd'hui un enjeu d'importance stratégique. Elle contribue à l'élaboration des solutions aux problèmes complexes du monde ; elle est un vecteur de progrès économique et social et elle participe sans limite à l'ouverture de la découverte dont le ressort est la curiosité humaine.

La recherche scientifique de ce fait apparaît comme l'axe stratégique que toute institution doit promouvoir, développer et assurer.

De plus, si tout le monde aujourd'hui reconnaît l'importance que l'on accorde à la recherche dans les pays industrialisés, personne ne saurait nier que cette recherche est également essentielle, voire indispensable pour le progrès des pays en développement.

III-3-1-L'enseignement supérieur en Algérie :

III-3-1-1-Le réseau universitaire en Algérie :

Consciente du rôle et de l'importance de l'université et de la recherche scientifique dans le processus de développement économique, social, culturel, l'Algérie a fourni beaucoup d'efforts afin de développer son réseau universitaire à travers le territoire national.

En effet, durant l'année universitaire 1999-2000 le réseau universitaire algérien se compose de 52 établissements pédagogiques réparties comme suit : 17 universités, 13 centres universitaires, 06 INES¹ et INFS², 05 ENS³ et ENSET⁴, 11 écoles et instituts spécialisés.

Les trois premières catégories d'établissements sont structurées, soit en facultés pour les universités soit en instituts pour le reste. C'est ainsi que :

* Association ou union des professeurs et étudiants.

¹ INES : Institut National d'Enseignement Supérieur.

² INFS : Institut National de Formation Supérieure.

³ ENS : Ecole Normale Supérieure.

⁴ ENSET : Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique.

- Les universités se composent de 92 facultés.
- Les centres universitaires se composent de 45 instituts.
- Les INES et INFS : six instituts autonomes.

Il est à noter que ces instituts et ces facultés sont eux-mêmes structurés en départements comme le montre le schéma ci-dessous :

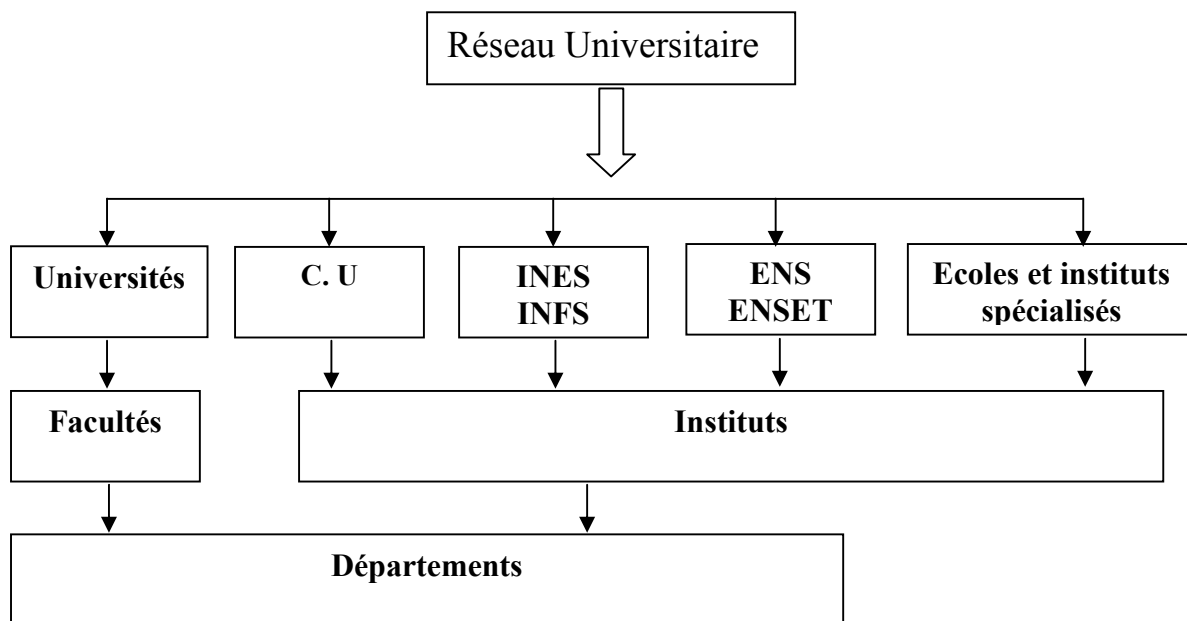


Fig. n°18 : constitution du réseau universitaire en Algérie.

(Réalisation : auteur)

Cependant, le nombre d'établissement est passé à 55 durant l'année universitaire 2001-2002. Ils sont répartis comme suit : 17 universités, 22 centres universitaires, 01 INES, 05 ENS et ENSET et 10 écoles et instituts spécialisés.

Alors que la répartition du réseau universitaire durant l'année 2001-2002 par académie universitaire se présente comme suit :

Tableau n° 26 : répartition du réseau universitaire algérien par académie universitaire (2001-2002).

Catégorie	Académie universitaire d'Alger	Académie universitaire de Constantine	Académie universitaire d'Oran
Université (17)	-Alger -USTHB. Alger -Tizi Ouzou -Blida -Boumerdès -Bejaia.	-Constantine -Science islamique. Cne -Annaba -Batna -Sétif -Biskra	-Oran -USTO. Oran -Sidi BelAbbes -Tlemcen -Mostaghanem
Centres universitaires (22)	-Chlef -Khemis Meliana	-Oum El Bouaghi -M'sila	-Tiaret -Mascara

	(Ain Defla) -Médea -Laghouat -Djelfa	-Tebessa -Jijel -Guelma -Souk Ahras -El Tarf -Khenchela -Bourdj Bou Ariridj -El Oued -Skikda	-Saida -Bechar -Adrar
INES (01) Sciences commerciales	Alger	----	----
ENS (04) Lettres et sc humaines. Hydraulique. Kouba ENSET	Bouzaréah. Alger Blida. Alger. ----	Constantine ---- ---- ----	---- ---- ---- Oran
Ecoles et instituts spécialisés (10)	-INI Alger -ENP Alger -INA Alger -ENV Alger -EPAU Alger -ISMAL Alger -ENA Alger -INPS Alger -INC Alger -ENTP Alger	----	----
Total :	25	19	11

Source : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. 2002.

Donc, près de la moitié des établissements universitaires correspond à l'académie universitaire d'Alger, un peu plus du 1/3 à l'académie universitaire de Constantine alors que le reste concerne l'académie universitaire d'Oran.

Le réseau d'établissements s'est développé en quatre phases, à savoir :

1. La phase de la métropolisation de la formation supérieure ;
2. La phase de la régionalisation de la formation supérieure ;
3. La phase de la décentralisation de la formation supérieure ;
4. La phase de la localisation de la formation supérieure.

III-3-1-1-1- La métropolisation de la formation supérieure: de 1962-1963 à 1973-1974 :

Elle correspond à la période entre 1962-63 et 1973-74 pendant laquelle les trois plus grandes villes du pays : Alger, Constantine et Oran sont les seules à abriter des établissements chargés d'accueillir les étudiants des grandes régions commandées par ces villes.

En effet, durant l'année universitaire 1962-1963, il y avait seulement 01 université et 01 école (EPAU⁵) à Alger ; 01 centre universitaire à Constantine et un autre à Oran. Ensuite, ont été créés 02 établissements à Alger (l'Institut National d'Agronomie (INA) et l'Ecole Normale Supérieure (ENS) respectivement durant l'année universitaire 1963-1964 et 1964-1965) et 01 Ecole Nationale Supérieure et Polytechnique (ENSEP) à Oran à partir de l'année universitaire 1971-1972.

Cependant, le nombre d'étudiants s'est accru pour atteindre 29 465 étudiants durant l'année universitaire 1973-1974 alors qu'il était en 1962-1963 de l'ordre de 2 725 étudiants seulement. L'évolution de cette population estudiantine est présentée dans le tableau ci-dessous qui donne la répartition par ville et par année durant cette phase.

Tableau n°27 : évolution des inscrits en graduation de 1962-1963 à 1973-1974.

Etablissement	62-63	63-64	64-65	65-66	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74
Alger	2660	3440	5122	6306	6697	7756	8352	10160	14069	15308	16993	18146
Constantine	32	56	106	291	292	330	569	986	2044	3488	3931	5744
Oran	33	68	197	268	489	649	873	1097	3198	4617	5150	5575
Total :	2725	3555	5425	6865	7478	8735	9794	12243	19311	23413	26074	29465

Source : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Ce tableau montre clairement la prédominance d'Alger car Alger détient l'essentiel des inscrits en graduation durant cette phase. En effet elle regroupe 97,6% du total durant l'année universitaire 1962-1963 et détient une part supérieure à la moitié durant les autres années universitaires, alors que Constantine et Oran se partagent le reste.

III-3-1-1-2- La régionalisation de la formation supérieur : 1974-1975 à 1979-1980 :

Elle correspond à la période entre 1974-1975 et 1979-1980, pendant laquelle des établissements sont créés dans les grandes villes régionales, souvent des pôles économiques d'importance (Annaba, Sétif, Batna, Sidi Bel Abbès et Tizi Ouzou).

Ces créations viennent appuyer les grandes universités existantes, leur servir de relais territoriaux et conforter la fonction de commandement des villes d'accueil.

En effet durant cette période, les établissements créés sont répartis comme suit :

⁵ EPAU : Ecole Polytechniques d'Architecture et d'Urbanisme.

- **Pour la région Centre-Nord** : création du centre universitaire de Tizi Ouzou en 1977-78.
- **Pour la région Nord-Est** : création des centres universitaires d'Annaba (1975-76), Batna (1977-78) et Sétif (1978-79).
- **Pour la région Nord-Ouest** : création des centres universitaires de Tlemcen (1974-75), Sidi Bel Abbès et de Mostaganem (1978-79), de l'USTO (université des sciences et de la technologie Oran) et de l'institut des télécommunications d'Oran (ITO) en 1976-77.

Suite à ces réalisations, le nombre d'étudiants s'est considérablement accru, il a atteint 35 697 étudiants en 1974-1975. En outre, il n'a cessé de croître durant cette phase pour atteindre 75 445 étudiants en 1979-1980, soit une progression de 60,7% par rapport à l'année universitaire 1974-1975.

III-3-1-1-2-1- Répartition des inscrits en graduation :

La répartition des inscrits en graduation durant cette phase est représentée dans le tableau suivant :

Tableau n°28 : répartition des inscrits en graduation entre 1974-75 et 1979-80.

Année \ Etablissement	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79	79-80
U. Alger	20 542	23 001	27 431	27 091	26 847	29 502
C.U TIZI OUZOU	-	-	-	463	949	1 547
C.U. Constantine	8 365	8 481	10 188	10 107	9 369	10 146
C.U Annaba	-	2 201	3 309	3 366	3 506	4 327
C.U Batna	-	-	-	641	565	769
C.U Sétif	-	-	-	-	242	859
U. D'Oran	6 589	7 855	8 806	9 171	9 828	9 991
C.U Tlemcen	201	171	363	717	751	1 085
C.U Sidi Bel Abbès	-	-	-	-	198	380
C.U. Mostaganem	-	-	-	-	205	385
Total :	35 697	41 709	50 097	51 893	51 511	57 445

Source : ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Donc, ce tableau montre que, durant toute cette période, les disparités entre la région Centre-Nord et les deux autres régions se sont atténuées même si le Centre-Nord abrite un peu plus de la moitié des inscrits en graduation en 1979-80 (51,4%).

En outre, la répartition par ville durant la même année (1979-80) révèle les disparités entre Alger et les autres villes. En effet, Alger détient à elle seule 46,7% des inscrits en graduation. Constantine et Oran occupent le deuxième rang avec respectivement 17,7% et 17,4% du total des étudiants inscrits en graduation, derrière Alger. Ces deux villes totalisent 35% des inscrits.

Par ailleurs, la répartition à l'intérieur de chaque région confirme la prédominance de ces trois villes (Alger, Oran et Constantine) ; dans le Centre-Nord, 94,75% des étudiants sont inscrits à Alger ; dans le Nord-Est, 63% des étudiants sont à Constantine et dans le Nord-Ouest, 84,4% des inscrits correspondent à Oran.

III-3-1-1-3- La décentralisation de la formation supérieure : 1980-81 à 2000-2001

Elle correspond à la période entre 1980-1981 à 2000-2001 pendant laquelle la création des établissements se caractérise par un essaimage plus fort, touchant des villes moyennes et des petites villes, venant appuyer une politique d'aménagement du territoire dans laquelle la fonction universitaire (assimilée au secteur tertiaire supérieur) conforte le développement, le prestige et le commandement des chefs-lieux. D'Est en Ouest et du Nord au Sud, le territoire national est couvert d'implantations universitaires.

Cependant, cette phase est partagée, en fonction des créations réalisées par région, en deux parties :

- 1- La décentralisation I : de 1980-81 à 1985-86.
- 2- La décentralisation II : de 1986-87 à 2000-2001.

III-3-1-1-3-1- La décentralisation I : de 1980-81 à 1985-86 :

Elle correspond à l'ensemble des établissements réalisés au Nord du pays :

Cette phase a été caractérisée par :

1. La création d'établissements universitaires dans les villes qui ont déjà une infrastructure très importante en matière d'enseignement supérieur. Il s'agit de la création de l'ENP (Ecole Nationale Polytechnique), l'INS (Institut National d'Informatique) et l'ISMAL (l'Institut des Sciences de la Mer et de l'Aménagement du Littoral), en 1984-85, l'INES des sciences commerciales et l'INES des sciences médicales, en 1985-86 à Alger ; de l'université islamique Emir Abdel Kader (1984-85) et l'INES des sciences médicales (1985-86), à

Constantine ; de l'INES sciences médicales à Annaba et Oran et de l'ENS Mostaganem (1985-86).

2. La création d'établissements universitaires dans les villes moyennes du pays. Il s'agit de Blida (1981-82), Tiaret (1980-81), Biskra, Bejaia et Oum El Bouaghi (1984-85), Tébessa, M'sila et Chlef (1985-86).

Concernant la population estudiantine, les inscrits en graduation ont atteint 66 064 étudiants en 1980-81. Depuis, ils se sont accrus pour atteindre 22 084 étudiants en 1985-86, soit une augmentation de 84,8% par rapport à l'année universitaire 1980-81.

III-3-1-1-3-1-1- Répartition des inscrits en graduation en 1985-86 :

La répartition des étudiants inscrits en graduation en 1985-86 est représentée dans la carte n°41 qui montre les disparités entre le Centre et les deux autres régions du Nord. En effet, 58 238 étudiants ont été inscrits au Centre, 37 025 étudiants à l'Est et 26 821 étudiants à l'Ouest.

De plus, la répartition à l'intérieur de chaque région montre, toujours, la prédominance d'Alger, Oran et Constantine dans leurs régions. En effet, 82,9% des inscrits au Centre-Nord correspondent à Alger ; 41,2% des inscrits au Nord-Est correspondent à Constantine et 71% des inscrits au Nord-Ouest concernent Oran.

Par contre, la répartition par ville révèle les disparités entre Alger et les autres villes. En effet, Alger avec ses 11 établissements universitaires détient 39,5% du total des inscrits en graduation. Elle est suivie par Oran et Constantine qui occupent le 2^{ème} rang avec respectivement 15,6% et 12,5% du total ; puis par Annaba qui occupe le 4^{ème} rang avec 10 089 étudiants.

Alger, Oran, Constantine et Annaba abritent les $\frac{3}{4}$ des étudiants inscrits en graduation durant l'année universitaire 1985-86 confirmant ainsi une logique de métropolisation ancienne.

III-3-1-1-3-2- La décentralisation II : de 1986-87 à 2000-2001 :

Elle correspond aux établissements universitaires réalisés au Nord et au Sud du pays. Cette phase a été caractérisée par la création de nouveaux établissements universitaires dans d'autres villes situées au Nord et au Sud du pays. Il s'agit notamment de Jijel, Saïda (1986-

Carte 41 : graduation 85-86

Carte 42 : graduation 95-96

87), Laghouat, Guelma, Mascara, Bechar, Adrar (1986-87), Skikda (1987-88), Ouargla (1988-89), Médéa (1988-89) Djelfa (1990-91) et Boumerdès (1991-92).

Concernant la population estudiantine enregistrée durant cette phase, le nombre des inscrits en graduation s'est accru pour atteindre 261 823 en 1995-96 avec une progression de 81,7% par rapport à 1986-87 (143 293 étudiants). Il est passé à 467 059 durant l'année universitaire 2000-2001 enregistrant ainsi une progression de 78,4% par rapport à l'année universitaire 1995-96. Donc, le nombre d'étudiants inscrits en graduation a triplé en 2000-2001, par rapport à 1986-87.

III-3-1-1-3-2-1- Répartition des inscrits en graduation en 1995-96 :

La répartition des inscrits en graduation durant l'année universitaire 1995-96 est représentée dans la carte n°42 qui montre les disparités Nord/Sud. En effet, le Nord détient 98,3% des inscrits en graduation alors que les trois wilayas du Sud se partagent le 1,7% qui reste.

De plus, l'équilibre entre les régions du Nord s'installe car la part du Nord se présente comme suit : le Centre-Nord, 45,9% ; le Nord-Est 33% et le Nord-Ouest 21,1%.

La répartition par ville montre la prédominance d'Alger, Oran et Constantine en matière d'enseignement supérieur. En effet, Alger regroupe 78 836 étudiants inscrits en graduation, soit 30,1% du total. Elle est suivie par Oran et Constantine qui occupent le deuxième rang avec respectivement 30 776 et 27 114 étudiants (11,8 et 10,4%).

Alger, Oran et Constantine abritent un peu plus de la moitié des étudiants inscrits en graduation, tandis que 27 villes se partagent moins de l'autre moitié.

III-3-1-1-4- La localisation de la formation supérieure : 2001-2002 :

Elle correspond à l'année universitaire 2001-2002, qui voit les établissements universitaires s'installer progressivement presque dans tous les chefs-lieux de wilayas. C'est la « wilayisation » de l'université. L'aboutissement de cette logique locale est l'accès, à la formation universitaire, des premières villes qui ne sont pas chef-lieu de wilaya : Khemis

Meliana et Azzaba*. Les chefs-lieux concernés sont Souk Ahras, Tarf, Khenchela, Bordj Bou Arreridj et El Oued.

Concernant la population estudiantine, les étudiants inscrits en graduation ont atteint 544 407 enregistrant une augmentation de 16,6% par rapport à l'année universitaire 2000-2001.

III-3-1-1-4-1- Répartition des inscrits en graduation (2001-2002) :

La répartition des étudiants inscrits en graduation durant l'année universitaire 2001-2002 est représentée dans la carte n°43 qui donne la répartition par ville et donne les résultats suivants :

La répartition par région montre les disparités entre le Nord et le Sud où sont inscrits 3% des étudiants de graduation.

L'évolution vers l'équilibre semble achevée. Le Centre-Nord pèse autant que le Nord-Est. Cependant si Alger et Oran dominent largement leurs régions respectives (51,9 et 40,5%), Constantine « cède le pas » devant les autres grandes villes, Annaba, Batna et Sétif et n'abrite plus que le 1/5^{ème} des étudiants de la région. L'armature universitaire semble plus équilibrée dans le Nord-Est même si Constantine conserve le premier rang.

La répartition par ville révèle la prédominance d'Alger qui regroupe 108 552 étudiants, soit 19,9% du total. Elle est suivie par Oran et Constantine qui viennent en seconde position avec respectivement 47 168 et 45 944 étudiants.

Alger, Oran et Constantine abritent un peu plus du 1/3 des étudiants inscrit en graduation alors que 33 villes se partagent moins des 2/3 restants.

III-3-1-1-4-2- Répartition des inscrits en post-graduation (2001-2002) :

La répartition des inscrits en post-graduation est représentée dans la carte n°44 qui montre les disparités entre le Nord et le Sud ainsi qu'entre Alger et les autres villes. En effet, la quasi totalité des inscrits en post-graduation en 2001-2002 correspond au Nord alors que les deux villes du Sud, Ouargla et Bechar, se partagent le 0,5% restant, ce qui représente une part insignifiante.

* Les effectifs des inscrits en graduation, en post-graduation ainsi que ceux des enseignants ne sont pas disponibles.

Carte 43 : graduation 2001-2002

Carte 44 : P-G 2001-2002

Alger détient à elle seule 35,6% des inscrits en post-graduation. Alger, Oran et Constantine abritent 65% des inscrits, soit près des 2/3.

La post- graduation exige la présence d’enseignants de haut rang (professeur et maître de conférence). A ce titre, elle est significative de l’avance prise par les grandes villes, qui possèdent les effectifs requis. En effet, Constantine (44,8% des inscrits de sa région) mais encore Oran (66,2%) et Alger (84,1%) dominent leurs régions respectives et apparaissent comme des centres majeurs de l’enseignement post-gradué.

III-3-1-1-4-3- Répartition des enseignants (2001-2002) :

Le nombre d'enseignants durant l'année universitaire 2001-2002 est de 19 283.

La répartition des enseignants représentée dans la carte n°45 confirme la même logique que celle des étudiants et se présente comme suit, 40,8% du total des enseignants au Centre-Nord ; 37% au Nord-Est ; 19,8% au Nord-Ouest et 2,4% au Sud.

La répartition par région confirme également le poids dominant d’Alger et d’Oran, cependant que Constantine est en situation de relatif équilibre avec les autres grandes villes régionales : **Tableau n°29 : enseignants : part des grandes villes dans leurs régions.**

Alger	Oran	Constantine
64,1 %	49,2 %	27,2 %

Source : ministère de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par ailleurs, dans ces trois grandes villes exercent 45,9 % de l’ensemble des enseignants du pays. Mais, les disparités entre Alger et les autres villes existent toujours, car elle détient 26,1% du total des enseignants, alors que les autres villes se partagent le reste.

Conclusion :

Durant 4 décennies, le réseau universitaire algérien s'est développé au point d'implanter des établissements universitaires dans des agglomérations qui ne sont pas des chefs-lieux de wilayas comme Azzaba et Khemis Méliana.

Actuellement, il s’étend à 36 wilayas sur 48 alors qu'en 1962-63 il ne touchait que les trois principales villes du pays : Alger, Oran et Constantine (cf. carte n°46). Ce déploiement territorial est lié à une demande en hausse régulière, à la nécessité d’éviter la congestion des grands centres et à l'utilité de rapprocher l’étudiant de son lieu de résidence.

Carte 45 : enseignants 2001-2002

Carte 46 : évolution du réseau universitaire.

Cependant, malgré cette extension du réseau, les grandes villes, notamment Alger et Oran, et à un degré moindre Constantine, continuent d'être les nœuds principaux et les centres de ce réseau. Situation que confirme l'état de la recherche scientifique, qui obéit actuellement à la logique de métropolisation.

III-3-2- La recherche scientifique en Algérie :

Depuis quelques années, l'université développe davantage la fonction de recherche dans le cadre des laboratoires et avec le soutien des enveloppes financières importantes dégagées par le gouvernement. A cet effet, près de la moitié des enseignants enregistrés durant l'année universitaire 2001-2002, soit 8 988 enseignants sont intégrés dans 452 laboratoires chargés de la recherche scientifique dans différents domaines. Cependant, les laboratoires sont répartis de façon inégale à travers le territoire national.

III-3-2-1- Répartition des laboratoires de recherche (2001-2002) :

La répartition des laboratoires de recherche montre qu'il existe un équilibre entre les 3 régions du Nord. (cf. carte n°47).

Tableau n°30 : répartition des laboratoires de recherche dans les trois régions du Nord

	Centre	Ouest	Est
Nombre	134	135	177
Part	29,6%	29,9%	39,2%

Source : ministère délégué de la recherche scientifique.

L'analyse des laboratoires de recherche à l'intérieur de chaque région révèle une logique de métropolisation. Beaucoup plus que dans le domaine pédagogique, Constantine devance les autres grandes villes du Nord-Est.

Tableau n°31 : laboratoires : poids des grandes villes dans leurs régions.

Villes	Alger	Oran	Constantine
Part	68,7%	49,6%	32,8%

Source : ministère délégué de la recherche scientifique.

Donc, un peu plus des 2/3 des laboratoires du Centre-Nord se concentrent à Alger, près de la moitié de ceux du Nord-Ouest à Oran et près du 1/3 de ceux du Nord-Est à Constantine.

Carte 47 : labos de recherche

Carte 48 : enseignants chercheurs.

Par ailleurs, ces trois villes détiennent près de la moitié des laboratoires de recherche à l'échelle nationale dont le 1/5^{ème} concerne Alger seulement.

Il en est de même pour la répartition des enseignants chercheurs qui semble suivre la même logique que celle des laboratoires.

III-3-2-2- Répartition des enseignants-chercheurs (2001-2002) :

La répartition des enseignants chercheurs montre l'équilibre entre les trois régions du Nord (cf. carte n°48). En effet, 3 750 enseignants chercheurs se concentrent au Nord-Est ; 2 769 au Centre-Nord et 2 341 au Nord-Ouest, (respectivement 41,7% ; 30,8% et 26,1%).

L'analyse de la répartition des enseignants chercheurs à l'intérieur de chaque région est identique à celle des laboratoires. Elle confirme le poids dominant d'Alger et Oran, et l'avancée de Constantine dans le Nord-Est.

Tableau n°32 : enseignants chercheurs : poids des grandes villes dans leurs régions.

Ville	Alger	Oran	Constantine
Part	73,4%	47,5%	34,8%

Source : ministère délégué de la recherche scientifique.

Donc, Alger détient près des $\frac{3}{4}$ des enseignants chercheurs du Centre-Nord, Oran près de la moitié de ceux du Nord-Ouest alors que Constantine abrite un peu plus du 1/3 de ceux du Nord-Est. Ces trois villes détiennent, en outre, la moitié des enseignants chercheurs du pays dont 22,6% concernent Alger à elle seule, ce qui confirme les disparités entre Alger et les autres villes.

Concernant Constantine, son université a gardé, durant les 4 phases de développement du réseau universitaire, son poids et son importance en matière d'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dans le pays et dans sa région. En effet, l'université de Constantine est le 3^{ème} pôle universitaire dans le pays après Alger et Oran et le premier pôle universitaire dans le Nord-Est algérien car elle est l'université mère des autres établissements universitaires implantés dans la région Nord-Est du pays.

A cet effet, Constantine occupe, durant l'année universitaire 2001-2002, en matière d'enseignement supérieur le 3^{ème} rang à l'échelle nationale après Alger et Oran en matière de concentration des étudiants inscrits en graduation et en post-graduation ; le 2^{ème} rang après Alger en matière d'encadrement et le 1^{er} rang à l'échelle du Nord-Est algérien

Il en est de même pour la recherche scientifique car :

- En matière de laboratoire de recherche, Constantine occupe le 3^{ème} rang à l'échelle nationale après Alger et Oran, et le 1^{er} rang à l'échelle du Nord-Est algérien
- En matière de concentration des enseignants chercheurs, elle occupe le 2^{ème} rang à l'échelle nationale après Alger et le 1^{er} rang à l'échelle du Nord-Est en regroupant 34,8% des enseignants chercheurs enregistrés dans la région.

L'activité universitaire de Constantine, vu son poids et son importance dans le pays et dans la région Nord-Est, constitue un atout majeur. La ville possède les fondements d'un environnement scientifique qui, s'il sait être performant, peut être un facteur attractif pour l'investissement et un élément essentiel du processus de métropolisation.

III-4- Le tourisme :

L'activité touristique prend de plus en plus d'importance dans le monde, entraînant chaque année plusieurs centaines de millions de personnes hors de leurs frontières. En 1950, 25 millions de personnes¹ voyageaient hors de leurs frontières. En 1995, près de 450 millions par an², soit dix-huit fois plus, sortent de leurs pays. En 1999, les flux mondiaux enregistrés étaient de l'ordre de 657 millions de touristes³ et dépasseront, selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), un milliard de touristes à l'horizon 2010.

Ces flux ont connu un taux de croissance annuel de 7% tout au long des quarante dernières années⁴. Mais, ils concernent pour les ¾ les habitants des pays riches : Européens, Nord-Américains, Japonais, Australiens, Néo-Zélandais, etc.

Le tourisme mondial est concentré sur trois bassins de départs et d'arrivées⁵ : le bassin américain, le bassin euro-africain, et le bassin Asie-Océanie concernent, en 1995, 2 touristes sur 3 dans le monde. (cf. carte n°49). L'Europe constitue, donc, le premier carrefour mondial. Elle accueille 300 millions de touristes par an. L'Amérique du Nord occupe le deuxième rang mondial avec près de 35 millions de touristes internationaux. Alors que l'Asie-Océanie a enregistré la progression des déplacements touristiques la plus forte. L'augmentation des entrées a été de plus de 6700% entre 1960 et 1990⁶, soit plus de soixante-sept fois. Cependant, l'Afrique reste une destination marginale par rapport au reste du monde, et le tourisme en Afrique ne concerne que quelques pays.

En outre, le secteur du tourisme est la première activité mondiale devant l'électronique et l'énergie. Les recettes mondiales du tourisme en 1995, étaient de l'ordre de 300 milliards de dollars US\$. Elles sont passées à 455 milliards US\$ en 1999⁷ avec un taux de croissance annuel, selon les estimations de l'OMT, de 12% au cours des quarante dernières années. En 1998, les USA ont totalisé 71,3 milliards US\$, la France 29,9 milliards US\$, l'Italie 29,8 milliards US\$, l'Espagne 29,7 milliards US\$, l'Angleterre 21 milliards US\$, et l'Allemagne 16,5 milliards US\$⁸.

¹ « Le tourisme international, La dimension économique et sociale ». In Zwang. A, Oster. D, Vila. F, Hanty. M et Carlot. Y. *Géographie*. ed Nathan. Paris, 1995, p40.

² idem.

³ Ministère du tourisme. *Eléments de la stratégie de développement durable en Algérie. Horizon 2010*. Alger. 2001.

⁴ idem.

⁵ « Le tourisme international ». op. cit.

⁶ idem.

⁷ Ministère du tourisme. op. cit.

⁸ idem.

Carte 49 : les flux touristiques dans le monde.

Donc, les pays industrialisés occupent les premières places du marché mondial du tourisme.

Les échanges touristiques mondiaux représentent le 1/3 des échanges des hydrocarbures, 40% des échanges des produits agro-alimentaires et 35% de la valeur globale des échanges commerciaux et des services⁹. A titre d'exemple, le tourisme couvre 80% de la facture pétrolière. Et les recettes réalisées dans les USA en 1998 correspondent à 7 fois¹⁰ les revenus de l'Algérie en devises provenant des hydrocarbures durant la même année.

Par ailleurs, le tourisme est l'une des sources de développement économique et de création d'emplois, directs (agents de voyages, hôteliers, etc) ou indirects (dans les services), dans de nombreux pays notamment dans les pays en développement. En effet, le tourisme occupe, en 1999, 217 millions de personnes à l'échelle mondiale. Ce chiffre passera, selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) à 350 millions à l'horizon 2004, soit un taux annuel de croissance de l'ordre de 12%. De plus, sur dix emplois créés à l'échelle mondiale, un poste revient aux activités touristiques. Alors qu'il a engendré dans le tiers monde 35 millions d'emplois en 1995. En outre, selon une étude réalisée par l'Union Européenne, le tourisme contribue, au sein de l'UE, deux fois plus à la création d'emplois et au PIB que le secteur agricole et industriel confondus.

Néanmoins, le tourisme est un secteur fortement capitalistique qui relève de la dimension internationale du travail. Les compagnies aériennes, les hôteliers, les voyagistes*appartiennent aux pays développés. En effet, l'Europe et l'Amérique du Nord concentrent près des 9/10 de la capacité hôtelière mondiale. Cette dernière a avoisiné en 1999, les 30 millions de lits. Selon les statistiques de l'OMT, elle a augmenté de 80% entre 1980 et 1997, soit un taux moyen de 3,5% par an passant ainsi de 16 à 30 millions de lits.

Donc, vu l'importance majeure du tourisme, la plupart des Etats et notamment l'Algérie cherchent à en tirer les profits.

⁹ « Le tourisme international ». op. cit.

¹⁰ Ministère du tourisme. op. cit.

* Voyagistes : entreprises organisatrices de voyages.

III-4-1- Le tourisme en Algérie :

L'Algérie dispose d'un potentiel touristique très important. Par sa diversité géographique, son triptyque mer, montagne, désert, l'Algérie constitue l'un des plus beaux pays du monde qui offre aux visiteurs des paysages naturels variés. Les atouts naturels et le patrimoine culturel, historique et civilisationnel de l'Algérie permettent la pratique de nombreuses activités touristiques se rapportant au tourisme balnéaire, climatique, thermal, saharien, culturel et urbain. Ces activités touristiques multiples peuvent être pratiquées pendant toute l'année dans les régions suivantes : la bande côtière, les monts des Aurès, la région de la Kabylie, la vallée de l'Oued M'Zab, le Hoggar et Tassili, Oued Souf, Touat et Gourara, les villes anciennes telles que : Constantine, Tlemcen, etc.

Cependant, ces régions disposent de structures touristiques d'accueil modestes comparativement à leur potentiel. Elles disposent, en outre, de 174 zones d'expansion touristique (ZET) classées par décrets n° 88-232 du 5 Novembre 1988. D'une superficie totale de 34 092,5 ha, ces zones sont réparties sur le territoire national comme suit :

- 141 ZET implantées dans 16 wilayas littorales.
- 13 ZET localisées dans les wilayas intérieures et les hautes plaines.
- 20 ZET au Sud.

De plus, l'Algérie dispose de 202 sources thermales qui sont classées comme suit : 136 sources d'importance locale, 55 d'importance régionale et 11 d'importance nationale.

Néanmoins, malgré la richesse et la diversité des ressources touristiques, les flux des touristes visitant l'Algérie restent faibles et insignifiants par rapport aux flux mondiaux ou comparativement à d'autres pays voisins (3,8 millions de touristes au Maroc, 4,5 en Tunisie et 4,7 en Egypte).

III-4-1-1- Les flux touristiques en Algérie :

En 1999, l'Algérie a connu un afflux touristique estimé à 754 000 touristes dont 80,6% sont des touristes algériens résidents à l'étranger. Il est passé à 901 416 touristes en 2001 enregistrant ainsi une progression de l'ordre de 20%. (705 187 sont des touristes algériens résidents à l'étranger, soit 78,2%).

Mais, malgré cette progression, les flux touristiques en Algérie restent insignifiants et très faibles. Ils ne représentent que 0,14% de l'ensemble des flux mondiaux et même pas le ¼ des

flux enregistrés dans les pays voisins, en 1999, tels que l’Egypte, la Tunisie et le Maroc. Ils ne représentent que 19, 2% des flux en Egypte, 20% en Tunisie et 23, 7% au Maroc.

III-4-1-1- Répartition des flux touristiques étrangers :

La répartition des flux touristiques étrangers par région mondiale est la suivante :

Tableau n°33 : Algérie : répartition des flux touristiques par région mondiale (2001).

Régions dans le monde	Nombre de touristes étrangers	Part %
Europe	107 166	54,6
Afrique	69 644	35,5
Moyen Orient	10 860	5,5
Asie - Océanie	5 339	2,7
Amérique	3 220	1,6
Total	196 229	100

Source : ministère du tourisme.

Donc, plus de la moitié des touristes étrangers ayant visité l’Algérie en 2001 viennent de l’Europe et plus du $\frac{1}{3}$ d’Afrique alors que le reste est en provenance des autres régions du monde. La proximité géographique joue un rôle majeur dans ces flux ce qui confirme l’analyse qui suit (cf. carte n°50).

En effet, les flux touristiques les plus élevés sont en provenance de la France et de la Tunisie avec respectivement 70 880 et 33 607 touristes ayant visité l’Algérie en 2001. Alors que les flux touristiques les plus faibles (nombre de touristes étrangers inférieur à 100) sont en provenance de :

- Trois pays de l’Amérique : le Mexique, l’Argentine et le Brésil avec respectivement 83 ; 61 et 62 touristes.
- Un pays européen : le Luxembourg avec 76 touristes.
- Un pays de l’Océanie : la Nouvelle Zélande avec 34 touristes.

Ainsi si 36,1% de l’ensemble des touristes étrangers ayant visité l’Algérie en 2001 viennent de la France, les touristes étrangers en provenance de la Nouvelle Zélande ne représentent que 0,02 % de l’ensemble des touristes étrangers.

Carte 50 : répartition des flux touristiques par pays.

La répartition des flux touristiques représentant les touristes étrangers, s'explique par la proximité géographique, car les flux les plus élevés correspondent aux pays les plus proches de l'Algérie en terme de distance. Tel est le cas de la France et des pays de l'Europe ainsi que des pays Nord-Africains. Tandis que les flux les plus faibles correspondent aux pays lointains de l'Algérie comme les pays de l'Asie-Océanie et d'Amérique.

La faiblesse des flux touristiques en Algérie trouve son explication dans la situation sécuritaire qu'a vécu l'Algérie durant la dernière décennie. Mais, la progression que nous avons constaté entre 1999 et 2001, montre que l'amélioration de la situation sécuritaire en Algérie a donné ses fruits et que la destination Algérie a timidement retrouvé sa place dans le monde.

Le drainage ou l'attrait des flux touristiques ne dépend pas seulement de la beauté des sites ou de la diversité du potentiel touristique, mais aussi de la qualité de l'infrastructure hôtelière, de la capacité d'accueil et de la qualité des services offerts par les pays d'accueil.

III-4-1-2- La capacité d'accueil en Algérie :

La capacité d'accueil en Algérie reflète le déficit de notre pays en matière d'hébergement touristique, puisque le nombre de lits ne dépasse pas les 60 000 lits ce qui correspond à 0,2% de la capacité d'accueil mondiale et à 30,5% de la capacité d'accueil en Tunisie, en 1999, qui était de l'ordre de 200 000 lits.

III-4-1-2-1- Répartition de l'infrastructure hôtelière par wilaya :

La répartition des hôtels par wilaya est représentée dans la carte n°51 qui montre une forte concentration sur la bande littorale et dans quelques wilayas du Nord-Est.

En effet, la répartition des hôtels se présente comme suit :

- 365 hôtels sur la bande littorale (54,4%).
- 138 hôtels dans les wilayas intérieures du Nord-Est (20,6%).
- 77 hôtels au Sud (11,5%).
- 91 hôtels dans le reste du pays (13,6%).

Même au niveau de la bande côtière, l'infrastructure hôtelière se concentre au Centre-Nord et au Nord-Est. A cet effet, sur les 365 hôtels implantés dans les wilayas côtières :

- 138 hôtels correspondent aux wilayas côtières du Nord-Est (37,8%).
- 148 hôtels correspondent aux wilayas côtières du Centre-Nord (40,5%).
- 79 hôtels correspondent aux wilayas côtières du Nord-Ouest (21,6%).

Le déséquilibre Nord-Sud (88,5% de l'infrastructure hôtelière se concentrent au Nord) pénalise le tourisme saharien dont les ressources sont illimitées compte tenu de l'étendue et de la diversité des paysages du Sahara algérien.

La répartition par wilaya montre aussi les disparités entre Alger et les autres wilayas. En effet, Alger détient à elle seule 14% de l'ensemble de l'infrastructure hôtelière nationale et 25,8% de l'infrastructure hôtelière de la bande côtière. Elle est suivie par Bejaia et Oran avec respectivement 7,6% et 6,2% du total.

Le nombre d'hôtels implantés dans la wilaya de Constantine est supérieur à la moyenne nationale. Néanmoins, il est faible par rapport à l'ensemble de l'infrastructure nationale, car il ne représente que 3,4% du total. A cet effet, Constantine avec 23 hôtels est classée huitième, avec Ghardaïa. Toutes les wilayas qui dépassent Constantine en infrastructure hôtelière, se trouvent sur la bande littorale, à l'exception de Sétif.

Dans le Nord Est algérien, Constantine est classée 4^{ème} après Bejaia, Annaba et Sétif. En plus, elle est totalement dépourvue d'hôtellerie haut de gamme.

Cependant, l'infrastructure hôtelière en Algérie reste faible quantitativement et qualitativement par rapport à la demande nationale et ne peut aucunement répondre dans sa totalité aux exigences de la demande internationale, en matière de services notamment. Elle se caractérise, selon le ministère du tourisme par :

- La prépondérance de l'hôtellerie urbaine comparativement aux autres types d'hôtellerie (balnéaire, thermale, climatique et saharienne).
- La faiblesse de l'hôtellerie saharienne alors que l'un des atouts touristiques actuels de l'Algérie réside en ces produits.
- La part négligeable de l'hôtellerie thermale malgré l'existence de 202 sources inexploitées et une demande réelle au niveau interne.
- L'insuffisance de l'hôtellerie haut de gamme et sa concentration au niveau de la capitale.
- La concentration de l'hôtellerie au niveau de la bande littorale.

Carte 51 : répartition des hôtels

Carte 52 : la capacité d'accueil

III-4-1-2-2- Répartition de la capacité d'accueil par wilaya :

La répartition de la capacité d'accueil par wilaya montre la prédominance de la wilaya d'Alger en matière d'hébergement touristique (cf. carte n°52). En effet, Alger détient à elle seule 27,3% de l'ensemble de la capacité d'accueil nationale, soit 16 656 lits.

De plus, la répartition par région montre la concentration de la capacité en lits sur la bande côtière qui détient à elle seule 64,8% de la capacité d'accueil nationale, soit 39 501 lits. Cette répartition confirme, aussi, les disparités entre le Nord et le Sud car le Nord détient 90,2% de la capacité d'accueil nationale (55 052 lits) alors que le Sud ne dispose que de 9,8% seulement (5 963 lits).

Avec 1 154 lits seulement, Constantine est proche de la moyenne nationale, mais sa part ne représente que 1,9% du total. A cet effet, elle est classée 15^{ème} à l'échelle nationale et 5^{ème} à l'échelle du Nord-Est algérien après Bejaia, Annaba, Sétif et Skikda.

III-4-1-3- Les flux touristiques au Nord-Est algérien :

661 139 touristes dont 646 920 Algériens ont fréquenté les hôtels du Nord-Est algérien.

III- 4-1-3-1- Répartition des touristes algériens dans les hôtels du Nord-Est algérien :

La répartition des touristes Algériens ayant fréquenté les hôtels au niveau du Nord-Est algérien est représentée dans la carte n°53, qui montre la concentration des flux touristiques algériens dans les quatre wilayas suivantes : Sétif, Constantine, Bejaia et Annaba. Ces quatre wilayas, totalisent 418 878 touristes (64,8%).

III-4-1-3-2- Répartition des touristes étrangers dans les hôtels du Nord-Est algérien :

La répartition des flux touristiques étrangers ayant fréquenté les hôtels au niveau du Nord-Est algérien est représentée dans la carte n°54 qui montre la concentration des flux dans deux wilayas. Il s'agit d'Annaba et Constantine avec 47,3% de l'ensemble des touristes étrangers, soit 6 726. La répartition montre les disparités littoral /intérieur car, la zone côtière détient 56,7% des flux touristiques du Nord-Est algérien.

Carte 53 : NEA : répartition des touristes algériens

Carte 54 : répartition des touristes étrangers.

Conclusion :

L'étude analytique révèle les résultats énumérés dans le tableau suivant :

Tableau n°34 : les résultats de l'étude analytique.

Critères	Rang national		Rang régional
	Alger	Constantine	
Téléphone fixe	1	3 (après Alger et Oran)	1
Téléphone mobile	1	3 (après Alger et Oran)	1
Internet	1	3 (après Alger et Bejaia)	2 (après Bejaia)
Trafic aérien	1	3 (après Alger et Oran)	1
Banques implantées dans la wilaya	1	8	3 (après Sétif et Bejaia)
Banques implantées dans le chef-lieu de wilaya.	1	5	2 (après Annaba)
Projets d'investissements « CALPI »	23	10	6
Projets d'investissements « ANDI »	1	12	3 (après Bejaia et Sétif)
Entreprises tous secteurs confondus	1	4 (après Alger, Oran et Tizi-Ouzou)	1
Petites et moyennes entreprises	1	9	3 (après Bejaia et Sétif)
Enseignement supérieur	1	3 (après Alger et Oran)	1
Concentration des enseignants	1	2 (après Alger)	1
Laboratoires de recherche	1	3 (après Alger et Oran)	1
Enseignants chercheurs	1	2 (après Alger)	1

Hôtellerie	1	8	4 (après Bejaia, Annaba et Sétif)
Capacité en lits	1	15	5 (après Bejaia, Annaba, Sétif et Skikda)
Flux touristiques algériens (dans le Nord-Est algérien)	/	/	2 (après Sétif)
Flux touristiques étrangers (dans le Nord-Est algérien)	/	/	2 (après Annaba)

Source : auteur.

Les éléments de l'analyse et le tableau montrent qu'Alger constitue indéniablement le lieu où sont rassemblés le plus fortement les critères de métropolisation et où les processus devant conduire à l'émergence d'une ville internationale avanceront le plus rapidement.

Quant à Constantine, elle est loin de répondre aux critères de la métropolisation, exigés par la mondialisation. En effet, la ville ne possède pas la taille démographique critique (millionnaire), elle n'est pas une place boursière ni une place financière, elle souffre du manque d'établissements bancaires, notamment privés (nationaux ou étrangers) et n'a pas de représentation para diplomatique à l'étranger*. Les investissements et les PME y restent insuffisants comparés à ceux d'Alger. Le nombre d'hôtels et la capacité en lits y sont limités. Alors que son infrastructure de base des transports nécessite d'être développée et modernisée.

Cependant, Constantine a beaucoup d'atouts et de points forts qui peuvent lui permettre de s'intégrer à la mondialisation. Il s'agit notamment de :

- Son poids dans le pays et dans sa région ;
- Sa position géographique au cœur du Nord-Est du pays ;
- Son poids culturel, historique et civilisationnel ;
- Ses ressources humaines, naturelles et touristiques ;

* Représentation para diplomatique : représentation assurée par des agents désignés par la ville auprès de villes ou régions à l'étranger. Ces agents n'ont pas le statut de diplomates du gouvernement, agréés par un gouvernement étranger. Ils agissent uniquement comme représentants de la ville chargés de développer ses relations internationales (économiques, culturelles, etc) et de conforter sa place de métropole.

- Son aéroport international, troisième du pays et qui contrôle et assure la gestion de tous les aéroports de la région Nord-Est.
- Son pôle universitaire en matière d'enseignement supérieur, d'encadrement et de la recherche scientifique ;
- Son poids en matière de connexion aux différents réseaux de télécommunications ;
- La concentration des entreprises ;
- La prédominance du secteur tertiaire par rapport aux autres secteurs d'activités ;
- Sa situation à 89 Km du littoral.

TROISIEME PARTIE : RECOMMANDATIONS

En fonction des résultats de l'analyse, nous avons formulé des propositions et des recommandations suivant deux axes :

1. recommandations d'ordre local.
2. recommandations d'ordre régional.

I- Recommandations d'ordre local : l'ensemble de nos propositions porte sur les points suivants :

1. Développement de l'infrastructure de base des transports pour la doter d'un réseau routier moderne basé essentiellement sur les voies rapides (autoroutes) afin de faciliter le déplacement des différents acteurs économiques et leur faire gagner du temps.
De plus, vu l'importance du support ferroviaire notamment dans le transport des marchandises, nous proposons le développement du réseau existant en matière de rails et de wagons. C'est-à-dire le doter de voies électrifiées et de voitures modernes afin d'attirer les voyageurs et les encourager à choisir ce mode de transport qui a beaucoup d'avantages mais reste le moins développé. Dans cette optique nous proposons, en outre, la création d'un train à grande vitesse entre Constantine et Skikda (élément d'un réseau national). Cela entre dans le cadre du développement urbain durable qui vise le développement et l'encouragement des transports en commun.
2. Faciliter l'implantation des banques privées nationales et internationales afin de pouvoir bénéficier des flux qui permettront le financement des différents projets d'investissement, le développement de l'emploi de jeunes, et serviront d'appui aux entreprises nationales.
3. Encourager les investissements directs étrangers dans le cadre du partenariat avec les entreprises existantes publiques ou privées. Ces investissements donneront un nouveau souffle à la ville, en matière du transfert des technologies avancées, d'exportations, et permettront l'intégration à l'économie mondiale.
4. Pour l'université nous proposons ce qui suit :
 - Adapter l'université aux changements internationaux en la dotant des nouvelles technologies d'information et de communications (NTIC) qui permettront son développement sur le plan de la formation et de la recherche scientifique.

- Relier l'université de Constantine, par un réseau, aux autres universités nationales et internationales. Cela permettra de créer de nouvelles relations entre les établissements nationaux et donnera à l'université de Constantine la possibilité d'être en contact avec les universités et de bénéficier des expériences en matière de la recherche scientifique.
 - Développer et encourager la recherche scientifique en offrant les moyens nécessaires aux chercheurs et en prenant en considération leurs résultats. Une telle démarche contribue au développement de la recherche scientifique et à la motivation des chercheurs. Par ailleurs, une recherche scientifique de haut niveau, notamment dans les disciplines de pointes (informatique, biotechnologie, électronique), constitue un environnement scientifique qui favorise l'investissement, encourage l'établissement de partenariat avec les opérateurs nationaux et étrangers, et améliore l'image de la ville.
5. Le tourisme, étant la principale source de recettes surtout en devises, nous proposons le développement de ce secteur vital :
- Assurer la protection et la conservation du patrimoine culturel et architectural de Constantine notamment au niveau de la médina qui est un élément majeur pour l'essor du tourisme urbain à Constantine.
 - Créer des terrasses, des parcs d'attraction, de détente et de loisirs afin d'encourager le séjour des touristes.
 - Améliorer les conditions d'accueil et de services en réalisant, sur des sites panoramiques, des hôtels haut de gamme (confort et qualité architecturale).
 - Redonner de l'importance au chemin des touristes qui permet une agréable visite dans les gorges du Rummel, ainsi qu'au pont des chutes et la piscine de Sidi M'cid. Ces éléments constituent des points forts pour le tourisme.
 - Organiser des visites guidées au niveau du musée et des différents monuments et sites archéologiques qui sont un témoin de la richesse culturelle et civilisationnelle d'une ville de plus de 2500 ans.

- Encourager le tourisme d'affaire en offrant un cadre adéquat, notamment en termes d'équipements. Construire des centres d'affaires et des quartiers multifonctionnels
6. L'image, étant un élément primordial de la métropolisation, il est nécessaire d'améliorer l'image de Constantine en tenant compte des points suivants :
- Donner une grande importance aux entrées de la ville par route et par aéroport en éradiquant les bidonvilles, en réhabilitant l'habitat spontané, et en créant des édifices d'une architecture moderne.
 - Respecter les exigences du développement urbain durable notamment en terme d'environnement en encourageant l'établissement d'une culture environnementale au niveau des citoyens tout en se basant sur l'acte de la protection et la création des espaces verts ainsi que celui de la propreté. Il est important de souligner le rôle des associations qui ne doivent pas cesser de sensibiliser les citoyens sur les questions environnementales et urbaines. Pour cela nous proposons l'encouragement de ces associations par l'octroi des moyens nécessaires à un bon fonctionnement et un bon rendement.
 - Prévoir des opérations de ravalement au niveau des différents quartiers en faisant participer les citoyens, et donner plus d'importance au mobilier urbain, aux trottoirs et aux aires de jeux qui pourront améliorer l'image des quartiers.

II- Recommandations d'ordre régional :

Un des atouts de Constantine est sa position géographique au cœur du Nord-Est algérien. Mais avec la mondialisation et la maritimisation du monde, Constantine souffre de sa position à l'intérieur du pays, loin de la dynamique commerciale des ports. Elle a besoin d'un port qui facilitera son ouverture et son insertion à l'économie mondiale.

Dans cette optique, nous proposons le renforcement du lien entre Constantine et Skikda en faisant des deux villes une seule entité homogène et cohérente où chacune complète l'autre (cf. chorème n°1).

Chorème n° 1 : situation du binôme Constantine- Skikda.

En effet, le modèle que nous proposons repose essentiellement sur les arguments suivants : l'histoire, la distance, le continuum urbain entre les deux villes et les avantages que peut présenter cet ensemble.

1. L'histoire :

Située au nord de Constantine, Skikda a constitué depuis fort longtemps, notamment depuis la période romaine, un débouché naturel sur le littoral. Des relations puissantes existent entre les deux villes. La colonisation française « n'a pas renversé le binôme Constantine-Skikda comme l'a fait pour Tlemcen-Oran »¹. Bien au contraire, elle l'a renforcé en appuyant la fonction de commandement de Constantine et en développant la fonction commerciale et portuaire de Skikda. Promue en 1974 au rang de chef-lieu de wilaya, celle-ci a conservé des liens étroits avec l'ancienne capitale des provinces numides.

En effet, le lien entre Constantine et Skikda est très ancien. Il remonte à l'époque romaine où Skikda, sous le nom de Rusicade (dont le port était Stora), faisait partie, sous l'autorité de Cirta (Constantine), de la confédération des quatre colonies cirtéennes qui regroupait Cirta, Cullu (Collo), Milev (Mila) et Rusicade. Elle était le débouché naturel de Cirta.

Les deux villes étaient reliées par une voie d'accès à la mer qui empruntait le Saf Saf. Cette route romaine, pavée de pierre noire comme les voies impériales d'Italie, permettait l'acheminement vers Rusicade des produits de l'Annone prélevés, de l'intérieur de la province, par Rome.

Par Annone, les Romains désignaient surtout les redevances en nature, prélevées sur la récolte annuelle de certaines provinces, telles que la Sardaigne, la Sicile, l'Égypte et l'Afrique proconsulaire (la Tunisie). Elles comprenaient toutes les sortes d'approvisionnements résultants de la culture ou de l'élevage : l'huile, le vin, le vinaigre et même la viande de porc mais particulièrement les céréales.²

A cet effet, Rusicade était l'entrepôt où étaient dirigés les différents produits agricoles débarqués dans le port de Stora qui était un port de transit entre Rome et de nombreuses villes de la province : Cirta, Milev, Sitifis (Sétif), Theveste (Tébessa), Thagaste (Souk Ahras),

¹ Côte. M. *L'Algérie*. ed Masson. Paris. 1996. p217.

² Vars. Ch. *Rusicade et Stora ou Philippeville dans l'antiquité*. Imprimerie E. Maule. Constantine. 1896. p16.

Lambèse (Tazoult à Batna) et Timgad (Batna). Mais Stora était beaucoup plus lié à la capitale de la province, Cirta.

Pour les Français, « il n’y avait qu’à suivre l’exemple romain »³. Ils occupèrent, donc, Stora pour les raisons suivantes :

1. Assurer à Constantine son débouché maritime, comme les Romains. Pour l’armée coloniale, la domination française dans la région de Constantine ne pouvait être assurée que par l’existence de voies de communications sûres et rapides. Pour cela Constantine « avait besoin d’un port proche d’où pourraient arriver rapidement renforts et ravitaillements et d’une route pour la relier à ce port »⁴.

Les Français suivent les Romains en occupant le port de Stora et en empruntant le tracé de la voie romaine pour relier Constantine à Philippeville (Skikda).

2. Exploiter les richesses du littoral, notamment le bois de Stora qui était riche en forêts, et ce afin d’alimenter Constantine.

Donc, du fait de l’occupation de Stora, Constantine a un débouché maritime facilement accessible et nécessaire.

Ensuite, les Français décident de fonder la ville de Skikda, sous le nom de Philippeville, à trois kilomètres (3 km) du port de Stora et dans l’emplacement de la ville romaine. Cette ville compte 10 000 habitants en 1870 et va rester pendant longtemps la ville la plus européenne de toute l’Algérie.

Les deux villes, Constantine et Philippeville, sont reliées par une voie de 89 km. Cette route « était même la raison d’être de Philippeville »⁵.

Les éléments les plus importants dans le développement de Philippeville sont la construction achevée de la voie ferrée Constantine-Philippeville à la fin de 1870 ; la mise en construction du port de Philippeville à partir de 1870, et la colonisation agricole et de peuplement du Saf Saf et du Constantinois. Ces éléments, combinés, donnent à la ville l’activité

³ Solal. E. *Philippeville et sa région (1837-1870)*. La maison des livres. Alger. 1959. p37.

⁴ idem.

⁵ Solal. E. op. cit. p148.

qui est historiquement à l'origine de son premier essor et de sa première fortune, le commerce de transit.

Par la suite, Philippeville connaît un développement des activités touristiques et son port est choisi pour l'exportation du pétrole brut (2 millions de tonnes/an).⁶

Avec 60 000 habitants en 1966, Skikda est la station balnéaire de Constantine. Exerçant la fonction administrative de daïra, elle est une ville moyenne sans dynamisme qui végète à l'ombre de Constantine. Elle vit de l'activité touristique, portuaire et commerciale.

En 1968, elle est choisie pour accueillir la deuxième zone industrielle, après Arzew, spécialisée dans la transformation des hydrocarbures du pays. Située à l'Est de la ville, la zone industrielle s'étend sur la plaine de Ben M'Hidi et occupe environ 2000 ha. Elle est présentée comme étant « un des plus grands centres mondiaux de gaz naturel et de pétrole »⁷ et regroupe le complexe GNL (gaz naturel liquéfié), spécialisé dans la liquéfaction du gaz naturel ; le complexe des matières plastiques, qui prend en charge la transformation chimique des hydrocarbures liquides et gazeux ainsi que leurs dérivés, pour la consommation locale ou l'exportation ; le complexe de raffinage, qui assure la production d'essences destinées à la consommation locale et à l'exportation ; l'unité du gaz industriel qui se spécialise dans la production des gaz industriels ; la centrale électrique ; l'unité de commercialisation et de distribution des hydrocarbures et leurs dérivés sur le marché national ; un institut de formation⁸.

Cette zone industrielle se spécialise dans le traitement des hydrocarbures, notamment la liquéfaction du gaz naturel et le raffinage du pétrole qui sont destinés, essentiellement, à l'exportation ; elle représente une source de devises pour le pays. Cela a conduit à la création d'un nouveau port, près de la zone industrielle, dont la première mission est l'exportation des hydrocarbures.

Suite à cette nouvelle fonction, Skikda est promue au rang d'une grande ville de niveau 8⁹. Elle a tissé plusieurs liens avec les villes nationales en fournissant différents produits destinés à

⁶ Boukerzaza. H. *Décentralisation, développement local et aménagement du territoire en Algérie. Cas de la wilaya de Skikda*. Thèse de doctorat de troisième cycle. Géographie de l'aménagement. Option : espace rural. Université Paul Valéry. Montpellier. Juillet 1985. (Sous la direction de J. LE COZ).

⁷ idem.

⁸ Ce travail est appuyé sur le magister préparé, en aménagement du territoire, par Melle AMIOUR. A.

⁹ Cote. M. op. cit. p 219.

la consommation et à l'industrie (l'industrie plastiques à Sétif). De plus, elle entretient des relations commerciales avec les plus grands pays du monde, notamment le Japon, les Etats-Unis et les pays de l'Union Européenne.

L'ancien port, de l'époque coloniale, a comme nouvelle mission l'importation de différents produits destinés au marché national, desservant plusieurs villes de l'intérieur du pays. En plus, il se spécialise dans la conteneurisation, phénomène nouveau qui classe le port de Skikda au troisième rang à l'échelle nationale après Alger et Oran.

Mais, malgré l'élargissement du lien organique de Skikda à d'autres villes du Nord-Est algérien notamment, Constantine conserve toujours une place importante sur le plan des relations avec Skikda et le lien entre les deux villes s'est renforcé par la création de la route nationale n°44 qui relie les deux villes en empruntant un tronçon de la voie coloniale.

2. La distance :

Située à 89 Km de Constantine, Skikda a toujours été le point de la côte le plus proche de Constantine. En moins d'une heure à une heure et demi de temps, les deux villes sont reliées par une route nationale qui connaît, quotidiennement, des flux importants de transports de voyageurs et de marchandises. Cette route dessert, aussi, les agglomérations périphériques de Constantine, notamment Bekira, Didouche Mourad et Zighoud Youcef, ainsi que celles de Skikda telles que El Harrouch, Ramdane Djamel, etc.

3. La continuité urbaine :

Le tissu urbain entre les deux villes et le long de la route nationale, se caractérise par l'existence d'un chapelet de petites villes.

Distantes l'une de l'autre, en moyenne, de moins de 10 kilomètres, ces agglomérations assurent la continuité urbaine et spatiale entre les deux villes selon un axe naturel qui emprunte les plaines du Saf Saf. Il s'agit notamment (du Sud vers le Nord) de Bekira, Hamma Bouziane, Didouche Mourad, Zighoud Youcef, Ain Bouziane, El Harrouch, Salah Bouchaour, Beni Bechir, Ramdane Djamel, El Hadaiek, Hammadi Krouma (cf. chorème n°2). Ces agglomérations composent les espaces périurbains de Constantine (de Bekira à Zighoud Youcef) et de Skikda (d'El Harrouch à Hammadi Krouma). Les villes de ces espaces périurbains contiguës connaissent

une croissance qui peut entraîner des agrégations. Il s'agit de la configuration d'une conurbation future.

4. Les avantages que peut présenter ce binôme :

- La possibilité d'atteindre la taille millionnaire ;
- La possibilité d'ouverture sur le monde à travers la fonction maritime ;
- Le poids historique, culturel et économique de Constantine ;
- La situation du binôme Constantine- Skikda au cœur d'une armature urbaine équilibrée ;
- L'existence d'une zone industrielle de taille mondiale, d'un port spécialisé dans l'exportation des hydrocarbures, et d'un autre port spécialisé dans le conteneur ;
- L'essor de la fonction touristique à Skikda et la possibilité de développer le tourisme urbain à Constantine vu ses ressources et ses potentialités touristiques ;
- L'existence d'un aéroport international qui contrôle et assure la gestion des différents aéroports de la région ;
- L'existence d'un pôle universitaire qui constitue l'université-mère de celles de la région ;
- L'amélioration des conditions de métropolisation.

Formulation de quelques propositions :

Ce binôme a besoin, pour un bon fonctionnement dans le cadre de la mondialisation, d'un environnement adéquat pour la création d'investissements. Dans cette optique, nous proposons la création d'une zone franche à Azzaba.

Afin de faciliter les échanges internationaux, certains pays désignent parfois des espaces bien délimités, à l'intérieur de leurs frontières, généralement situées à proximité des ports, aéroports ou zones industrielles, où les produits peuvent être importés sans tarifs ni quotas. Les barrières tarifaires sont retenues aussi longtemps que les produits demeurent à l'intérieur de cette région, que l'on appelle zone franche.

Ces espaces industriels où des produits sont importés et transformés avant d'être réexportés par les investisseurs, bénéficient d'énormes avantages comme l'exemption de droits de douane, les exonérations fiscales et surtout une main-d'œuvre abondante et bon marché. Ils visent à développer l'industrie dans des espaces déréglementés et défiscalisés susceptibles d'attirer les investisseurs. Les deux grandes activités des zones franches industrielles d'exportation sont le textile et le vêtement, d'un côté, la fabrication des composants électroniques et l'assemblage d'appareils électroniques.

Chorème 2 : un chapelet d'agglomérations

Chorème 3 : triangle urbain

Les firmes multinationales ont de plus en plus une chaîne de production à l'échelle mondiale. Et ces chaînes passent presque tout le temps par des zones franches. C'est une nouvelle forme de division internationale du travail qui laisse supposer que les zones franches vont continuer à développer.

Le choix d'Azzaba comme ville d'accueil de la zone franche s'explique par sa situation près des deux grands pôles industriels et portuaires du pays tout en s'inspirant du modèle économique de Weber*. L'économiste Allemand a proposé en 1909 un modèle de localisation d'une activité industrielle. Selon Weber, cette activité doit chercher à minimiser ses coûts de production pour rester compétitive. Pour cela, elle tend à minimiser ses coûts de transport. Elle se localise au lieu où la somme des coûts de transport est la plus faible (cf. fig n°19). Ce modèle peut être transposé à la localisation de la zone franche d'Azzaba. Une telle démarche pourrait élargir la région préférentielle de la mondialisation jusqu'à Annaba, formant ainsi un triangle urbain cohérent susceptible de s'intégrer à la mondialisation. (cf. chorème n°3)

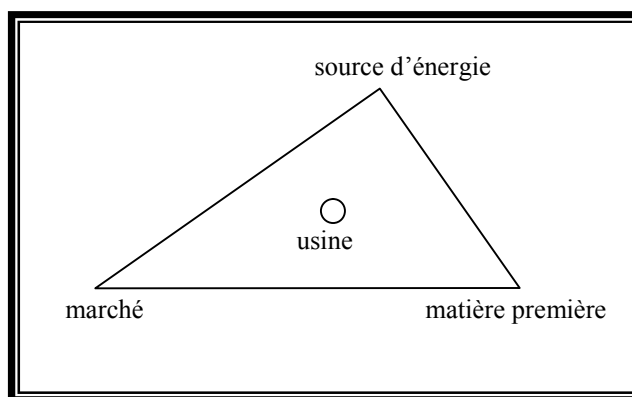


Fig n°19 : le modèle de Weber.

Azzaba se trouve dans un espace médian encadré par des pôles de développement importants. En tant que petite ville, elle a connu un dynamisme économique et démographique découlant des échanges et des flux qui relient ces pôles¹⁰. Azzaba se trouve à égale distance entre Annaba et Constantine et à proximité de Skikda (cf. chorème n°4). Cette localisation au cœur de trois grandes villes et de deux ports présente des avantages de coûts certains.

* GERIN-GRATALOUP A-M, *Précis de géographie*, Nathan.

¹⁰ FENIT. W. *Les espaces médians. Cas de la ville d'Azzaba*. Mémoire de fin d'étude en aménagement du territoire. Université Mentouri. Constantine. 2003. (Mémoire en langue arabe. Traduction du titre par l'auteur).

Par ailleurs, le dynamisme d'Azzaba nous incite à la proposer comme point nodal d'accueil et de distribution pour une vaste région triangulaire. Ce point nodal présente également par sa localisation des avantages certains : disponibilité des terrains, terrain plat, terre publique, quasi-équidistance avec les grandes villes, réseaux existants, etc. En plus, Azzaba abrite un centre universitaire appelé à développer des filières technologiques de l'université mère, Skikda et en relation avec les deux grandes villes, Constantine et Annaba. A ce titre, Azzaba constitue effectivement un emplacement de choix pour une zone franche devant desservir une vaste région et plusieurs villes. Par ailleurs, elle se trouve au cœur d'un bassin démographique fortement peuplé d'Annaba à Skikda et de Constantine à Guelma avec un potentiel de main d'œuvre qualifiée élevé.

L'implantation d'une zone franche à Azzaba doit s'accompagner par le développement des infrastructures nécessaires à une bonne intégration mondiale (cf. chorème n°5). Ainsi, il est recommandé la construction de liaisons autoroutières entre Constantine et Skikda, Constantine et Annaba, Skikda et Guelma. Toutes ces liaisons autoroutières doivent transiter par Azzaba. Ce réseau permettrait de minimiser la distance temps actuelle et de la ramener à des normes internationales permettant de rapprocher la zone franche d'Azzaba du littoral et de la métropole, Constantine.

Par ailleurs, il est recommandé de moderniser le réseau ferré par la création de lignes électrifiées, de lignes à double voie et de lignes à grande vitesse reliant les mêmes villes et passant par le même point nodal, Azzaba. Réseau autoroutier et réseau ferré seraient par ailleurs reliés aux réseaux nationaux proposés dans le cadre des grandes actions structurantes d'aménagement du territoire (autoroute Est- Ouest).

En outre, il est recommandé la construction d'un aéroport international devant servir de véritable plaque tournante aérienne (hub). Cet aéroport desservirait plusieurs villes, principalement Constantine, dont il favoriserait la métropolisation.

Il est recommandé également de construire une grande gare de triage liée à la zone franche et chargée de réguler les flux de marchandises entrants ou sortants de la zone. Cette gare aura un rôle essentiel de distribution des produits vers l'exportation ou vers le marché national.

Chorème 4 : un site préférentiel pour une zone franche

Chorème 5 : un territoire préférentiels et ses atouts.

Il est recommandé également de développer les réseaux de communication actuels notamment ceux de la téléphonie fixe et mobile, d'Internet et à ce titre Azzaba peut être considérée comme point nodal d'organisation des réseaux du triangle.

Les réseaux d'eau et d'énergie peuvent être également développés puisqu'ils bénéficient de conditions favorables (passage de gazoducs, d'oléoducs, zone industrielle de Skikda, etc).

Toutes ces propositions peuvent contribuer au développement des activités de services de la ville de Constantine, activités contribuant au processus de métropolisation. De même qu'elles peuvent contribuer à renforcer le rôle de Constantine comme métropole autour de laquelle s'organise tous les réseaux du Nord-Est algérien.

Conclusion générale :

Ne pouvant échapper au processus de mondialisation en cours, qui n'épargne aucun Etat, l'Algérie décide de s'ouvrir sur le monde et sur l'économie globale après trois décennies de politique fondée sur les principes du socialisme.

Ayant choisi le chemin de l'intégration aux réseaux mondiaux, l'Algérie, consciente de la nécessité de l'adaptation de son économie et son commerce extérieur aux normes et règles qui régissent le monde, a engagé des réformes structurelles. En parallèle, elle a signé un accord d'association avec l'Union Européenne et envisage son adhésion à l'organisation mondiale du commerce.

Mais l'Algérie, soucieuse de son adaptation économique, n'a pas déterminé les villes ou les territoires qui vont accompagner son intégration. C'est-à-dire les zones qui sont en mesure d'accueillir les investissements directs étrangers et d'être des vecteurs de la mondialisation.

Le travail sur la mondialisation en Algérie est difficile en raison de l'absence de travaux scientifiques de référence et de l'inexistence de données statistiques permettant d'élaborer des indices, des indicateurs, des critères comparables à ceux utilisés par les acteurs de la mondialisation. L'Algérie dans ses efforts d'intégration, part de très loin comparée à d'autres pays dont les avancées sont certaines. La Tunisie par exemple avec la métropolisation de Tunis, le tourisme, les zones franches, etc.

Une des villes qui semble en mesure de s'intégrer à la mondialisation est Constantine. La distance entre l'état réel de la ville et les exigences paraît grande, car Constantine ne répond pas à tous les critères de la métropolisation. Son état révèle que la ville n'a pas une politique tendant à préserver son statut de ville-mère. Constantine ne remplit pas, intra muros, les conditions de la métropolisation. Néanmoins, malgré cette inadaptation aux conditions mondiales, la ville avec ses atouts, son poids historique et culturel, sa place dans le pays et dans la région peut s'engager dans des processus de métropolisation notamment dans le cadre d'un binôme complémentaire, le binôme naturel et historique Constantine-Skikda.

La mondialisation actuelle constitue le début d'un long processus historique. Malgré les retards considérables actuels, l'Algérie doit se placer à l'échelle de ce parcours historique

durable. Elle dispose d'une base certaine, de ressources naturelles quasi-illimitées et de moyens financiers très importants qui peuvent lui permettre d'accélérer les dynamiques.

Il en est de même pour Constantine. Les processus de métropolisation seront longs et doivent se faire dans le cadre d'une construction régionale viable. Ils se feront. Cela dépend d'abord d'une volonté politique forte et ensuite d'actions d'aménagement et d'investissement. Leur conduite nécessite également l'élaboration d'une véritable politique de développement pour la ville de Constantine à laquelle participeront les pouvoirs publics et un pouvoir métropolitain dans lequel seront représentés tous les courants de la société civile.

Par ailleurs, une profonde réflexion doit être engagée sur la nature des territoires préférentiels qu'il faut préparer. Faut-il désigner et promouvoir des enclaves de prospérités, des espaces performants organisés autour des plus grandes villes du pays, notamment Alger ? Faut-il alors abandonner de vastes territoires au désinvestissement et à la pauvreté ? Ou bien faut-il construire des ensembles régionaux complémentaires, plus vastes et les préparer par des interventions répondant aux exigences mondiales ? Cela implique un nouveau regard sur l'aménagement du territoire qui dépasse le cas de la ville comme entité spatiale ponctuelle pour la considérer comme un élément d'un système plus vaste qu'elle commande et enrichit et qui l'enrichit. L'intégration à un ensemble composé de milieux géographiques et de ressources économiques différentes permettra à la ville de rassembler et mieux développer ses processus de métropolisation. Inversement, l'avancée de la métropolisation de Constantine aura un effet d'entraînement sur cet ensemble régional notamment parce qu'il peut déboucher sur la constitution d'une vaste conurbation allant de l'intérieur au littoral.

L'Algérie ne dispose pas de mégalo-pôles, ni de métropoles internationales. Elle est condamnée pourtant à développer ses villes de manière à les intégrer au réseau mondial. Au lieu de développer des petites enclaves de prospérité sans dimension internationale réelle, à l'exception d'Alger, elle doit envisager le développement des villes dans le cadre d'une construction régionale où sont rassemblés les facteurs favorables de la métropolisation et de l'intégration. Le modèle Constantine- Skikda étendu à Annaba peut être retenu pour identifier d'autres régions et les proposer comme territoires préférentiels.

Il est évident que l'intégration de quelques villes au détriment du reste du territoire national est un choix qui peut marginaliser de vastes zones et un grand nombre d'habitants. Comme il est

évident que l'intégration de tout le territoire est une utopie. L'identification et la construction de régions articulées autour de villes proposées à la métropolisation est une voie intermédiaire qui peut aider à identifier les territoires préférentiels à retenir.

L'idée de construction régionale a existé en Algérie notamment dans le cadre du développement industriel et avec comme support de cette construction l'industrie. Le triangle industriel, Constantine, Skikda, Annaba a été conçu dans le cadre d'une véritable approche régionale tendant à renforcer l'intégration du territoire national¹. Le même projet de construction régionale peut être repris mais dans le cadre de l'intégration de l'Algérie au système monde.

Le cas de Constantine montre que les processus de mondialisation, de métropolisation, de construction régionale et même de développement local sont en fait étroitement imbriqués.

¹ BENDJELID. A. *Implantation et emplois industriels dans le triangle Skikda, Annaba, Constantine*. Doctorat de 3^{ème} cycle. Université de Paris. Panthéon Sorbonne. 1976. (Sous la direction de M. ROCHEFORT).

BIBLIOGRAPHIE :

1. OUVRAGES :

- **ARCHER B, DROUET D.** *La ville et l'environnement, 21 expériences à travers le monde.* ed Polytechnica. Lyon. 1994.
- **BAILLY. A, HURIOT J-M.** *Villes et croissance, théories, modèles, perspectives.* ed Anthropos. Paris. 1999.
- **BASSAND. M.** *Métropolisation et inégalités sociales.* ed presses polytechniques et universitaires romandes. Lausanne. 1997.
- **BASTIE. J et DEZERT. B.** *La ville.* ed Masson. Paris. 1991.
- **BAUCHET. P.** *Les transports dans l'économie mondiale, éléments de domination.* ed Economica. Paris. 1997.
- **BENALI. A.** *La tribalisation par la mondialisation.* ed Casbah. Alger. 1999.
- **BIESSE. M.** *Constantine : la conquête et le temps des pionniers.* (document : archives de la wilaya de Constantine)
- **BERTHIER. A.** *Constantine carrefour méditerranée-sahara.* ed Attali et Chapelle. Constantine. (document : archives de la wilaya de Constantine)
- **BERTHIER. A, CHIVE .J.** *L'évolution urbaine de Constantine.* (document : archives de la wilaya de Constantine)
- **BERTHIER. A, GOUSSENS R.** *Constantine.* Imprimerie du sud. Toulouse. 1965.
- **BOUROUIBA. R.** *Constantine.* Alger. 1979.
- **CAMAGNI. R, GIBELLI. M-C.** *Développement urbain durable, quatre métropoles européennes.* ed l'Aube. Paris. 1997.
- **CARLOT. Y, HANTY. M,** (groupe d'auteurs). *Géographie.* Nathan. Paris. 1995.
- **Centre d'économie et de finances internationales.** *La méditerranée économique.* ed Economica. Paris. 1992.
- **CHOAY F, MERLIN P.** *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement.* Ed PUF. Paris. 1988.
- **CORDON. J-L, BIANC. F.** *Economie générale.* ed Nathan. Paris. 1992.
- **COTE. M.** *L'Algérie.* ed Masson. Paris. 1996.
- **DOUVERLEUR.** *Constantine.* ed Jeune académie. Paris. 1931.

- **DIEUDONNE. D, CRAMPON. J-P**, (groupe d'auteurs). *Le monde contemporain*. Nathan. Paris. 1992.
- **DUHAMEL. B, EMILANOF. C**, (groupe d'auteurs). *Les villes françaises et le développement durable*. ed 4D. Paris. 1996.
- **DURAND.M-F**, (groupe d'auteurs). *Le monde espaces et systèmes*. ed Presse de la fondation nationale et Dalloz. Paris. 1992.
- **EBRARD. F-M**. *L'urbanisation du monde depuis 1950*. ed Anthropos. Paris.1993.
- **GEMDEV** (groupe d'étude sur la mondialisation et le développement).*La mondialisation, les mots et les choses*. ed Karthala. Paris. 1999.
- **HEDDAR. B**. *Rôle socio-économique du tourisme. cas de l'Algérie*. ed OPU. ENAL. Alger. 1988.
- **LACAZE. J-P**. *La ville et l'urbanisme : un exposé pour comprendre, un essai pour réfléchir*. ed l'Harmattan. Paris. 1995.
- **LACOUR. C, PUISSANT. S**. *La métropolisation. Croissance, diversité, fractures*. ed Anthropos. Paris. 1999.
- **LANGLET. M**. *Communication*. ed Nathan. Paris. 1996.
- **LAPOIX. F**. *Sauver la ville. écologie du milieu urbain*. ed sang de la terre. Paris. 1991.
- **LAROUK. M-H, FILALI. H**. *Constantine. Etude de l'évolution historique et du milieu naturel*. ed El Baath. Constantine. 1984. (Document en arabe).
- **LYNCH. K**. *L'image de la cité*. ed Dunod. Paris. 1984.
- **MEBTOUL. A**. *L'Algérie face aux défis de la mondialisation. 2-Réformes économiques et privatisation*. OPU. Alger. 2002.
- **MERCIER. E**. *Histoire de Constantine*. ed Marle et F. Birgon. Constantine. 1903.
- **PAQUOT. Th**. *Vivre la ville*. ed le Seuil. Paris. 1994.
- **PARFAIT. F**. *Qui fait la ville ? (témoignages et suggestions)*. ed Technique et documentation. Paris. 1978.
- **PELLETIER. J, DELFANTE. Ch**. *Villes et urbanisme dans le monde*. ed Masson. Paris. 1994 (2^{ème} édition).
- **PLIHAN. D**. « *Les enjeux de la globalisation financière* ». in *La mondialisation au delà des mythes*. ed la Découverte. Paris. 1997.
- **PREEL. B**. *La ville à venir, l'habitat, technologie, environnement*. ed Descartes et Cie. Paris. 1994.

- **SASSEN. S.** *La ville globale. New York, Londres, Tokyo.* ed Descartes et Cie. Paris. 1996.
- **SOLAL. E.** *Philippeville et sa région (1837-1870).* ed la maison des livres. Alger. 1959.
- **Union Internationale des Télécommunications.** *Rapport sur le développement mondial des télécommunications.* Genève. 1994.
- **VALLET. E.** *Constantine : son passé, son centenaire.* ed Braham. Constantine.
- **VARS. Ch.** *Rusicade et Stora ou Philippeville dans l'antiquité.* Imprimerie. MAULE. E. Constantine. 1896.

2. THESES ET MEMOIRES :

- **BENDJELID. A.** *Implantation et emplois industriels dans le triangle Skikda, Constantine, Annaba.* Doctorat de 3^{ème} cycle. Université de Paris. Panthéon Sorbonne. 1976.
- **BOUKERZAZA. H.** *Décentralisation, développement local et aménagement du territoire en Algérie. Cas de la wilaya de Skikda.* Thèse de doctorat de 3^{ème} cycle. Géographie de l'aménagement. Option : espace rural. Université Paul Valéry. Montpellier. Juillet 1985.
- **HAFIANE. A.** *Dynamique urbaine et planification : l'habitat illégal dans l'évolution de Constantine.* Thèse de 3^{ème} cycle. Université de Grenoble. 1983.
- **RADOUANE. M, KEBIR. B, ACHERARD. S.** *Le développement urbain durable.* travail collectif dans le cadre de la 1^{ère} année de post- graduation en architecture. Option : urbanisme. Juin 2001.
- **RAHAM. Dj.** *Les structures spatiales de l'Est algérien. Les maillages territoriaux, urbains et routiers.* Thèse d'état en aménagement du territoire. Université Constantine. 2001.

- **SEGHIRI. H, A. KACI. S.** *Impact de la protection sur la performance de l'industrie manufacturière dans la perspective d'adhésion de l'Algérie à l'OMC.* Mémoire de fin d'études en statistiques. INPS (institut national de la planification et des statistiques). Alger. 1998.
- **ZERTAL. N.B.** *Etat de l'environnement urbain et prémisses de développement urbain durable en Algérie.* Mémoire de magister en architecture. Option : urbanisme. Université de Constantine. Mai 2001.

3. REVUES PERIODIQUES ET ARTICLES DE JOURNAUX :

- **ACOM (agence de communication).** *Algéroscope. L'Algérie en chiffres.* Annuaire économique et social. Alger. 2002.
- **BENISSAD. H.** « L'ajustement structurel en Algérie, le chemin parcouru » in *El Watan.* Quotidien national de Dimanche, Lundi et Mardi 24,25 et 26 Janvier 1999.
- **BOUYAKOUB. F.** « Le secteur bancaire en Algérie. Mutations et perspectives » in *La nouvelle république.* Quotidien national du Samedi et Dimanche 27 et 28 Juin 2002.
- **CACI (Chambre algérienne de commerce et d'industrie).** *LICCAL. La lettre d'information.* Revue mensuelle. Alger. Juin 2003.
- **CACI (Chambre algérienne de commerce et d'industrie).** *Mutations. Revue trimestrielle.* N° 12. Alger. Juin 1995.
- **CACI (Chambre algérienne de commerce et d'industrie).** *Mutations. Revue trimestrielle.* N° 30. Alger. Décembre 1999.
- **CACI (Chambre algérienne de commerce et d'industrie).** *Mutations. Revue trimestrielle.* N° 39. Alger. I-2002.
- **CACI (Chambre algérienne de commerce et d'industrie).** *Mutations. Revue trimestrielle.* N° 40. Alger. II-2002.
- **CACI (Chambre algérienne de commerce et d'industrie).** *Mutations. Revue trimestrielle.* N° 41. Alger. III-2002.
- **FMI (Fond Monétaire International).** *Finances et développement.* Publication trimestrielle. Volume 38. N° 1. Mars 2001.

- **FMI (Fond Monétaire International).** *Finances et développement.* Publication trimestrielle. Volume 38. N°2. Juin 2001.
- **FMI (Fond Monétaire International).** *Finances et développement.* Publication trimestrielle. Volume 38. N° 4. Décembre 2001.
- **FMI (Fond Monétaire International).** *Finances et développement.* Publication trimestrielle. Volume 39. N° 1. Mars 2002.
- **FMI (Fond Monétaire International).** *Finances et développement.* Publication trimestrielle. Volume 39. N° 3. Septembre 2002.
- **FMI (Fond Monétaire International).** *Finances et développement.* Publication trimestrielle. Volume 39. N° 4. Décembre 2002.
- **MANIERE. Ph.** « Le mauvais procès de la mondialisation ».in *le Point.* Hebdomadaire d'information. N° 1419. Paris. 26 Novembre 1999.
- **RSM communication.** *Investir magazine.* N°1. Alger. Juillet 2001.
- *Urbanisme hors série.* N °2. Mai-Juin 1993.
- *Urbanisme hors série.* N °3. Octobre 1993.
- *Urbanisme hors série.* N °12. Avril 1999.
- *Urbanisme hors série.* N °313. Juillet-Août 2000.

4. DOCUMENTS DIVERS :

- **CNES (conseil national économique et social).** *Problématique de la réforme du secteur bancaire : éléments pour un débat social.* Alger. Novembre 2000.
- **CNES (conseil national économique et social).** *Projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2002.* Alger. Décembre 2002.
- **DUC (direction de l'urbanisme et de la construction).** *Etude sur les glissements de terrain à travers la ville de Constantine.* Réalisée par un bureau d'étude français : Arcadis/EEG Simescol. Constantine. 2003.
- **DUC (direction de l'urbanisme et de la construction).** *Etude d'un glissement de terrain de grande ampleur en milieu urbain-cas de la ville de Constantine.* Dans le cadre du colloque international sur les risques majeurs et l'aménagement du territoire. Constantine du 15 au 16 Mars 2004.

- **DPAT (direction de la planification et de l'aménagement du territoire).** *Monographie de la wilaya de Constantine.* Constantine. 2000.
- **Laboratoire de l'aménagement du territoire.** *Une ville nouvelle, pourquoi ?* Séminaire national. Campus Zouaghi. Université Constantine du 22 au 23 Mai 2001.
- **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.** *Guide des établissements d'enseignement supérieur, année universitaire 2000/2001.* Alger. 2002.
- **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.** *Guide des établissements d'enseignement supérieur, année universitaire 2001/2002.* Alger. 2003.
- **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.** *Réseau universitaire et point de formation, année universitaire 1999/2000.* Alger. Mars 2000.
- **Ministère du tourisme.** *Eléments de stratégie de développement durable en Algérie. Horizons 2010.* Alger. 2001.
- **Ministère des transports.** *Annuaire statistique du secteur.2000.* Alger. Juin 2001.
- **Ministère des transports.** *Annuaire statistique des ports de commerce.2001.* Alger. 2002.
- **ONS (office national des statistiques).** *Annuaire statistique de l'Algérie.* N° 19. Alger. Edition 2001.
- **ONS (office national des statistiques).** *Armature urbaine.* Collection statistiques n° 97. Alger. Décembre 2000.
- **ONS (office national des statistiques).** *Parc national automobile au 31 Décembre 2000.* Collection statistiques n° 101. Alger. Mai 2002.

5. ARTICLES ET SITES INTERNET :

- **BOUKROUH. N (ministre du commerce).** *L'Algérie sur le chemin des réformes.* In www.ubiquis-reporting.com. 18.10.2001.
- **M'BAYE. S.** *L'Afrique noire face aux pièges de la mondialisation.* In www.monde-diplomatique.fr. Juillet 2002.
- **M'BAYE. S.** *L'Afrique noire et la mondialisation.* In www.monde-diplomatique.fr. Septembre2002.
- **Commission des politiques du commerce et de l'investissement internationaux.** *Avantages de la libération du commerce de services,* in www.iccwbo.org . 7.09.1999.

- www.ajipads.org.
- www.agora21.org
- www.urbanisme.equipement.gouv.fr
- www.association.4d.org
- www.environnement.gouv.fr/villesdurable.html
- www.istanbul5.org
- www.mgm.fr
- www.sinfo.gc.ca
- www.lecrideconstantine.com
- www.ifen.fr/onu/134.htm

Liste des sigles :

ACOM	Agence de Communication.
AEP	Alimentation en Eau Potable.
ALENA	Accord de Libre Echange Nord-Américain.
AMN	Algerian Mobile Network.
ANEM	Agence Nationale de l'Emploi.
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
APC	Assemblée Populaire Communale.
APSI	Agence de Promotion et de Suivi de l'Investissement.
BAD	Banque Asiatique de Développement.
BTP	Bâtiment et Travaux Publics.
CACI	Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.
CALPI	Comité Animation Locale pour la Promotion de l'Investissement.
CERIST	Centre d'Etude et de Recherche sur l'information scientifique et technique.
CIRIEC	Centre Interdisciplinaire de Recherche et d'Information sur les Entreprises Collectives.
CNES	Conseil National Economique et Social.
CNIS	Centre National de l'Informatique et des Statistiques.
CNRC	Chambre Nationale du Registre de Commerce.
CNUCED	Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement.
CTC	Contrôle Technique des Constructions.
CO2	Oxyde de Carbone.
COVNM	Composé Organiques Volatiles non Méthaniques.
CU	Centre Universitaire.
DUD	Développement Urbain Durable.
EEPAD	Nom d'un provider (opérateur privé d'abonnement à Internet).
ENA	Ecole Nationale d'Administration.
ENP	Ecole Nationale Polytechnique.
ENS	Ecole Normale Supérieure.
ENSET	Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique.
ENTP	Ecole Nationale des Travaux Publics.
ENV	Ecole Nationale Vétérinaire.
EPAU	Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme.
FMI	Fond Monétaire International.
FMN	Firme Multinationale.
G 7	Sommet économique et politique des 7 pays les plus industrialisés du monde. (le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Grande Bretagne et les Etats Unis).
GATT	Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (General Agreement on Tariffs and Trade).
GMPCS	Global Mobiles Personal for Communication by Satellite.
GSM	Global System for Mobile communication.
GUD	Guichet Unique Décentralisé.
IBS	Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.
HLM	Habitat à Loyer Modéré.
HQE	Haute Qualité Environnementale.

IDE	Investissement Direct Etranger.
INA	Institut National d'Agronomie.
INC	Institut National du Commerce.
INES	Institut National d'Enseignement Supérieur.
INFS	Institut National de Formation Supérieure.
INI	Institut National d'Informatique.
INPS	Institut National de Planification et de Statistique.
IRG	Impôt sur le revenu Global.
ISMAL	Institut des Sciences de la Mer et d'Aménagement du Littoral.
ISMME	Industries Sidérurgiques, Métal, Mécanique, Electricité.
ITO	Institut de Télécommunication d'Oran.
NOx	Oxyde d'Azote.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique (constituée de 29 pays développés)
OMC	Organisation Mondiale du Commerce.
OMS	Organisation Mondiale de la Santé.
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme.
ONG	Organisation Non Gouvernementale.
ONS	Office National des Statistiques.
ONU	Organisation des Nations Unies.
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel.
OTA	Orascom Télécom Algérie.
Pcb	Polychlorobiphényle.
PDAU	Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.
PIB	Produit Intérieur Brut.
PME	Petites et Moyennes Entreprises.
PNB	Produit National Brut.
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PUD	Plan d'Urbanisme Directeur.
QL	Quotient de Localisation.
SIG	Système d'Information Géographique.
SO2	Oxyde de Soufre.
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle.
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
UE	Union Européenne.
USD	Dollar Américain.
USTHB	Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene.
USTO	Université des Sciences et de la Technologie d'Oran.
VF	Versement Forfaitaire.
ZET	Zone d'Expansion Touristique.
Z.H.U.N	Zone d'Habitat Urbaine Nouvelle
Z.U.P	Zone à Urbaniser en Priorité.

Liste des tableaux :

Page n°	Tableau n°	Titre
36	01	Les indicateurs d'intégration à la mondialisation.
59	02	Les principaux groupes de produits hors hydrocarbures exportés en 2001.
60	03	Les principaux groupes de produits importés en 2000 et 2001.
61	04	Répartition des échanges de l'Algérie par région économique en 2001.
102	05	Les différentes opérations menées dans le cadre des glissements de terrain selon l'état des constructions.
105	06	Etat des bidonvilles à Constantine. 2000.
106	07	Répartition des bidonvilles à travers les secteurs urbains de la ville de Constantine en 2002.
110	08	Etat des constructions de la médina de Constantine.
111	09	Volume des différents gaz émis par le trafic automobile dans la ville de Constantine.
112	10	Les décharges sauvages à Constantine en 2001.
122	11	Les principales agglomérations de plus de 3 millions d'habitants dans le monde en 1996.
124	12	Les différentes communes de l'agglomération algéroise.
124	13	Les différentes communes de l'agglomération oranaise.
125	14	Les différentes communes de l'agglomération constantinoise.
125	15	Projection de la population de l'agglomération constantinoise à l'horizon 2005.
140	16	Répartition du trafic passager par EGSA. 2000.
141	17	EGSA /Alger : répartition du trafic passager par aéroport.
141	18	EGSA / Oran : répartition du trafic passager par aéroport.
141	19	EGSA / Constantine : répartition du trafic passager par aéroport.
163	20	Nombre d'abonnés Internet à CERIST en 2002.
164	21	Nombre d'abonnés/10 000 habitants par wilaya.
172	22	Importance du secteur tertiaire en France.
173	23	L'indice de localisation « QL » par secteur d'activité pour toutes les wilayas.
179	24	Composition du guichet unique décentralisé.
196	25	Nomenclature des secteurs d'activités en Algérie.
205	26	Répartition du réseau universitaire algérien par académie universitaire (2001-2002).
207	27	Evolution des inscrits en graduation de 1962-1963 à 1973-1974.
208	28	Répartition des inscrits en graduation entre 1974-75 et 1979-80.
215	29	Enseignants : part des grandes villes dans leurs régions.
217	30	Répartition des laboratoires de recherche dans les trois régions du Nord.
217	31	Laboratoires : poids des grandes villes dans leurs régions.
219	32	Enseignants chercheurs : poids des grandes villes dans leurs régions.
225	33	Algérie : répartition des flux touristiques par région mondiale. (2001)
232	34	Résultats de l'étude analytique.

Liste des cartes :

Page n°	Carte n°	Titre
17	01	Centre et périphéries dans le monde.
70	02	Les territoires préférentiels de la mondialisation en Algérie.
80	03	Constantine à l'époque turque.
80	04	Constantine à l'époque coloniale.
82	05	Les différents découpages administratifs et leur impact sur l'aire de commandement de Constantine.
91	06	Les étapes de la croissance urbaine de Constantine.
94	07	Le groupement de Constantine.
97	08	Les aires d'influence au Nord-Est algérien.
100	09	Les zones touchées par les glissements de terrain dans la ville de Constantine.
129	10	Le réseau routier de la wilaya de Constantine.
132	11	Répartition du flux annuel de passagers par bus.
136	12	Répartition du flux annuel de passagers par taxis.
139	13	Algérie : le réseau ferré.
139	14	Répartition des flux de passagers par train.
143	15	Algérie : répartition du trafic national de passagers par wilaya (2000).
143	16	Algérie : répartition du trafic international de passagers par wilaya (2000).
145	17	Algérie : répartition du trafic fret par wilaya (2000).
147	18	Nord-Est algérien : répartition du trafic national de passagers (2002).
147	19	Nord-Est algérien : répartition du trafic international de passagers (2002).
149	20	Aéroport de Constantine : répartition des flux du trafic national de passagers en 2002.
152	21	Aéroport de Constantine : répartition des flux du trafic international de passagers en 2002
157	22	Algérie : répartition des abonnements au téléphone fixe par wilaya.
160	23	Algérie : couverture du réseau Djezzy.
162	24	Algérie : répartition des abonnements au téléphone mobile par wilaya.
162	25	Algérie : répartition par wilaya des abonnements au téléphone mobile / habitants.
169	26	Algérie : répartition des établissements bancaires par wilaya.
169	27	Algérie : répartition des établissements bancaires par chef-lieu de wilaya.
176	28	Algérie : l'indice de localisation pour le secteur tertiaire par wilaya.
183	29	Algérie : répartition par wilaya des projets d'investissements retenus par les CALPI.
185	30	Algérie : répartition par wilaya du montant des investissements retenus par les CALPI.

185	31	Algérie : répartition par wilaya des emplois prévus par les investissements retenus par les CALPI.
188	32	Algérie : répartition par wilaya des projets d'investissement retenus par l'ANDI.
190	33	Algérie : répartition par wilaya du montant des investissements retenus par l'ANDI.
190	34	Algérie : répartition par wilaya des emplois prévus par les investissements retenus par l'ANDI.
198	35	Algérie : répartition des entreprises du secteur secondaire par wilaya.
198	36	Algérie : répartition des entreprises du secteur tertiaire par wilaya.
200	37	Algérie : répartition des entreprises du secteur privé national par wilaya.
200	38	Algérie : répartition des entreprises du secteur public national par wilaya.
202	39	Algérie : répartition des entreprises tous secteurs confondus par wilaya.
202	40	Algérie : répartition des petites et moyennes entreprises par wilaya.
211	41	Algérie : répartition par ville universitaire des inscrits en graduation en 1985-86.
211	42	Algérie : répartition par ville universitaire des inscrits en graduation en 1995-96.
214	43	Algérie : répartition par ville universitaire des inscrits en graduation en 2001-2002.
214	44	Algérie : répartition par ville universitaire des inscrits en post-graduation en 2001-2002.
216	45	Algérie : répartition des enseignants par ville universitaire (2001-2002).
216	46	Algérie : évolution du réseau universitaire en l'Algérie.
218	47	Algérie : répartition des laboratoires de recherche par ville universitaire (2001-2002).
218	48	Algérie : répartition des enseignants chercheurs par ville universitaire (2001-2002).
222	49	Les flux touristiques dans le monde.
226	50	Algérie : répartition des flux touristiques par pays.
229	51	Algérie : répartition de l'infrastructure hôtelière par wilaya.
229	52	Algérie : répartition de la capacité d'accueil des hôtels par wilaya.
231	53	Nord-Est algérien : répartition des touristes algériens ayant fréquenté les hôtels par wilaya.
231	54	Nord-Est algérien : répartition des touristes étrangers ayant fréquenté les hôtels par wilaya.

Liste des chorèmes :

Page n°	Chorème n°	Titre
238	01	Nord-Est algérien : situation du binôme Constantine-Skikda.
244	02	Axe Skikda-Constantine : un chapelet d'agglomérations.
244	03	Nord-Est algérien : le triangle urbain et industriel.
247	04	Un site préférentiel pour une zone franche.
247	05	Un territoire préférentiel et ses atouts.

Table des figures :

Page n°	Figure n°	Titre
6	01	Les niveaux d'analyse.
14	02	Evolution du monde.
58	03	Evolution de l'économie nationale et les différentes réformes adoptées.
60	04	Structure des produits d'exportations en 2001.
60	05	Structure des produits d'exportations hors hydrocarbures. 2001.
61	06	Structure des produits et biens d'importation en 2001.
62	07	Répartition des importations par région économique en 2001.
62	08	Répartition des exportations par région économique en 2001.
98	09	Armature urbaine du Nord-Est algérien : les éléments structurants.
103	10	Démolition des constructions touchées par les glissements de terrain.
107	11	Habitat spontané formant des quartiers entiers dans la ville. Bidonvilles situés dans les entrées de la ville et dans quelques quartiers.
109	12	Dégradation du cadre bâti de la médina de Constantine.
114	13	Pollution par les déchets.
115	14	Décharges sauvages.
117 118	15	Situation des jardins publics.
146	16	Aéroport de Constantine : répartition du trafic national de passagers par compagnie aérienne. 2002.
150	17	Aéroport de Constantine : répartition du trafic international de passagers par compagnie aérienne. 2002.
205	18	Constitution du réseau universitaire en Algérie.
245	19	Le modèle de Weber.

Liste des indicateurs de développement durable proposés par les nations unies :

Les Nations Unies ont établi une liste de 134 indicateurs avec l'aide de différentes instances internationales (PNUE, PNUD, Banque Mondiale, OCDE, OMS, etc).

Ces indicateurs sont présentés selon les quatre grandes catégories suivantes :

- Indicateurs sociaux ;
- Indicateurs économiques ;
- Indicateurs environnementaux ;
- Indicateurs institutionnels ;

I- Les indicateurs sociaux :

- Taux de chômage.
- Taux de pauvreté monétaire / Indice d'ampleur de la pauvreté.
- Ecart au seuil de pauvreté / Indice d'intensité de la pauvreté.
- Indice synthétique de Foster / Indice de sévérité de la pauvreté.
- Indice de Gini des inégalités de revenus.
- Rapport du salaire moyen féminin au salaire moyen masculin.
- Taux d'accroissement de la population.
- Taux de migration nette.
- Indicateur synthétique de fécondité.
- Densité de population.
- Taux d'évolution de la population en âge scolaire.
- Taux brut de scolarisation en primaire.
- Taux net de scolarisation en primaire.
- Taux brut de scolarisation en secondaire.
- Taux net de scolarisation en secondaire.
- Taux d'alphabétisation.
- Enfants atteignant la cinquième année d'étude en primaire.
- Espérance de scolarisation.
- Différences de taux de scolarisation entre garçons et filles.
- Nombre de femmes dans la population active pour 100 hommes.
- Part du PIB consacrée à l'éducation.

- Accès à des installations appropriées d'évacuation des eaux usées.
- Accès à l'eau potable.
- Espérance de vie à la naissance.
- Poids à la naissance.
- Taux de mortalité infantile.
- Taux de mortalité maternelle.
- Nutrition des enfants.
- Vaccination des enfants contre les maladies infectieuses.
- Utilisation de la contraception.
- Contrôle des produits chimiques potentiellement dangereux dans la nourriture.
- Dépenses nationales de santé consacrées aux soins de santé locaux.
- Part des dépenses nationales de santé dans le PIB.
- Taux de croissance de la population urbaine.
- Consommation de carburant automobile par habitant.
- Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes naturelles.
- Part de la population urbaine dans la population totale.
- Habitat réglementaire et non réglementaire en zone urbaine.
- Surface habitable par personne.
- Prix du logement rapporté au revenu.
- Dépenses consacrées à l'équipement par habitant.

II- Les indicateurs économiques :

- PIB par habitant.
- Investissement en pourcentage du PIB.
- Somme importations + exportations en pourcentage du PIB.
- Produit Intérieur Net corrigé des coûts environnementaux.
- Part des produits manufacturés dans les exportations de marchandises.
- Consommation énergétique annuelle par habitant.
- Contribution des industries fortement consommatrices de ressources naturelles à la valeur ajoutée totale des industries manufacturières.
- Réserves minérales prouvées.
- Réserves d'énergie fossile prouvées.

- Durée de vie des réserves énergétiques prouvées.
- Intensité de l'utilisation de matières premières et secondaires.
- Part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB.
- Part de la consommation d'énergies renouvelables.
- Transfert net de ressources / Produit National Brut.
- Aide publique au développement en pourcentage du PNB.
- Dette extérieure / PNB.
- Service de la dette / Exportations.
- Dépenses de protection de l'environnement en pourcentage du PIB.
- Montant du financement nouveau ou supplémentaire au titre du développement durable.
- Importation de biens d'équipement.
- Investissements directs étrangers.
- Part des importations de biens d'équipement respectueux de l'environnement.
- Subventions à la coopération technique.

III- Les indicateurs environnementaux :

- Prélèvements en eaux souterraines et de surface en % des ressources en eau disponibles.
- Consommation d'eau par habitant pour les besoins domestiques.
- Réserves en eaux souterraines.
- Concentration en coliformes fécaux dans les eaux douces.
- Demande biochimique en Oxygène.
- Traitement des eaux usées.
- Densité des réseaux de mesures hydrologiques.
- Accroissement démographique dans les zones côtières.
- Déversements de pétrole dans les eaux côtières.
- Rejets d'azote et de phosphore dans les eaux côtières.
- Captures durables maximales des pêcheries.
- Indice d'algues.
- Evolution de l'utilisation des sols.
- Changements de la condition des sols.
- Gestion décentralisée des ressources naturelles.
- Population vivant en dessous du seuil de pauvreté dans les zones arides.

- Indice de précipitations mensuelles nationales.
- Indice de végétation obtenu à partir d'images satellites.
- Terres affectées par la désertification.
- Changements démographiques en zone de montagne.
- Utilisation durable des ressources naturelles en zone de montagne.
- Bien-être des populations montagnardes.
- Utilisation de pesticides agricoles.
- Utilisation d'engrais.
- Terres arables irriguées.
- Utilisation d'énergie en agriculture.
- Terres arables par habitant.
- Dégradation des sols par la salinisation et l'engorgement.
- Dépenses consacrées à l'enseignement agricole.
- Intensité de l'exploitation forestière.
- Evolution de la surface forestière.
- Forêts entretenues.
- Surface forestière bénéficiant d'une protection.
- Espèces menacées de disparition.
- Espaces protégés.
- Dépenses consacrées à la recherche et au développement des biotechnologies.
- Existence de réglementations liées au développement des biotechnologies.
- Emissions de gaz responsables de l'effet de serre.
- Emissions d'oxydes de soufre.
- Emissions d'oxydes d'azote.
- Consommation de substances détruisant la couche d'ozone.
- Concentrations en polluants atmosphériques dans les zones urbaines.
- Dépenses consacrées à la diminution de la pollution atmosphérique.
- Production de déchets solides industriels et municipaux.
- Elimination des déchets ménagers.
- Dépenses consacrées à la gestion des déchets.
- Réutilisation et recyclage des déchets.
- Collecte et élimination des déchets municipaux.

- Empoisonnements causés par les produits chimiques.
- Produits chimiques interdits ou sévèrement réglementés.
- Production de déchets dangereux.
- Import et export de déchets dangereux.
- Superficies occupées par des sites contaminés.
- Dépenses consacrées au traitement des déchets dangereux.
- Production de déchets radioactifs.

IV- Les indicateurs institutionnels :

- Stratégies de développement durable.
- Programme de comptabilité environnementale et économique intégrée.
- Evaluation obligatoire des impacts sur l'environnement.
- Conseils nationaux de développement durable.
- Nombre de scientifiques et d'ingénieurs potentiels par million d'habitants.
- Scientifiques et ingénieurs impliqués dans la recherche et le développement par million d'habitants.
- Dépenses consacrées aux activités de recherche et de développement en pourcentage du PIB.
- Ratification des accords internationaux.
- Mise en œuvre des accords internationaux ratifiés.
- Lignes téléphoniques principales pour 100 habitants.
- Accès à l'information.
- Programme pour les statistiques nationales de l'environnement.
- Représentation des principaux groupes dans les conseils nationaux de développement durable.
- Représentation des minorités ethniques et des populations indigènes dans les conseils nationaux de développement durable.
- Contribution des ONG au développement durable.

Flux de passagers par bus :

Ligne	Passagers
Constantine-Mila	1 793 610
Constantine- Annaba	1 137 340
Constantine- Sétif	1 092 445
Constantine- Skikda	869 430
Constantine- Batna	748 250
Constantine- Jijel	703 355
Constantine- Guelma	703 355
Constantine- O. E. Bouaghi	766 500
Constantine- Tébessa	194 545
Constantine- H. Messaoud	194 545
Constantine- Biskra	149 650
Constantine- Alger	134 685
Constantine- B. B. Arréridj	104 755
Constantine- Bejaia	74 825
Constantine- Khenchela	59 860
Constantine- S Ahras	14 965
Total	8 742 115
ECART DE PASSAGE	
El Oued- Constantine- Annaba	59 860
Jijel- Constantine -Sétif	14 965
Guelma- Constantine -Sétif	14 965
Biskra- Constantine -Annaba	14 965
Batna- Constantine -Skikda	14 965
Batna - Constantine - Annaba	14 965
Annaba - Constantine - Sétif	14 965
Alger - Constantine -Tébessa	14 965
Alger - Constantine - Skikda	14 965
Alger - Constantine –S. Ahras	14 965
Alger - Constantine - Guelma	14 965
Alger - Constantine -Kala	14 965
Alger - Constantine - Annaba	14 965
Alger - Constantine – A. Beida	14 965
Total	254 405
Total général	8 996 520

Flux de passagers par train :

Ligne	Passagers	%
Constantine-Skikda	413 859	46,80
Constantine-Jijel	338 611	38,30
Constantine-Alger	46 158	5,21
Constantine-Sétif	39 564	4,47
Constantine-BBA	19 782	2,23
Constantine-Annaba	15 825	1,80
Constantine-Bouira	10 550	1,19
Total	884 349	100,00

Flux de passagers par taxis :

Ligne	Passagers	%
Constantine-Skikda	142 350	17,96
Constantine-Jijel	120 450	15,19
Constantine-Alger	94 170	11,88
Constantine-Annaba	85 410	10,77
Constantine-OEB	78 840	9,94
Constantine-Mila	37 230	4,70
Constantine-Oran	32 850	4,14
Constantine-Ouargla	32 850	4,14
Constantine-Batna	26 280	3,31
Constantine-Biskra	26 280	3,31
Constantine-Khenchela	26 280	3,31
Constantine-Tébessa	26 280	3,31
Constantine-Guelma	26 280	3,31
Constantine-S. Ahras	26 280	3,31
Constantine- El Oued	10 950	1,38
Total	792 780	100,00

Flux du trafic passagers de l'aéroport de Constantine sur le réseau national:

Ligne	Passagers	%
Constantine- Alger	370 211	73,77
Constantine- Hassi Messaoud	65 778	13,11
Constantine- Tamanrasset	16 121	3,21
Constantine- Oran	16 075	3,20
Constantine- In Amenas	14 386	2,87
Constantine- Hassi R'mel	9 342	1,86
Constantine- Tindouf	6 349	1,27
Constantine- Rourdh Nouss	3 604	0,72
Lignes irrégulières		
Constantine- Annaba		
Constantine- Adrar		
Constantine- Bejaia		

Flux du trafic passagers de l'aéroport de Constantine sur le réseau international:

Ligne	Passagers	%
Constantine- Marseille	97 975	39,03
Constantine- Lyon	63 040	25,11
Constantine- Paris	44 554	17,75
Constantine- Mulhouse	23 099	9,20
Constantine- Djeddah	19 519	7,78
Constantine- Nice	2 827	1,13
Lignes irrégulières		
Constantine- Lille	3 134	1,25
Constantine- Istanbul	1 190	0,47
Constantine- Genève	965	0,38
Constantine- Metz	430	0,17
Constantine- Monastir	389	0,15
Constantine- Nantes	294	0,12
Constantine- Luxembourg	265	0,11

Répartition des abonnements au téléphone fixe par wilaya :

Wilaya	Abonnés
Alger	668 920
Oran	218 057
Constantine	151 009
Sétif	122 432
Tlemcen	93 437
Blida	89 052
Annaba	89 018
Batna	87 863
Bejaia	86 613
Mascara	85 695
Ouargla	81 001
Tizi-Ouzou	79 523
Skikda	72 850
Chlef	71 627
Mostaganem	66 175
M'sila	65 339
Ghardaïa	63 468
Ain Defla	62 065
Tipaza	61 732
Tiaret	61 729
Tébessa	61 312
Biskra	61 270
Médéa	61 004
Guelma	59 994
Boumerdes	59 839
El Oued	57 729
Relizane	56 626
Oum el Bouaghi	55 269
Illizi	54 881
Bordj Bou Arréridj	54 294
Sidi Bel Abbès	53 980
Bouira	53 173
Jijel	50 207
Laghouat	50 175
Mila	49 446
Tindouf	47 462
Djelfa	47 191
Bechar	45 872
Souk Ahras	40 851
Ain Temouchent	39 445
Saida	38 973
Khenchela	36 082
Adrar	31 395
El Bayadh	30 942
Naama	29 205
El Tarf	27 911
Tamanrasset	24 293
Tissemsilt	23 251
Total	3 679 677

Répartition des abonnements au téléphone mobile par wilaya :

Wilaya	Abonnés
Alger	75 251
Oran	6 530
Constantine	4 039
Tipaza	2 795
Blida	2 583
Boumerdes	2 339
Sétif	2 079
Ouargla	1 857
Tizi-Ouzou	1 808
Chlef	1 761
Annaba	1 657
Djelfa	1 613
Bejaia	1 565
Tlemcen	1 501
Mostaganem	1 150
Bouira	1 132
Médéa	1 116
Batna	1 046
Rélizane	993
Skikda	908
Mascara	907
Bordj Bou Arréridj	892
Oum El Bouaghi	878
Ain Defla	850
Jijel	788
Laghouat	783
Mila	723
Tiaret	702
Khenchela	662
M'sila	659
Ghardaïa	641
Bechar	640
Biskra	606
Tissemsilt	597
El Oued	591
Guelma	554
Tébessa	525
El Tarf	519
Saida	509
Souk Ahras	508
Ain Temouchent	463
Sidi Bel Abbès	455
Tamanrasset	436
Naama	385
Adrar	362
Illizi	359
El Bayadh	294
Tindouf	271
Total	130 282

Répartition des établissements bancaires par wilaya et par chef-lieu de wilaya :

Wilaya	Banques
Alger	164
Oran	66
Tizi-Ouzou	48
Tlemcen	47
Blida	35
Sétif	34
Bejaia	34
Constantine	30
Annaba	27
Ouargla	26
Ain Defla	25
Sidi Bel Abbès	25
Batna	25
Tipaza	24
Mascara	24
Bouira	24
Jijel	23
Skikda	22
Ain Temouchent	21
Chlef	21
Tiaret	20
Relizane	19
Ghardaïa	19
Boumerdes	19
Médéa	19
Oum El Bouaghi	19
M'sila	18
Tébessa	17
Mila	16
Mostaganem	15
Djelfa	15
El Tarf	14
Laghouat	14
Guelma	13
Biskra	13
Adrar	13
Souk Ahras	12
El Oued	12
Bordj Bou Arréridj	12
Tissemssilt	10
Saida	10
Bechar	9
Khenchela	8
El Bayadh	7
Naama	6
Illizi	6
Tamanrasset	5
Tindouf	4
Total	1 109

wilaya	Banques/C-L
Alger	148
Oran	50
Annaba	22
Tlemcen	22
Constantine	20
Blida	16
Tizi-Ouzou	15
Sétif	14
Bejaia	13
Sidi Bel Abbès	11
Batna	11
Mostaganem	10
Skikda	10
Jijel	10
Ghardaïa	9
Tébessa	9
Bouira	9
Biskra	9
Chlef	9
Souk Ahras	8
El Oued	8
Bordj Bou Arréridj	8
Ouargla	8
Guelma	8
Saida	8
Bechar	8
Relizane	7
Ain Temouchent	7
Mascara	7
M'sila	7
Médéa	7
Tiaret	7
Oum El Bouaghi	7
Laghouat	7
Djelfa	6
Adrar	6
Ain Defla	5
Khenchela	5
Tissemssilt	5
El Tarf	5
El Bayadh	5
Mila	4
Tindouf	4
Boumerdes	4
Tamanrasset	4
Tipaza	3
Illizi	2
Naama	1
Total	588

Répartition par wilaya des projets d'investissement retenus par les CALPI :

Wilaya	Projets
Adrar	749
M'sila	733
ElTarf	608
Ouargla	578
Khenchela	558
Bouira	557
Sétif	508
Mostaganem	482
Mila	479
Constantine	430
Skikda	420
Tébessa	410
Bordj Bou Arréridj	408
Batna	378
Chlef	360
Blida	339
Annaba	315
Oran	305
Tizi Ouzou	296
Biskra	282
Djelfa	280
Tipaza	256
Alger	248
Oum El Bouaghi	238
Tlemcen	236
Ghardaïa	230
Guelma	224
Bechar	222
Mascara	202
Ain Temouchent	197
Naama	175
El Oued	169
Bejaia	132
Sidi Bel Abbès	126
Jijel	116
Boumerdes	98
Tiaret	77
Tamanrasset	74
Ain Defla	74
Tissemsilt	73
Médéa	66
Relizane	65
Saida	64
Souk Ahras	62
Laghouat	56
Illizi	35
El Bayadh	21
Tindouf	9
Total	13 020

Répartition par wilaya des montants d'investissement retenus par les CALPI :

Wilaya	Montants
Oran	78 241 109 160
Skikda	67 316 614 000
Annaba	63 171 350 400
Bouira	32 985 637 000
Ouargla	32 832 181 000
Mostaganem	21 889 585 347
Chlef	19 534 480 429
El Tarf	16 282 150 000
Laghouat	14 324 361 366
Alger	12 641 756 600
Tipaza	11 373 650 000
Adrar	9 730 163 211
Blida	8 603 410 909
Jijel	8 382 157 797
Bordj Bou Arréridj	8 173 596 000
M'sila	8 162 075 039
Oum El Bouaghi	7 773 209 800
Tlemcen	7 497 529 036
Khenchela	7 480 388 675
Sétif	6 299 250 752
Constantine	6 220 000 000
Bejaia	6 077 056 041
Biskra	6 062 916 563
Tébessa	5 462 751 534
Guelma	4 876 124 534
Djelfa	4 702 201 000
Ghardaïa	4 425 733 120
Mascara	4 339 729 800
Tizi-Ouzou	3 805 401 517
Boumerdes	3 090 367 000
Ain Defla	3 056 288 690
El Oued	2 985 564 847
Bechar	2 782 392 222
Ain Timouchent	2 633 393 000
Médéa	2 114 742 380
Mila	2 109 191 000
Tamanrasset	1 519 115 000
Naama	1 489 959 521
Tissemsilt	1 332 920 719
Sidi Bel Abbès	1 172 929 413
Tiaret	1 144 990 522
Saida	841 242 896
Batna	840 794 750
Relizane	684 022 353
Tindouf	438 950 000
Souk Ahras	428 470 931
Illizi	316 900 000
El Bayadh	179 127 000
Total	505 186 176 274

Répartition par wilaya des emplois prévus par les investissements retenus par les CALPI :

Wilaya	Emplois
Ouargla	25 683
El Tarf	22 951
Oran	19 763
Bouira	14 585
M'sila	12 988
Adrar	12 505
Annaba	10 917
Bordj Bou Arréridj	10 844
Tipaza	10 380
Constantine	10 053
Skikda	9 748
Mila	8 457
Chlef	8 209
Blida	8 050
Khenchela	7 997
Tizi-Ouzou	7 705
Sétif	7 619
Mostaganem	6 522
Alger	6 448
Tlemcen	6 438
Bechar	5 809
Guelma	5 750
Biskra	5 553
Jijel	5 472
Tébessa	5 427
Bejaia	5 414
Ghardaïa	5 315
Mascara	4 620
Djelfa	4 607
Oum El Bouaghi	4 591
Boumerdes	3 423
Batna	3 387
Naama	3 276
Ain Temouchent	3 195
Sidi Bel Abbès	3 145
El Oued	2 917
Médéa	2 859
Ain Defla	2 829
Tiaret	2 002
Laghouat	1 667
Souk Ahras	1 619
Relizane	1 605
Tamanrasset	1 540
Tissemsilt	1 200
Saida	1 010
El BAYADH	399
Illizi	382
Tindouf	212
Total	317 087

Répartition par wilaya des projets d'investissement retenus par l'ANDI :

Wilaya	Projets
Alger	10 119
Tizi-Ouzou	3 152
Blida	2 398
Ouargla	2 368
Boumerdes	2 168
Oran	2 153
Bejaia	2 118
Sétif	1 711
Tipaza	1 201
Chlef	1 200
Ghardaia	1 123
Constantine	1 088
Batna	1 035
Annaba	896
Médéa	887
M'sila	800
Djelfa	789
Laghouat	786
Bouira	776
Mila	732
Bordj Bou Arréridj	709
Jijel	682
Tébessa	650
Adrar	639
El Oued	637
Skikda	598
Biskra	566
Tlemcen	548
Ain Defla	513
Relizane	478
Bechar	475
Mostaganem	464
Mascara	441
Tiaret	395
Oum El Bouaghi	378
El Tarf	345
Sidi Bel Abbès	290
Tamnasset	266
Souk Ahras	235
Guelma	204
Khenchela	200
El Bayadh	190
Naama	182
Illizi	170
Saida	148
Ain Temouchent	143
Tissemsilt	100
Tindouf	76
Total	48 213

Répartition par wilaya des montants d'investissement retenus par l'ANDI :

Wilaya	Montants (mds DA)
Alger	898, 086
Oran	279, 251
Ouargla	257, 885
Annaba	150, 707
Tébessa	141, 015
Bejaia	123, 004
Sétif	122, 765
Blida	116, 748
Boumerdes	113, 886
Batna	95, 936
Chlef	84, 460
Tizi-Ouzou	83, 245
Laghouat	72, 526
Ghardaïa	69, 113
Constantine	65, 340
Tipaza	62, 042
Djelfa	57, 009
Adrar	55, 216
Bordj Bou Arréridj	45, 993
El Oued	43, 485
Tlemcen	42, 750
Tissemsilt	41, 228
Skikda	38, 993
M'sila	34, 615
Mostaganem	34, 613
Jijel	34, 509
Biskra	30, 658
Médéa	30, 211
Mascara	29, 511
Ain Defla	29, 336
Tiaret	28, 631
Oum El Bouaghi	27, 921
Khenchela	27, 172
Bouira	26, 519
Mila	25, 507
Naama	24, 454
Bechar	23, 677
El Tarf	23, 217
Tamanrasset	20, 550
Souk Ahras	19, 297
Relizane	18, 591
Sidi Bel Abbès	16, 955
Illizi	14, 237
Ain Temouchent	12, 959
Guelma	10, 048
El Bayadhy	8, 676
Saida	7, 424
Tindouf	2, 732
Total	3 622, 703

Répartition par wilaya des emplois prévus par les investissements retenus par l'ANDI :

Wilaya	Emplois
Alger	409 925
Ouargla	119 531
Oran	92 669
Blida	61 526
Boumerdes	60 681
Tizi-Ouzou	58 712
Sétif	55 111
Batna	53 976
Ghardaia	50 120
Chlef	46 931
Bejaia	46 767
Annaba	43 274
Biskra	43 267
Tipaza	41 629
Adrar	34 432
Constantine	33 816
El Tarf	28 529
Bordj Bou Arréridj	25 034
Khenchela	23 588
Tébessa	23 434
Djelfa	23 414
M'sila	21 055
Skikda	20 248
Tlemcen	19 577
Laghouat	19 296
Ain Defla	18 772
Médéa	18 592
El Oued	17 916
Mostaganem	17 517
Bouira	16 947
Jijel	15 111
Relizane	14 364
Mascara	13 711
Naama	13 701
Oum El Bouaghi	13 211
Mila	12 540
Bechar	11 090
Illizi	10 725
Tiaret	10 664
Ain Temouchent	9 898
Tamanrasset	9 187
Sidi Bel Abbès	9 051
El Bayadh	6 268
Souk Ahras	5 890
Guelma	5 395
Saida	4 882
Tissemsilt	4 496
Tindouf	2 404
Total	1 718 874

Répartition des petites et moyennes entreprises par wilaya:

Wilaya	PM E
Alger	22 243
Oran	13 406
Tizi-Ouzou	9 350
Bejaïa	6 895
Sétif	6 697
Blida	6 003
Chlef	5 825
Boumerdes	5 744
Constantine	5 687
Annaba	5 099
Tipaza	4 728
Tlemcen	4 619
Skikda	4 217
Mascara	3 899
Bordj Bou Arréridj	3 647
Ain Defla	3 633
M'sila	3 602
Jijel	3 473
Relizane	3 435
Batna	3 356
Sidi Bel Abbès	3 235
Tébessa	3 061
Ghardaïa	3 042
El Oued	2 959
Mostaganem	2 917
Tiaret	2 872
Djelfa	2 865
Bechar	2 790
Biskra	2 781
Mila	2 738
Souk Ahras	2 573
Bouira	2 549
Ouargla	2 537
Khenchela	2 366
Ain Temouchent	2 241
Médéa	2 154
Saida	2 148
El Tarf	1 794
Oum El Bouaghi	1 779
Guelma	1 678
Naama	1 635
Laghouat	1 607
Adrar	1 360
Tissemsilt	1 195
El Bayadh	946
Tamanrasset	926
Tindouf	657
Illizi	280
Activité maritime	3 291
Total	188 564

Répartition des laboratoires de recherche et des enseignants chercheurs par wilaya :

Wilaya	Laboratoires
Alger	92
Oran	67
Constantine	58
Annaba	32
Sétif	31
Tlemcen	27
Sidi Bel Abbès	20
Mostaganem	14
Boumerdes	14
Tizi-Ouzou	13
Bejaia	12
Batna	12
Biskra	8
Guelma	7
Blida	7
M'sila	6
Laghouat	6
Jijel	6
Tiaret	4
Ouargla	4
Skikda	2
Chlef	2
Oum E l Bouaghi	2
Saida	2
Bechar	2
Tébessa	1
Mascara	1
Total	452

wilaya	Chercheurs
Alger	2 032
Constantine	1 304
Oran	1 113
Annaba	968
Tlemcen	509
Sétif	486
Sidi Bel Abbès	368
Batna	250
Mostaganem	236
Tizi-Ouzou	229
Boumerdes	222
Bejaia	187
Blida	134
Biskra	120
Jijel	118
M'sila	117
Guelma	114
Laghouat	111
Ouargla	106
Tiaret	49
Chlef	41
Skikda	38
Mascara	36
Oum El Bouaghi	35
Saida	30
Bechar	22
Tébessa	13
Total	8 988

Les principaux produits hors- hydrocarbures exportés en 2001 :

Groupes de produits	Produits	Valeur (million \$)
ALIMENTAIRE	Dattes	9.7
	Autres légumes à l'état frais ou réfrigéré	4.3
	Crustacés, mollusques	4.0
	Vins de raisins	3.4
	Autres	12.6
PRODUITS BRUTS	Phosphates	16.8
	Liège naturel	3.7
	Déchets et débris de fonte	3.6
	Liège naturel brut	3.3
	Autres	11.6
DEMI- PRODUITS	Huiles et autres produits provenant de distillation de goudrons	177.9
	Ammoniacs anhydres	51.7
	Hydrogène et gaz rares	28.5
	Hydrocarbures cycliques	23.8
	Demi -produits en fer et en acier	20.1
	Zinc sous forme brute	12.1
	Autres	98.9
BIENS D'EQUIPEMENT AGRICOLES	Tracteurs agricoles	14.0
	Appareils mécaniques	3.9
	Autres	4.1
BIENS D'EQUIPEMENT INDUSTRIELS	Câbles coaxiaux	10.7
	Tracteurs	8.9
	Remorques et semi-remorques	3.7
	Instruments et appareils de géodésie	2.1
	Autres	16.6
BIENS DE CONSOMMATIONS NON ALIMENTAIRES	Savons et préparations organiques	3.3
	Journaux et publications périodiques	1.6
	Autres	9.1
Total exportations hors- hydrocarbures		564
Total général		20 040

Source : ministère du commerce.

NB. Dans ce tableau ne sont repris que les produits dépassant le seuil de un million de dollars d'exportations.

Les principaux produits hors- hydrocarbures exportés en 2001 :

Groupes de produits	Produits	Valeur (million \$)
ALIMENTAIRE	Céréales, semoules et farines	1 004
	Laits et produits laitiers	532
	Sucres et sucreries	296
	Légumes secs et autres	125
	Tourteaux et autres résidus solides de l'extraction de l'huile de soja	98
	Café et thé	83
	Autres	263
	APPROVISIONNEMENT OUTIL DE PRODUCTION	Bois
Huiles destinées à l'industrie alimentaire		200
Barres en fer et en acier		197
Produits laminés plats en fer et acier		96
Papier et cartons non enduits et autres papiers		91
Construction et parties de construction		68
Huiles non brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux		59
Ciments		52
Polymères de l'éthylène ou de propylène		50
Autres		1 395
BIENS D'EQUIPEMENT		Véhicules de transport de personnes et de marchandises
	Pompes pour liquides et compresseurs	260
	Tubes, tuyaux et profilés creux sans soudure	182
	Avions	154
	Articles de robinetterie et organes similaires pour la tuyauterie	107
	Turboréacteurs et turbopropulseurs	107
	Machines automatiques de traitement de l'information	105
	Tableaux, panneaux et consoles	100
	Appareils non électriques de traitement par changement de température	69
	Machines à laver la vaisselle	67
	Transformateurs électriques	66
	Pneumatiques et caoutchouc	56
	Autres	1 883
	BIENS DE CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	Médicaments
Parties et accessoires des véhicules auto		100
Bouchons, capsules pour bouteilles		81
Appareils récepteurs de TV		77
Réfrigérateurs et congélateurs		63
Autres		639
Total général		9 760

Source : ministère du commerce.

NB. Dans ce tableau ne sont repris que les produits dépassant le seuil de cinquante millions de dollars d'importations.

Résumé :

Constantine, l'une des plus vieilles villes algériennes, a toujours été une métropole (ville-mère) et exercé la fonction de « capitale » du Nord-Est algérien. Elle pâtit actuellement de nombreux problèmes urbains dont les plus critiques sont les glissements de terrain, l'habitat illicite, la dégradation du cadre bâti de la médina et les problèmes écologiques.

A ces maux viennent s'ajouter son inadaptation à la mondialisation et le risque d'être exclue de la dynamique économique, culturelle ou sociale, qui a cours dans le monde aujourd'hui. Constantine ne possède pas la taille démographique millionnaire, de même qu'elle souffre d'un déficit considérable d'établissements bancaires et financiers, d'équipements de grande envergure, d'infrastructures touristiques, etc. Cependant, elle a des atouts qui peuvent lui permettre de s'intégrer aux réseaux mondiaux, notamment ses liens avec Skikda, son débouché naturel et historique. En effet, le binôme Constantine-Skikda est en mesure d'être un des vecteurs de la mondialisation en Algérie. Cet ensemble peut se renforcer par la création d'une zone franche à Azzaba, située dans le centre de gravité du triangle urbain composé de deux des plus importants pôles industriels et portuaires du pays et d'une ville dont le poids historique, culturel est des plus puissant dans la région. Cet exemple montre que l'Algérie doit moins songer à développer et intégrer des enclaves de prospérités que de promouvoir et proposer à l'intégration des ensembles régionaux puissants.

Mots clés :

Mondialisation, métropolisation, développement urbain durable, métropole internationale, zone franche, territoire préférentiel, taille démographique critique, transports, télécommunications, banques, secteur tertiaire, entreprises, investissements, université, recherche scientifique, tourisme, réseaux.

ملخص

قسنطينة واحدة من اقدم المدن الجزائرية، تقمصت منذ القدم دور المدينة الام (ميتروبول) و عاصمة للإقليم الشمال الشرقي الجزائري. حاليا العديد من المشاكل الحضرية حيث تتمثل اخطرها في الإنزلاقات الارضية، السكن الفوضوي تفهقر الإطار المبني للمدينة القديمة والمشاكل البيئية.

إضافة إلى ذلك عدم تلاتمها مع العولمة، وخطر إقصائها من الديناميكية الاقتصادية، الثقافية او الاجتماعية السارية في عالمنا اليوم. قسنطينة لا تمتلك الحجم الديموغرافي لمدينة مليونية، وتعاني من نقص كبير في مؤسساتها البنكية والمصرفية الهياكل ذات الحجم الكبير، والهياكل السياحية إلخ. لكن بمقابل ذلك لديها كمونات تسمح لها بالاندماج إلى الشبكات العالمية خاصة بعلاقاتها مع سكيكدة، **إمكانياتها** الطبيعي والتاريخي، فالتاني قسنطينة- سكيكدة : ان يكون واحد من دوافع العولمة في الجزائر. ويمكن تدعيم هذا المجموع بخلق منطقة حرة بعزابة والمتواجدة في المركز الرئيسي للمثلث الحضري الذي يضم قطبين صناعيين ومنائين هامين في الوطن ومدينة ذات نقل تاريخي وثقافي كبير في حدود إقليمه. هذا المثال يبين ان الجزائر يجب ان تقلل من التفكير في تنمية وإدماج مراكز الرفاه وإنما عليها الاهتمام بترقية واقتراح دمج المجموعات الإقليمية الكبرى.

المفاهيم الاساسية:

العولمة، المتروبولية، التنمية الحضرية المستديمة، متروبول دولية، منطقة حرة، المجال المفضل، الحجم الديمغرافي المطلوب، نقل، اتصالات، بنوك، القطاع الثالث، مؤسسات، استثمارات، جامعة، بحث علمي، سياحة، شبكات.

Summary :

Constantine, one of the oldest Algerian cities, has always been a metropolis (mother-city) and exerted the function of "capital" of the Algerian North-East currently suffers from many urban problems of which most critical are the landslide, the illicit habitant, the degradation of the built framework of medina and the ecological problems.

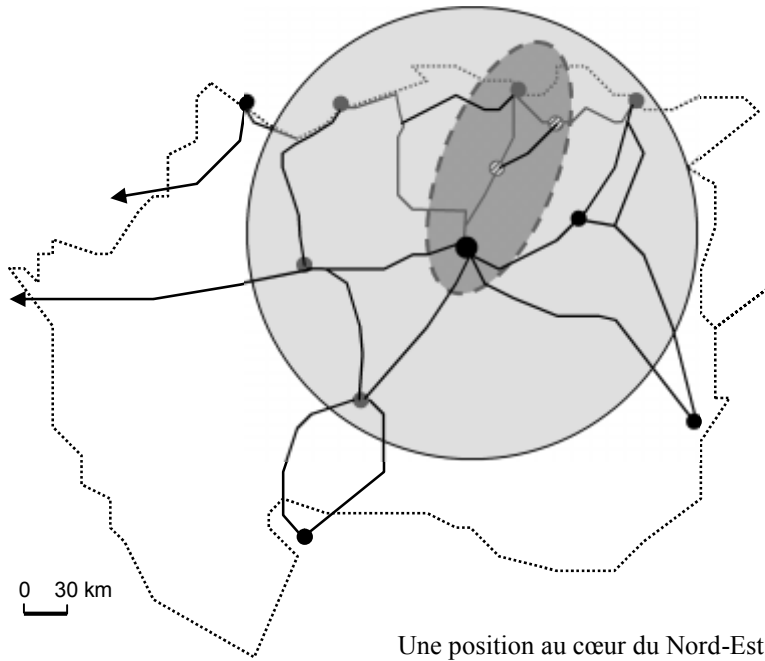
To these evils come be added its maladjustment to globalization and the risk to be excluded from economic, cultural or social dynamics, which has course in the word today. Constantine does not have the demographic size millionaire, just as it sulphur of a considerable deficit of banking an financial houses, equipment of great scale, infrastructures tourist, etc, However, it has assets which can enable him to be integrated into the world networks, in particular its bonds with Skikda, its natural and historical outlet. Indeed, the Constantine – Skikda binomial is able to be one of the vectors of globalization in Algeria. This unit can be reinforced by the creation of a free zone which Azzaba, which is in the centre of gravity of the urban triangle composed of two of the most significant the pole industrialists and harbor of the country and a city of which the historical weight, cultural is more powerful in the region. This example shows that Algeria must less think of developing and of integrating enclaves of prosperity than to promote and propose with integration the regional powerful ones.

Key words:

Globalization, metropolisation, sustainable urban development, international metropolis, free zone, preferential territory, demographic size criticize, transport, telecommunication, banks, tertiary sector, companies, investments, university, scientific research, tourism, networks.

Chorème 1

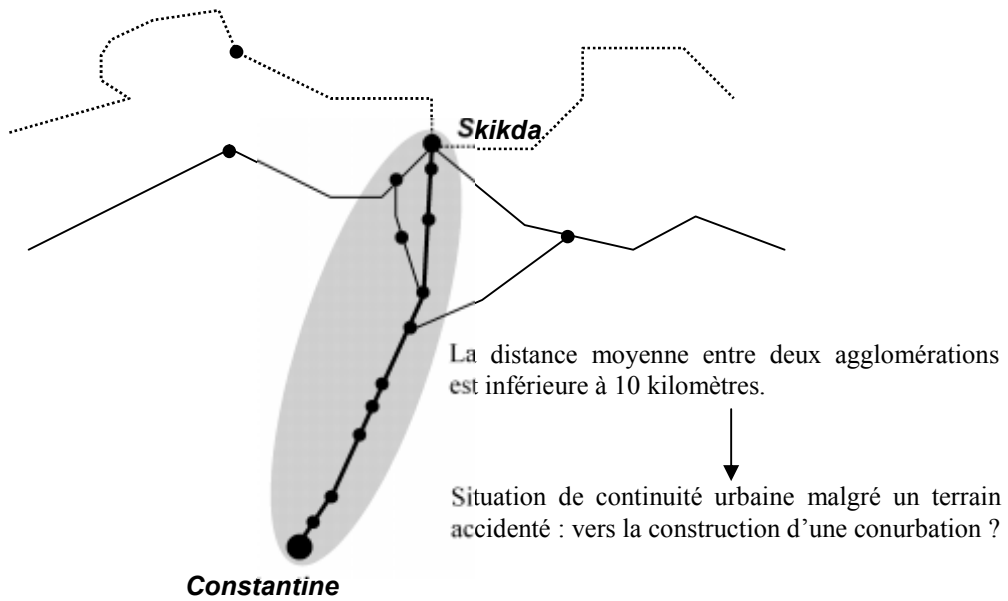
**NORD-EST ALGERIEN : SITUATION DU BINOME
CONSTANTINE-SKIKDA**



Une position au cœur du Nord-Est algérien actif

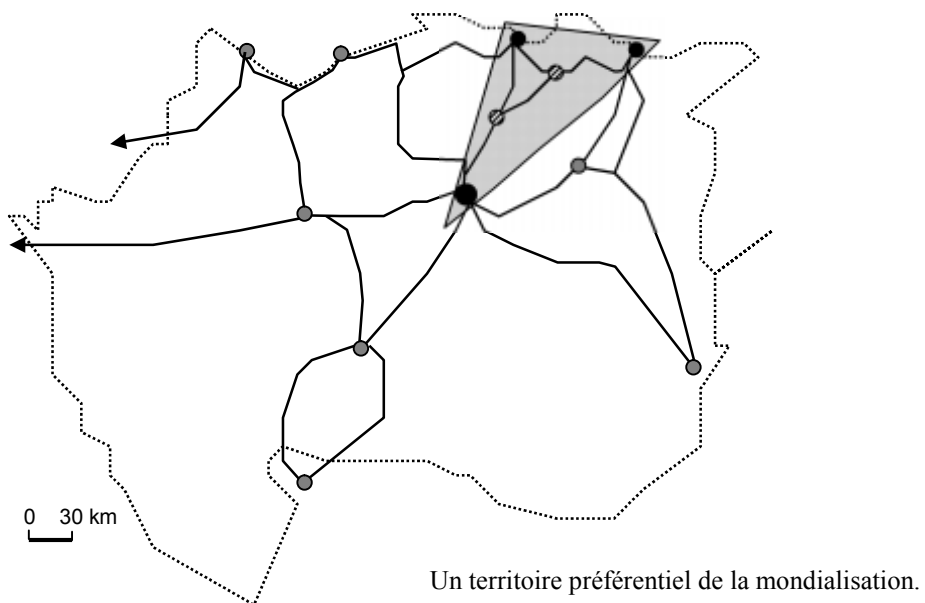
Chorème 2

AXE SIKKDA- CONSTANTINE : UN CHAPELET D'AGGLOMERATIONS

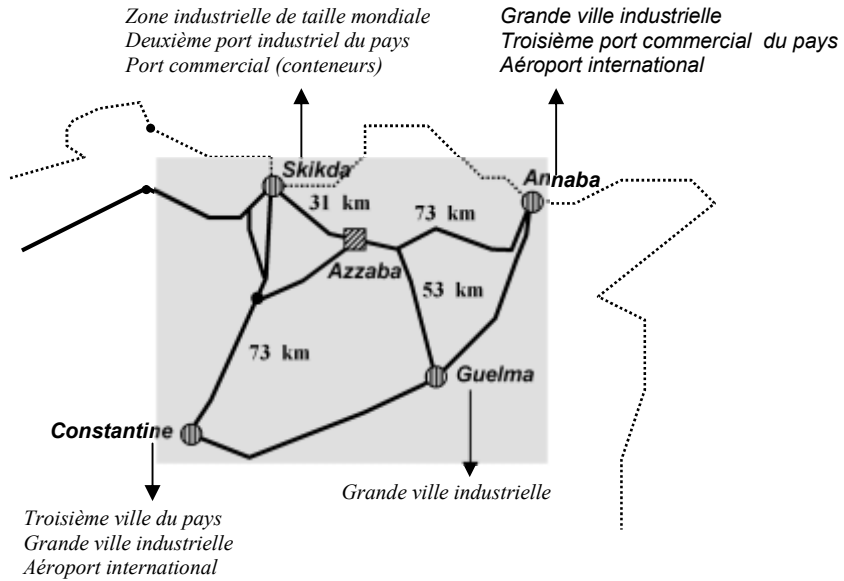


Chorème 3

NORD-EST ALGERIEN : LE TRIANGLE URBAIN ET INDUSTRIEL



Chorème 4

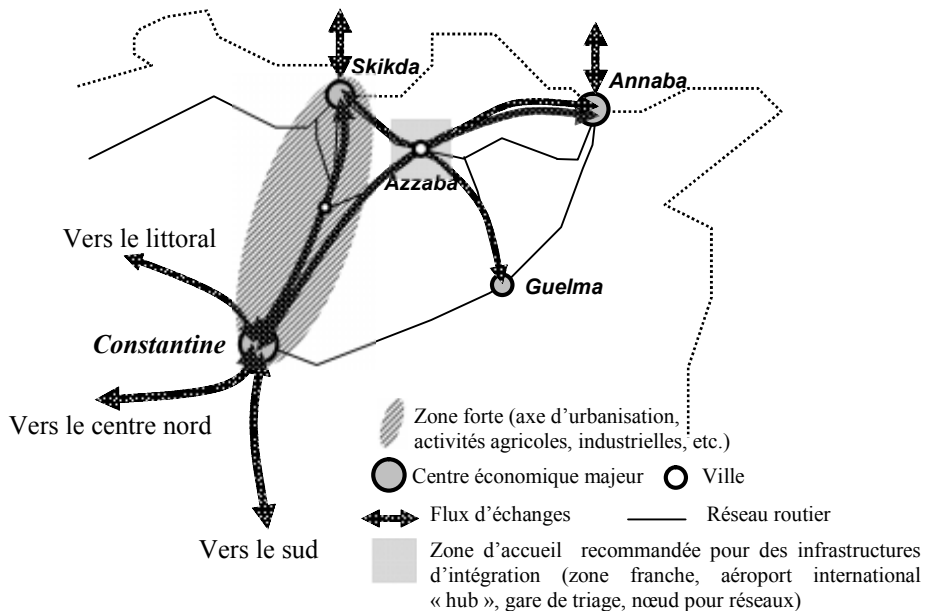


Un site préférentiel pour une zone franche

Azzaba : une petite ville et une zone plane situées au cœur d'une puissante région d'activités et d'échanges, à proximité de grands centres économiques.

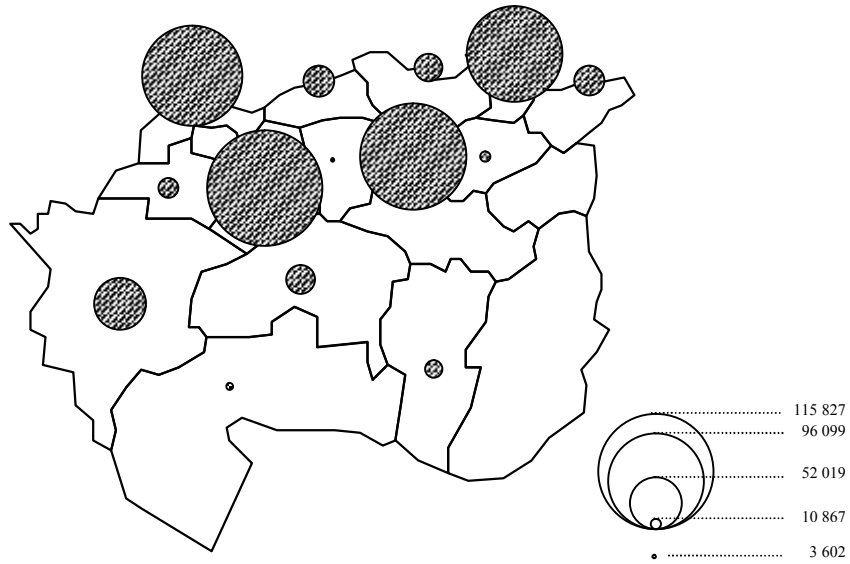
Chorème 5

UN TERRITOIRE PREFERENTIEL ET SES ATOUTS



Carte 53

NORD-EST ALGERIEN : REPARTITION DES TOURISTES ALGERIENS AYANT FREQUENTE LES HOTELS PAR WILAYA (2001)

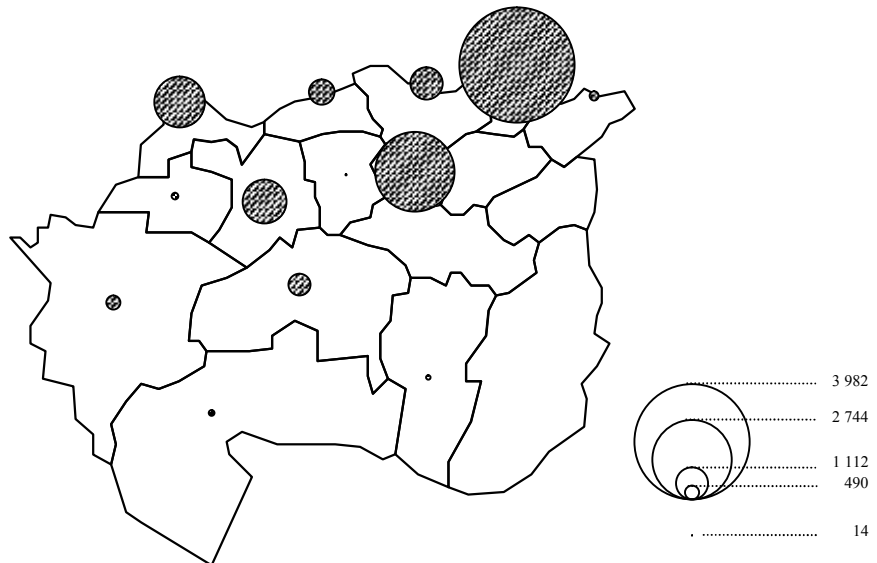


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DU TOURISME.

Carte 54

NORD-EST ALGERIEN : REPARTITION DES TOURISTES ETRANGERS AYANT FREQUENTE LES HOTELS PAR WILAYA (2001)

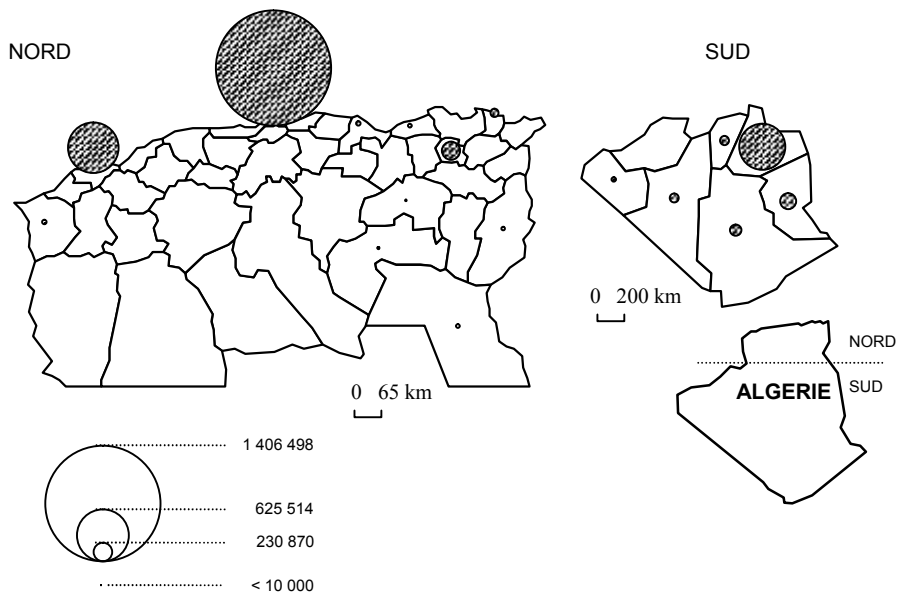


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DU TOURISME.

Carte 15

ALGERIE : REPARTITION DU TRAFIC NATIONAL DE PASSAGERS PAR WILAYA

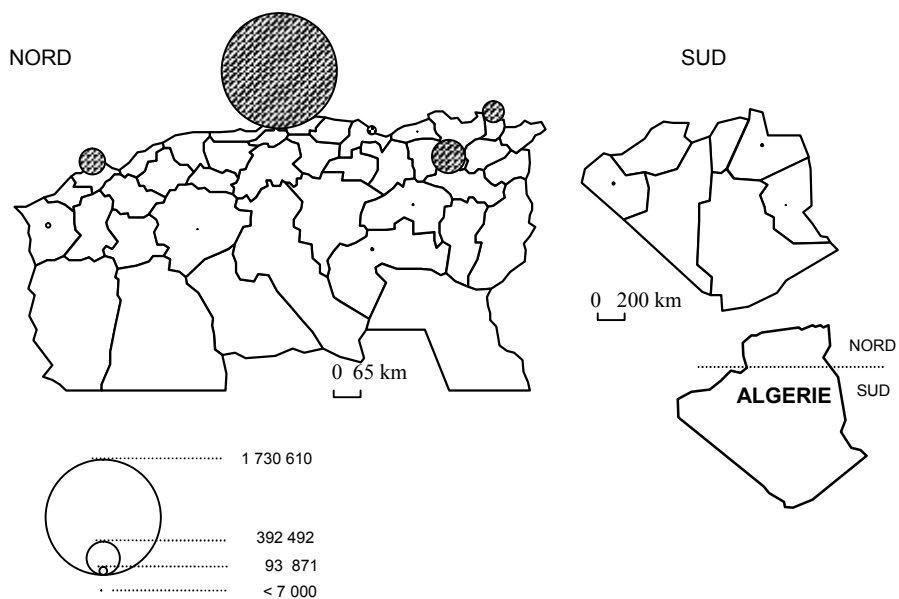


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DES TRANSPORTS

Carte 16

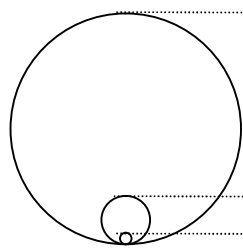
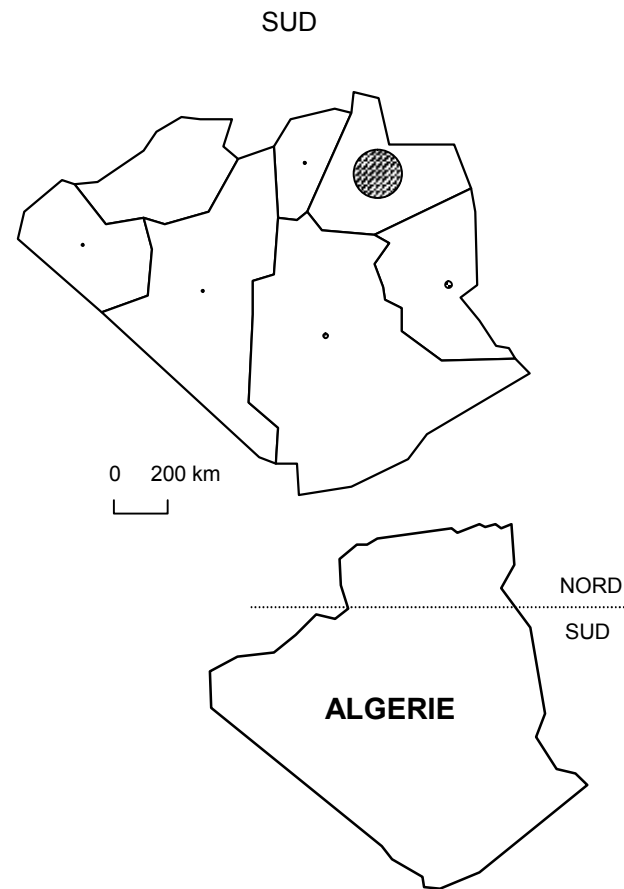
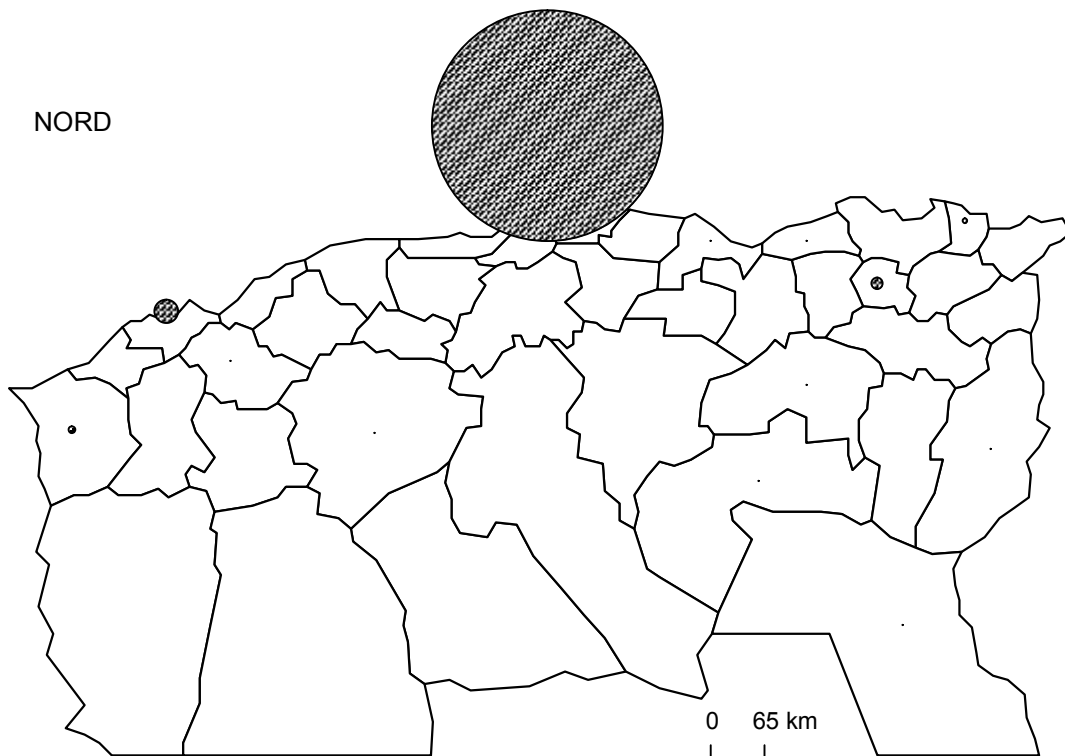
ALGERIE : REPARTITION DU TRAFIC INTERNATIONAL DE PASSAGERS PAR WILAYA



REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DES TRANSPORTS

ALGERIE : REPARTITION DU TRAFIC FRET PAR WILAYA



14 875,75 tonnes

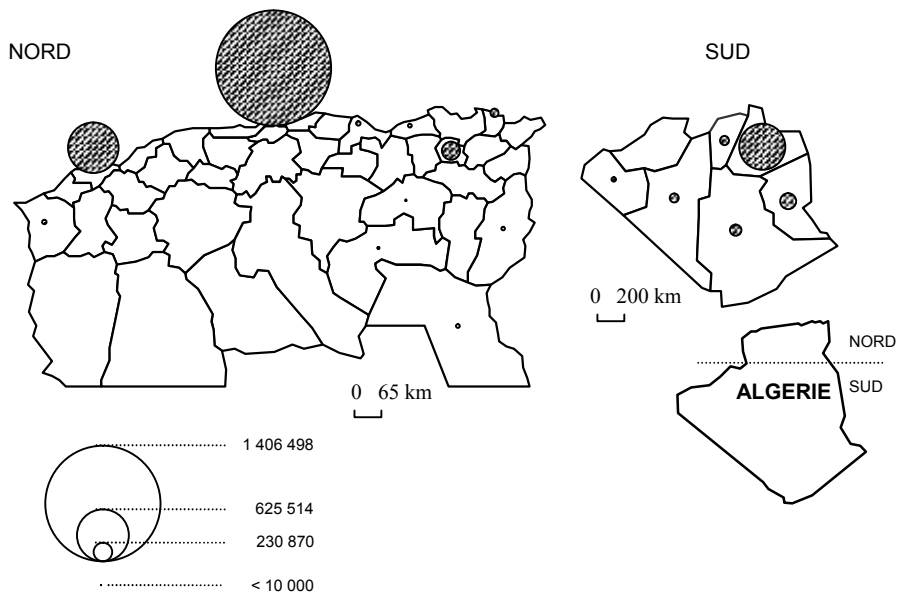
3 082,97

721,42

< 51

Carte 15

ALGERIE : REPARTITION DU TRAFIC NATIONAL DE PASSAGERS
A TRAVERS LES AEROPORTS NATIONAUX

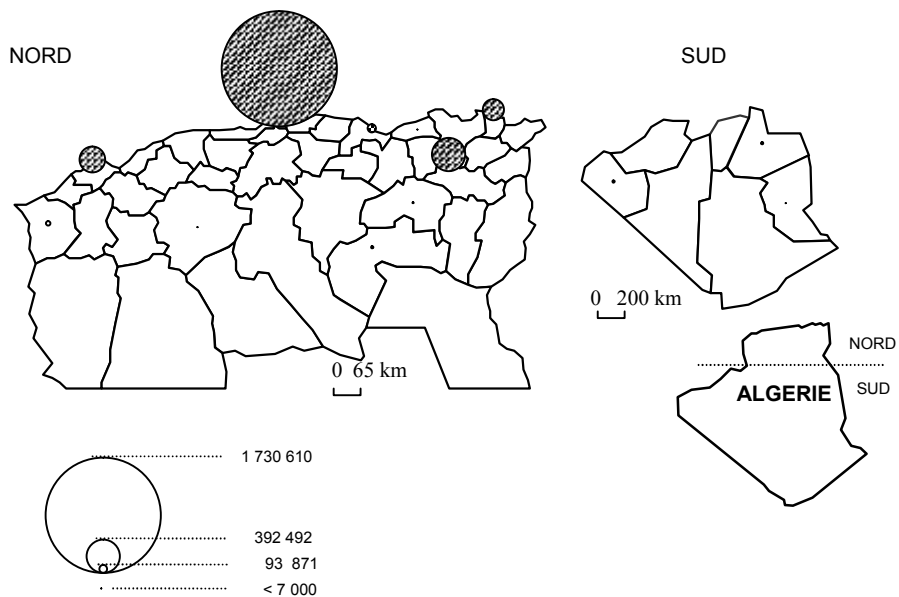


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DES TRANSPORTS

Carte 16

ALGERIE : REPARTITION DU TRAFIC INTERNATIONAL DE PASSAGERS
A TRAVERS LES AEROPORTS NATIONAUX

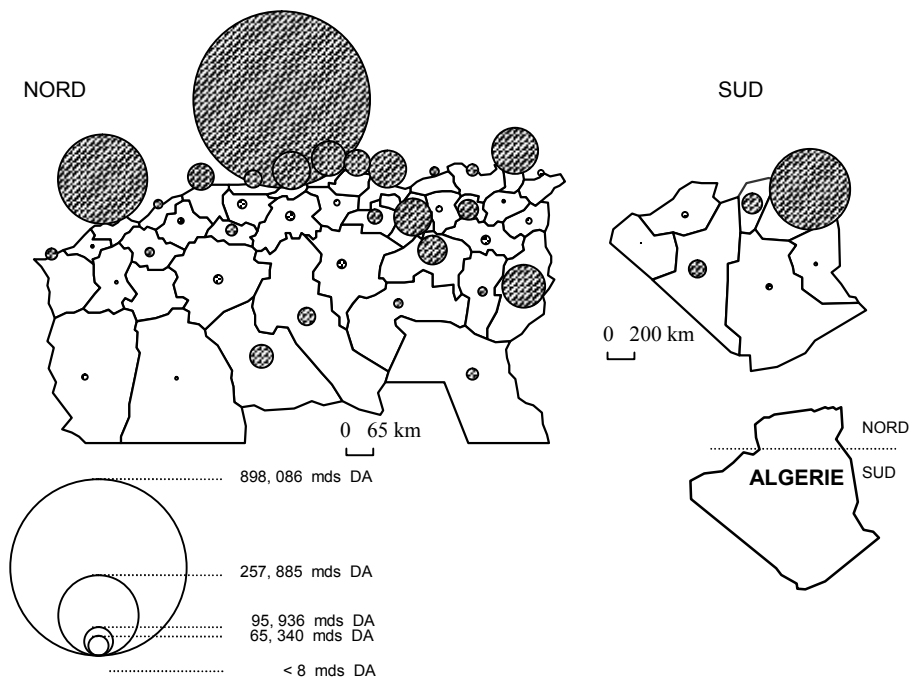


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DES TRANSPORTS

Carte 33

ALGERIE : REPARTITION PAR WILAYA DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RETENUS PAR L'ANDI

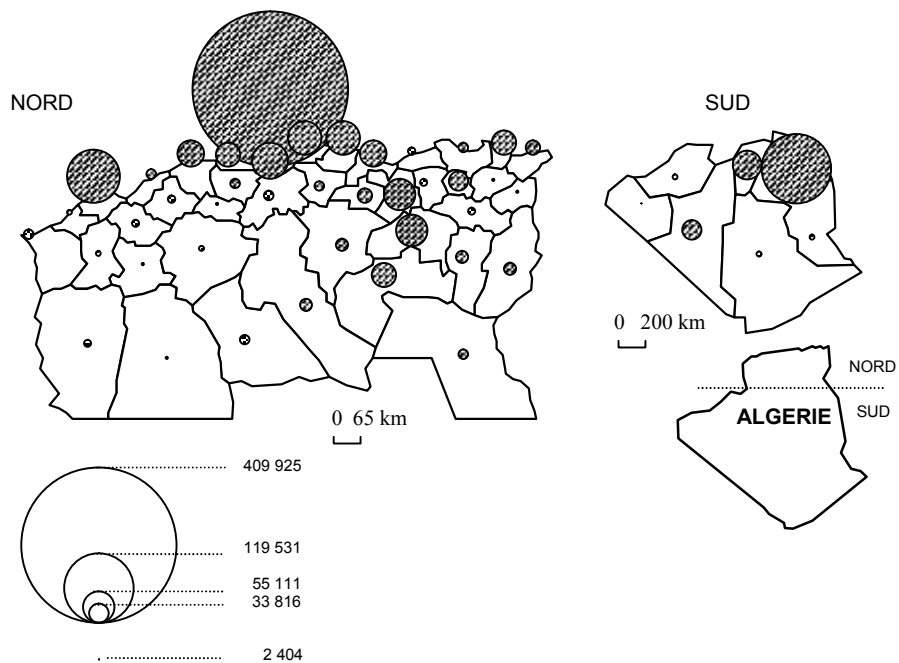


REALISATION : S. ACHERARD.

SOURCE : ANDI Alger.

Carte 34

ALGERIE : REPARTITION PAR WILAYA DES EMPLOIS PREVUS PAR LES INVESTISSEMENTS RETENUS PAR L'ANDI

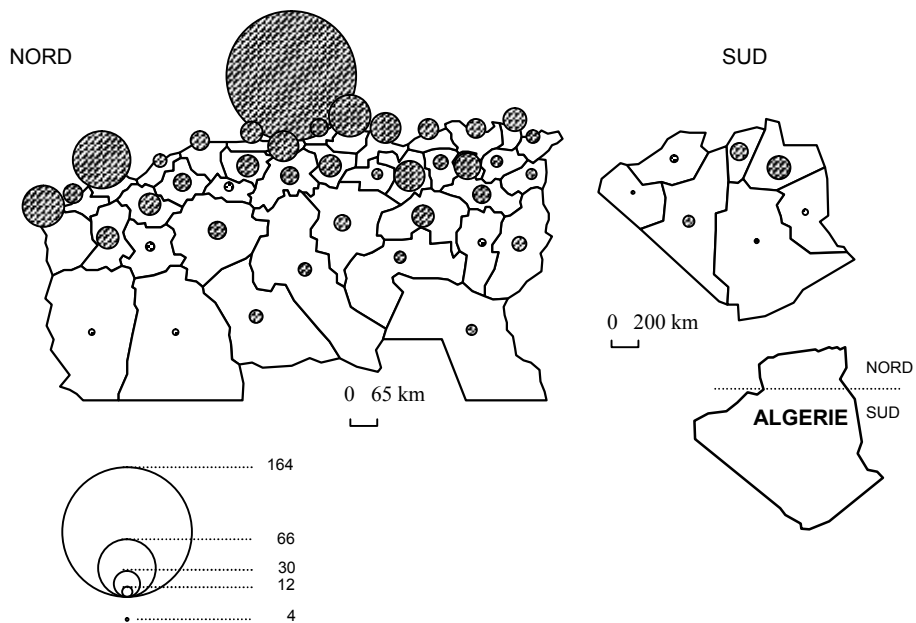


REALISATION : S. ACHERARD.

SOURCE : ANDI Alger.

Carte 26

ALGERIE : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES PAR WILAYA

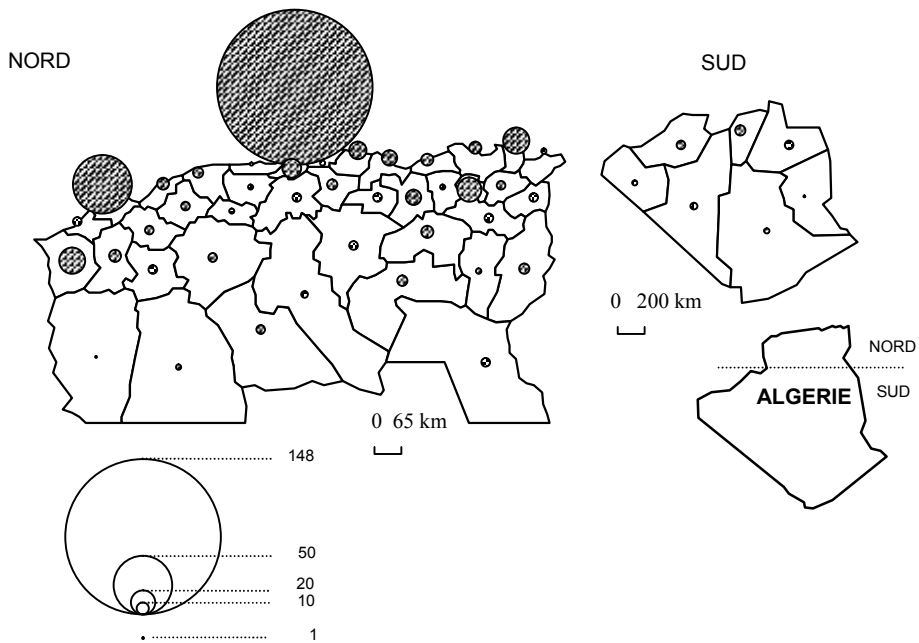


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : BCA. Alger.

Carte 27

ALGERIE : REPARTITION DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES PAR CHEF-LIEU DE WILAYA

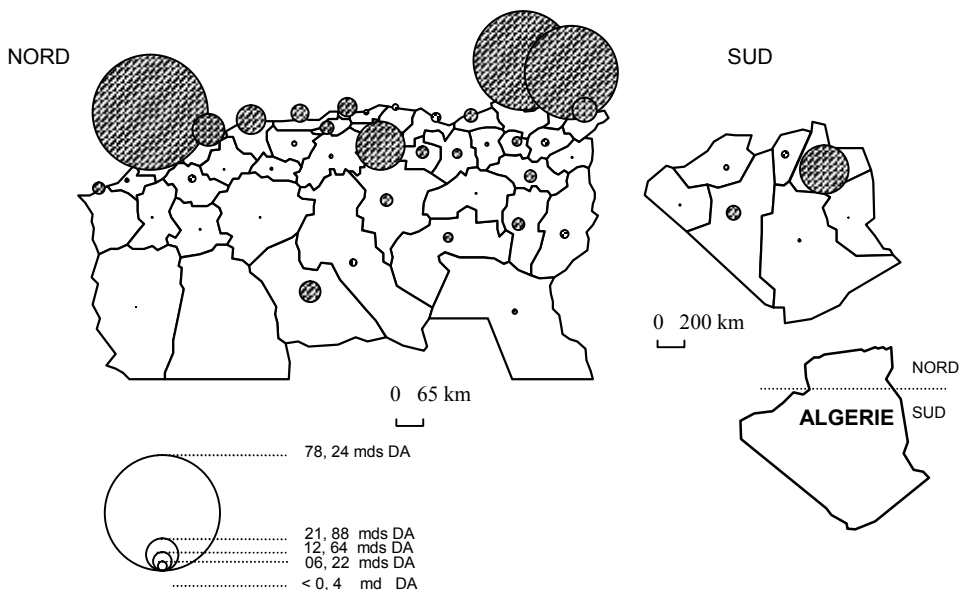


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : BCA. Alger.

Carte 30

ALGERIE : REPARTITION PAR WILAYA DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS RETENUS PAR LES CALPI.

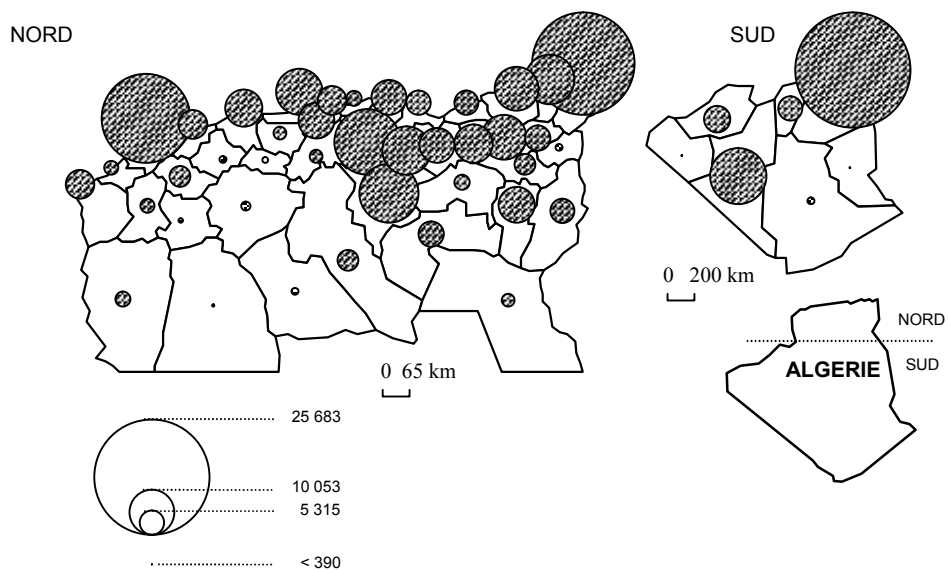


REALISATION : S. ACHERARD.

SOURCE : MINISTERE DES PME.

Carte 31

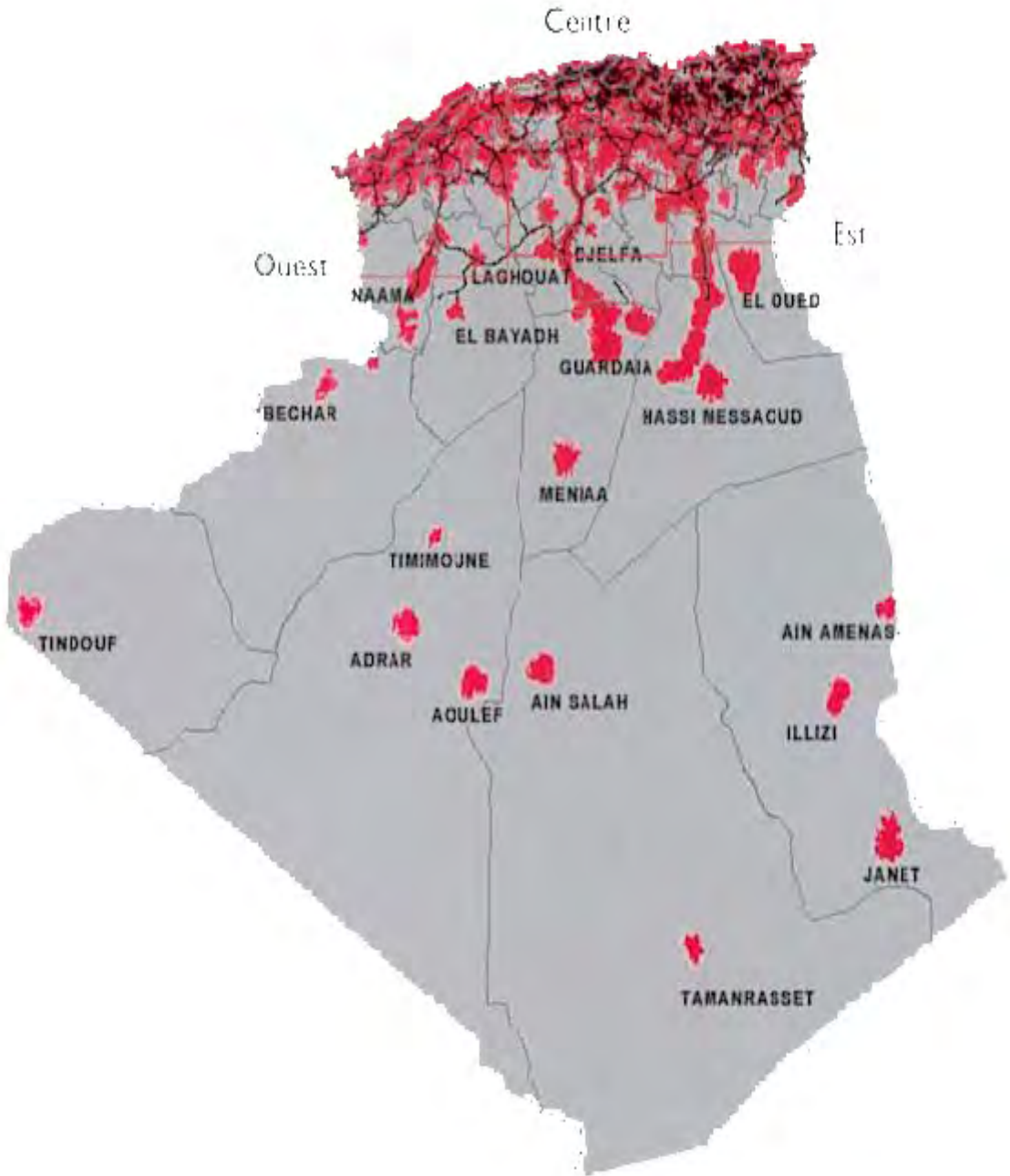
ALGERIE : REPARTITION PAR WILAYA DES EMPLOIS PREVUS PAR LES INVESTISSEMENTS RETENUS PAR LES CALPI.



REALISATION : S. ACHERARD.

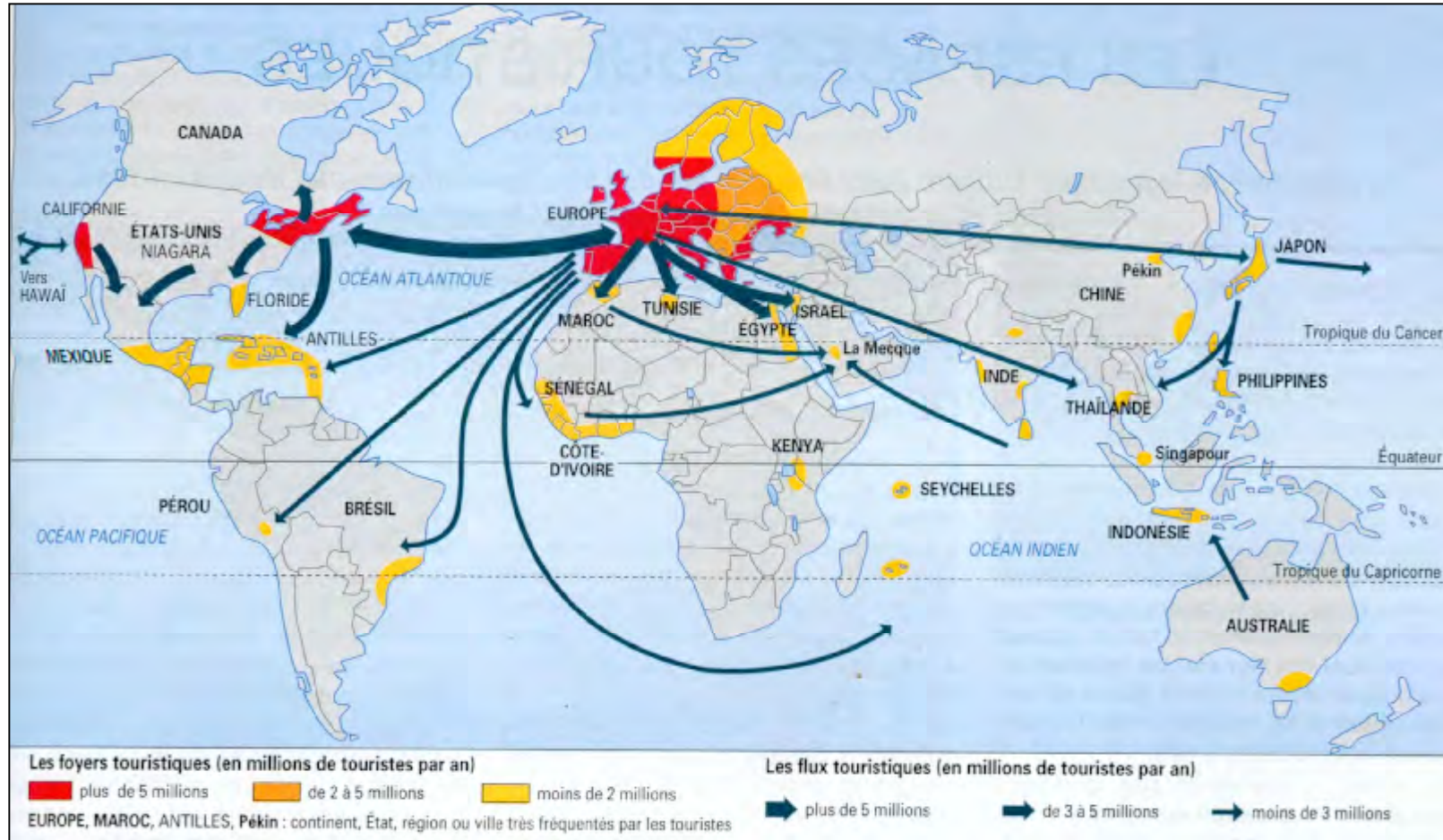
SOURCE : MINISTERE DES PME.

ALGERIE : COUVERTURE DU RESEAU DJEZZY



SOURCE : Djezzy. GSM.

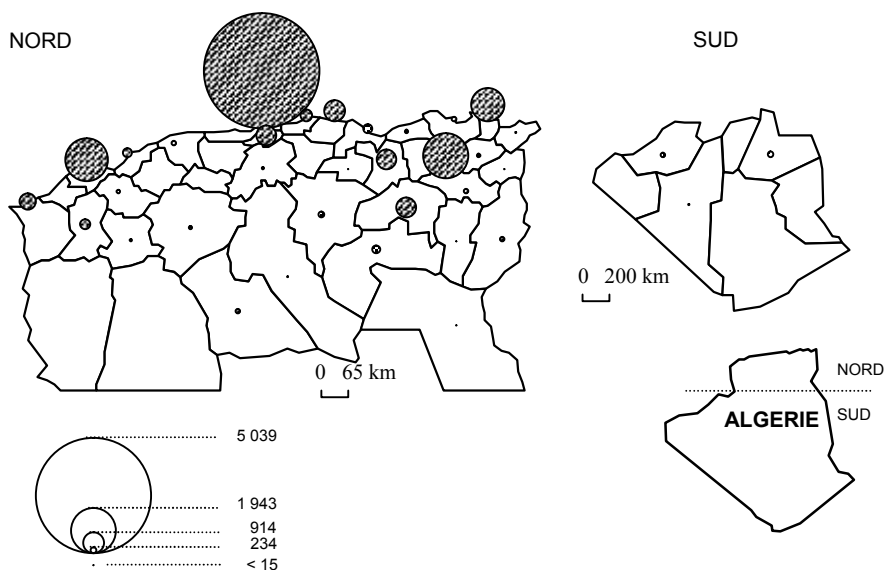
LES FLUX TOURISTIQUES DANS LE MONDE



Source : CARLOT. Y, HANTY. M. Géographie. 1995.

Carte 45

ALGERIE : REPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR VILLE UNIVERSITAIRE (2001-2002)

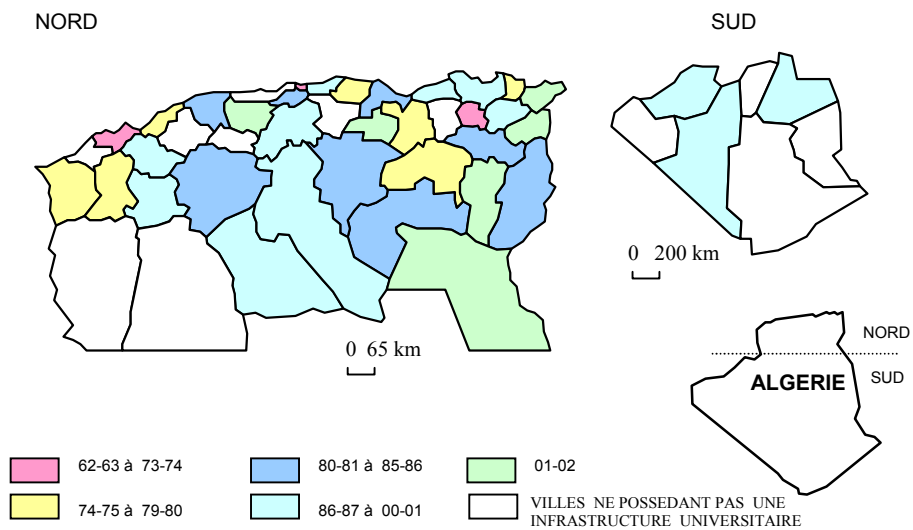


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : M.E.S.R.S.

Carte 46

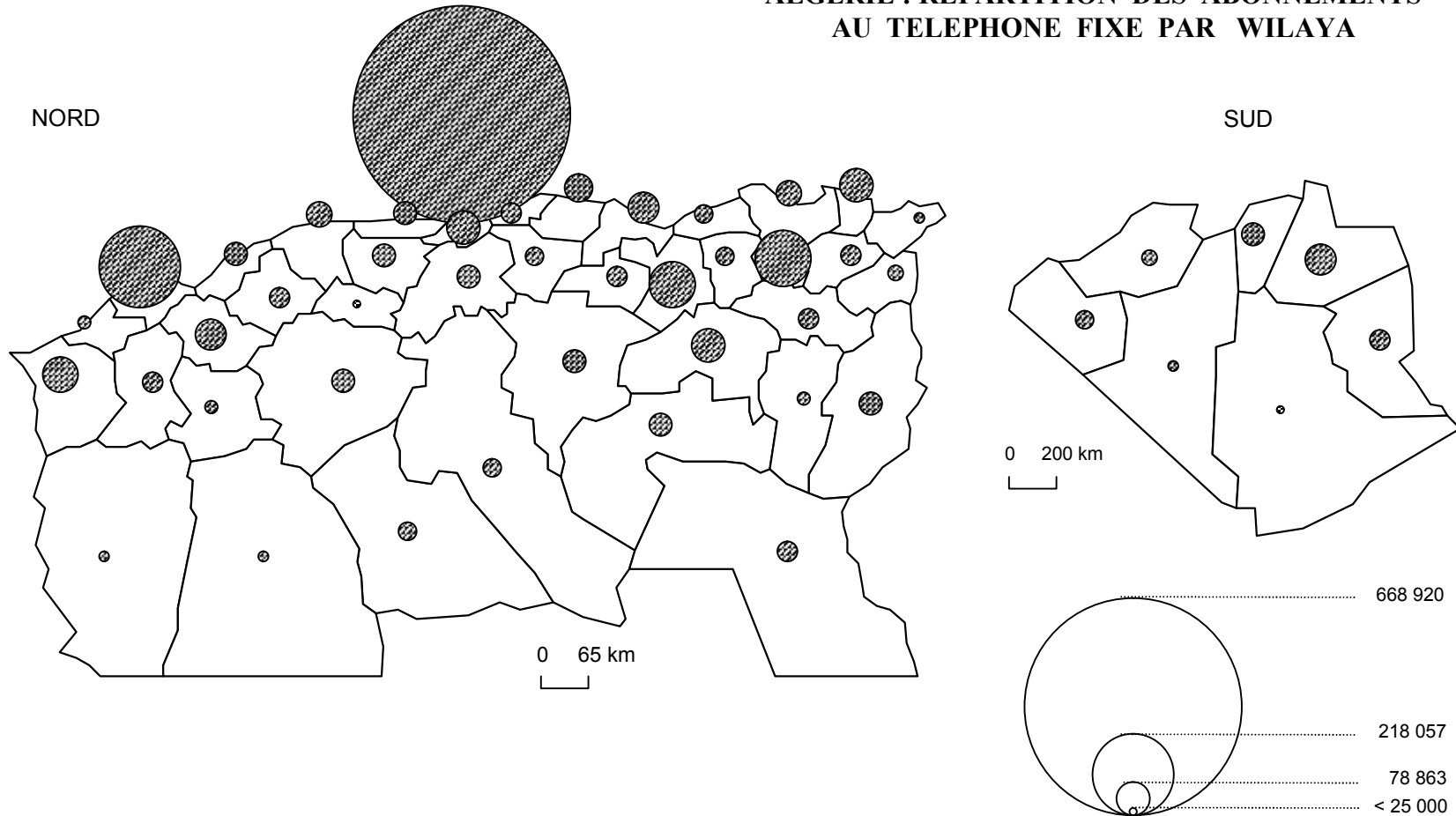
ALGERIE : EVOLUTION DU RESEAU UNIVERSITAIRE DE 1962-1963 A 2001-2002



REALISATION : S. ACHERARD

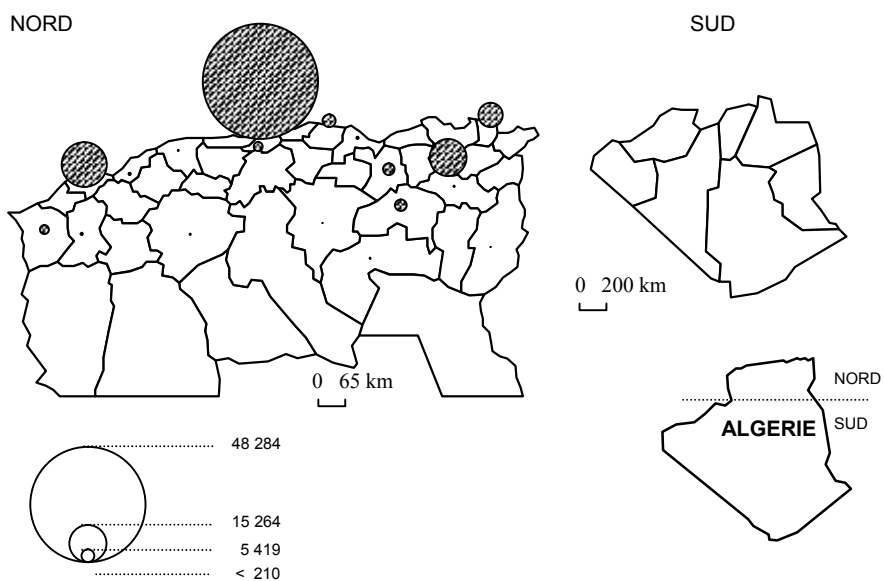
SOURCE : M.E.S.R.S.

ALGERIE : REPARTITION DES ABONNEMENTS AU TELEPHONE FIXE PAR WILAYA



Carte 41

**ALGERIE : REPARTITION PAR VILLE UNIVERSITAIRE
DES INSCRITS EN GRADUATION (1985-86)**

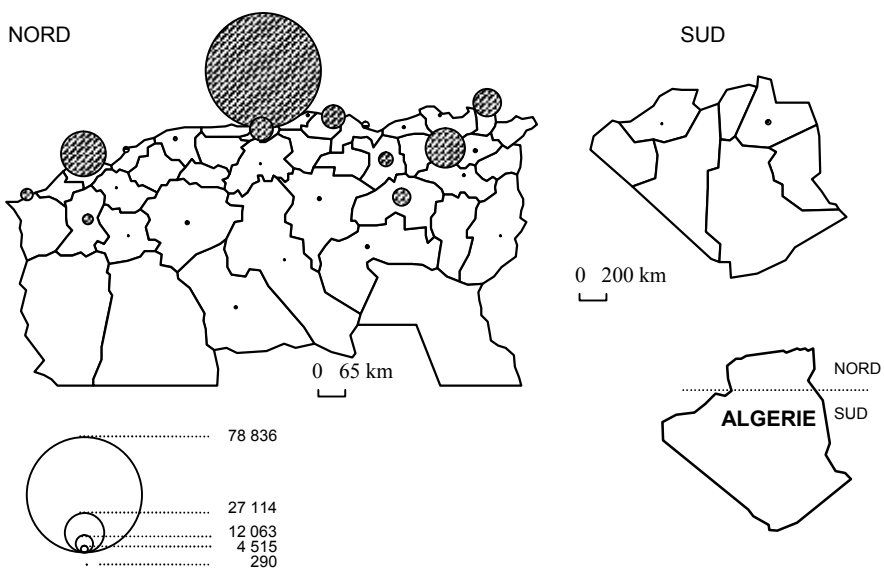


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : M.E.S.R.S.

Carte 42

**ALGERIE : REPARTITION PAR VILLE UNIVERSITAIRE
DES INSCRITS EN GRADUATION (1995-96)**

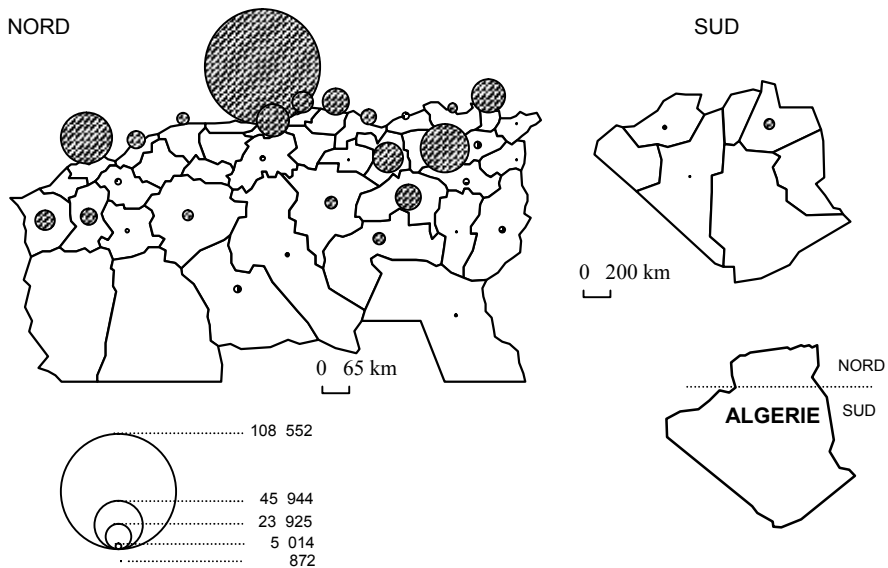


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : M.E.S.R.S.

Carte 43

**ALGERIE : REPARTITION PAR VILLE UNIVERSITAIRE
DES INSCRITS EN GRADUATION (2001-2002)**

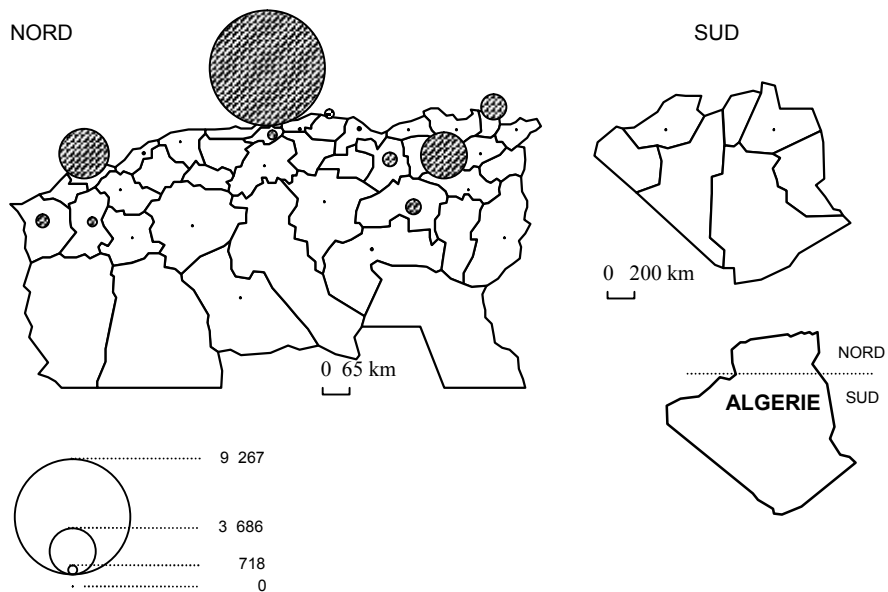


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : M.E.S.R.S.

Carte 44

**ALGERIE : REPARTITION PAR VILLE UNIVERSITAIRE
DES INSCRITS EN POST-GRADUATION (2001-2002)**

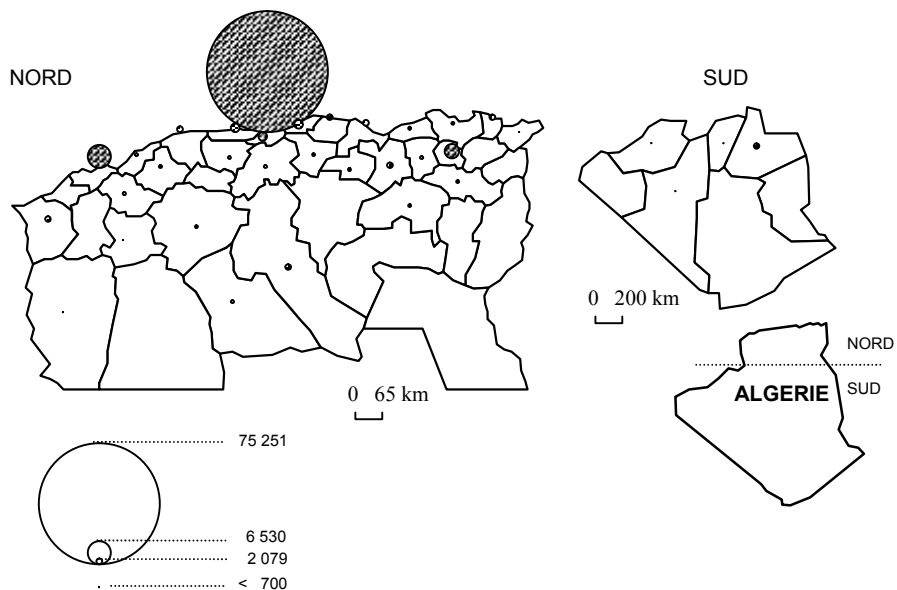


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : M.E.S.R.S.

Carte 24

ALGERIE : REPARTITION DES ABONNEMENTS AU TELEPHONE MOBILE PAR WILAYA

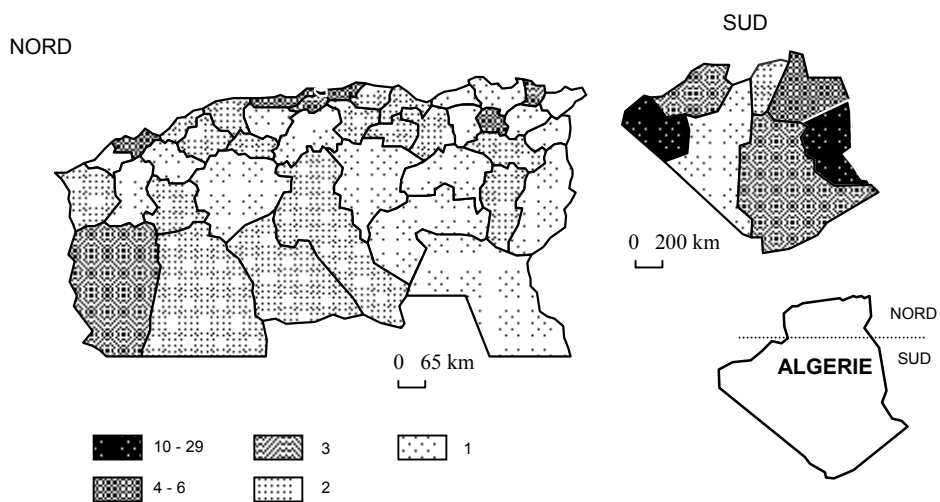


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : ALGERIE TELECOM.

Carte 25

ALGERIE : REPARTITION PAR WILAYA DES ABONNEMENTS AU TELEPHONE MOBILE / 1 000 HABITANTS

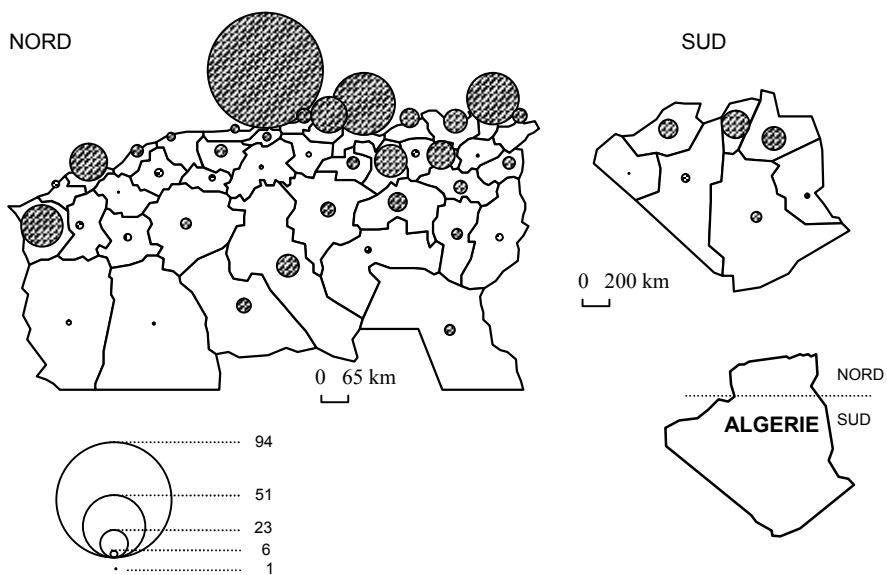


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : ALGERIE TELECOM.

Carte 51

ALGERIE : REPARTITION DE L'INFRASTRUCTURE HOTELIERE PAR WILAYA

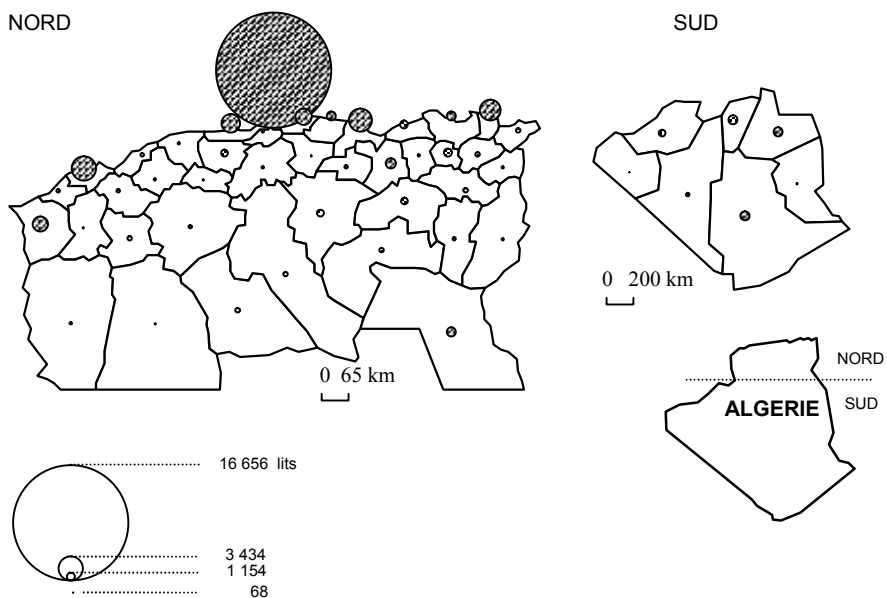


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DU TOURISME.

Carte 52

ALGERIE : REPARTITION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DES HOTELS PAR WILAYA



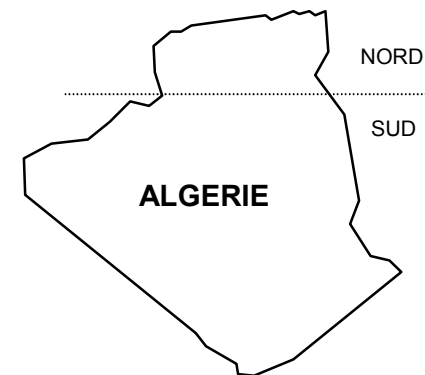
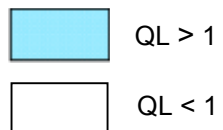
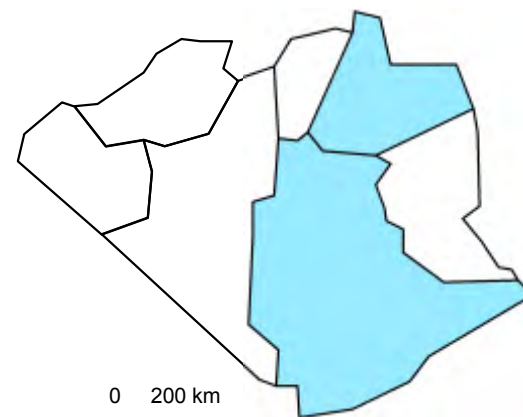
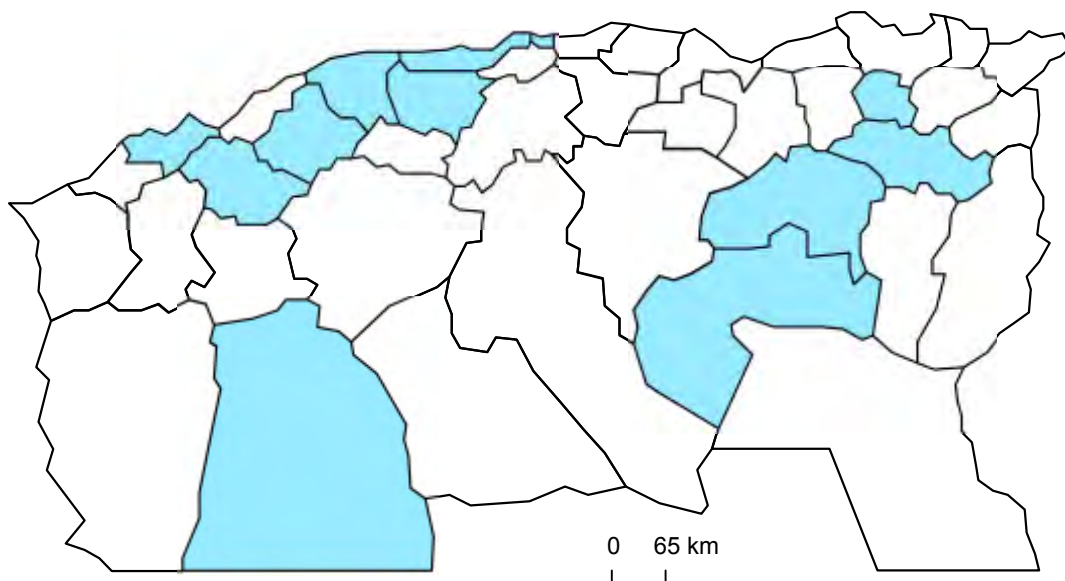
REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DU TOURISME.

ALGERIE : L'INDICE DE LOCALISATION POUR LE SECTEUR TERTIAIRE PAR WILAYA

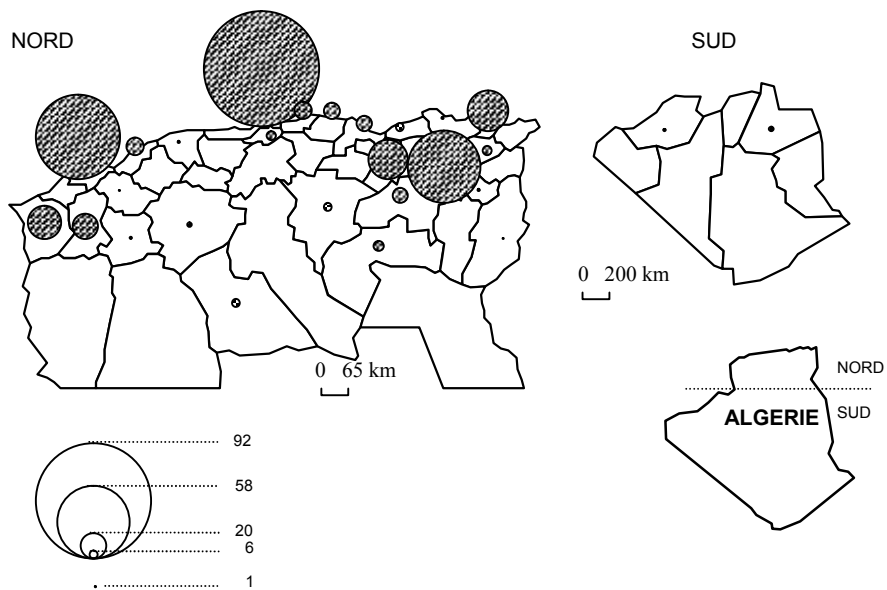
NORD

SUD



Carte 47

ALGERIE : REPARTITION DES LABORATOIRES DE RECHERCHE
PAR VILLE UNIVERSITAIRE (2001-2002)

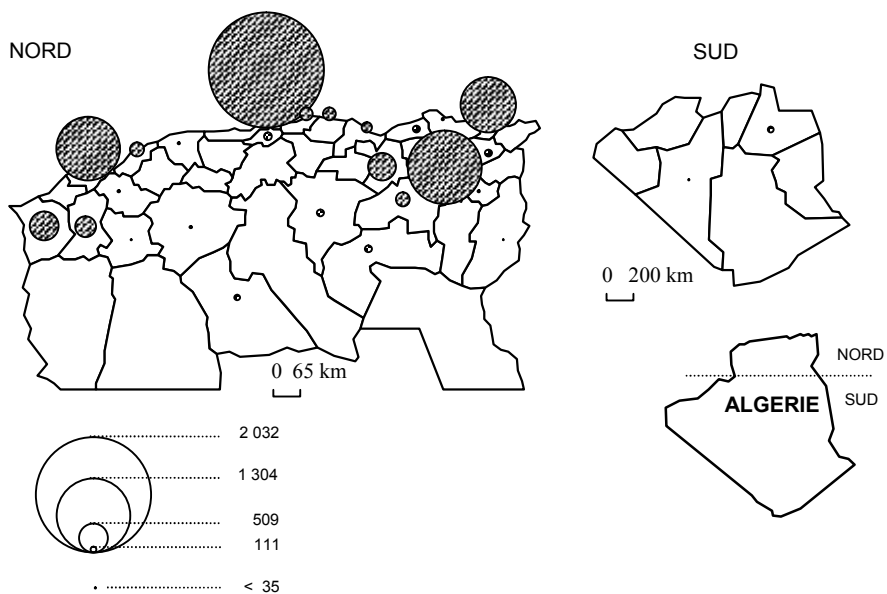


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DELEGUE DE LA R. S.

Carte 48

ALGERIE : REPARTITION DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS
PAR VILLE UNIVERSITAIRE (2001-2002)

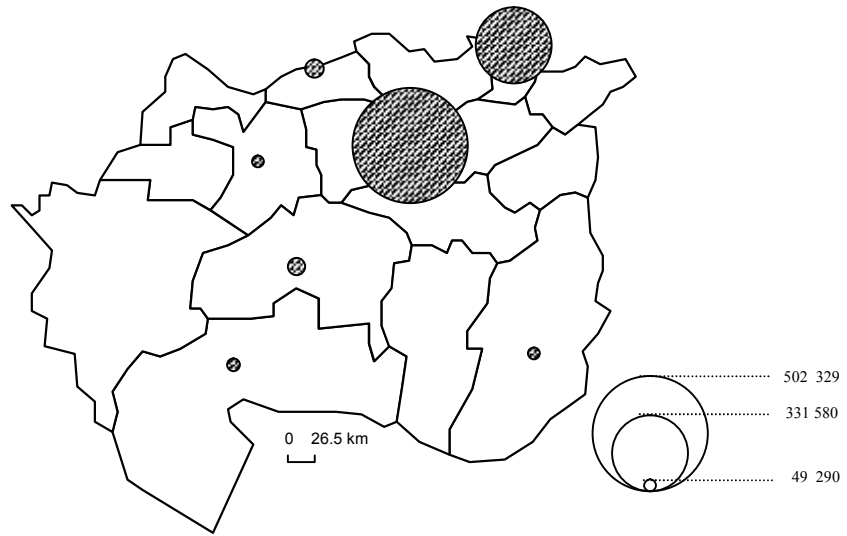


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DELEGUE DE LA R. S.

Carte 18

NORD-EST ALGERIEN : REPARTITION DU TRAFIC NATIONAL DE PASSAGERS

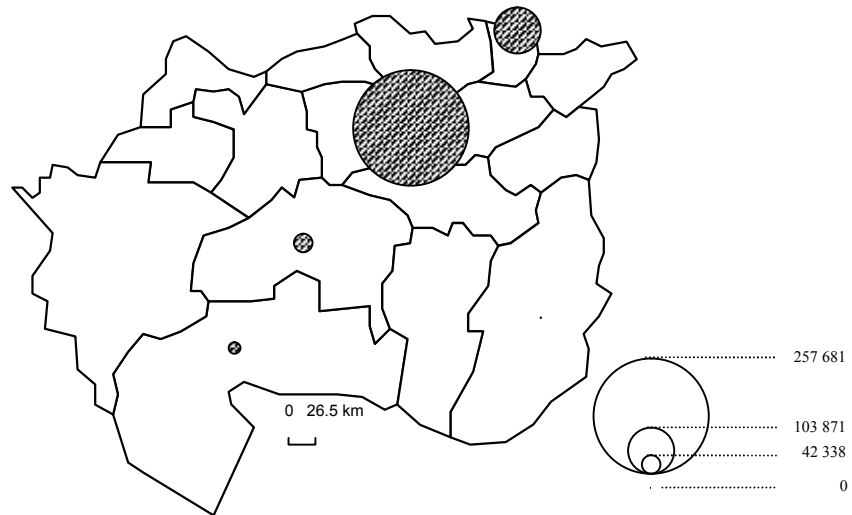


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : EGSA/ CONSTANTINE.

Carte 19

NORD-EST ALGERIEN : REPARTITION DU TRAFIC INTERNATIONAL DE PASSAGERS

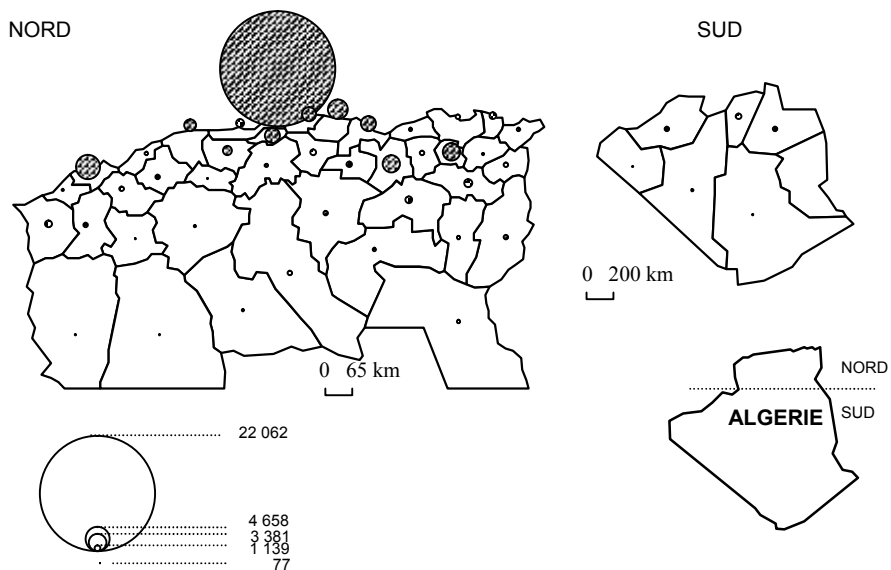


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : EGSA/ CONSTANTINE.

Carte 37

ALGERIE : REPARTITION DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVE NATIONAL PAR WILAYA

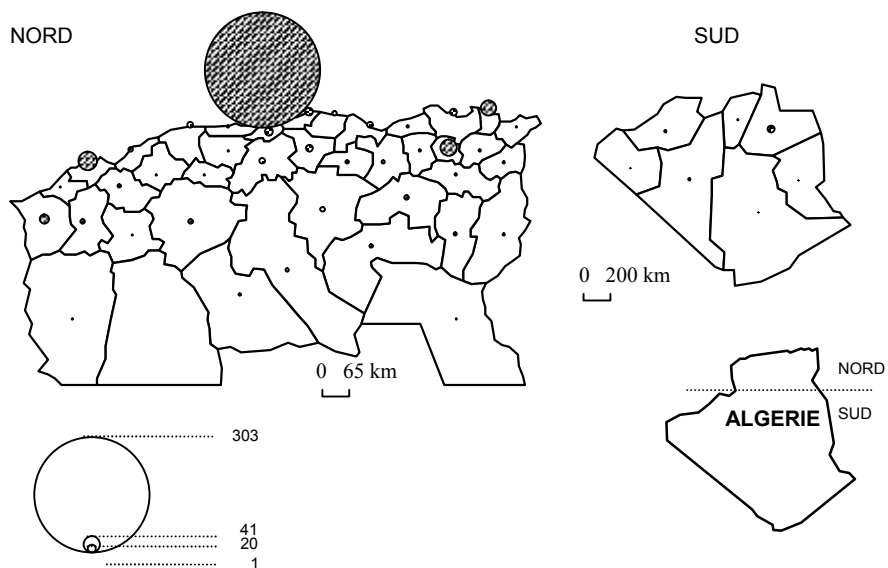


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : ONS. Alger.

Carte 38

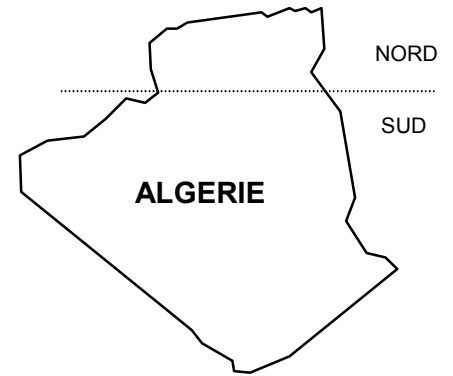
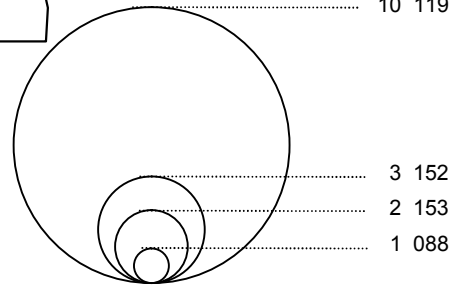
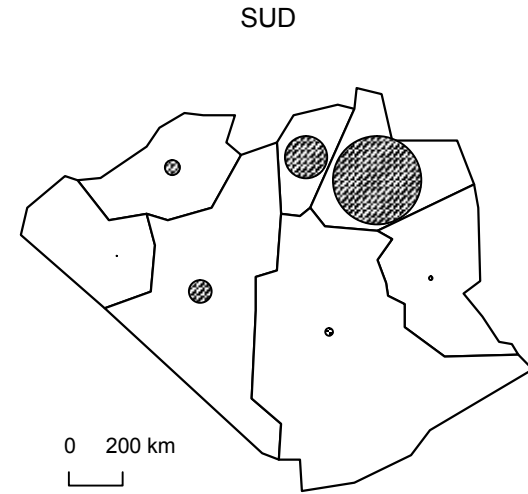
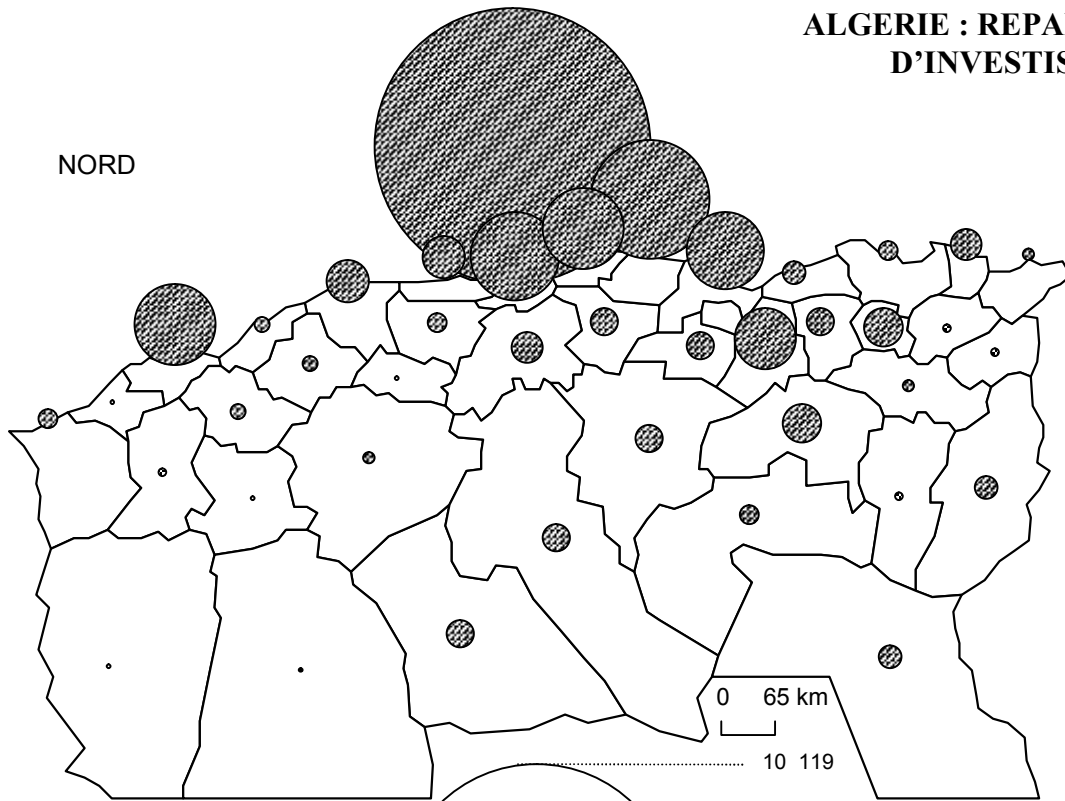
ALGERIE : REPARTITION DES ENTREPRISES DU SECTEUR PUBLIC NATIONAL PAR WILAYA



REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : ONS. Alger.

ALGERIE : REPARTITION PAR WILAYA DES PROJETS D'INVESTISSEMENT RETENUS PAR L'ANDI

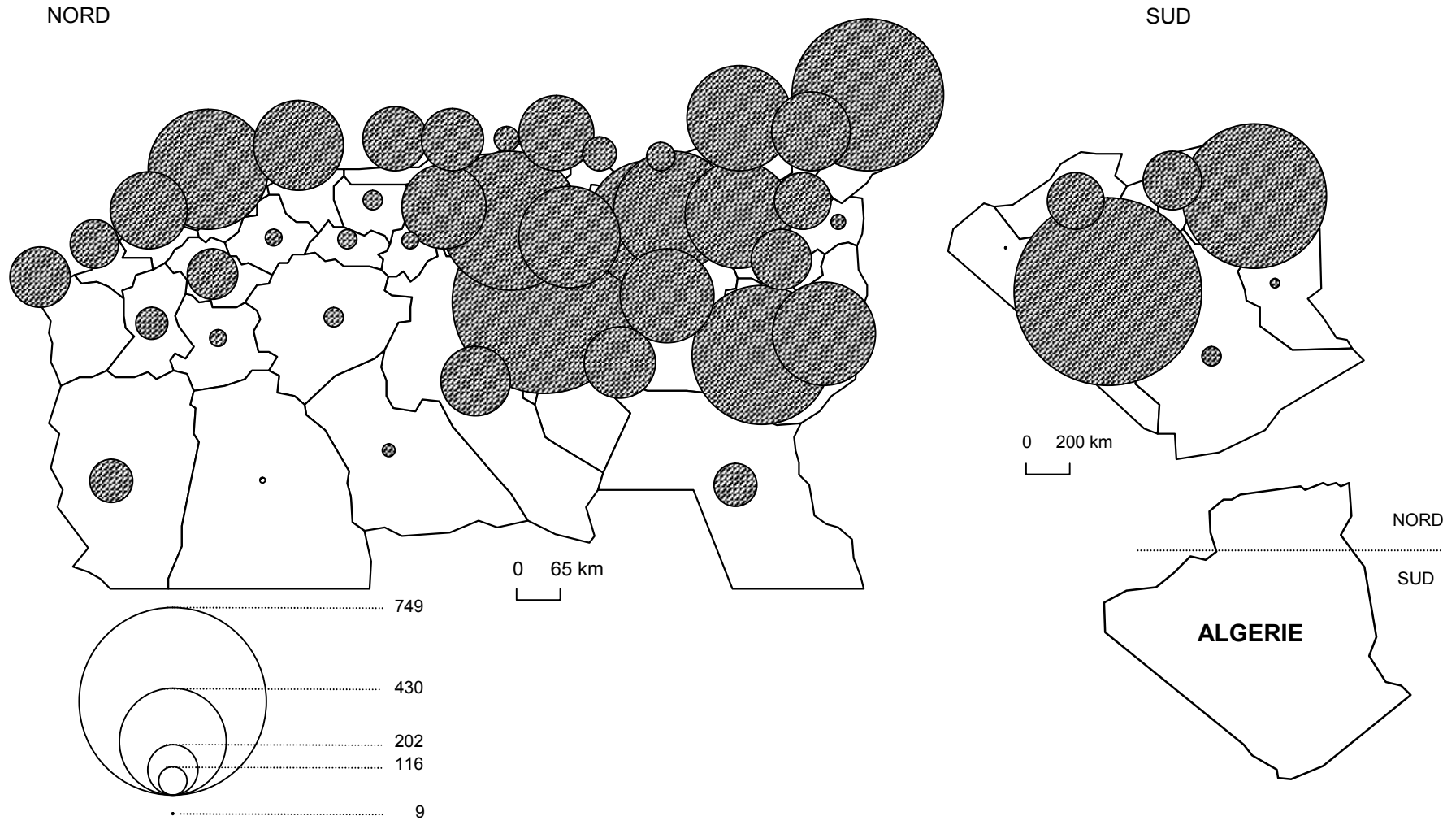


REALISATION : S. ACHERARD

76

SOURCE : ANDI Alger.

ALGERIE : REPARTITION PAR WILAYA DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS RETENUS PAR LES CALPI

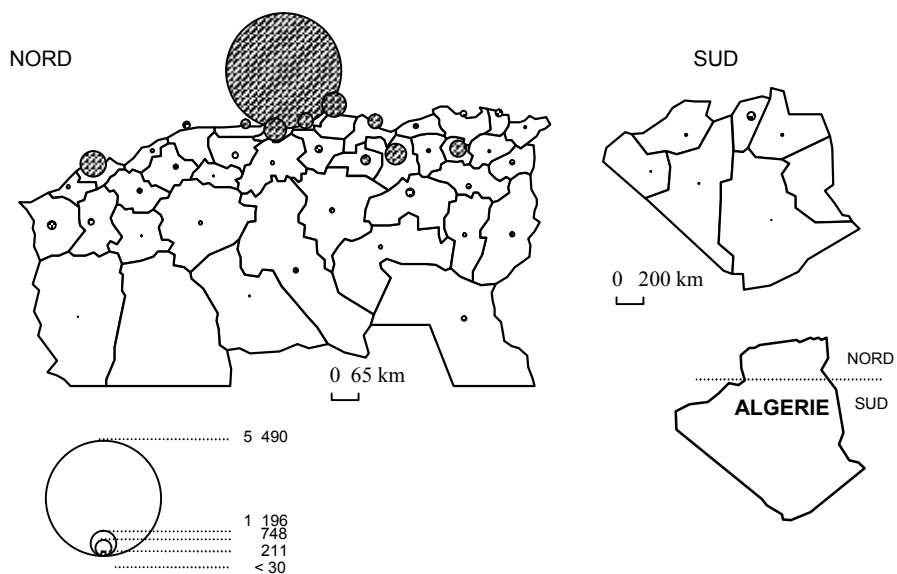


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DES PME.

Carte 35

**ALGERIE : REPARTITION DES ENTREPRISES DU
SECTEUR SECONDAIRE PAR WILAYA**

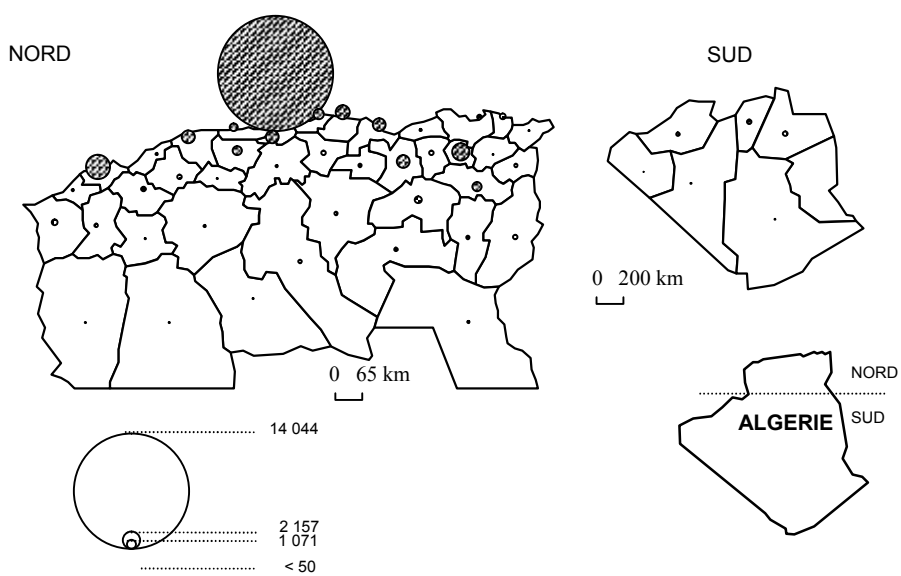


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : ONS. Alger.

Carte 36

**ALGERIE : REPARTITION DES ENTREPRISES DU
SECTEUR TERTIAIRE PAR WILAYA**

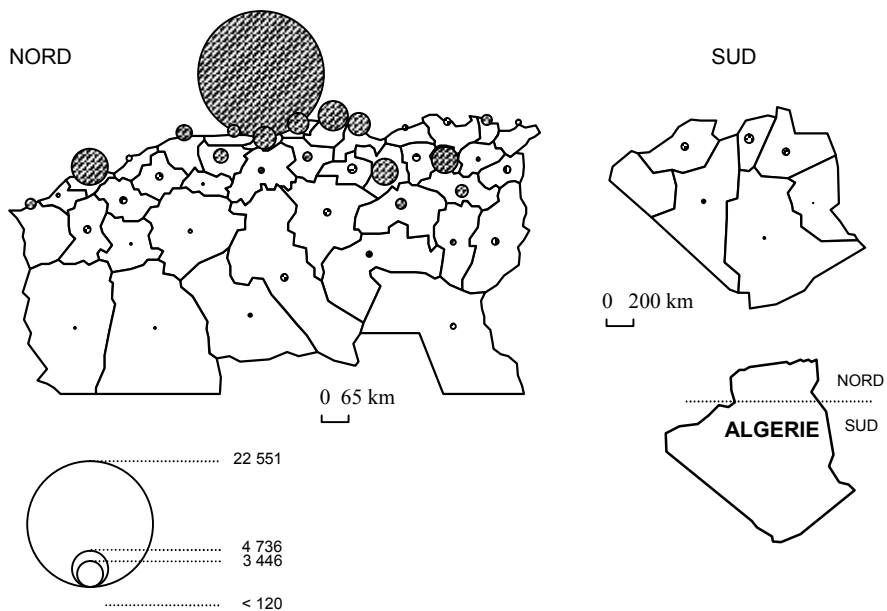


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : ONS. Alger.

Carte 39

ALGERIE : REPARTITION DES ENTREPRISES TOUS SECTEURS CONFONDUS PAR WILAYA

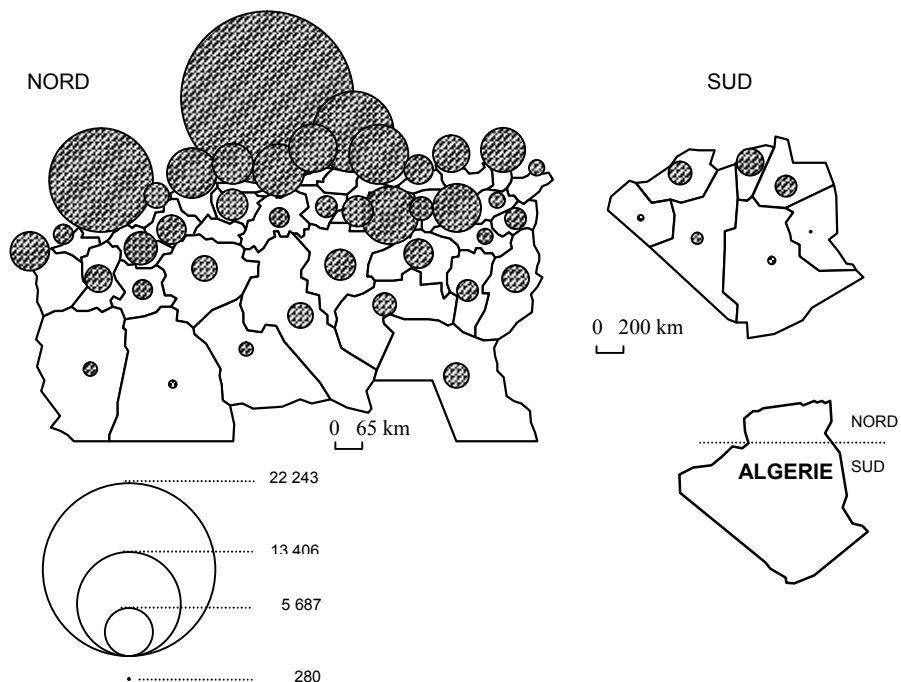


REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : ONS. Alger.

Carte 40

ALGERIE : REPARTITION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES PAR WILAYA



REALISATION : S. ACHERARD

SOURCE : MINISTERE DES PME.



Photo n° 01



Photo n° 02

SITUATION DES JARDINS PUBLICS.

Les jardins publics existants sont délaissés et n'ont bénéficié d'aucun traitement ni d'aucun entretien. De plus ils sont devenus des lieux de rejet de déchets. Les fontaines sont dérivées de leur fonction principale et deviennent des lieux de discussions.



Photo n° 03



Photo n° 04

Source : auteur. 2004.

Fig n°15



Photo n° 05



Photo n° 06

Les jardins publics sont devenus des lieux exclusifs pour les hommes alors que les familles en sont entièrement privées. La place de la brèche est transformée en un « souk » en plein centre ville et à quelques mètres seulement du palais de justice !



Photo n° 07



Photo n° 08

Source : auteur. 2004



Photo n° 01



Photo n° 02

DEMOLITION DES CONSTRUCTIONS TOUCHEES PAR LES GLISSEMENTS

La démolition des constructions menacées par les glissements de terrain à Belouizded et Kitouni est en cours. Mais cette opération qui n'est pas faite à 100% a aggravé l'image de ces quartiers qui donnent un aspect désolant et deviennent des décharges sauvages. Cette situation accentue les problèmes écologiques de la ville.



Photo n° 03



Photo n° 04



Photo n° 01

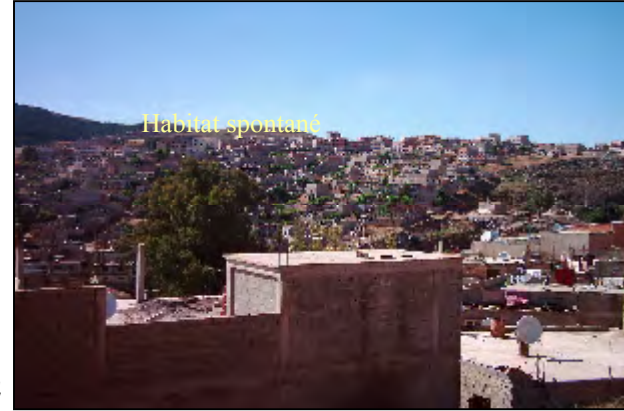


Photo n° 02

(Source : DUC. Mars. 2004.)

HABITAT SPONTANE FORMANT DES QUARTIERS ENTIERS DANS LA VILLE.

BIDONVILLES SITUES DANS LES ENTREES DE LA VILLE ET DANS QUELQUES QUARTIERS



Photo n° 03



Photo n° 04

Source : auteur. 2004.



Photo n° 01



Photo n° 02

POLLUTION PAR LES DECHETS.

Les déchets ménagers accentuent la situation environnementale à Constantine. Ils rendent l'image de nos quartiers médiocre et constituent une source de maladie notamment pour les enfants qui y jouent. Derrière ou devant les immeubles, dans les espaces interstitiels des quartiers, l'image reflétée est la même et montre le manque de gestion rigoureuse et l'absence d'une éducation écologique au niveau de la population.



Photo n° 03



Photo n° 04

Source : auteur. 2004



Photo n° 05



Photo n° 06



Photo n° 07

DECHARGES SAUVAGES

Situées essentiellement dans les quartiers populaires, les décharges sauvages menacent la qualité environnementale de la ville et rendent médiocre son image. Même les gorges du Rhumel sont transformées en décharge sauvage.

Source : auteur. 2004.



Photo n° 01



Photo n° 02

DEGRADATION DU CADRE BATI DE LA MEDINA.

La médina de Constantine est dans un état de dégradation très avancé. Ses constructions sont en ruine et sont devenues des décharges sauvages. Malgré l'importance du patrimoine architectural et culturel de la médina, elle n'a bénéficié d'aucune opération de réhabilitation, de restauration ou de rénovation et elle est laissée à l'abandon.



Photo n° 03



Photo n° 04

Source : DUC. Mars. 2004